



Document de reference 2009_

Groupe Steria SCA



Ce document intègre le rapport financier annuel



Groupe Steria SCA

Société en commandite par actions au capital de 29 348 539 euros
Siège Social : 12 rue Paul Dautier
78140 VELIZY VILLACOUBLAY
344 110 655 RCS Versailles



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29/04/2010, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Le rapport de gestion, les comptes annuels, les comptes consolidés, les rapports d'audit et le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce et conclues par Groupe Steria SCA pour l'exercice 2007 tels que présentés aux pages 56 à 147 (incluses) du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19/05/08 sous le numéro D.08-405

- Le rapport de gestion, les comptes annuels, les comptes consolidés, les rapports d'audit et le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce et conclues par Groupe Steria SCA pour l'exercice 2008 tels que présentés aux pages 55 à 157 (incluses) du Document de référence déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 29/04/2009 sous le numéro D.09-333.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du Document de référence.

Les Documents de référence ci-dessus visés sont consultables sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de l'émetteur (www.steria.com).

Profil du Groupe et chiffres clés des trois derniers exercices

En millions d'Euros	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires	1 416,2	1 765,7	1 630,0
Marge opérationnelle ⁽¹⁾	103,6	135,5	118,9
<i>Rentabilité opérationnelle en %</i>	<i>7,3%</i>	<i>7,7%</i>	<i>7,3%</i>
Bénéfice net	50,2	51,1	48,7
<i>% du CA</i>	<i>3,5%</i>	<i>2,9%</i>	<i>3,0%</i>
Bénéfice net part du Groupe	50,0	51,6	48,2
<i>% du CA</i>	<i>3,5%</i>	<i>2,9%</i>	<i>3,0%</i>
Bénéfice net courant ⁽²⁾ part du Groupe	61,1	75,9	70,4
Résultat net Courant dilué par action	2,80	2,42	2,23
Effectif moyen (équivalent temps plein) ⁽³⁾	10 698 ⁽⁴⁾	18 775	18 834

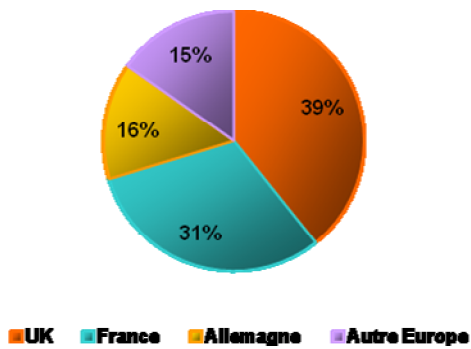
(1) Avant amortissement d'actif incorporel lié au regroupement d'entreprises. La marge opérationnelle est l'indicateur clé du Groupe. Elle se définit comme la différence entre le chiffre d'affaires et les charges opérationnelles, celles-ci étant égales au total du coût des services rendus (charges nécessaires à la réalisation des projets), des frais commerciaux et des frais généraux et administratifs.

(2) Résultat net part du Groupe retraité, après impact fiscal, des autres produits et charges opérationnels, des amortissements d'actifs et des actifs d'impôts différés non reconnus.

(3) Equivalent Temps Plein : Effectif tenant compte du pourcentage d'activité des collaborateurs à temps partiel. Exemple : un collaborateur à 80% est compté pour 0,8 ETP.

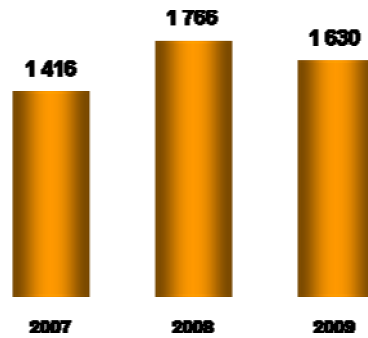
(4) Effectif moyen hors Xansa. Les effectifs moyens 2007 des sociétés Xansa sont de 8 094 personnes.

Profil du groupe et chiffres clés

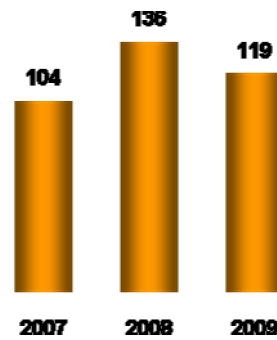
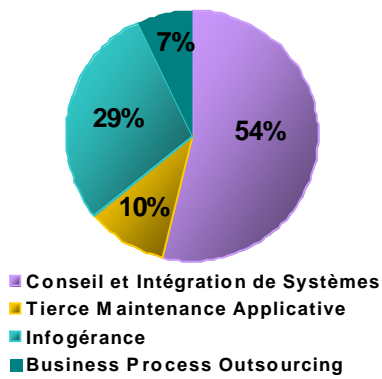


Chiffre d'affaires par pays en 2009

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)



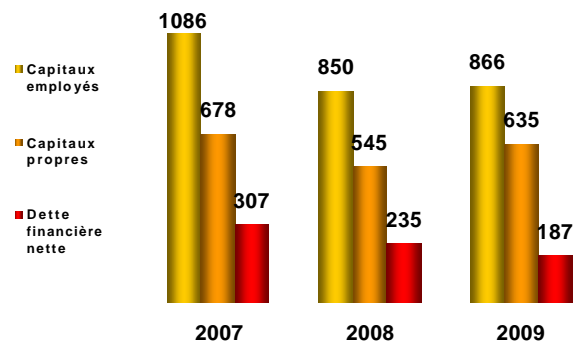
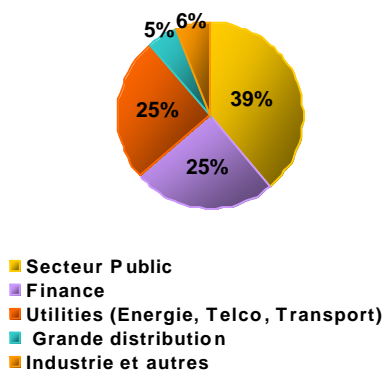
Marge opérationnelle* (en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires)



* Avant amortissement des actifs incorporels identifiés lors de regroupements d'entreprises

Chiffre d'affaires par métier en 2009

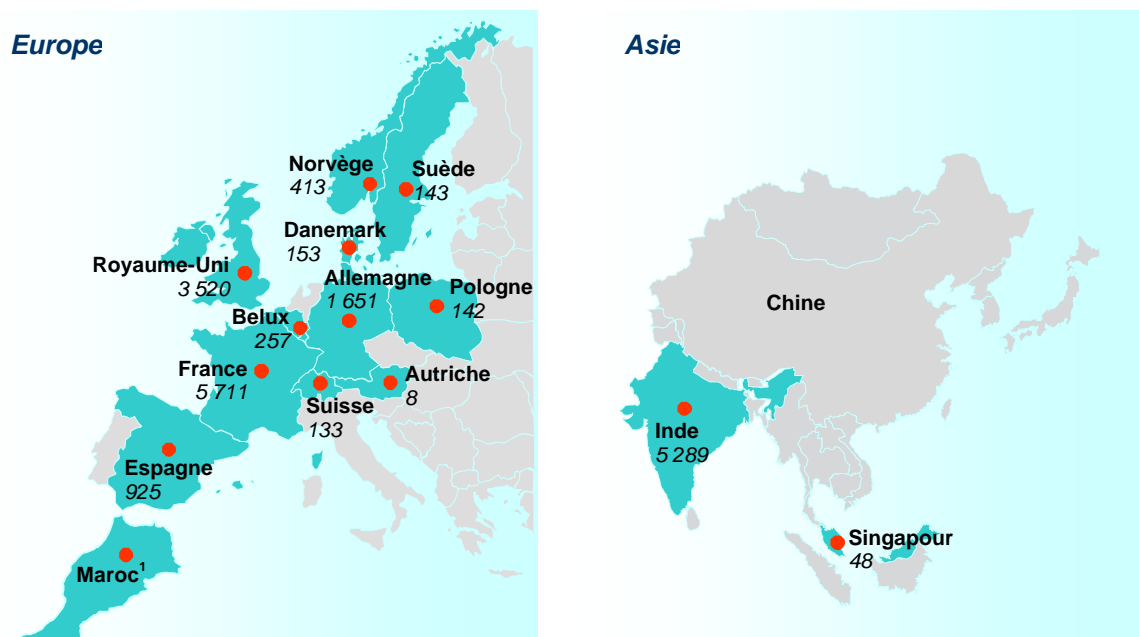
Bilan (en millions d'euros)



Ratio dette nette / capitaux propres	2007	2008	2009
	45,3%	43,1%	29,5%

Chiffre d'affaires 2009 par secteur d'activité

Implantations Groupe et effectifs au 31/12/09 – Effectifs équivalent Temps Plein

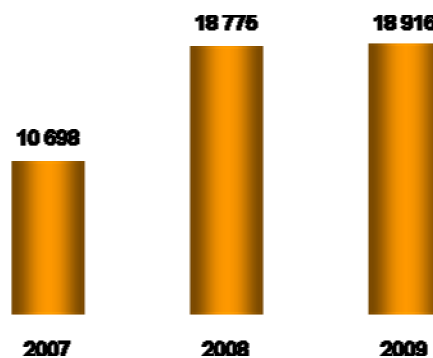


1 : Steria détient une JV à 50% à Casablanca regroupant 54 personnes .ainsi qu'une implantation à Rabat (dont les effectifs sont classés dans l'effectif France) regroupant 53 personnes

Effectif Groupe : 18 393

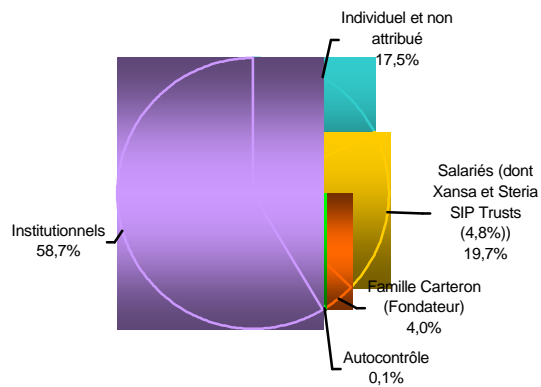
Implantations : 16

Effectif moyen – Equivalent Temps Plein(*)

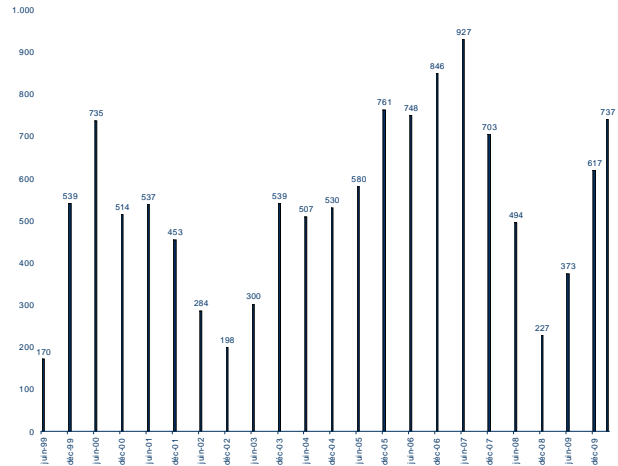


(*) ETP (équivalent temps plein) : effectif tenant compte du pourcentage d'activité des collaborateurs à temps partiel; exemple : un collaborateur travaillant à 80% est compté pour 0,8 ETP

Information sur le capital et l'évolution du cours de l'action



Capitalisation boursière depuis juin 1999 (en millions d'euros)

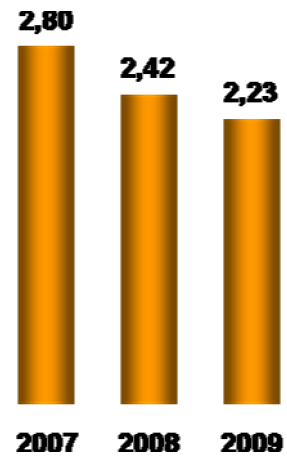


Répartition du capital au 26/01/2010



Evolution du cours de l'action au 26/03/2010 (en euros)

Evolution du bénéfice net courant par action (en euros)



Gouvernement d'entreprise

Gouvernance

Gérant :

- François Enaud

Comité Exécutif Groupe :

- François Enaud
Gérant du Groupe
- Mukesh Aghi
Directeur Général Asie – Directeur Commercial du Groupe
- Laurent Lemaire
Directeur Financier et Transformation du Groupe
- Jürgen Sponnagel
Directeur Général Europe Centrale, et du Développement du BPO
- John Torrie
Directeur Général Royaume-Uni - Inde -
et de l'Industrialisation du Groupe
- Olivier Vallet
Directeur Général France, et de l'Innovation du Groupe
- John Vermeule
Directeur Ressources Humaines Groupe et de
l'Actionnariat salarié

Conseil de Surveillance :

- Jacques Bentz
Président du Conseil, Gérant de Tecnet Participations
- Jean Carteron
Président d'honneur du Conseil
- Eric Hayat
*Vice-Président du Conseil, Président du Groupement
d'Intérêt Public (GIP) Modernisation des déclarations
sociales*
- Patrick Boissier
Président Directeur Général de DCNS
- Séverin Cabannes
Directeur Général Délégué du Groupe Société Générale
- Elie Cohen
*Economiste, Directeur de Recherche au CNRS, Professeur
à Sciences PO-CAE*
- Pierre-Henri Gourgeon
Directeur Général du Groupe Air France - KLM
- Charles Paris de Bollardière
Secrétaire du Conseil de Total SA
- Jacques Lafay
Président du FCPE Steria

Associé Commandité Unique :

Soderi SAS
Représentant les salariés actionnaires du Groupe

Calendrier de communication financière 2010

- 14 & 15 janvier 2010 *Analyst Day*
- 15 février 2010
(après bourse) Chiffre d'affaires 4ème trimestre
2009
- 15 mars 2010 (après
bourse) Résultats annuels 2009
- 16 mars 2010 à
11h30 Réunion SFAF
- 11 mai 2010
(après bourse) Chiffre d'affaires 1er trimestre 2010
- 29 Juillet 2010
(après bourse) Chiffre d'affaires 2ème trimestre
2009
- 29 Juillet 2010
(après bourse) Résultats semestriels 2010
- 30 Juillet 2010 à
11h30 Réunion SFAF
- 15 novembre 2010
(après bourse) Chiffre d'affaires du 3ème trimestre
2010

Commissaires aux comptes :

- ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

*Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles*
- PIMPANEAU & ASSOCIES
NEXIA INTERNATIONAL
23 rue Paul Valéry
75116 Paris
S.A.S. au capital de € 120.000

*Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris*

Message de François Enaud, Gérant Exécutif, aux actionnaires de Steria

Chers actionnaires,

Dans un contexte de crise économique, l'année 2009 a été riche en enseignements pour les entreprises. En effet, par sa soudaineté et son intensité, cette situation a en effet avant tout été un révélateur des forces et faiblesses de chacun, de la pertinence des stratégies et de la capacité de transformation et d'adaptation des organisations. Elle a aussi été l'occasion d'une remise en cause profonde des modèles de gouvernance et des systèmes de valeurs.

La qualité de la performance financière de Steria a permis de mesurer la justesse de nos orientations et la rigueur de notre gestion. Mais l'exercice 2009 a aussi démontré, dans cette période de questionnement, toute la force et la pertinence de notre culture, de nos valeurs et de notre modèle de gouvernance unique qui associe très fortement les salariés au capital de l'entreprise et leur confère un rôle majeur dans les décisions importantes.

La plus grande opération de croissance externe que le Groupe ait jamais réalisée avec le rachat de Xansa fin 2007 est aujourd'hui unanimement saluée comme un succès. Elle nous a propulsé dans les 10 premiers prestataires IS/IT en Europe, nous a doté d'une des plus importantes capacités off shore parmi les grands acteurs européens et nous a positionné comme un des leaders dans le « Business Process Outsourcing », activité promise à un fort potentiel de croissance.

Steria a de nouveau affiché une performance économique très convaincante, avec une activité qui a mieux résisté que la moyenne du secteur (-3% d'évolution organique du chiffre d'affaires à comparer à un secteur en décroissance d'environ -6%), un taux de marge opérationnelle de 7,3% caractérisé par une baisse très contenue, un résultat net quasi stable et une dette financière en très forte réduction.

Cette bonne résistance, nous la devons avant tout à notre focalisation sectorielle sur les industries de Services fortement consommatrices de prestations informatiques, à qui nous savons apporter les solutions adaptées à leurs enjeux et les accompagner dans une conduite du changement toujours plus exigeante. Nous avons par ailleurs tiré les bénéfices d'une stratégie accélérée ces dernières années visant à disposer d'une base importante de contrats pluriannuels garantissant un revenu récurrent.

En cette année où nous venons de fêter notre 40^{ème} anniversaire, Steria a donc de nouveau démontré la dynamique qui l'anime depuis ses débuts : entreprendre, anticiper et relever avec les succès les défis qui préparent l'avenir de nos clients.

Le Groupe est aujourd'hui particulièrement bien équipé pour faire face aux challenges du futur grâce à un modèle de production distribuée, issu de l'acquisition de Xansa, qui permet à Steria de servir ses clients à partir de plusieurs centres de services partagés tant en Europe qu'en Inde, en Pologne ou au Maroc. Dans un univers où les clients exigent toujours plus de qualité et de performance à coût optimisé, ce modèle industriel constitue un atout stratégique majeur.

A cet atout, nous combinons notre dimension historique et culturelle de grande proximité avec nos clients, pour les conseiller dans leur transformation et les accompagner au quotidien dans leur dynamique de changement. C'est pourquoi, tout en bénéficiant de 5 500 collaborateurs en Inde, le Groupe a recruté en 2009 un grand nombre de collaborateurs dans les différents pays européens, dont de nombreux consultants et directeurs de projets.

Ainsi pour maintenir sur la durée cette dualité entre proximité nécessaire au pilotage du changement et de nécessité de production « industrielle », nous prévoyons de maintenir un équilibre dans notre recrutement entre les ressources de proximité « onshore » et les ressources dédiées à nos centres de production « nearshore » et « offshore ».

Afin de bénéficier à plein et sur toutes ses géographies de sa nouvelle dimension, le Groupe a fortement accéléré en 2009 son programme « One Steria » et continuera à le déployer dans les années à venir.

Le « One Steria » recouvre un spectre large, allant des lignes de service organisées en « Global Service Lines » avec leurs centres industriels de production, au portefeuille de solutions verticales et transverses organisées en « Business Communities » en passant par des programmes globaux de pilotage de nos ressources humaines, dont le déploiement de notre centre de formation en Inde, la « Steria Academy », au sein duquel nos directeurs de projets et nos managers ont l'opportunité de se former dans un contexte

international et multiculturel. Le « One Steria » porte également sur la rationalisation et l'optimisation de toutes nos fonctions support contribuant ainsi à une meilleure efficacité et maîtrise des coûts.

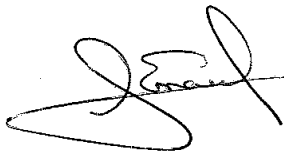
Nous restons cependant convaincus que notre performance économique et notre succès sont indissociables de la dimension d'entreprise citoyenne et responsable qui caractérise Steria. Dans cette période de crise où les repères et les valeurs ont souvent été chahutés, ou la quête de sens n'a jamais été autant exprimée, ce n'est pas un hasard si notre Groupe s'est distingué et a été récompensé dans différents pays pour sa politique de responsabilité sociale.

Qu'il s'agisse en effet de son modèle de gouvernance qui associe étroitement les salariés au processus de décisions stratégiques, de sa politique en matière de diversité, ou encore de son engagement auprès des communautés défavorisées, Steria porte dans ses gènes cette notion d'équilibre entre valeurs économiques et valeurs sociales.

Cette identité très spécifique de l'entreprise n'a jamais revêtu autant d'importance qu'aujourd'hui. Elle est un gage d'attractivité, de fidélisation et de cohésion, comme nous l'avons récemment démontré avec succès lors de l'intégration de plus de 8 000 nouveaux collaborateurs anglo-indiens issus de Xansa.

Pour l'avenir, votre Groupe a beaucoup d'ambition et de potentiel pour poursuivre son développement et gagner des parts de marché. Mais il sera toujours extrêmement vigilant à conserver son identité et ses valeurs, garantes de son unité et de sa performance. Elles ont fortement contribué à son succès d'aujourd'hui et sont sans aucun doute un de ses atouts majeurs pour gagner demain.

Cordialement.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Enaud', with a large, stylized flourish at the end.

François Enaud,
Gérant Exécutif

SOMMAIRE

Profil du Groupe et chiffres clés des trois derniers exercices		3
SOMMAIRE		10
1	Présentation du Groupe et de ses activités	12
■	1.1 Historique du Groupe	12
■	1.2 Gouvernance du Groupe et Organigramme juridique	14
■	1.3 Marchés - Positionnement	19
■	1.4 Les métiers du groupe Steria – Investissements et Innovation	24
	1.4.1 Les métiers	24
	1.4.2 Les investissements et l'innovation	27
■	1.5 Responsabilité d'Entreprise (RE)	29
■	1.6 Ressources Humaines : Le moteur du développement collectif et personnel dans un environnement international	38
■	1.7. Facteurs de Risques	43
	1.7.1 Risques financiers	43
	1.7.2 Risques liés aux engagements liés aux régimes de retraites (« fonds de pensions »)	53
	1.7.3 Risques liés aux dépréciations comptables des écarts d'acquisition	54
	1.7.4 Risques liés aux engagements de rachat auprès des actionnaires minoritaires	55
	1.7.5 Risques juridiques	55
	1.7.6 Risques industriels	56
	1.7.7 Risques liés à l'environnement	56
	1.7.8 Autres risques liés à l'activité de Steria	56
	1.7.9 Assurances	61
2	Exercice 2009, évolutions récentes et perspectives	62
■	2.1. Activité Générale du Groupe	62
	2.1.1 Situation du Groupe et son activité au cours de l'exercice 2009 – Progrès et transformations réalisées	62
	2.1.2 Résultats de l'exercice	62
	2.1.3 Evolution prévisible et perspectives d'avenir	63
	2.1.4 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	64
■	2.2. Filiales et Participations	65
3	Comptes de Groupe Steria SCA (Consolidés et Annuels)	66
■	3.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2009	66
■	3.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009	133
■	3.3 Comptes annuels au 31 décembre 2009	135
■	3.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2009	161
■	3.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	163
■	3.6. Responsables du contrôle des comptes	167

4	Gouvernance d'Entreprise et Contrôle Interne	168
■	4.1 Rapport du Président du Conseil de surveillance	169
	4.1.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance	169
	4.1.2 Procédures de contrôle interne	179
■	4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	187
■	4.3 Mandataires sociaux et dirigeants	189
5	Renseignements de caractère général concernant Groupe Steria SCA et son capital	200
■	5.1 Renseignements juridiques concernant la société	200
■	5.2 Renseignements concernant le capital	201
	5.2.1 Capital social	201
	5.2.2 Répartition du capital social	201
	5.2.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote ; évolution au cours des trois dernières années	202
	5.2.4 Historique : Evolution du capital social de Groupe Steria SCA depuis 5 ans	203
	5.2.5 Capital potentiel	204
	5.2.6 Capital autorisé mais non émis	206
	5.2.7 Programme de rachat d'actions	207
■	5.3 Groupe Steria SCA et la Bourse	210
	5.3.1 Données boursières	210
	5.3.2 Politique de distribution de dividendes	215
	5.3.3 Information financière	216
■	5.4 Responsable du document de référence	217
6	Documents accessibles au public	218
7	Table de concordance	220
■	7.1 Tableau de concordance du Document de Référence	220
■	7.2 Tableau de concordance du Rapport Financier Annuel	222

1 Présentation du Groupe et de ses activités

■ 1.1 Historique du Groupe

- 1969** Création de Steria par Jean Carteron : la SSII se spécialise dans les grands contrats.
- 1973** Signature du contrat d'automatisation de l'Agence France Presse.
- 1978** Début de l'internationalisation de Steria : création d'une filiale en Suisse.
- 1981** Maîtrise d'œuvre du projet Télétel 3V qui marque le lancement du Minitel en France.
- 1986** Signature du plus gros contrat à l'exportation remporté par une SSII française : l'informatisation complète de la Banque Centrale d'Arabie Saoudite.
- 1987** Renforcement stratégique du positionnement de Steria sur l'intégration de systèmes et l'infogérance.
Réalisation de projets de grande envergure comme l'automatisation de la conduite de la ligne A du RER.
- 1990-1993** Création de filiales et de bureaux en Allemagne, en Espagne, en Arabie Saoudite.
Elaboration du système d'information de l'aéroport de Djakarta.
- 1994** Steria remporte des contrats significatifs auprès de grands comptes comme la réalisation du système de gestion de la Centrale des Règlements Interbancaires.
- 1998** François Enaud est nommé Président Directeur Général du Groupe.
- 1999** Introduction sur le Marché de la Bourse de Paris.
- 2000** Acquisition des sociétés Tecsi et Groupe Equip.
Acquisition de l'activité infogérance d'Experian.
- 2001** Acquisition de l'essentiel des activités de service de BULL en Europe (Integris) : Royaume Uni, Allemagne, Danemark, Norvège, Suède, Belgique, Luxembourg, Suisse et Espagne.
- 2002** Direction Générale du Groupe : Séverin Cabannes rejoint le Groupe en juin 2002 en qualité de Directeur Général Adjoint. Il est nommé Directeur Général Délégué par décision du Conseil d'administration de Steria SA en date du 11 juin 2003.
- 2003** Ouverture du plan d'épargne entreprise aux salariés européens du Groupe.
- 2005** Acquisition de la société Mummert Consulting en Allemagne (à effet du 1er janvier 2005).
Signature du contrat OMNI (*Offender Management National Infrastructure*), au Royaume-Uni, pour 365 millions d'euros sur 10 ans.
- 2006** Entrée du 10.000^{ième} collaborateur du Groupe.
Trophées de l'Innovation Orange Business Services - Syntec Informatique : Steria remporte le prix « Solutions de Mobilité, Solutions Nouvelles Technologies ».
Steria récompensé meilleur employeur du secteur des NTIC en Scandinavie.
- 2007** Evolution des Statuts pour mise en œuvre d'une « gouvernance participative » impliquant les salariés actionnaires.
Signature avec le Ministère des Finances français du contrat « Chorus », le plus important projet SAP en France.
Ouverture de deux centres "*nearshore*" en Pologne et au Maroc
Acquisition de Xansa le 17 octobre 2007 permettant au Groupe de faire progresser son chiffre d'affaires à près de 1,9 milliards d'euros et de doubler ses effectifs pour atteindre près de 19 000 personnes dont 5 000 en Inde.
- 2008** Steria est reconnu pour sa politique innovante en matière d'actionnariat salarié : Steria remporte le « Grand Prix 2008 de l'Actionnariat Salarié dans la catégorie SBF 250 » et le « Prix spécial de la Meilleure Progression » pour ses actions menées depuis deux ans pour le développement de l'actionnariat salarié auprès de ses collaborateurs.

Steria s'est vu récompensé par le « *Social and Corporate Governance Awards* » décerné à la bourse de Mumbai pour son programme éducatif envers les populations défavorisées en Inde.

2009 Steria fête ses 40 ans d'existence.

Remise du prix du « Meilleur projet BPO de l'année » à Steria par l'association britannique NOA (*National Outsourcing Association*) récompensant les services délivrés au Ministère de la Santé britannique, au travers de la joint venture NHS Shared Business Services.

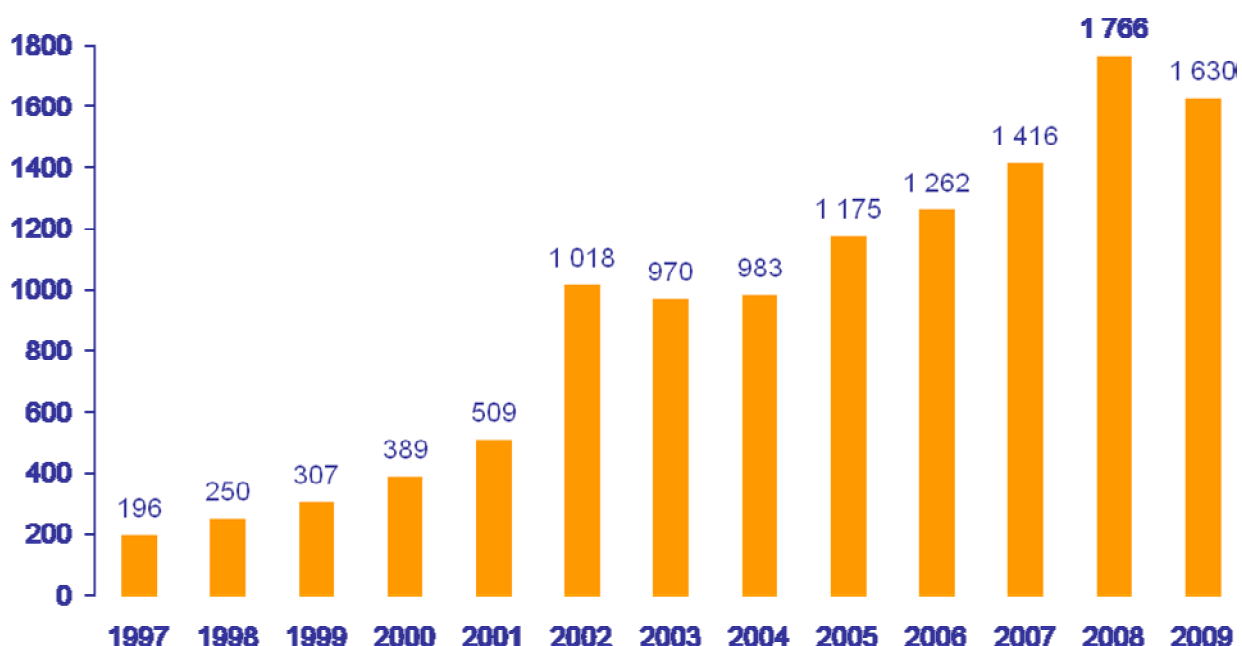
Steria est classé par NelsonHall (dans son étude *BPO Market Assessment, 2009-2013*) n°1 sur le marché européen du BPO *purchase-to-pay* (comptes fournisseurs) et n°3 dans la catégorie BPO F&A (*finance and accounting*) multi-process.

Signature avec SFR d'un contrat d'infogérance global pour un montant d'environ 100 M€ sur 4 ans. Il s'agit du plus gros contrat . remporté par Steria France depuis sa création.

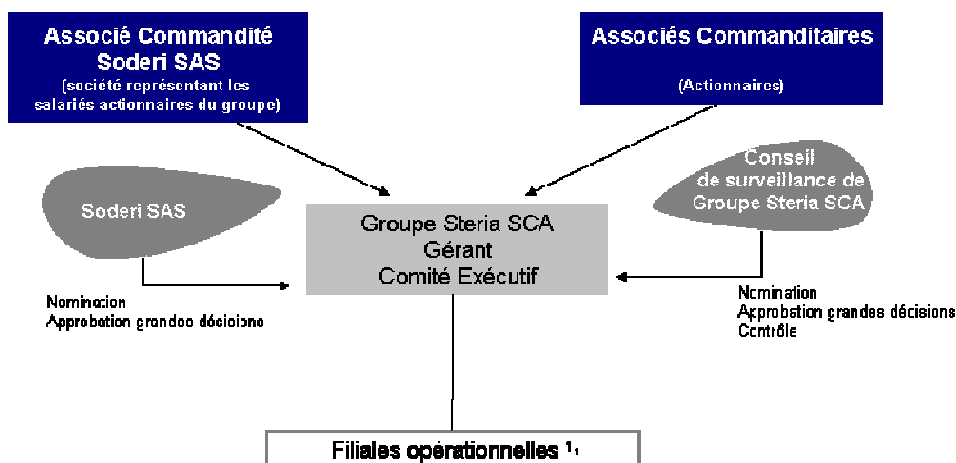
1500 actionnaires salariés supplémentaires – participation à hauteur de 19 % au capital du Groupe

Prix de la meilleure politique de Responsabilité sociale en Inde décernée par la fondation NASSCOM et la Bourse de Bombay

Evolution du chiffre d'affaires du Groupe Steria en millions d'euros depuis 1997



■ 1.2 Gouvernance du Groupe et Organigramme juridique



¹ Renvoi est fait à l'organigramme juridique simplifié Groupe ci-après

Principes de gouvernance

Groupe Steria a mis en place un système de gouvernance particulièrement innovant, voire unique, dont la vocation est d'être un levier puissant de différenciation, de développement et d'attractivité de l'entreprise. Cette gouvernance utilise de façon originale la structure juridique des Sociétés en Commandite par Actions (SCA). Contrairement aux Sociétés en Commandite par Actions habituelles, elle n'a pas pour vocation à protéger un fondateur ou un management dans la mesure où :

- l'Associé Commandité est unique et ne représente que la communauté des salariés actionnaires,
- le Gérant et l'Associé Commandité sont deux personnes différentes, le premier reportant au second,
- le but est d'impliquer les salariés actionnaires dans la gouvernance de l'entreprise de façon à développer leur esprit entrepreneurial et leur engagement.

Une telle gouvernance constitue un avantage compétitif dans une activité de services où le principal actif de l'entreprise est son « capital » humain. Elle favorise d'une part l'implication et l'engagement des collaborateurs et constitue un atout significatif en termes d'attractivité pour le Groupe sur le marché de l'emploi.

Elle permet, en effet, de proposer, aux salariés existants et futurs, un projet qui dépasse largement la seule dimension de la fonction qui leur est confiée. Un tel projet intègre une dimension entrepreneuriale permettant aux salariés actionnaires de prendre part à la définition de la stratégie du Groupe.

Ce modèle de gouvernance reposant sur un actionnariat salarié fort s'est vu récompensé en 2008 par la Fédération Française des Associations d'actionnaires salariés et anciens salariés (FAS). Cette fédération a décerné à Steria le « *Grand Prix 2008 de l'actionnariat salarié* » et le « *Prix Spécial 2008* » de la meilleure progression en matière d'actionnariat salarié.

La gouvernance du groupe Steria repose sur une dissociation entre la Direction du groupe assumée par un Gérant unique, non commandité, et des organes de contrôle totalement séparés de la Direction reportant directement aux actionnaires.

LA DIRECTION DU GROUPE

Le Gérant

La fonction de Gérant consiste à diriger et à agir dans l'intérêt général de la société, dans les limites de son objet social, dans le respect des pouvoirs attribués par la loi et/ou les statuts de la Société au Conseil de surveillance, aux assemblées générales d'actionnaires et à l'Associé Commandité.

La Gérance du Groupe est assurée par François Enaud.

Le Comité Exécutif du Groupe

Le Gérant est assisté par un Comité Exécutif dont la présidence est assurée par le Gérant lui-même.

- François Enaud
Gérant de Groupe Steria SCA
- Mukesh Aghi
Directeur Général Asie – Directeur Commercial Groupe
- Laurent Lemaire
Directeur Financier Groupe et de Transformation du Groupe
- Jürgen Sponnagel
Directeur Général Europe Centrale et du Développement du BPO
- John Torrie
Directeur Général Royaume-Uni – Inde, et de l'Industrialisation du Groupe
- Olivier Vallet
Directeur Général France et de l'Innovation du Groupe
- Johan Vermeule
Directeur des Ressources Humaines Groupe et de l'Actionnariat salarié

LES ORGANES SOCIAUX DE CONTROLE

Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion du Groupe pour le compte de ses actionnaires. Il est composé de :

- Jacques Bentz
*Président du Conseil,
Gérant de Tecnet Participations*
- Eric Hayat
*Vice-Président du Conseil
Président du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Modernisation des déclarations sociales*
- Patrick Boissier
Président Directeur Général de DCNS
- Séverin Cabannes
Directeur Général Délégué du Groupe Société Générale
- Elie Cohen
*Economiste - Directeur de Recherche au CNRS,
Professeur à Sciences PO-CAE*
- Pierre-Henri Gourgeon
Directeur Général du Groupe Air France KLM
- Charles Paris de Bollardièrre
Secrétaire du Conseil de Total SA
- Jacques Lafay
Président du FCPE Steria

- Jean Carteron
Président d'Honneur du Conseil de Surveillance, Fondateur de Steria

Le Conseil de surveillance s'est doté de 3 comités pour l'assister dans l'exercice de sa mission (cf. partie 4 « Gouvernance d'entreprise » du présent Document) :

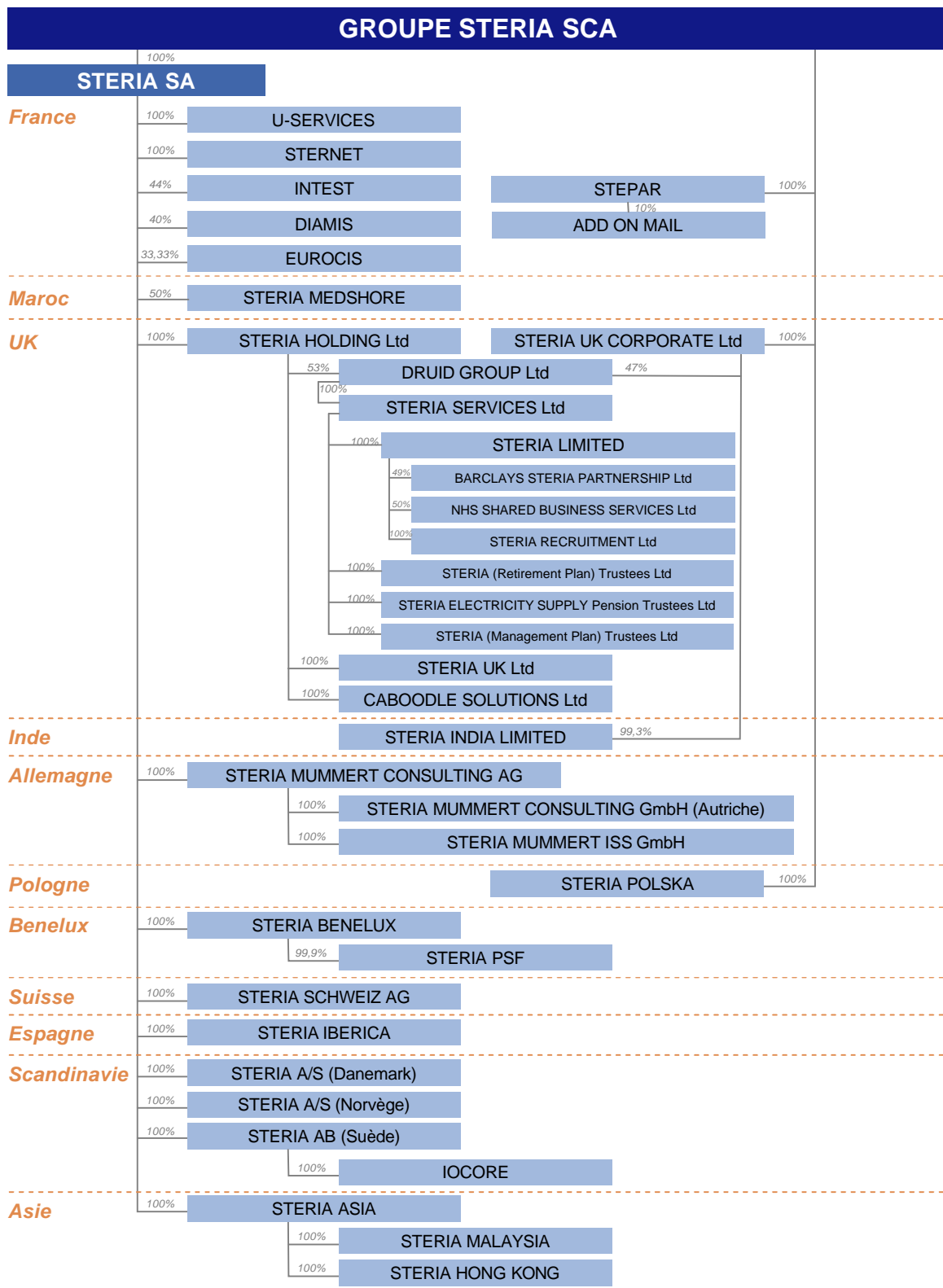
- Comité stratégique
- Comité d'audit
- Comité des nominations et des rémunérations

L'Associé Commandité (Soderi SAS)

Soderi est une société par actions simplifiée (SAS) à capital variable qui regroupe l'ensemble des salariés actionnaires de Groupe Steria. Soderi SAS est dirigée par un Conseil d'administration composé à ce jour de 17 membres élus par les salariés actionnaires du groupe. Le Conseil est renouvelé par moitié tous les 2 ans. Le Conseil d'administration élit en son sein un Président pour le représenter. Depuis le 1^{er} février 2007, Yves Rouilly est le Président de Soderi.

La Gouvernance du Groupe est détaillée à la partie 4 du présent document de référence.

Organigramme Juridique simplifié du Groupe au 31 décembre 2009



Relations mère-filiales

Groupe Steria SCA est une holding opérationnelle qui supervise les activités du groupe.

A ce titre, Groupe Steria SCA assure l'animation du groupe, la gestion et le contrôle de l'ensemble des filiales.

L'ensemble des directions fonctionnelles (la Communication, la Stratégie, le Marketing, le Contrôle interne et l'Audit, les Ressources Humaines, les Systèmes d'Information, la Finance, les Achats, la Gestion des risques projets, le Juridique et les Risques globaux) sont regroupées au sein de la société mère. Groupe Steria SCA fournit par ailleurs, dans un souci d'efficacité, certaines prestations centralisées aux filiales qui donnent lieu à refacturation spécifique.

Groupe Steria SCA assure par exemple la négociation, la contractualisation et le suivi des assurances pour le groupe, dont elle refacture le coût aux filiales.

Au 31 décembre 2009, l'effectif de Groupe Steria SCA était de 80 personnes.

■ 1.3 Marchés - Positionnement

LE MARCHÉ DES SERVICES INFORMATIQUES EN EUROPE DE L'OUEST

Les services informatiques en Europe de l'ouest représentent un marché de 144 milliards d'euros en 2008¹ (en excluant les ventes de matériel informatique et de logiciels ainsi que les services de maintenance associés).

Ce marché présente trois caractéristiques principales :

- Trois pays (le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France) concentrent à eux seuls 62 % des dépenses en Europe¹. Steria réalise sur ces trois pays 85% de son activité en 2009.
- Les activités d'infogérance (au sens large, c'est-à-dire comprenant les activités de gestion applicative, de gestion d'infrastructure et de "*Business Process Outsourcing*") représentent 48% de ces dépenses¹. Il en est de même pour Steria qui y réalise 46 % de son chiffre d'affaires. A noter que le marché du *Business Process Outsourcing* dont les perspectives de développement sont de l'ordre de +10% par an¹, représente un marché de 15 milliards d'euros en Europe de l'Ouest¹, soit 11% du marché total.
- Enfin, les secteurs les plus demandeurs de services informatiques sont les banques et les compagnies d'assurance ainsi que les organismes publics. Ils totalisent 44% des dépenses en Europe¹. Steria réalise sur ces deux secteurs 64% de son chiffre d'affaires.

Le marché des services informatiques a fortement évolué et gagné en maturité depuis le début des années 2000. Cette évolution s'est caractérisée par un positionnement toujours plus marqué des activités informatiques comme moteur de la performance des organisations. Cette situation a conduit les clients à adapter leurs modes opératoires en privilégiant toujours plus, dans leurs choix d'investissements, le critère de valeur ajoutée apportée aux processus métiers et en adoptant une politique de sélectivité croissante de leurs fournisseurs basée sur leur capacité à apporter des solutions à valeur ajoutée.

Les attentes des clients s'articulent aujourd'hui autour de trois grands axes :

- l'excellence du service,
- la satisfaction du besoin d'alignement de leur système d'information sur les enjeux économiques et stratégiques de leur entreprise, c'est-à-dire la capacité à embarquer de plus en plus de valeur ajoutée « métier »,
- l'amélioration continue de la productivité.

L'excellence du service dépend non seulement de la couverture géographique et de la palette de compétences du prestataire mais également de la qualité et de la sécurité des prestations qu'il réalise ainsi que de sa capacité à prendre des engagements mesurables à partir d'indicateurs de performance précis.

Pour pouvoir offrir des solutions à valeur ajoutée d'amélioration et de transformation des processus opérationnels, les prestataires informatiques se doivent d'avoir une connaissance toujours plus pointue des processus métiers de leurs clients. Ce niveau de connaissance constitue un élément différenciant revêtant une importance croissante dans la perception et les critères de choix des clients.

Les gains de productivité, quant à eux, dépendent des efforts d'industrialisation réalisés par le prestataire de services informatiques : standardisation des processus de développement et de maintenance, uniformisation des outils, recours au *global sourcing* et recherche d'économies d'échelle.

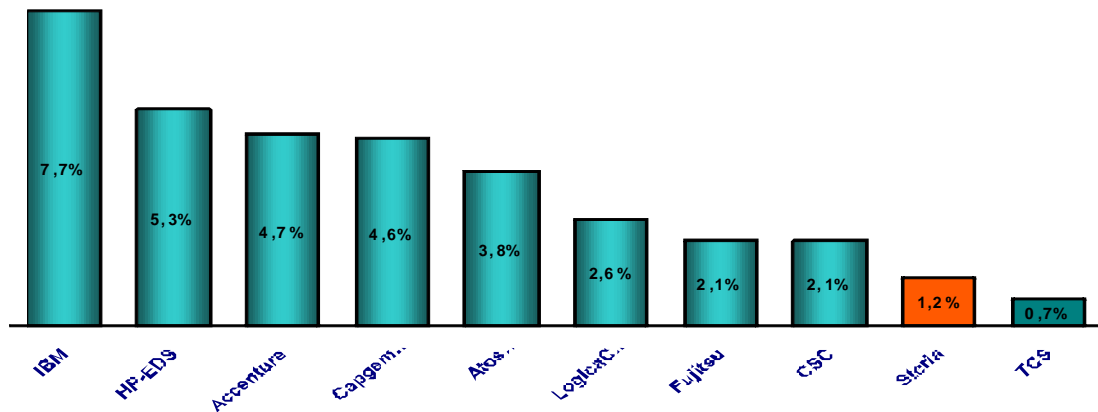
¹ Source Rapport Gartner avril 2009

LE POSITIONNEMENT DU GROUPE STERIA

- Une position de « prime contractor »

Le Groupe Steria, qui a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 1,63 milliard d'euros, se positionne parmi les dix premières sociétés de services informatiques européennes¹.

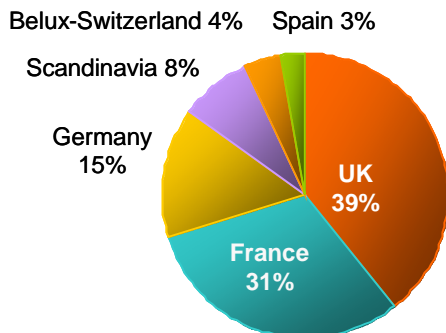
PART DE MARCHÉ DES 10 PREMIERS ACTEURS GLOBAUX DE SERVICES INFORMATIQUES EN EUROPE DE L'OUEST (SUR LA BASE DES CHIFFRES D'AFFAIRES 2008)



Source : analyse du Top 10 issue du rapport Gartner avril 2009²

Le Groupe couvre 3 des plus gros marchés européens (Royaume-Uni, Allemagne, France) et dispose d'une couverture géographique importante qui lui permet de répondre aux grands appels d'offres européens.

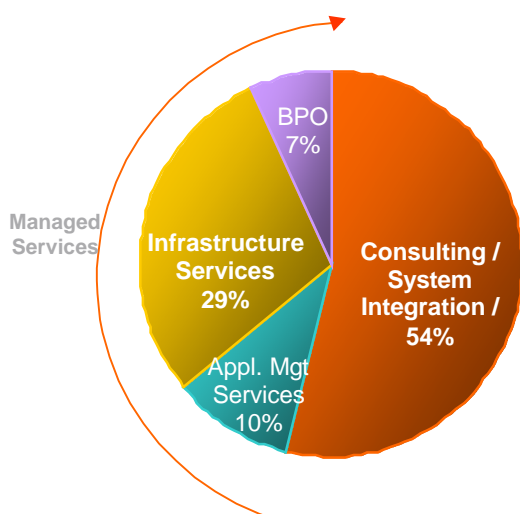
REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2009



¹ Analyse du Top 10 issue du rapport Gartner avril 2009 (uniquement revenus liés aux services professionnels. N'inclut que les prestataires de services globaux et exclut les sociétés de services captives).

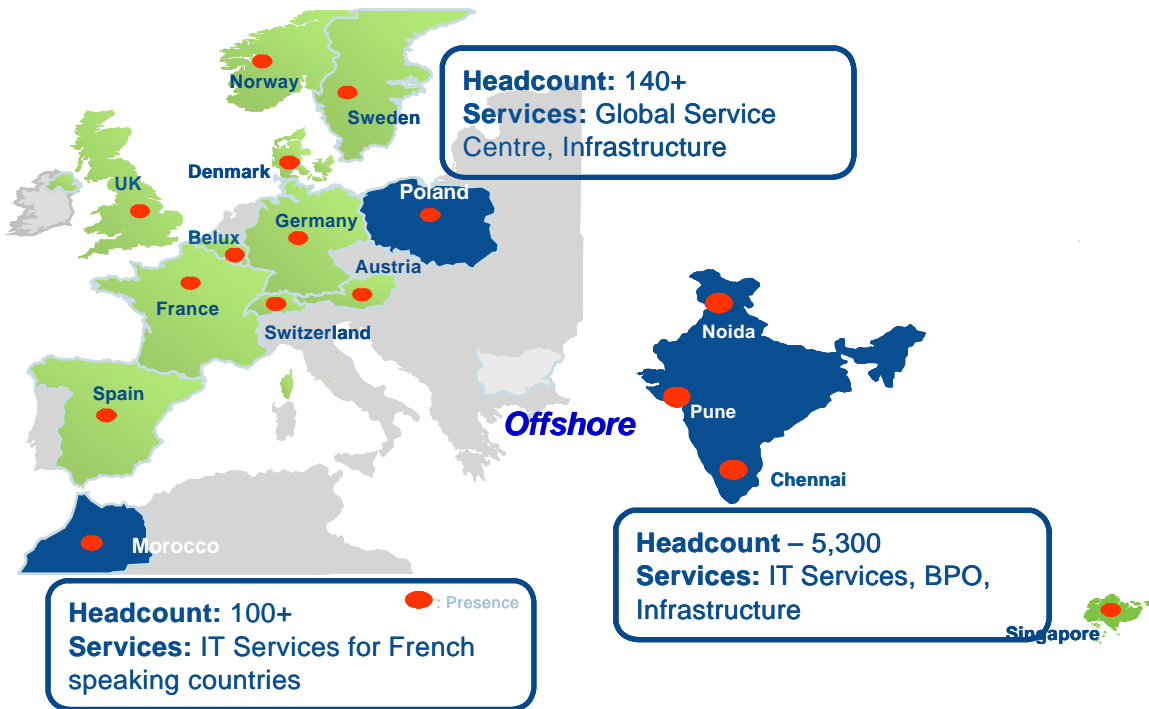
La stratégie développée par le Groupe a consisté à construire une couverture complète de la chaîne de valeur des services informatiques, de la conception, à la réalisation des systèmes et enfin à leur exploitation : conseil et intégration de systèmes (représentant 54 % de l'activité du Groupe), gestion applicative (environ 10 % de l'activité), gestion d'infrastructure informatique (29% de l'activité du Groupe), *Business Process Outsourcing* (7 % de l'activité du Groupe).

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2009 PAR METIER



Le Groupe a développé un modèle de production industrialisé et totalement intégré. Il repose sur des centres de services spécialisés en gestion d'infrastructure, en développement d'application et en tierce maintenance applicative. Ces centres sont situés en France, au Maroc, en Pologne et en Inde. 30% des effectifs du groupe au 31 décembre 2009 sont localisés sur des zones *offshore* ou *nearshore*. Au-delà du modèle global de production et de la répartition géographiques des effectifs qui en résulte, Steria dispose d'un modèle de production totalement intégré où la responsabilité des ressources entrant dans la production d'un projet est confiée à une seule personne ayant une responsabilité trans-géographique quelque que soit la localisation des ressources de production utilisées. Ce modèle intégré est l'aboutissement d'une expérience de plus de douze ans de construction et d'intégration entre l'*onshore*, le *nearshore* et l'*offshore*. A ce titre, le modèle de production industriel de Steria peut être considéré comme l'un des plus avancés en Europe, consistant un avantage concurrentiel certain.

REPARTITION DES EFFECTIFS OFFSHORE ET NEARSHORE AU 31 DECEMBRE 2009



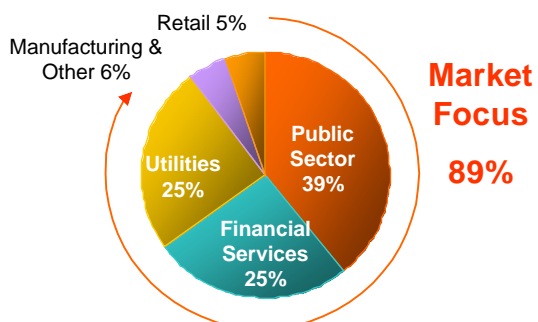
La taille du Groupe, sa position au sein des dix plus grands prestataires globaux de services informatiques européens, son implantation européenne, sa couverture complète de la chaîne de prestations de services informatiques renforcent la visibilité et l'éligibilité de Steria par rapport aux appels d'offre de ses clients qui rationalisent de façon permanente la liste de leurs fournisseurs. Cette éligibilité est également renforcée grâce au modèle industriel du groupe qui présente en Europe l'une des plus importante proportion de ressources *off shore* et *near shore*.

- Une empreinte verticale

La valeur ajoutée que Steria apporte à ses clients repose sur une stratégie de spécialisation verticale. Le métier du Groupe est de comprendre le ou les métiers de ses clients. Il s'agit de percevoir leurs enjeux et leurs défis tout en anticipant les attentes de leurs propres clients. La mission du Groupe est d'apporter l'expérience, l'expertise et les solutions qui permettent de transformer les enjeux et les défis de ses clients en opportunités.

La multi-spécialisation repose sur la sélection d'un nombre limité de secteurs économiques considérés comme stratégiques pour le Groupe et sur la concentration des efforts en termes de capitalisation de connaissance, de définition et d'élaboration d'offres, ainsi que d'investissements sur ces segments de marché. Steria s'est ainsi concentré sur 3 principaux secteurs économiques qui représentent 89 % du CA du groupe : le secteur public, la finance (banque et assurances) et les « Utilities » (énergie, transport, télécommunication).

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2009 PAR SECTEUR DE MARCHÉ



Cette focalisation répond à la nécessité de développer une expertise sectorielle permettant, d'une part de comprendre les enjeux métiers du client et, d'autre part, de proposer des solutions de transformation de ses processus métiers pour aligner son système d'information aux défis stratégique de l'entreprise.

- Une forte identité liée à une signature et un style particulier

Une des caractéristiques du Groupe Steria est de disposer d'une forte culture d'entreprise. Cette culture s'articule à la fois autour d'une signature spécifique et d'un style propre.

La signature du Groupe, tout d'abord, est inscrite dans ses gènes et s'illustre, depuis sa création, par sa culture de gestion de projets, sa philosophie de proximité, sa capacité en termes d'innovation et son exigence de qualité de service.

Le style de Steria, ensuite, repose sur cinq valeurs fondatrices du Groupe, véhiculées depuis l'origine par son fondateur Jean Carteron : Simplicité, Créativité, Indépendance, Respect, Ouverture. Il est également le fruit de la volonté historique de la Direction Générale d'impliquer les salariés dans la vie et les décisions de l'entreprise avec pour objectif de développer un esprit entrepreneurial au sein des équipes.

Le résultat de cette stratégie est la détention par les salariés de 19,3 % du capital de l'entreprise dans le cadre d'une gouvernance permettant aux salariés actionnaires de participer activement aux réflexions et décisions stratégiques de l'entreprise.

Dans une industrie de services où la capacité à attirer les meilleurs talents et le niveau d'engagement des équipes sont des facteurs clés de succès, l'identité du Groupe est un important élément de différenciation.

■ 1.4 Les métiers du groupe Steria – Investissements et Innovation

1.4.1 Les métiers

Les systèmes d'information sont perçus par les dirigeants d'entreprises privées ou d'organismes publics comme un des leviers majeurs pour optimiser la performance, gagner des parts de marché, gérer le respect de la réglementation et réduire les risques. L'infrastructure et les applications informatiques constituent un actif essentiel pour les aider à accompagner les transformations auxquelles ils doivent procéder pour s'adapter à un environnement en changement rapide.

Le Groupe Steria a pour vocation de fournir aux grandes entreprises et aux organismes publics des solutions leur permettant de s'adapter aux évolutions rapides de leur environnement économique ou réglementaire. Présent dans 16 pays et fort de plus de 18 000 collaborateurs à fin décembre 2009, Groupe Steria, répond à de telles demandes non seulement en proposant des services de transformation des processus métiers de ses clients (Conseil IT, Conseil métier, Intégration de systèmes) mais également grâce à sa capacité à prendre en charge la gestion de ces processus métiers (Infogérance, *Business Process Outsourcing*, Tierce maintenance applicative).

Conseil et Intégration de Systèmes

Les consultants ont pour mission d'assister les clients dans leur choix en matière de systèmes d'information, que ce soit en termes de définition des besoins, d'architecture de systèmes ou de mise en œuvre de solutions optimales en matière d'organisation et de transformation de leurs grandes fonctions (finances, ressources humaines, achats...) et de leurs processus métier. Les consultants qui assurent ces missions sont des professionnels expérimentés qui maîtrisent les spécificités des secteurs sur lesquels ils interviennent. Ils participent à l'élaboration des offres du Groupe Steria et sont intégrés aux entités opérationnelles, caractéristique peu commune au sein des SSII, pour favoriser la synergie entre le conseil et la mise en œuvre.

L'intégration de systèmes se définit comme la conception et la réalisation, avec la responsabilité de la maîtrise d'œuvre, d'un système complet intégrant des développements spécifiques et des éléments hétérogènes provenant de fournisseurs différents. Cette prestation comprend donc la sélection de progiciels, le paramétrage et l'intégration de ces progiciels, le développement de « briques » de programmes spécifiques, le développement d'interfaces avec les applications présentes chez le client, l'optimisation du système d'information du client dans sa nouvelle configuration, et l'accompagnement au changement.

Au 31 décembre 2009, les activités de conseil et d'intégration de systèmes représentaient 54% du chiffre d'affaires du Groupe.

Afin d'améliorer les opérations quotidiennes de ses clients, Groupe Steria s'appuie sur des expertises métiers développées à l'échelle européenne pour un certain nombre de secteurs d'activités sur lesquels la Société s'est spécialisée. Il s'agit d'offres verticales pour les services publics, la finance, les télécommunications, les services et les transports qui combinent une connaissance approfondie du métier du client et des solutions packagées dédiées à la transformation ou la gestion d'un processus métier particulier. La transformation des processus de ses clients peut également rendre nécessaire l'utilisation de compétences plus techniques que la Société propose au travers des offres horizontales qui intègrent une composante de forte innovation (Data Quality Management, Test to Market, Customer Relationship Management, Business Process Management, Sécurité, etc.).

Infogérance

Les activités d'infogérance, au sens large (maintenance applicative comprise) représentent, à fin décembre 2009, 46 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Steria assure tout ou partie de l'exploitation du parc applicatif et des infrastructures informatiques en délivrant des prestations telles que :

- La maintenance corrective et évolutive des applications informatiques
- le service desk : assistance technique et métier auprès des utilisateurs ou des help desk client,
- la supervision des infrastructures systèmes et réseaux,
- l'administration et l'exploitation des infrastructures systèmes et réseaux,
- l'hébergement des infrastructures au sein de « data centers » et les plans de continuité de services associés.

Business Process Outsourcing

Les activités de *Business Process Outsourcing* représentent à fin décembre 2009 7% du chiffre d'affaires du Groupe et plus de 130 clients.

Le *Business Process Outsourcing* consiste à prendre en charge en lieu et place du client, l'exploitation et l'exécution de l'ensemble d'une fonction de l'entreprise. Steria intervient dans trois principaux domaines :

- L'exploitation des fonctions Finance & Administration (F&A),
- L'exploitation des fonctions Ressources Humaines, notamment autour de l'administration du personnel
- L'exploitation de processus métiers spécialisés, comme par exemple la gestion de la détection des fraudes sur cartes bancaires pour des établissements financiers ou la gestion des cartes de fidélités pour des acteurs de la grande distribution.

Steria détient une position de référence en Europe sur le marché du « *Business Process Outsourcing* ». Steria est classé par NelsonHall (dans son étude *BPO Market Assessment, 2009-2013*) n°1 sur le marché européen du BPO P2P (*Business Process Outsourcing purchase-to-pay* ou comptes fournisseurs) et n°3 dans la catégorie BPO F&A (*finance and administration*) multi-process.

A titre d'illustration, au travers de ses activités de *Business Process Outsourcing* Steria, sur une base annuelle :

- gère 55 milliards de livre sterling de paiements,
- paie 5 million de factures,
- gère 6 millions d'actifs immobilisés représentant une valeur de 43 milliards de livre sterling,
- paie 3 millions de salaires,
- gère 1 million de demandes d'indemnisation,
- ...

Afin de garantir à ses clients un niveau de qualité optimum et une productivité en constante amélioration, Groupe Steria développe une stratégie de coordination globale de l'ensemble des plateformes de production. Il s'agit des centres de production sécurisés, des activités mutualisées de tierce maintenance et de recette applicative et des centres de support utilisateurs. Ces centres de services mutualisés partagent au maximum des outils et processus communs pour un service standardisé à travers le monde.

Le Groupe dispose de centres de services mutualisés :

- pour le support technique (à Roanne en France, Warrington au Royaume-Uni, Noida en Inde, Katowice en Pologne),
- pour l'administration des infrastructures (à Louvain, en Belgique, Copenhague au Danemark, Nanterre et Sophia-Antipolis en France, Madrid en Espagne, Oslo en Norvège, Londres au Royaume-Uni, Stockholm en Suède, Noida en Inde),
- pour l'intégration de systèmes (Vélizy, en France, Casablanca au Maroc, et en Inde) mais aussi en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Scandinavie et en Suisse.

Les centres de service du Groupe Steria sont interconnectés assurant ainsi une redondance en terme de production de services et permettant de combiner la production *onshore* (Europe de l'Ouest) et *Offshore* et *Nearshore* (Inde et Pologne).

Le *Global Delivery Model* de Steria permet de proposer des solutions combinant une approche industrielle de la production et un *sourcing* sélectif avec la possibilité de fournir tout ou partie des prestations depuis des centres *offshore* (Inde) et *nearshore* (Pologne ou Maroc).

Les équipes de développement du Groupe travaillent en conformité avec les dernières normes de qualité en vigueur dans la profession : CMMI pour la gestion de projet et l'assurance qualité des développements informatiques, avec l'objectif d'atteindre l'homologation niveau 5, pour les processus de conception, de correction et d'évolution des applications.

Evolution de la répartition du chiffre d'affaires par métier

	2007		2008		2009	
	M €	% CA	M €	% CA	M €	% CA
Conseil et Intégration de systèmes*	757	53 %	1084	61 %	1043	64 %
Infogérance et BPO	550	39 %	681	39 %	587	36 %
Xansa**	110	8 %	-	-	-	-
TOTAL	1 416	100 %	1766	100 %	1630	100 %

* y compris TMA (tierce maintenance applicative) et conseil

** Chiffre d'affaires externe réalisé par les sociétés Xansa du 17 octobre au 31 décembre 2007

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique (exercice 2009)

(en milliers d'euros)	France	Royaume-Uni	Allemagne	Reste de l'Europe	Total Groupe
Chiffre d'affaires	507	639	236	248	1630
% du Chiffre d'affaires	31 %	39 %	15 %	15 %	100 %

Evolution de la répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

	2007		2008		2009	
	M €	% CA	M €	% CA	M €	% CA
Secteur Public	513	36 %	653	37%	639	39%
Banque & Assurances	308	22 %	477	27%	414	25%
Utilities (Energie, Transport, Télécommunications)	353	25 %	424	24%	399	25%
Distribution	17	1 %	88	5%	86	5%
Industrie et Autre	115	8 %	124	7%	93	6%
Xansa	110	8 %	-	-	-	-
TOTAL	1 416	100	1766	100 %	1630	100 %

Clients

Les vingt clients les plus importants du groupe Steria représentent environ 39 % du chiffre d'affaires, le premier client représentant 5,9 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Steria poursuit une politique active de partenariat, d'une part avec de grands éditeurs de progiciels et, d'autre part, avec des clients, des industriels ou même d'autres sociétés de services informatiques, parfois au sein de structures dédiées. Par ailleurs, Steria entretient des relations avec un réseau de sociétés spécialisées qui interviennent en sous-traitance dans le cadre des projets qui lui sont confiés. Le recours à cette sous-traitance concerne tant les projets en intégration de systèmes que les projets d'infogérance.

1.4.2 Les investissements et l'innovation

Investissements

Les principaux investissements réalisés par les sociétés du Groupe, en dehors des acquisitions de sociétés, concernent le matériel informatique et les achats de licence ainsi que le mobilier et le matériel de bureau (cf. note 4.3 en annexe aux comptes consolidés). Ces investissements sont essentiellement financés sur fonds propres.

La politique de la société est par principe de privilégier l'utilisation de bureaux et sites de production en location simple.

L'immeuble du siège social à Vélizy-Villacoublay fait l'objet d'un contrat de crédit-bail signé avec UNICOMI pour l'achat du bâtiment. Ce contrat signé en juin 1990 a une durée de 20 ans et porte sur un investissement d'origine de 20 millions d'euros pour une superficie utile de 8.000 m² environ. La valeur nette de cet immeuble au 31 décembre 2009 s'élève à 10,0 millions d'euros.

Le Groupe est aussi détenteur de bâtiments et terrain en Inde provenant des activités de Xansa avec une valeur nette au 31 décembre 2009 qui s'élève à 16,5 millions d'euros.

Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Groupe Steria a dépensé les montants suivants en investissements industriels au cours des trois dernières années :

Dépenses d'investissements industriels exprimés en % du chiffre d'affaires de l'exercice

2009	1.4%
2008	1,7 %
2007 (*)	2,1%

*Chiffres Steria pour la période 1^{er} janvier – 31 décembre, chiffres Xansa pour la période 17 octobre–31 décembre

Ces montants incluent notamment les investissements en capacité de production, les investissements relatifs au processus à l'industrialisation du Groupe, les investissements en outils internes et en matériels informatiques et les investissements dédiés aux clients dans le cadre des contrats.

La stratégie d'innovation Groupe de Steria

L'innovation est au cœur de la stratégie de Steria. Elle fait partie de l'historique et de la culture de l'entreprise. Elle est également un levier important pour maximiser la valeur ajoutée apportée aux clients et un élément de différenciation des solutions proposées.

L'ambition du Groupe est de proposer des services innovants grâce à l'utilisation de technologies nouvelles ou de processus novateurs.

Pour concrétiser cette ambition, le Groupe s'est fixé un certain nombre d'objectifs :

- Créer : encourager une culture créative qui laisse libre cours aux idées nouvelles ;
- se Focaliser : identifier les succès potentiels à un stade précoce et investir ;
- Réaliser : porter les idées nouvelles sur le marché en faisant la démonstration de leurs avantages ;
- Découvrir : identifier les besoins d'innovation au sein de notre environnement de marché ;
- Echanger : mettre en rapport les besoins d'innovation identifiés avec les créateurs potentiels de solutions ;

Créer

Il s'agit d'encourager les équipes à concevoir des idées innovantes en les invitant à participer à des concours d'innovation. Cette compétition ouverte à l'échelle du Groupe recueille les candidatures au travers de toute l'organisation. En 2009, ces concours ont donné lieu à 53 propositions innovantes dans des domaines tels que le développement en ligne, la télématique embarquée ou le ciel virtuel. Parmi les 5 finalistes, le Comité Exécutif Groupe a attribué le prix 2009 au projet « GAIA » dont le but est de faciliter la création d'un ciel virtuel dédié à la simulation du transport aérien en Europe.

Se Focaliser

Les investissements sont concentrés sur les solutions, source de nouveaux services ou de valeur additionnelle. Au Royaume-Uni, par exemple, les équipes ont collaboré avec le Department of Work and Pensions afin de développer l'application de reconnaissance vocale « Jobs by Phone » destinée aux chercheurs d'emploi. Ce système automatisé d'une grande simplicité offre une alternative économique au contact client en face à face. Cette application a mis en lumière le rôle que peut jouer l'innovation dans la réduction des coûts tout en confirmant le potentiel de développement de nouveaux services au sein du DWP.

Réaliser

Le Groupe a établi à Singapour un centre d'innovation mondial dédié aux solutions de mobilité. La solution innovante d'immatriculation des véhicules développée pour la Police de Singapour illustre la capacité des équipes à déployer une technologie mobile de pointe se traduisant par des résultats pratiques pour les clients.

Découvrir

Les solutions mises en place à l'aéroport d'Heathrow illustrent la capacité du Groupe à identifier les besoins de ses clients en terme d'innovation. A Heathrow, Steria a développé un système de régulation des taxis sur l'ensemble du hub mondial de transport. En associant la technologie RFID à l'expertise du Groupe en gestion de trafic, Steria a créé un service qui canalise l'activité des taxis, gérant les refacturations aux opérateurs et améliorant la prise en charge des passagers, canalisant et optimisant le flux.

Échanger

De façon à faciliter les échanges, le Groupe a investi dans des outils collaboratifs tels que Lotus Connections et QuickR. Des communautés autour des tendances clés de l'innovation ont également été créées de manière à capitaliser sur des connaissances partagées au sein de l'entreprise.

Sur la base de ces objectifs, l'innovation est placée au cœur de la gouvernance du Groupe et est considérée comme essentielle pour son positionnement sur le marché et sa stratégie de croissance.

■ 1.5 Responsabilité d'Entreprise (RE)

Steria, entreprise créée en 1969, se voulait, selon la vision de son fondateur, Jean Carteron, un projet social où la participation des salariés au capital se conjugait avec une culture d'innovation, d'entrepreneuriat et de solidarité, jetant les bases d'une gouvernance unique en son genre.

Dès l'origine, la culture de Steria s'est enracinée dans une approche responsable et humaniste, traduite aujourd'hui par cinq valeurs qui irriguent la vie du Groupe dans ses relations avec ses parties prenantes : simplicité, créativité, indépendance, respect et ouverture.

Cette approche responsable et humaniste traduit la volonté du Groupe Steria d'avoir un impact durablement positif sur son environnement et ses parties prenantes.

La responsabilité d'Entreprise est une des composantes de la stratégie du Groupe et est, à ce titre, intégrée à ses différentes activités, du service rendu aux clients à la gestion des ressources humaines, en passant par l'environnement et les relations avec les communautés locales.

Politique et organisation de la Responsabilité d'Entreprise (RE)

Steria est membre du « Global Compact », une initiative créée en 2004 par l'ONU pour inciter les entreprises à promouvoir dix principes universels concernant les droits de l'Homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption (www.unglobalcompact.org).

Fort de cet engagement, Steria dispose de sa propre charte éthique depuis 2008, disponible sur le site web du Groupe. Elle a pour objectif de faire en sorte que chaque collaborateur soit conscient de son rôle dans le respect au quotidien des normes éthiques spécifiques établies par le Groupe dans le cadre de ses activités.

La Responsabilité d'Entreprise couvre quatre domaines : la responsabilité économique, les ressources humaines, l'environnement et les projets de solidarité. La démarche globale autour de la responsabilité sociale du Groupe est directement sous la responsabilité du Gérant Exécutif et chacun des membres du Comité Exécutif soutient un domaine spécifique. Une équipe composée de responsables de réseau pour chacun des domaines de Responsabilité d'Entreprise est chargée de mettre en œuvre les plans d'action sur l'ensemble du Groupe, sous la houlette d'un Directeur de Programme.

Cette organisation permet d'intégrer la notion de responsabilité sociale au cœur même de toutes nos activités d'entreprise. Elle permet de mettre en place les actions à tous niveaux de manière concrète et de discuter au plus haut niveau de l'entreprise des enjeux liés au développement durable.

Pour bénéficier d'un point de vue extérieur, Steria s'appuie sur un Comité Consultatif RSE (« Corporate Responsibility Advisory Board »). Ce comité, composé d'experts indépendants issus de l'Administration, d'entreprises privées et d'ONG, compte également des responsables de réseaux Responsabilité Entreprise. Le Comité Consultatif s'est réuni 3 fois en 2009, dont une fois avec le Comité Exécutif du Groupe. Y ont été abordés les sujets tels que : la gouvernance, les objectifs de Responsabilité d'Entreprise, la notation Responsabilité d'Entreprise, la communication, l'évaluation des priorités environnementales.

Enfin, pour mieux intégrer les bonnes pratiques existantes, Steria est membre de l'Institut du Mécénat Social (IMS), réseau français dédié à la responsabilité d'entreprise et qui fédère 200 entreprises internationales.

Les quatre chantiers « Responsabilité d'entreprise » de Steria

1 – Les ressources humaines : pour agir en tant qu'employeur responsable

La gouvernance participative

Dès sa création en 1969, Steria a mis en place un mode de gouvernance original impliquant les actionnaires salariés. Steria a donné à cette gouvernance une forme concrète en rassemblant la communauté de salariés actionnaires au sein de Soderi, une société mère holding General Partner et le pilier de la gouvernance participative.

L'actionnariat salarié est l'expression de la volonté du management de faire en sorte que les collaborateurs développent leur esprit entrepreneurial, adhèrent et s'impliquent dans le projet d'entreprise. Une telle gouvernance est le gage d'un niveau élevé d'engagement et de motivation des collaborateurs, élément clé au sein d'une société de services.

Les salariés constituent encore aujourd'hui le premier actionnaire du Groupe, avec une participation de 19,3 % du capital (hors fondateur) détenue par les collaborateurs du Groupe (y compris les collaborateurs retraités, et en incluant le trust Xansa pour 4,79 %).

Steria promeut ainsi son modèle de gouvernance original, associant copropriété de l'entreprise et co-entrepreneuriat. Les collaborateurs actionnaires de la Société deviennent actionnaires de Soderi et participent ainsi à la gouvernance du Groupe, intervenant, via leurs représentants nommés, sur les décisions stratégiques du Groupe.

Au-delà des valeurs qu'il incarne, l'actionnariat salarié permet à tout collaborateur Steria d'être au cœur des décisions stratégiques de l'entreprise mais aussi de bénéficier des fruits de la croissance du Groupe. Il allie ainsi une double vocation :

- une vocation entrepreneuriale (association au projet d'entreprise et aux décisions stratégiques) ;
- une vocation patrimoniale (association à la performance de l'entreprise).

En devenant actionnaires de Steria, les collaborateurs acquièrent le droit d'adhérer à Soderi et d'acheter un nombre d'actions Soderi égal au nombre de leurs actions Steria. Ils deviennent ainsi des actionnaires salariés actifs.

Le Conseil d'administration de Soderi, élu par les actionnaires salariés, est consulté sur toutes les orientations et décisions stratégiques de l'entreprise. Il s'est par exemple prononcé sur l'acquisition de Xansa en 2007.

Il a été en partie renouvelé en 2009, comme c'est le cas tous les deux ans. Il se compose aujourd'hui de 17 membres, dont six femmes, et atteint ainsi un taux de féminisation bien supérieur à celui de nombreux autres conseils d'administration d'entreprises. Cinq pays sont représentés au sein du Conseil d'administration : la France, l'Inde, l'Allemagne, la Norvège et le Royaume-Uni.

En 2009, le Conseil d'administration de Soderi a décidé de se porter garant d'une stratégie de croissance durable.

Soderi entend, entre autres objectifs, développer l'esprit d'entrepreneuriat des salariés actionnaires. Chaque année, Soderi organise une Assemblée générale, un événement spécial qui allie approbation des résolutions, présentation du Président et une intervention de haut niveau par un conférencier prestigieux.

En outre, Soderi a développé des outils de communication afin d'améliorer la culture économique et financière des salariés actionnaires : un site Internet (www.soderi.com), un bulletin d'information mensuel consacré aux marchés financiers et à l'actualité des concurrents de Steria, un webzine trimestriel dédié aux salariés actionnaires et ainsi que des cours en ligne d'économie et finance.

En 2009, comme les années antérieures, un plan d'actionnariat salarié, nommé GESP (« *group employee saving plan* ») a été lancé, avec l'objectif d'accroître significativement le nombre de salariés actionnaires et de renforcer le nombre d'actionnaires de Soderi en cohérence avec l'évolution du groupe.

Indicateurs de 2009

- Nombre de réunions du Conseil d'administration de Soderi tenues cette année : 8
- Parité homme/femme au sein du Conseil d'administration de Soderi : un tiers de femmes
- Nombre de nationalités au sein du Conseil d'administration : 5
- Nombre de visites cumulées sur le site Internet de Soderi : 9 071

Engagement en faveur de l'égalité des chances

Steria s'engage en faveur de l'égalité des chances, comme l'indique la charte éthique et conformément à l'engagement « Global compact ». L'objectif est de guider les efforts du Groupe afin d'offrir les opportunités à tous et de lutter contre la discrimination.

Politique du Groupe en matière de handicap

Une politique en matière de handicap a été adoptée en 2009 par Steria. Elle souligne l'engagement du Groupe envers l'égalité des chances pour tous les salariés, y compris les employés potentiels souffrant d'un handicap. Afin de la mettre en œuvre, le plan vise à respecter les normes établies par la *Web Content Accessibility Guidelines* (WCAG) pour la conception des nouvelles solutions Internet et intranet : veiller à rendre les sites webs accessibles aux personnes handicapées.

Dans le domaine du handicap, la législation locale constitue un puissant moteur aux différentes initiatives. Au Royaume-Uni, les équipes des ressources humaines ont commencé à sensibiliser leurs managers à la législation en vigueur sur le handicap (*Disability Discrimination Act*, directive européenne). En Inde, les équipes participent à des salons professionnels spécialement dédiés aux personnes handicapées.

En France, suite à un accord conclu avec l'Agefiph, l'organisation gouvernementale chargée de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans le secteur privé, un programme de deux ans a été mis en place en 2008-2009. Il prévoit :

- Recrutement : en 2008 et 2009, le nombre de personnes handicapées recrutées a augmenté de 84 %.
- Formation : les équipes RH et 100 managers ont suivi un programme de formation spéciale sur le travail avec des personnes handicapées.
- Communication : une campagne de communication à grande diffusion ainsi que des manifestations sur le handicap ont eu lieu avec le témoignage de personnes handicapées.
- Lorsque c'était possible, Steria a adapté son environnement de travail aux personnes handicapées : télétravail, aménagement du poste de travail selon le handicap, accès prioritaire à notre programme de formation. Civikey, un clavier virtuel pour les personnes atteintes de handicap moteur est désormais inclus sur tous les nouveaux ordinateurs. Civikey est le résultat d'un partenariat entre l'hôpital de Garches, l'école d'ingénieurs Intech Info et la Fondation Steria-Institut de France.
- Steria a développé la sous-traitance avec des institutions employant des personnes handicapées dans les domaines du recyclage d'équipements informatiques, la restauration et de la distribution du courrier.
- Steria a lancé une initiative novatrice à la fin de l'année afin de former 10 personnes handicapées aux nouvelles technologies de l'information, en collaboration avec GT'M Ingénierie. Ce programme concerne les personnes handicapées au chômage au profil scientifique.

Fin 2009, l'accord signé avec l'Agefiph a été renouvelé pour une période de deux ans.

Politiques liées à l'égalité homme/femme et à l'âge

La promotion professionnelle des femmes et des seniors fait partie de l'engagement du Groupe en faveur de la diversité.

Le Groupe compte aujourd'hui 31 % de femmes et les 120 seniors managers en compte 23 %.

En matière de parité, le Groupe s'engage à avoir au moins un pourcentage de femmes équivalent à celui présent dans les écoles et universités auprès desquelles nous recrutons.

En Espagne, un programme de deux ans a été lancé en 2009 pour garantir l'égalité des chances entre les salariés hommes et femmes. Steria Espagne a rejoint l'initiative gouvernementale pour être l'une des premières entreprises d'informatique à développer une stratégie dans ce domaine. Elle prévoit l'analyse complète de la situation et une enquête menée auprès des femmes salariées. Les sujets abordés dans le programme sont notamment la prévention du harcèlement sexuel, les congés maternité, l'équilibre entre vie de famille et emploi du temps professionnel, et le point de vue « féminin » sur les processus de promotion du recrutement.

En Scandinavie, des efforts considérables sont déployés pour augmenter la proportion de femmes dans le secteur informatique. En Norvège, Steria soutient une organisation rattachée à l'université des sciences et technologies de Trondheim qui vise à inciter les femmes étudiantes à envisager une carrière dans l'informatique. En Suède, où le taux de femmes managers atteint 66 %, Steria travaille en collaboration avec une organisation sectorielle appelée « Womentor ».

En France, un audit a été réalisé sur l'égalité homme/femme sur le lieu de travail au cours des trois dernières années, et les résultats seront débattus avec les syndicats afin de conclure un accord en 2010.

Les enjeux liés à l'âge ont fait l'objet d'une grande attention en France en 2009. Cinq réunions ont été organisées en 2009 avec les syndicats. Le plan d'action décidé pour 2010-2012 concentrera ses efforts sur le maintien de l'emploi des salariés de plus de 55 ans, en développant leurs compétences et en encourageant le transfert de connaissances et de compétences grâce au mentorat. Au cours des entretiens sur les performances et le développement, une partie sera consacrée à l'évolution de carrière des personnes seniors, lesquelles auront un accès prioritaire à certaines formations.

Assurer le bien-être des salariés

Dans une entreprise aussi diversifiée et internationale que Steria, il est essentiel de veiller au dialogue avec les salariés et de prendre en compte leur bien-être afin d'augmenter leur niveau d'implication et leur satisfaction.

Équilibre professionnel

Les résultats montrent que la mise en œuvre de politiques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée au sein des entreprises permet d'améliorer l'environnement professionnel. En effet, les études dans ce domaine font apparaître une forte corrélation entre les politiques en matière d'équilibre professionnel, une baisse de l'absentéisme et l'augmentation de la productivité. En 2009, Steria a redoublé d'efforts dans ce domaine.

En tant qu'acteur international, travaillant sous différentes zones géographiques et fuseaux horaires, l'entreprise doit relever des défis particuliers. Aujourd'hui, la technologie offre la possibilité de rester connecté à tout moment, n'importe où. Travailler sans les contraintes traditionnelles représente une expérience positive pour certains. Cependant, il existe des conséquences involontaires qui doivent être abordées. Par exemple : gérer la charge de travail, travailler en équipe lorsque les membres se réunissent moins fréquemment, etc. Grâce à la mise en œuvre de pratiques communes visant à aider les salariés à concilier leur vie professionnelle et personnelle, Steria entend garantir une satisfaction des besoins de ses clients sur le long terme.

Au sein du Groupe, le sujet lié à l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle a été abordé dans le cadre du programme de responsabilité d'entreprise. Les meilleures pratiques ont été déterminées et échangées au sein du groupe, et l'élaboration de politiques communes est en cours de discussion. En 2009, la plupart des pays ont ouvert une « ligne d'assistance » que tous les salariés peuvent utiliser en cas de besoin pour contacter des professionnels médicaux externes.

À l'échelle locale, divers programmes et activités sont menés.

Par exemple : en France, l'observatoire « Zen'it » a été créé durant l'été 2009 suite à un audit qualitatif mené par une société externe sur les conditions de travail et le bien-être des salariés. L'observatoire, composé de représentants des comités de la santé et de la sécurité des 12 sites et des managers, a élaboré un plan d'action qui sera approuvé en 2010. Des thèmes tels que la gestion du stress, la communication, la formation, les outils et les processus ont été abordés. Une charte des salariés en attente de projets a été élaborée en 2009 et publiée sur l'intranet. Elle indique les orientations et les meilleures pratiques pour les salariés qui attendent des missions et veille à ce qu'ils soient correctement informés de leurs droits et devoirs.

En Norvège, le sujet de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée est traité dans les cours de formation obligatoires pour tous les consultants.

En Espagne, un plan relatif à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée a été mis en place en 2009, allant plus loin que la législation en vigueur en faveur des salariés. Par exemple : de nombreuses combinaisons de congés non payés sont proposées aux salariés, avec une prise en charge sociale garantie par Steria.

En Inde, un certain nombre de politiques ont été adoptées pour assurer le bien-être des salariés au bureau : télétravail, 15 jours de congés obligatoires, temps partiel, crèche et système de garde pour les enfants, programmes de formation sur la gestion du stress et le plaisir au travail pour les salariés, des centres de remise en forme et de loisirs internes tels que les bibliothèques, des tables de ping-pong, etc.

Indicateurs (selon la préconisation du GRI)	2009
Effectif total fin 2009	18 393
Taux de départ des salariés (départs volontaires)	9,70 %
Formation : nombre de jours	33 852
Moyenne d'heures de formation par an et par salarié	26 heures*
Coût de la formation	9,484 K€
Pourcentage de salariés recevant des évaluations régulières de leurs performances et de développement de carrière	83,25 %
Pourcentage de salariés bénéficiant de conventions collectives	68 %

*informations issues du système de suivi des heures

2 - La responsabilité économique : pour une gestion responsable de notre entreprise avec nos clients

Le mode de fonctionnement d'un Groupe est étroitement lié à ses valeurs. Le Groupe conscient que sa réputation sur le marché dépend de l'attitude, de l'engagement et des compétences de son personnel. Une charte éthique professionnelle encadre ainsi les activités de ses collaborateurs.

Dans de nombreux pays, les clients du Groupe font confiance à Steria pour les accompagner dans leurs activités. Le rôle de Steria est de les aider à réaliser leurs projets, à tenir leurs engagements et à respecter les normes et les obligations légales.

Les systèmes d'informations que le Groupe implémente pour ses clients contribuent à optimiser leurs performances, à augmenter leurs parts de marché, à assurer leur conformité aux réglementations et à limiter leurs risques. Steria agit souvent en véritable partenaire et le succès du Groupe se mesure aux performances de ses clients.

Au travers d'un modèle de production *on/near/offshore* intégré, Steria propose à ses clients une gamme complète de services informatiques à valeur ajoutée, reposant sur les technologies les plus innovantes. Ainsi, le Groupe a un impact sur la vie de millions de personnes, en contribuant par exemple à de meilleurs systèmes de soins, à des transports plus sûrs et à des services publics toujours plus performants.

À l'écoute de ses clients

Constamment à l'écoute des défis et des ambitions de ses clients, le Groupe Steria leur propose les solutions et les services dont ils ont besoin pour servir leurs propres clients. Pour être sûrs de leur fournir ce dont ils ont besoin, le Groupe reste à l'écoute de ses clients sur l'ensemble de ses marchés.

À titre d'illustration, au Royaume-Uni, un Groupe d'Innovation Clients a été constitué pour recueillir des retours d'expérience clients. Steria s'en inspire ensuite afin de leur proposer de nouvelles voies et perspectives pour améliorer leur informatique. *Corporate Financial Services* (CFS) s'est associé à Steria pour introduire un volet environnemental à la Journée de l'innovation, qui attirera environ 170 propositions, dont la plupart seront introduites chez CFS et Steria.

Garantir un service de haute qualité

Afin d'assurer des services de qualité et des bénéfices mesurables, Steria établit avec ses clients des niveaux d'engagements rigoureux. Les processus de gestion du Groupe, formalisés à l'échelle nationale et conformes aux exigences du marché, sont tous certifiés ISO 27001. En Allemagne, en Norvège, au Royaume-Uni et en Inde, Steria est certifié ISO 27001 pour les systèmes de gestion de la sécurité de

l'information. Côté informatique opérationnelle, Steria délivre chaque jour, 24 h/24, des services dans plusieurs langues, et ce dans le respect des accords de service exigés par les clients.

Le Groupe fait également preuve de flexibilité et d'innovation en proposant et développant de nouvelles méthodes de travail de nature à accroître le niveau de satisfaction de ses clients : alliances stratégiques, partenariats public-privé, accords de partage des risques... NHS *Shared Business Service*, la joint venture à 50/50 de Steria avec le Ministère de la Santé au Royaume-Uni, en est une parfaite illustration.

Mettre en œuvre une charte éthique conforme à nos valeurs

Une charte éthique a été adoptée et signée par la direction. Issu de nos engagements « Global Compact », il décrit notre mode de fonctionnement, nos engagements envers les droits de l'Homme et la diversité, les normes de travail, la lutte contre la fraude, le conflit d'intérêt, la protection des informations d'entreprise et de l'environnement. Une section complète est consacrée à l'application du code et des valeurs, où des lignes directrices sont données aux salariés afin de les aider à prendre des décisions conformes à l'éthique du Groupe. La charte éthique est disponible sur le portail Web intranet du Groupe.

Enfin, le Groupe travaille à l'élaboration d'une Charte d'achat reposant sur des normes déontologiques afin de fournir des orientations à ses fournisseurs et sous-traitants.

3 - L'environnement : participer à l'effort mondial pour réduire notre impact écologique

Le Groupe Steria s'est fixé pour objectif de participer à l'effort mondial de réduction de l'impact écologique en travaillant sur deux aspects. Tout d'abord, il s'agit de travailler sur l'optimisation de la gestion des systèmes d'information pour réduire leur empreinte carbone. Ensuite, il s'agit de participer à une réflexion plus large en encourageant nos clients à améliorer les processus métier et ainsi réduire significativement l'empreinte carbone. Nous avons développé plusieurs propositions, qui vont du conseil à la recherche de solutions pour nos clients actuels et potentiels afin d'atteindre cette réduction de manière concrète.

Aujourd'hui, le Groupe Steria, de la direction jusqu'à la base, participe à cet effort à travers le travail de nos « agents environnementaux » pour amener l'ensemble de l'entreprise à réfléchir, à planifier et à fonctionner comme une entreprise véritablement respectueuse de l'environnement.

Le chantier stratégique sur l'environnement est soutenu par le Comité Exécutif du Groupe et un responsable de réseau, qui en a la responsabilité conjointement avec le directeur de programme chargé de la mise en œuvre du chantier sur l'environnement au sein des sociétés du Groupe Steria. Le responsable de réseau environnement et le directeur de programme ont formé un Comité environnement de Groupe (CEG), composé de représentants des pays qui, collectivement, sont responsables de la mise en place de la politique au sein des pays. Globalement, plus de 800 cadres tous niveaux confondus s'impliquent activement dans le chantier sur l'environnement dans tous les pays.

Nos six objectifs environnementaux



1. Une vie plus respectueuse de l'environnement : tous les salariés de Steria comprennent et s'engagent activement dans notre entreprise et leur collectivité en faveur d'un développement plus durable. Les initiatives dans ce domaine sont notamment un recyclable plus intensif et plus intelligent, la préservation de l'eau, l'utilisation des technologies de conférence pour réduire les voyages et une sensibilisation accrue. Nous menons l'initiative « Living Green » à l'échelle locale pour l'adapter au modèle d'entreprise et à la culture locale.

Par exemple : nous disposons de plus de 800 collaborateurs, également qualifiés d'agents environnementaux (ambassadeurs) dans notre entreprise qui s'impliquent activement dans une série d'initiatives : des projets de solidarité, l'organisation de nos programmes de certification ISO 14001, l'augmentation du recyclage, la diminution des impressions et une meilleure utilisation des technologies de vidéo et de conférence sont quelques-uns de leurs réalisations.

2. Gestion des déplacements professionnels : nous avons activement commencé à évaluer et à réduire nos déplacements professionnels sans sacrifier la qualité des services fournis à nos clients. Nous prévoyons de réduire notre empreinte carbone de 10 % sur les trois prochaines années à partir de 2010. Notre programme actuel entend réduire les déplacements professionnels grâce au recours à la technologie et nous élaborons un programme de compensation pour assurer la neutralité carbone sur les déplacements professionnels en 2010. Par exemple : en Inde, un programme de gestion du carbone (CGP) a été créé pour neutraliser l'empreinte carbone créée sur le compte des déplacements officiels en avion. Ainsi, un jeune arbre est planté pour chaque vol intérieur et trois jeunes arbres sont plantés pour chaque vol international. Plus de 3 000 jeunes arbres ont été plantés fin 2009.

3. Gestion de l'énergie : en tant que société technologique, nous développons actuellement un service de paiement d'énergie et d'analyse que nous avons conçu pour deux clients importants et sommes en train de le mettre en œuvre dans les sociétés de notre Groupe.

4. Certification ISO 14001 : conformément à notre politique, nous avons entamé des projets visant à devenir une entreprise certifiée ISO 14001. Nous avons déjà obtenu cette certification en Espagne, en Allemagne, en Autriche et au Royaume-Uni et espérons l'élargir aux autres pays en 2010 et ultérieurement.

5. Offres respectueuses de l'environnement : bien que l'informatique contribue à 2 % des émissions de carbone dans le monde, l'utilisation optimale de l'informatique pour améliorer les processus métier de nos clients peut réduire significativement leur empreinte carbone. Nous avons développé plusieurs propositions, qui vont du conseil à la recherche de solutions pour nos clients actuels et potentiels.

6. Global Reporting Initiative (GRI) : cette initiative fait partie intégrante de notre programme Responsabilité Entreprise. C'est pourquoi, nous avons décidé de rédiger un rapport, à la fois interne et externe, selon les indicateurs de performances de GRI et avons défini les critères de mesure de Steria. L'exercice est en cours dans la plupart des pays. Nous avons participé et atteint la note de 79 % sur le projet « Carbone disclosure » de 2009.

Aider nos clients à préserver l'environnement et à réduire leurs coûts

L'utilisation de l'informatique entraîne une diminution des émissions de carbone des entreprises plus importantes que les émissions directement attribuables à l'informatique. Pour y parvenir, Steria propose de nombreuses solutions comme :

- la communication et accès à distance et mobiles pour réduire les besoins de déplacement
- la solution de suivi et d'optimisation de la flotte, Kilometrix, qui favorise l'éco-conduite
- les systèmes de gestion des documents et dossiers électroniques, qui réduisent la consommation de papier
- **la diminution du stockage en ligne**, qui permet de réduire les émissions associées aux matériels informatiques
- **les services d'impression gérés**, qui aident à réduire le gaspillage d'actifs, d'espace, de papier et d'énergie
- **la virtualisation des serveurs et des applications**, qui permet de réduire les dépenses d'investissement et de fonctionnement ainsi que les émissions
- **la gestion de l'énergie du poste de travail** qui, contribue à réduire la consommation d'énergie et les émissions associées

Steria offre également des solutions pour le secteur du transport telles que :

- Limitation de la pollution environnementale due aux émissions des services de transport ferroviaire, aérien et urbain
- Solution de supervision Traffic Expert qui fournit des informations aux conducteurs pour les aider en cas de ralentissement de la circulation et à optimiser leurs itinéraires, afin de réduire les embouteillages et les émissions de CO2
- Solution Taxi Expert qui optimise les déplacements des taxis à l'aéroport pour améliorer la fluidité de la circulation et réduire la pollution
- Solutions pour les services de transport ferroviaire et urbain afin d'augmenter la fréquence de leurs services et les intégrer au transport personnel.

4 - La solidarité : notre engagement envers les personnes défavorisées

Permettre l'accès à l'éducation, à l'informatique et à l'emploi

Steria a officialisé en 2009 un engagement solidaire du Groupe qui tire parti de plusieurs initiatives locales à travers le Groupe. Le but de cette politique est de donner aux personnes défavorisées les moyens de s'en sortir en leur facilitant l'accès à l'éducation, à l'informatique et à l'emploi. À cette fin, trois programmes transversaux ont été conçus et expliqués au paragraphe « Mesures importantes à l'échelle locale » :

- des programmes d'aide locale en informatique et éducation
- le programme « *One Steria, One country, One School* » en Inde
- un programme de formation diplômante

Programmes dirigés par des bénévoles

Ces programmes, tous encadrés par des bénévoles, sont mis en œuvre pendant le temps libre des salariés. Ils constituent un modèle solidaire innovant, impliquant Steria, ses salariés et ses clients.

Le but est d'encourager les initiatives de nos salariés et de les aider à trouver les moyens de se développer sur le plan personnel et professionnel qui compléterait leur activité professionnelle. Le 13 octobre 2009, une journée solidaire appelée « *One Day Challenge* », a eu lieu au cours du deuxième semestre dans les locaux de Steria partout dans le monde pour attirer l'attention sur la situation des plus défavorisés et encourager le bénévolat à l'échelle locale. Malgré la crise économique et la pression commerciale, cette manifestation, préparée longtemps à l'avance, a donné d'excellents résultats.

Résultats de la journée « *One Day Challenge* », la manifestation solidaire de Steria en 2009 :

- Collecte de fonds : 88 639 euros
- Nombre de bénévoles : 2 924
- Nombre d'heures de bénévolat : 4 928
- Nombre d'activités : 264
- Nombre d'organisations caritatives soutenues : 72

Mesures importantes à l'échelle nationale

En France, la Fondation Steria - Institut de France soutient des projets informatiques qui permettent de réduire la fracture numérique dans trois domaines : l'éducation et la formation, les solutions novatrices pour faciliter la vie quotidienne des personnes défavorisées et l'entrepreneuriat social.

La Fondation a été créée en 2001 grâce à un don important de 20 managers de Steria et a soutenu jusqu'à 26 projets en France, au Maroc, au Niger, au Bénin, au Burkina Faso et au Cambodge, avec l'aide de plus de 100 bénévoles de Steria. Un bénévole de Steria, qui officie en tant que chef de projet, s'engage dans chacune des œuvres caritatives en apportant les compétences nécessaires et, si besoin, avec l'aide d'autres bénévoles. En 2009, neuf projets informatiques étaient en développement, bénéficiant jusqu'à 15 000 € chacun. Par exemple, Civikey, un clavier d'ordinateur virtuel pour les personnes handicapées moteur qui leur permet d'accéder à la communication en ligne ou notre partenariat avec Digital Bridges au Cambodge pour former des jeunes défavorisés à devenir des ingénieurs informatiques et à trouver du travail. Ce projet, à la base de notre programme de formation diplômante, a permis jusqu'à présent 25 jeunes de trouver du travail. Cinquante étudiants sont actuellement formés en 2009 grâce au parrainage de Steria France et aux missions organisées par la Fondation.

Au Royaume-Uni, les activités caritatives concernent l'éducation à l'école, les activités pour les jeunes, la justice pénale, les défavorisés, les sans-abri et la santé. Steria a soutenu 211 projets individuels par le biais de subventions, de soutien aux salariés bénévoles pour développer les projets caritatifs, dont la plupart sont étroitement liés aux clients et aux partenaires alliés de Steria. Les fonds correspondants sont

également alloués par la société pour soutenir la collecte de fonds des salariés et plus de 120 organismes caritatifs différents ont bénéficié de cette aide en 2009.

En Allemagne, un prix RSE est attribué chaque année aux salariés impliqués dans des œuvres de charité. Les fonds remis au lauréat par la société permettent aux salariés de mettre en œuvre un projet de solidarité.

En Inde, la situation socio-économique et le niveau d'alphabétisation nous ont amené à concentrer nos efforts presque exclusivement sur l'éducation des enfants des communautés défavorisées et rurales, avec une attention toute particulière portée à l'éducation des filles.

Trois initiatives ont été lancées en 2008 et 2009.

1) Le programme « *One Steria, One Country, One School* » en Inde (OSOCOS) propose aux différents pays du Groupe de parrainer un projet de solidarité en Inde, sur la base d'un partenariat de trois ans. Chaque pays adopte une école et sponsorise le centre informatique, la bibliothèque, l'aire de jeu ainsi que d'autres dépenses liées au projet. Les échanges entre les salariés des pays et les élèves de l'école sont également prévus, comme le soutien à un orphelin, le tutorat en ligne, des concours... Steria Inde constitue le partenaire de mise en œuvre. Ceci inclut les cours d'informatique dispensés par le personnel bénévole de Steria India, des cours d'anglais, des ateliers d'accompagnement, des clubs d'animation en informatique, l'environnement, le cinéma, le sport, la bibliothèque, etc. En 2009, sept pays ont rejoint l'initiative, avec un budget de 5 000 euros chacun en moyenne.

2) Le « *Steria India Graduate Scholarship Scheme* » (SIFGSS) fait partie du « *One Certifying Training Programme* ». Un fonds a été créé pour aider financièrement les enfants des écoles indiennes parrainées par Steria à poursuivre des études universitaires. Le programme SIFGSS a fonctionné en 2008 et 2009 et jusqu'à présent, a aidé plus de 30 enfants, surnommés les « *Steria Scholars* » (les boursiers Steria), à suivre des études universitaires. Le fonds est alimenté uniquement par les dons et le soutien du personnel de Steria. Pour en savoir plus sur ce plan, consultez le site Web www.steriaindiafoundation.com

3) Chaque programme « *Each One Teach One* » (EOTO) a démarré lorsque des enseignants issus de certaines des écoles parrainées par Steria devaient officier lors des élections ou réaliser des missions en dehors de l'école. Le personnel bénévole de Steria India a décidé de « retourner à l'école » et de remplacer les enseignants pour une durée de trois mois. Une équipe de quatre volontaires a donc dirigé les cours 4 heures par jour (une heure chacun) sur des matières aussi variées que l'anglais, les sciences, les mathématiques et même les jeux et le sport. Ce programme, qui constituait à la base une solution temporaire, a été un succès et un plaisir partagé à la fois par les élèves et les « enseignants » ; à tel point qu'il a été reconduit pour devenir un véritable service régulier d'enseignement complémentaire pour les écoles, même après le retour des enseignants titulaires.

Le Groupe a également développé des procédures de collaboration de solidarité avec certains de ses clients, tels que *The Co-operative Financial Services et Boots*. Actuellement, six clients ont noué un partenariat avec Steria.

Indicateurs de suivi de nos programmes de solidarité ¹	2008	2009
Nos programmes reposent sur le volontariat		
Nombre de salariés qui ont participé aux projets bénévoles, dans le cadre du « <i>One Day Challenge</i> »	1 000+	2 800+
Accès à l'éducation		
Nombre d'enfants et d'adolescents bénéficiant des programmes d'éducation ou de formation	40 000	46 000
- Nombre de boursiers Steria	11	28
Accès à l'informatique		
- Nombre de projets informatiques contribuant à la réduction de la fracture numérique	54	65
Accès à l'emploi		
- Nombre de personnes qui ont trouvé un emploi suite à une formation	25	25

¹ Données provenant des services Ressources Humaines, Responsabilité de l'Entreprise et Marketing

■ 1.6 Ressources Humaines : Le moteur du développement collectif et personnel dans un environnement international

Steria est une entreprise de femmes et d'hommes, et les collaborateurs du Groupe constituent son capital le plus important. Par sa politique et ses actions dans le domaine des Ressources Humaines, le Groupe souhaite donner à ses collaborateurs les clés pour libérer tout leur potentiel au bénéfice de ses clients.

La « Human Touch » de Steria résulte de son modèle de gouvernance et de ses valeurs humaines. Sa créativité, sa souplesse d'action et sa proximité à l'égard de ses clients lui permettent de mener ses activités selon un modèle unique afin de créer une valeur durable pour ses clients.

Le modèle de gouvernance unique du Groupe est un atout majeur en ce qui concerne les Ressources Humaines. Il favorise l'esprit entrepreneurial en associant les salariés actionnaires aux principales stratégies décisionnelles du Groupe (cf. partie 1.5).

Ses valeurs fondatrices – respect, ouverture d'esprit, indépendance et créativité – font son identité. Leur mise en œuvre au quotidien fédère les pays et les activités du Groupe. Ces valeurs guident le Groupe lors de la réalisation de ses missions et pour réussir la coopération avec l'ensemble des parties prenantes.

Chiffres clés	2007	2008	2009
Effectifs au 31 décembre	18 839	19 141	18 393
Recrutements	2 664	4 958	2 425
Taux de turn over*	18,6 %	16 %	9,7 %
Évolution de l'âge moyen	36 ans	35,9 ans	36,7 ans

* Le turn over se calcule de la façon suivante : somme des départs volontaires de collaborateurs en Contrat à Durée Indéterminée et CDD sur l'année divisée par l'effectif au 31 décembre de l'année précédente.

1 – Attirer et fidéliser les meilleurs talents

En 2009, Steria a progressé de manière très satisfaisante dans le déploiement Groupe du « Global Career Framework », un outil mondial de gestion des ressources humaines, et des descriptions de postes associées. Ce référentiel fixe la norme du Groupe en ce qui concerne les catégories et le positionnement des métiers de Steria. Il constitue un outil fondamental pour le recrutement des futures équipes et pour l'évolution de la politique et des actions RH.

Ce référentiel affine la capacité du Groupe à anticiper les besoins en connaissances et en compétences nécessaires à l'accompagnement de ses clients. Parallèlement, il offre à ses salariés un outil de mesure pour déterminer leur expertise et définir leurs objectifs de développement.

Il spécifie de manière transparente les compétences nécessaires à chaque poste de l'organisation pour assurer la croissance organique du Groupe et lui permettre de devenir l'employeur de choix des futurs piliers de la réussite de ses clients. Le développement et le déploiement de parcours de carrière prédéfinis permettent au management de discuter des opportunités d'évolution avec les salariés et de les soutenir dans leur développement et leurs ambitions personnels. Pour Steria, la fidélisation des hauts potentiels passe obligatoirement par l'accompagnement des salariés dans leur développement professionnel et personnel, une évolution de carrière adéquate, et la reconnaissance des réalisations.

En 2009, Steria a procédé à 2.425 recrutements externes (dont 48,5 % de débutants) qui se répartissent ainsi :

- 347 en France,
- 234 en Allemagne & Autriche,
- 488 au Royaume-Uni,
- 980 en Inde,
- 376 dans le reste du monde.

Steria porte une attention toute particulière à l'intégration des nouveaux embauchés grâce à des journées d'accueil spécifiques visant à mieux connaître l'entreprise et sa stratégie et à rencontrer les dirigeants. Par ailleurs, en 2009, les équipes RH ont largement avancé dans le déploiement du programme d'intégration « Seven Steps » du Groupe. Ce programme vise à accompagner les nouveaux salariés au cours de leurs premiers jours, semaines et mois au sein de Steria et prévoit des points de suivi réguliers entre les salariés et leur manager afin de faciliter leur intégration.

De plus, le Groupe propose des programmes sur mesure destinés à faciliter la transition et l'intégration des salariés qui rejoignent notre organisation par le biais des projets d'externalisation.

Attirer et à fidéliser les talents, tel est l'objectif de Steria, afin d'offrir les meilleurs résultats à ses clients. En définissant des standards élevés, Steria crée un environnement de travail puissant et professionnel. Steria s'engage en outre à proposer à ses collaborateurs un large choix d'opportunités pour approfondir leurs connaissances et leurs compétences professionnelles et managériales. Des formations portant sur des domaines d'expertise technique spécifiques sont ouvertes à tous nos salariés, et ces derniers sont encouragés à développer leurs talents. Steria a investi dans les dernières technologies d'e-learning afin d'aider ses collaborateurs à construire un plan de formation et de développement personnel, et le programme d'évaluation et d'entretien annuel leur permet de bénéficier d'un retour en face à face et d'un mentorat. En conjuguant la motivation personnelle à l'envie partagée de réussir, notre ambition est d'attirer les hauts potentiels d'aujourd'hui et de contribuer au développement des innovateurs de demain.

2 – Accompagner le développement de nos collaborateurs

Steria veille à offrir un environnement de développement et d'épanouissement professionnel et personnel à ses salariés. Grâce à la mise en place d'un dispositif de gestion de la performance et du développement des collaborateurs, le Groupe est désormais à même de mieux gérer la performance et de mieux identifier les besoins en formation pour permettre à ses collaborateurs de progresser. Un plan de développement personnel est élaboré conjointement avec chaque salarié afin d'accompagner son évolution personnelle et professionnelle et lui permettre de concrétiser ses ambitions de développement. Steria propose à ses salariés un large choix d'opportunités de formation et de développement.

Chaque année, Steria passe en revue le potentiel humain du Groupe à travers le processus 'CEDRE'. Ce processus facilite l'évaluation des capacités de ses équipes au regard des ambitions stratégiques du Groupe, identifie les hauts potentiels, et met en lumière les défis de performance. La planification de la succession aux différents postes de l'organisation est l'un des éléments charnières de ce processus. CEDRE fournit des données de grande valeur pour la planification des équipes et leur formation, ainsi que pour la planification des actions de re-qualification.

« *Steria Academy* »

« *Steria Academy* » est l'école de formation et de développement du Groupe basée à Chennai en Inde sur le campus Steria. Le cursus « Global Leadership Development » a été déployé en 2008 et 2009. Le premier module du cursus « Gestion de projets » a démarré en février 2009. Au cours de l'année, l'Academy a pu proposer ce programme à deux groupes internationaux de Directeurs de projet de haut niveau. En 2010, la Steria Academy compte enrichir son offre en proposant des cursus dans les domaines de la vente et du conseil.

Les programmes de formation locaux

Les programmes de formation de Steria s'attachent en priorité à développer d'une part les compétences techniques et les nouvelles technologies nécessaires pour répondre aux demandes des clients, et d'autre part les compétences comportementales et managériales capables d'améliorer les qualités de leadership. Pour renforcer l'efficacité de la formation à la carte, Steria a signé pour la première fois un accord Groupe sur le e-learning. Les cursus en e-learning peuvent être suivis en toute indépendance, être intégrés à des programmes de formation classiques existants, ou être entièrement personnalisés pour répondre à des besoins métier spécifiques.

En France, Steria a lancé en 2009 son université interne de management, Magellan, afin d'épauler ses managers dans leur travail quotidien, en prenant en compte la gestion du changement, dans le respect des règles et des valeurs du Groupe. L'objectif de Magellan est d'accompagner les managers lors de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe tout en les aidant à accomplir leur rôle de facilitateurs de l'engagement et du bien-être des salariés. Pour continuer à faire progresser la population des architectes système, le Steria Institute of Architects (S2A) a été créé en partenariat avec deux écoles d'ingénieurs, Télécom École de Management et Télécom SudParis.

Au Royaume-Uni, l'édition 2009 du programme Management Development s'est articulée autour de quatre modules de formation – Steria Core Management, Management Essentials, Stepping into Leadership et Leadership Development – destinés à l'ensemble des managers, quels que soient leur degré d'expérience et leur ancienneté à ce type de fonctions.

En Norvège, Steria a ouvert une antenne locale de la Steria Academy, en réponse à une enquête d'opinion menée auprès des salariés. Elle propose des modules de base obligatoires sur des thèmes tels que l'intégration et les compétences fondamentales en conseil, ainsi que des modules spécialisés en gestion de projets, architecture système, développement système, essais et leadership. 95 % de l'ensemble de ces formations sont dispensés par des salariés du Groupe.

En Allemagne, tous les nouveaux salariés participent à 3 journées d'accueil afin de se familiariser en profondeur au Groupe, à ses valeurs et à ses politiques. Un programme spécialement adapté est proposé aux jeunes diplômés afin de leur permettre de démarrer leur carrière professionnelle dans les meilleures conditions possibles, et de leur présenter les compétences générales devant être acquises dans les domaines du conseil et du savoir-être. Un programme de formation standard est également disponible et propose aux salariés un large choix de modules qui abordent les compétences requises de manière ciblée. En outre, certains groupes cibles font l'objet de formations spécifiques, tel que ce programme de 18 mois comprenant des modules théoriques et pratiques destiné aux jeunes leaders.

3 – La reconnaissance de la performance individuelle et collective

Pour attirer et fidéliser les meilleurs talents du marché, Steria offre un dispositif compétitif de rémunérations et d'avantages sociaux et autres. Cette politique vise à reconnaître les talents en rémunérant à la fois la performance individuelle et la performance collective.

Pour rester compétitif et être en accord avec le marché, Steria participe chaque année à des enquêtes destinées à mesurer son positionnement par rapport à ses concurrents directs.

Steria applique une politique de rémunération fixe et variable à certains groupes cibles spécifiques afin d'encourager la performance. Pour les managers, les commerciaux, la plupart des consultants et directeurs de projet et pour certains fonctionnels, la rémunération variable est de règle.

Ces populations ont une part de leur rémunération basée sur l'atteinte d'objectifs annuels individuels et collectifs. Les objectifs correspondants sont fixés par la hiérarchie et revus annuellement. Les objectifs quantitatifs sont basés sur les chiffres du budget et sont tous mesurables.

Les objectifs des managers opérationnels sont fixés en cohérence avec les orientations générales de l'entreprise en matière de croissance, de rentabilité, de génération de cash ainsi que sur les programmes de transformation du Groupe.

Les objectifs 2009 des membres du Comité Exécutif sont fonction à la fois de la performance du Groupe (chiffre d'affaires, rentabilité, dette financière et réussite des projets stratégiques transverses), et de la performance de l'entité dont ils ont la responsabilité. Ces objectifs sont fixés par le Gérant et approuvés par le comité des nominations et rémunérations du Conseil de surveillance de Groupe Steria. Ils se répartissent en moyenne de la manière suivante : 38% sur la performance du Groupe et 62% sur des objectifs individuels.

Concernant la rémunération du Gérant, le détail est donné au sein du paragraphe « 4.3.3 : Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux et principaux dirigeants du Groupe ».

Pour les autres managers opérationnels, les objectifs comprennent une partie liée à la performance collective (chiffre d'affaires, rentabilité, endettement) et une partie liée à l'atteinte d'objectifs individuels (chiffre d'affaires, rentabilité, génération de cash et programmes de transformation comme l'offshore liés à leur entité). Le système de rémunération variable est revu chaque année après prise en compte, d'une part des observations formulées par le terrain, d'autre part des enjeux de l'année à venir. Une grande attention est portée à ce que ce système garantisse une relation directe entre la rémunération variable versée et la performance.

L'individualisation

Les politiques d'augmentation de rémunération fixe et de rémunération variable sont arrêtées annuellement en s'appuyant sur les directives données au niveau du Groupe puis déclinées pays par pays pour tenir compte des mesures collectives légales dans certains pays. Dans les pays où la loi le prévoit, des négociations collectives sont menées avec les instances représentatives des salariés.

L'association des salariés aux résultats

Une des spécificités de Steria réside dans son modèle de gouvernance qui crée un équilibre unique entre les intérêts des actionnaires et ceux des salariés créateurs de valeur. Pour être opérationnel, ce modèle implique d'associer les salariés à la copropriété de l'entreprise par le biais de l'actionnariat. Steria leur propose donc des opportunités attractives d'acquisition d'actions en souscrivant au plan d'épargne Groupe et au travers des programmes d'augmentation du capital.

En 2009, un nouveau plan d'actionnariat salarié Groupe nommé GESP (« *group employee saving plan* ») a été lancé afin de permettre à tous les collaborateurs de l'entreprise d'acquérir des titres du Groupe par le biais de ce programme d'achat personnalisé.

Les avantages sociaux

Steria propose un ensemble d'avantages sociaux et autres (retraite, assurances, congés...) dans chaque pays où le Groupe est présent. Ils sont adaptés aux environnements locaux.

4 – Être à l'écoute de nos salariés

Chaque année, le Groupe mesure la satisfaction de ses collaborateurs, via une enquête dénommée « STEREO ». Les résultats de l'enquête sont utilisés pour promouvoir le dialogue d'équipe et améliorer les méthodes de management. Les comparatifs par année proposés par Stereo permettent, en outre, d'identifier les progrès réalisés et les domaines à améliorer.

En 2009, 76 % des salariés du Groupe ont joué le jeu de Stereo, et leurs plus grands motifs de satisfaction ont été les suivants :

- un travail intéressant et stimulant,
- un environnement de travail où ils sont encouragés à assumer des responsabilités,
- des managers accessibles,
- une vision claire de leur contribution à la performance de Steria et à la stratégie du Groupe, et
- les salariés ont confirmé qu'ils recommanderaient Steria comme un bon employeur.

Ces enquêtes donnent lieu à des restitutions par équipe conduites par les managers et permettant la mise en place de plans d'actions d'amélioration qui sont suivis toute l'année.

Instaurer un dialogue avec nos salariés

Dans de nombreux pays, Steria est engagée dans des accords collectifs avec les organisations syndicales.

Les sujets d'intérêt transnational sont débattus avec le Comité de Groupe Européen (CGE). En 2009, le CGE complet s'est réuni à deux reprises, associant les instances représentatives des salariés à l'analyse préparatoire et consécutive à ces réunions.

Parmi les sujets abordés, les participants se sont penchés sur la conception et la mise en œuvre du Steria Career Framework, sur le déploiement de PeopleOne, le système d'information des Ressources Humaines, ainsi que sur les mises à jour de la performance commerciale et financière dans toutes les régions où le Groupe est présent. Les réunions se déroulent en anglais et en français, avec un service d'interprétariat. Des notes de synthèse des réunions, ainsi que les présentations utilisées, sont mises à la disposition de tous les salariés sur la page du CGE accessible sur le site web Corporate de Steria.

Au Royaume-Uni, au cours du dernier trimestre 2009, Steria s'est engagé dans une consultation formelle sur les retraites avec The Forum, l'instance collective représentative de tous les salariés britanniques, ainsi qu'avec les syndicats afin de convenir de nouveaux accords sur les retraites qui prendront effet au printemps 2010. En dépit de la complexité du débat, toutes les parties ont contribué de manière positive aux discussions.

En France, en 2009, les instances représentatives des salariés ont été associées à un dialogue constructif relatif à l'évolution de la politique d'assurance-maladie. La majorité des comités santé et sécurité ont participé à l'observatoire Zen'IT dédié à l'amélioration du bien-être au travail, conjointement avec les managers et des médecins (cf. « Responsabilité de l'entreprise/milieu professionnel »). Un nouveau service de santé indépendant a été créé afin de mieux accueillir les salariés et de mieux suivre leurs besoins en ce domaine. Lors des élections des comités d'entreprise qui ont eu lieu en décembre 2009, deux nouveaux CE ont vu le jour couvrant le nord et l'est de la France, afin de garantir une plus grande proximité avec les salariés.

■ 1.7. Facteurs de Risques

Le Groupe porte une attention particulière à la gestion de ses risques. Il dispose pour ce faire d'un processus structuré d'identification et de pilotage des mesures correctives, tant au niveau du siège que des entités opérationnelles des différents pays.

Ce processus est placé sous la responsabilité globale de la Direction Financière Groupe, et plus précisément du Responsable Risques Groupe qui s'appuie sur des experts métiers pour la composante relative à la gestion des grands projets et les enjeux à fort contenu technologique.

Ce processus donne lieu à une revue mensuelle des différents risques et plans d'action des entités opérationnelles et à la réalisation d'un document de synthèse Groupe présenté à la Direction Générale.

Le Groupe dispose par ailleurs d'une organisation financière gérant de façon centralisée l'ensemble de ses risques financiers de liquidité, de change, de taux et de contrepartie.

Chaque entité opérationnelle dispose d'une Direction financière locale, chacun des Directeurs financiers de ces entités reportant fonctionnellement au Directeur Financier Groupe.

Une revue des différents risques financiers et opérationnels est présentée à chaque Comité d'Audit.

La société procède donc régulièrement à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

Les risques pouvant avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats sont présentés ci-après :

1.7.1 Risques financiers

1.7.1.1 Risques de liquidité

Politique de couverture

La politique globale a pour objectif de sécuriser et d'optimiser la liquidité du groupe. Les décisions de financement externe sont centralisées au niveau du Groupe sous la responsabilité de la Direction Financière.

Une revue de la situation de trésorerie et des lignes de crédit disponibles est conduite mensuellement avec le Directeur Financier du Groupe et à chaque Comité d'Audit avec ses membres.

La société a procédé à une revue spécifique de risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Structure de Financement

La Société a conclu une convention de crédit multidevises le 29 juillet 2007, pour un montant d'environ 1 milliard d'euros auprès d'une banque de premier ordre, pour une durée de cinq ans. Ce crédit multidevises a été syndiqué fin 2007 auprès d'un pool de douze banques de premier plan.

Au 31 décembre 2009, le Groupe dispose de lignes de financement de 580,8 millions d'euros qui sont utilisées à hauteur de 59 %.

La répartition des **lignes de financement** au 31 décembre 2009 est détaillée ci-dessous :

	Montant autorisé au 31 déc.2009		Utilisation au 31 déc.2009		Taux d'utilisation au 31 déc. 2009	Échéance	Taux ** au 31 déc. 2009
	en M€	en M£	en M€	en M£			
Crédit syndiqué							
Facilité A1 A	212,2		212,2		100%	Amortissable 2012	1,12 %
Facilité A1 B		35,7		35,7	100%	Amortissable 2012	1,17 %
Facilité A2		41,9		41,9	100%	Amortissable 2012	1,17 %
Facilité C	31,0		31,0		100%	In Fine 2012	1,12 %
Crédit renouvelable	200,0		0,0		0%	In Fine 2012	N/A
Autres	1,7	3,4	1,7	3,4	100%	Amortissable 2012	0,92 %
Découvert	44,8		4,3		10%	N/A	0,92 %
Total par devises	489,7	80,9	249,2	80,9			
Total équivalent €*	580,8		340,3		59%		1,13 %

* au 31 déc. 2009 : 1 EUR = 0,8881 GBP

** taux : taux d'intérêt applicable à la ligne = taux interbancaire de la monnaie de tirage concernée + marge fixe de la période

Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la monnaie concernée au moment des tirages, plus une marge définie pour une période de six mois en fonction du ratio de levier (*leverage*).

Covenants Bancaires

La convention de crédit contient l'engagement pour le Groupe de respecter deux ratios financiers, calculés semestriellement sur la base des comptes consolidés publiés, sur une base glissante de 12 mois.

1- Le premier ratio financier, dit **ratio de levier** (*leverage*) qui calcule le rapport **dette nette / EBITDA**, ne doit pas dépasser à chaque date de calcul le seuil de 2,25.

La dette nette désigne sur une base consolidée, l'ensemble des emprunts et dettes financières assimilées (excluant les dettes intra-groupes), plus les déficits de fonds de pensions net d'impôts inscrits au bilan, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles.

L'**EBITDA** est la marge opérationnelle consolidée avant amortissement des actifs incorporels liés à l'acquisition, majorée des dotations aux amortissements et provisions courantes, recalculée sur une base de douze mois glissants.

Au 31 décembre 2009 le ratio dette nette / *EBITDA* est respecté et se calcule de la façon suivante :

Emprunts & dettes financières (< 1 an)	66,9 M€
Emprunts & dettes financières (> 1 an)	270,0 M€
Trésorerie & équivalents de trésorerie	(149,9) M€
Engagement de retraite	(8,5) M€
IDP sur engagement de retraite	6,6 M€
Total dette nette	185,1 M€
<i>EBITDA</i>	159,6 M€

Ratio Dettes nettes / EBITDA	1,16
-------------------------------------	-------------

2- Le second ratio financier, dit **ratio de couverture** des intérêts (*interest coverage*), calcule le rapport **marge opérationnelle / coût de l'endettement financier net** et ne doit pas être inférieur à 5.00, à chaque date de calcul.

La marge opérationnelle définie dans les covenants est la marge opérationnelle consolidée avant amortissements des actifs incorporels liés à l'acquisition, recalculée sur une base de douze mois glissants.

Le coût de l'endettement financier net est également recalculé sur une base de douze mois glissants.

Au 31 décembre 2009 le ratio de couverture des intérêts est respecté et se calcule de la façon suivante :

Marge opérationnelle	118,9 M€
Coût de l'endettement financier Net	14,0 M€

Ratio marge opérationnelle / coût de l'endettement financier net	8,49
---	-------------

Les modalités de calcul des deux ratios financiers ci-dessus ont fait l'objet d'une attestation délivrée par les commissaires aux comptes.

3- En sus du non respect des engagements financiers décrits ci-dessus, la convention de crédit contient également un certain nombre :

- d'engagements de faire, classiques pour ce genre de financement ;
- d'engagements de ne pas faire, tels que la restriction de la capacité du Groupe à procéder à des opérations de restructurations, acquisitions, joint ventures, constitution des sûretés, endettement additionnel etc.
- de cas de défaut tels que défaut de paiement, inexactitude d'une déclaration, défaut croisé, faillite, survenance d'un événement ayant un effet significatif défavorable etc...

Par ailleurs, la convention de crédit prévoit un certain nombre de cas de remboursement anticipé du prêt, en tout ou partie selon le cas, ou de renégociation avec les banques :

- remboursement anticipé en totalité en cas de changement de contrôle du Groupe tel que défini, ou de cession de tous ou substantiellement tous les actifs du Groupe ;
- remboursement à hauteur des produits des cessions d'actifs (au-delà d'un seuil) ;
- remboursement à hauteur de toute nouvelle dette souscrite par le Groupe (au-delà d'un seuil).
- renégociation des conditions de financement en cas de désorganisation des marchés financiers – i.e. *Clause de Market disruption* -. Cette clause ne peut être mise en œuvre que si un nombre minimum de banques se trouvent exceptionnellement dans l'impossibilité de se refinancer sur le marché des capitaux le jour où le tirage est demandé compte tenu de l'évolution des taux. Le but de cette clause est de trouver un taux de substitution.

Enfin en garantie de ses obligations au titre de la convention de crédit, le Groupe avait consenti aux banques prêteuses le nantissement des actions de Xansa acquises par le Groupe tant que le leverage ratio était supérieur à 2,0. La main levée de ce nantissement a été obtenue fin 2009, le leverage ratio étant inférieur à 2,0.

Au 31 décembre 2009 l'**endettement net** du Groupe se répartit comme suit :

Dettes Financières Nettes au 31 décembre 2009				
<i>En millions d'euros</i>	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Passifs Financiers <i>(Emprunts et dettes financières – note N4.11 de l'annexe)</i>	66,9	270,0	-	336,9
Actifs Financiers <i>(Trésorerie et équivalent de trésorerie – note N4-10 de l'Annexe)</i>	(149,9)	-	-	(149,9)
Endettement net	(83,0)	270,0	-	187,0

Les actifs financiers comprennent les disponibilités et les placements à court terme : leur valeur nette comptable est égale à leur valeur de marché au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, l'**échancier de remboursement de la dette brute** du Groupe se présente comme suit :

En millions d'euros	2010	2011	2012	Plus de 5 ans	Total
Dettes à taux fixe	0	0	0	0	0
Dettes à taux variable	65,8	67,1	204,0	0	336,9
Total	65,8	67,1	204,0	0	336,9

Au 31 décembre 2009, la répartition par nature et devise de l'endettement brut du Groupe se présente comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Devises d'origine			Total
	Euro	Livre Sterling	Autres	
Emprunts auprès établissements de crédit	202,1	71,8	0,0	273,9
Emprunts auprès établiss. de crédit - part < 1 an	41,1	19,3	0,0	60,4
Emprunts et intérêts liés au crédit-bail	1,5	0,2	0,0	1,7
Concours bancaires (trésorerie passive)	4,2	0,0	0,1	4,3
Autres	-3,4	0,0	0,0	-3,4
Endettement brut	245,4	91,3	0,1	336,9

1.7.1.2 Risques de taux

Politique de couverture

L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêts en couvrant une partie de la dette financière à taux variable.

Les instruments financiers dérivés utilisés afin de couvrir la dette sont des contrats de swap ou des options, éligibles ou non à la comptabilité de couverture, pris auprès d'établissements financiers de premier plan. Ces instruments financiers sont gérés par le département Trésorerie du Groupe.

Toutes les couvertures de taux du Groupe ont été réalisées par l'intermédiaire de la société mère (Groupe STERIA SCA).

Le Groupe a souscrit à plusieurs contrats d'échange de conditions d'intérêts, dont le détail est présenté ci-dessous :

Information sur les notionnels couverts au 31/12/2009

<i>(en millions d'euros)</i>	Notionnel	Echéances		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swap de couverture CFH	247.0	247.0	-	-
Swap de couverture CFH en devise	67.6	67.6	-	-
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture	-	-	-	-
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture en devise	-	-	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture	28.0	28.0	-	-
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	16.9	16.9	-	-
Options non éligibles à la comptabilité de couverture	70.0	70.0	-	-
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devise	-	-	-	-
TOTAL RISQUE DE TAUX	429.4	429.4	0.0	0.0

CFH signifiant « Cash Flow Hedges » (Flux de trésorerie)

Au regard des contrats de couverture de taux existant au 31 décembre 2009, le total des dettes financières brutes soumises à un risque de taux d'intérêt s'élève à 336,9 millions d'euros.

Juste valeur au bilan des instruments de couverture de taux au 31/12/2009 :

(en millions d'euros)	juste valeur au bilan (1)				TOTAL au 31/12/2009	dont part inefficace des instruments dérivés de couverture
	actif courant	actif non courant	passif courant	passif non courant		
Swap de couverture CFH		-	-7.001	-	-7.001	
Swap de couverture CFH en devise	0.000	-	-2.606	-	-2.606	
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture		-	0.000	-	0.000	
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture en devise	0.000	-		-	0.000	
Options éligibles à la comptabilité de couverture	0.000	-	-0.791	-	-0.790	
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	0.000	-	-0.646	-	-0.646	
Options non éligibles à la comptabilité de couverture	1.801	-	-	-	1.801	
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devise		-		-	0.000	
TOTAL RISQUE DE TAUX	1.801	0.000	-11.043	0.000	-9.242	0.000

(1) : Les valeurs de marché sont des éléments bilantiels convertis au cours de clôture.

L'évaluation en juste valeur des dérivés de couverture de taux est effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

- données cotées : 0 % ;
- données observables : 100 % ;
- modèles internes : 0 %

Allocation des variations de juste valeur et des primes au 31/12/2009 :

(en millions d'euros)	Allocation des variations de juste valeur en dehors des primes versées						
	solde de juste valeur au bilan au 31/12/08 (1)	variation (1)	solde de juste valeur au bilan au 31/12/2009 (1)	Impact capitaux propres Groupe (1)	Impact capitaux propres Minoritaires (1)	Impact P/L (inefficacité taux d'intérêts de la couverture) (1)	Impact P/L (variation de valorisation - primes) (1)
Swap de couverture CFH	-6.483	-0.518	-7.001	-0.518	0.000	0.000	0.000
Swap de couverture CFH en devise	-3.060	0.454	-2.606	0.454	0.000	0.000	0.000
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture	0.057	-0.057	0.000	0.000	0.000	0.000	-0.057
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture en devise	0.189	-0.189	0.000	0.000	0.000	0.000	-0.066
Options éligibles à la comptabilité de couverture	-0.665	-0.125	-0.790	-0.143	0.000	0.018	-0.004
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	-0.762	0.117	-0.646	0.103	0.000	0.017	-0.003
Options non éligibles à la comptabilité de couverture	1.413	0.388	1.801	0.000	0.000	0.000	0.388
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devise	-0.005	0.005	0.000	0.000	0.000	0.000	0.005
TOTAL RISQUE DE TAUX	-9.318	0.076	-9.242	-0.104	0.000	0.035	0.264

Ci-dessous est présentée, à taux de change constant, la sensibilité du portefeuille de dérivés de taux à une variation de plus ou moins 50 points de base sur les courbes de taux euro et sterling au 31 décembre 2009

en millions d'euros	- 50 bp		+ 50 bp	
	Impact Capitaux propres	Impact Résultat (inefficacité taux d'intérêt de la couverture)	Impact Capitaux propres	Impact Résultat (inefficacité taux d'intérêt de la couverture)
Swaps de couverture CFH	-0.88	0.00	0.87	0.00
Swaps de couverture CFH en devise	-0.26	0.00	0.26	0.00
Options éligibles à la comptabilité de couverture	-0.11	0.00	0.11	0.00
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	-0.06	0.00	0.06	0.00
Options non éligibles à la comptabilité de couverture	0.00	0.26	0.00	-0.25
TOTAL	-1.31	0.26	1.30	-0.26
	-1.05		1.04	

1.7.1.3 Risques de change

Le Groupe est soumis à deux grandes catégories de risques liés à l'évolution des taux de change. Premièrement, le risque de conversion dans les différents états financiers des comptes consolidés du Groupe d'activités réalisés dans les pays ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'Euro. Deuxièmement, le risque transactionnel relatif à des flux opérationnels d'achat ou de ventes de prestations dans des devises différentes de celle du pays où la prestation est comptabilisée.

Politique de couverture

Dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques, le Groupe Steria a pour pratique de couvrir les risques commerciaux présentant un caractère significatif à l'échelle du Groupe. Ces risques commerciaux résultent pour l'essentiel de prestations intra groupe entre des pays ayant des monnaies fonctionnelles différentes, notamment pour les flux avec l'Inde.

Certains contrats export peuvent également donner lieu à des facturations hors Groupe dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle du pays assurant la prestation.

Afin de gérer son exposition aux risques de change, le Groupe utilise des instruments dérivés. Les couvertures sont effectuées ou supervisées par le Département Trésorerie du Groupe en utilisant les instruments fermes ou optionnels cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang.

La politique du Groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

Enfin, la structure de l'endettement financier du Groupe, dont une partie est tirée en livre sterling, constitue une couverture naturelle, bien que partielle, contre le risque de conversion sur la situation nette, constatée directement au bilan.

Comptabilisation :

En application d'IAS 39, les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur d'actifs ou passifs inscrits au bilan consolidé, les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert sont enregistrées en résultat sur la même période.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est constatée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la variation de valeur de la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement en résultat.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période.

Le Groupe a souscrit à plusieurs contrats de change, dont le détail est présenté ci-dessous :

Information sur les notionnels couverts au 31/12/2009 :

(en millions d'euros)

	Notionnel	Échéances		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
couverture de juste valeur				
Contrats de change à terme	31.168	31.168	-	-
Options de change	-	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	-
couverture de flux futurs				
Contrats de change à terme	47.490	34.129	13.361	-
Options de change	46.836	3.200	43.636	-
Trading	8.355	8.355	-	-
TOTAL	133.848	76.851	56.997	0.000

Juste valeur au bilan des instruments de couverture de change au 31/12/2009 :

(en millions d'euros)

	juste valeur au bilan (1)				TOTAL au 31/12/2009	dont part inefficace des instruments dérivés de couverture
	actif courant 4.9	actif non courant 4.6	passif courant 4.15	passif non courant 4.14		
couverture de juste valeur						
Contrats de change à terme	4.251	-	-	-	4.251	-
Options de change	-	-	-	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-
couverture de flux futurs						
Contrats de change à terme	1.760	0.484	-	-	2.245	-
Options de change	0.036	2.177	-0.025	-0.900	1.288	-
Trading	0.468	-	-	-	0.468	-
TOTAL DERIVES DE CHANGE	6.515	2.661	-0.025	-0.900	8.251	0.000

(1) : Les valeurs de marché sont des éléments bilanciaux convertis au cours de clôture.

Allocation des variations de juste valeur et des primes au 31/12/2009 :

(en millions d'euros)

	Solde de Juste Valeur au bilan au 31/12/2008 (1)	variation (1)	Solde de Juste Valeur au bilan au 31/12/2009 (1)	Allocation des variations de juste valeur en dehors des primes versées			
				Impact capitaux propres Groupe	Impact capitaux propres Minoritaires	Impact P/L (variation de valorisation / primes)	Impact P/L (inefficacité taux d'intérêts de la
couverture de juste valeur							
Contrats de change à terme	4.633	-0.383	4.251	-	-	-0.400	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-	-
couverture de flux futurs							
Contrats de change à terme	10.343	-8.098	2.245	-8.039	-0.059	-	-
Options de change	0.054	1.234	1.288	0.859	0.006	0.195	-
Trading	-	0.468	0.468	-	-	0.466	-
TOTAL DERIVES DE CHANGE	15.030	-6.779	8.251	-7.180	-0.053	0.261	0.000

(1) les valeurs de marché sont des éléments bilanciaux convertis au cours de clôture et les impacts au compte de résultat sont convertis au cours moyen. Les écarts sont enregistrés en poste de réserve de conversion.

EXPOSITION DU GROUPE AU RISQUE DE CHANGE

En millions d'euros

	EUR	PLN	GBP
CREANCES	-0.2	0.0	27.9
DETTES	42.3	0.0	-42.3
POSITION BILANTIELLE	42.1	0.0	-14.4
POSITION HORS BILAN	8.2	-8.2	65.3
POSITION NETTE AVANT GESTION	50.3	-8.2	50.9
COUVERTURES	8.2	-8.2	104.4
POSITION NETTE APRES GESTION EQUIVALENT EUR	42.1	0.0	-53.5
POSITION NETTE APRES GESTION EN DEVISES	42.1	0.0	-47.5
EXPOSITION GLOBALE :			-53.5 MEUR

Sensibilité du portefeuille de dérivés de change au 31 décembre 2009 à une variation de plus ou moins 5 pour cent des taux de change des devises traitées:

en millions d'euros	- 5% défavorable		+ 5% favorable	
	Impact Capitaux propres	Impact Résultat	Impact Capitaux propres	Impact Résultat
Position Bilantielle	-2.11	1.35	1.91	-1.22
Dérivés de change	3.62	1.97	-3.05	-1.97
Total sensibilité au risque de change	1.51	3.32	-1.14	-3.20
	4.83		-4.34	

L'évaluation en juste valeur des dérivés de couverture de change est effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

- données cotées : 0 % ;
- données observables : 100 % ;
- modèles internes : 0 %

1.7.1.4 Risques de contrepartie

Toutes les couvertures de change et de taux (cf. ci-dessus) sont effectuées auprès d'établissements bancaires de premier plan, faisant partie du pool bancaire et avec lesquels ont été signées des conventions d'opérations de marché.

Les placements financiers éventuels sont effectués soit sur des dépôts bancaires court terme auprès d'établissements bancaires faisant partie du pool bancaire, soit sur des supports de nature monétaire gérés par des établissements financiers de premier plan, elles-mêmes filiales des établissements bancaires faisant partie du pool. Ces placements sont soumis à l'approbation du Groupe et respectent les principes de prudence définis dans les procédures internes du Groupe.

A titre d'exemple, chaque banque ne peut détenir plus d'un certain pourcentage des placements d'une filiale, sauf approbation exceptionnelle de la Trésorerie Groupe. De même, les placements monétaires ne doivent pas contenir d' ABS (« *Asset Back Securities* ») et doivent être systématiquement approuvés par la Trésorerie Groupe si leur montant dépasse un certain seuil.

Le Groupe privilégie des placements ayant une durée courte et analyse systématiquement la composition des portefeuilles des fonds proposés par les banques.

Grâce à ces différentes mesures, le Groupe considère avoir mis en place un cadre réduisant sensiblement son risque de contrepartie. Le Groupe reste néanmoins soumis à un risque résiduel qui pourrait, sous certaines conditions, éventuellement altérer sa performance.

1.7.1.5 - Actions / Placements

Placements

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe se décompose de la façon suivante au 31 décembre 2009 :

<i>En millions d'euros</i>	Placements court terme	Avance de fonds contrat de liquidité	Total du portefeuille de valeurs mobilières
Position à l'actif	107,0	1,2	108,2
Hors bilan	-		-
Position nette globale	107,0	1,2	108,2

Les placements court terme sont soumis à l'approbation du Groupe et respectent les principes de prudence définis en interne (voir « risques de contrepartie »).

A change constant par rapport au 31 décembre 2009 et tenant compte des placements à court terme en portefeuille à cette date, une diminution de 50 points de base des taux variables diminueraient les produits financiers annuels de 0,54 million d'euros.

Actions propres

Les 1 484 902 actions propres, quelle que soit leur utilisation future, sont comptabilisées en normes IFRS en déduction des capitaux propres pour un montant de 35,2 millions d'euros.

Leur valeur de marché au 31 décembre 2009 est de 31,94 millions d'euros, calculée sur la base du dernier cours de bourse à la clôture (21,51 euros).

1.7.2 Risques liés aux engagements liés aux régimes de retraites (« fonds de pensions »)

Steria offre des régimes de retraite dans plusieurs pays. Ces régimes de retraite sont généralement gérés par le biais de fonds de pension associés ou directement par le Groupe. Ils sont basés soit sur des prestations définies (le salarié se voit garantir un pourcentage de son salaire à titre de retraite) soit sur une contribution définie (la prestation de retraite est calculée en fonction du rendement du fonds au cours de la période de contribution). Les régimes de retraite à prestations définies sont enregistrés dans les comptes de Steria conformément à la norme IAS 19.

Au Royaume-Uni, les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont gérés dans des fonds administrés par des « trustees » indépendants, et les droits à retraite des salariés sont fonction de leur rémunération et de leur ancienneté.

Ainsi qu'il a été indiqué pour les régimes de retraite à prestations définies, l'employeur est dans l'obligation de supporter l'éventuel déficit entre la valorisation des actifs du fonds et les engagements de retraites à servir.

Il convient de noter que les régimes de retraite à prestations définies britanniques ne sont plus accessibles aux nouveaux collaborateurs depuis plusieurs années déjà. En 2009, dans le cadre de la politique de gestion globale des risques du Groupe, un accord a été signé par les partenaires sociaux visant à mettre un terme à la constitution des droits à prestations de ces régimes de retraite à compter du 1^{er} avril 2010. Les régimes de retraite à prestations définies ne seront ouverts qu'aux seuls salariés ayant été transférés à Steria en vertu de conditions spécifiques (soit essentiellement d'anciens salariés du public ayant rejoint le Groupe dans le cadre d'un contrat d'externalisation, représentant 275 salariés au 31 décembre 2009). Dans ce cas de figure, les coûts liés aux engagements de retraite sont recouverts auprès du client concerné.

Au 1^{er} avril 2010, les salariés concernés par la cessation de la constitution des droits à prestations pour les régimes de retraite à prestations définies se verront ouvrir des droits à un régime de retraite à contribution définie.

La valorisation des régimes de retraite à prestations définies est basée sur les estimations les plus récentes des principaux fonds au Royaume Uni, à savoir :

Fonds	Date de valorisation	Prochaine date de valorisation
Steria Retirement Plan (SRP)	mars 2007	mars 2010
Steria Management Plan (SMP)	mars 2007	mars 2010
Xansa Pension Fund (XPF)	décembre 2006	décembre 2009

En 2009, le Groupe a poursuivi sa concertation avec les « trustees » des régimes de retraite à prestations définies en ce qui concerne le réexamen des stratégies d'investissement et de gestion des risques, dont l'objectif est de diminuer les risques financiers de chaque fonds en revoyant le portefeuille d'actifs et en considérant une approche d' « asset liability management », de manière à réduire dans le futur la variabilité des actifs et des engagements.

Au 31 décembre 2009, la ventilation du portefeuille d'actifs des fonds de pension britanniques était la suivante (basée sur des valeurs moyennes de marché) :-

	2008	2009
Actions	49%	44%
Obligations	37%	44%
Immobilier	5%	3%
Autres actifs	9%	9%
TOTAL	100%	100%

Pour de plus amples informations, se reporter à la note 4.12 des états financiers consolidés qui contient le détail des actifs et des engagements des régimes de retraite à prestations définies et revient sur les conséquences de la cessation de la constitution des droits à prestations.

La valeur présente des engagements de retraite au titre des régimes à prestations définies est calculée sur la base d'hypothèses actuarielles, et est donc sujette à l'évolution des paramètres macro-économiques. Les principaux paramètres concernés sont les hypothèses de taux d'intérêt à long terme, le taux d'inflation et de mortalité. A titre indicatif, une diminution de 0,5 point du taux d'actualisation aurait pour conséquence une augmentation des engagements de 85,2 millions d'euros.

Les actifs investis sur différentes classes d'actifs (y compris en actions) sont soumis aux risques de fluctuation des marchés financiers. A titre indicatif, une réduction de 10% du taux de rendement des actifs entraînerait une diminution de ceux-ci de 33,8 millions d'euros.

Les déficits résultant de ces variations d'actifs et/ou de passifs, lesquels ne varient pas nécessairement dans le même sens, ainsi que d'éventuels changements de réglementation ou de normes comptables, pourraient éventuellement conduire à un accroissement des engagements et impacter les états financiers du Groupe.

1.7.3 Risques liés aux dépréciations comptables des écarts d'acquisition

Le Groupe procède annuellement, conformément aux normes en vigueur, aux tests de juste valeur visant à mesurer l'adéquation de la valeur des actifs au bilan et aux performances économiques futures.

Ayant conduit au cours des dernières années une politique d'acquisition soutenue, avec le rachat des activités européennes de services informatiques de Bull en 2002, de Mummert Consulting en Allemagne en 2005 et de Xansa au Royaume Uni et en Inde en octobre 2007, le Groupe affiche à son bilan un montant de survaleurs évaluées à 706 Millions d'euros net au 31 décembre 2009. Le montant fait l'objet de tests de valeurs périodiques afin de vérifier qu'il n'y ait pas lieu d'enregistrer des charges de dépréciations.

Au 31 décembre 2009, les paramètres utilisés dans le cadre des tests de juste valeur ont été adaptés aux évolutions de l'environnement économique, à la fois au niveau des perspectives d'évolution du chiffre d'affaires et de la rentabilité des différentes entités au cours des prochaines années, et au niveau du taux

de croissance perpétuel retenu. Pour plus de détail, se référer aux notes 4.1 de l'annexe des comptes consolidés.

1.7.4 Risques liés aux engagements de rachat auprès des actionnaires minoritaires

A ce jour, il n'existe pas de tel risque, le Groupe n'ayant pris aucun engagement de rachat auprès d'actionnaires minoritaires.

1.7.5 Risques juridiques

La maîtrise des risques juridiques du Groupe est sous la responsabilité de la Direction Juridique qui comprend :

- une Direction Juridique Groupe ;
- une Direction Juridique dans chaque pays d'implantation importante. Dans les pays du monde où la structure ne permet pas de disposer d'une direction juridique locale, la Direction Juridique Groupe intervient pour assurer la mission en coordination et sur sollicitation du management local.

Les missions de la Direction Juridique Groupe sont les suivantes :

Litiges – contentieux / procédures judiciaires et d'arbitrage

Au regard de sa taille et de son niveau de chiffre d'affaires, le Groupe maintient un nombre faible de litiges et contentieux. Cela résulte en grande partie de la qualité de la gestion des projets mais aussi des processus internes de validation des propositions et des contrats, ainsi que par le suivi particulier de la direction des « risques projets », dédiée à la gestion des risques opérationnels.

Un certain nombre de litiges et procédures ont été identifiés et sont régulièrement revus notamment au niveau du Comité des risques, mensuellement, en présence de la direction des risques projets, de la direction juridique, de la direction financière et de la direction des ressources humaines.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe, autres que ceux qui sont reflétés dans les comptes ou mentionnés dans les notes aux états financiers (Cf. note 4.13-Provisions pour risques et charges et note 2.1.4-Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice).

Une directive interne prévoit l'information et la saisine de la Direction Juridique Groupe pour tout contentieux dès réception, ce qui permet notamment une information immédiate des compagnies d'assurance et le cas échéant la saisine d'un avocat.

L'évaluation des risques est faite sur la base d'une analyse du département opérationnel concerné, de la Direction des « risques projets », de la Direction Financière et de la Direction Juridique. Les provisions financières sont établies suite à cette analyse commune sur le risque réel encouru conformément aux pratiques comptables en vigueur.

Assurance

Ce point est détaillé au paragraphe 1.7.9, ci-après.

Marques / Brevets

La gestion des marques est centralisée et gérée au niveau de la Direction Juridique Groupe. A ce jour, le patrimoine du Groupe est composé de 196 marques suivies et gérées par la Direction Juridique Groupe. Compte tenu de l'activité du Groupe et de la réglementation en matière de droit d'auteur, aucun brevet n'est déposé par le Groupe.

Suivi des Sociétés

La Direction Juridique Groupe assure le secrétariat social des sociétés de tête du Groupe (Assemblées générales, Conseils d'administration, dépôt des comptes, enregistrements, mandats...). Concernant les filiales européennes, les Directions Juridiques et/ou Financières locales assurent le secrétariat social des filiales locales concernées, la Direction Juridique Groupe consolidant l'ensemble des informations

transmises. Elle suit également et veille au respect de la réglementation en vigueur relative aux marchés financiers, à la responsabilité des dirigeants, etc.

Les « participations » (sociétés non contrôlées) sont gérées par les partenaires et actionnaires majoritaires. Steria, sans disposer du contrôle, suit cependant activement leur performance à travers un contact régulier et veille à l'exercice de ses droits et au respect des accords.

Contrats

Le Groupe Steria a mis en place un processus d'approbation de ses contrats commerciaux tant lors de la soumission des propositions au client que lors de leur signature. Ce processus intègre pour les opérations importantes à l'échelle du Groupe, en sus de la revue faite au niveau local, un dispositif spécifique de revues et d'approbation par les équipes fonctionnelles du siège et par la Direction Générale.

Les contrats sont gérés et signés par les différentes entités opérationnelles concernées en fonction des délégations de pouvoir, utilisant soit des contrats standards élaborés par la Direction juridique, soit l'assistance de la Direction Juridique et des Directions fonctionnelles dans le respect des règles de délégation.

Des formations de sensibilisation sur les aspects juridiques et contractuels sont dispensées aux différents managers du Groupe.

La directive « délégation de pouvoir et de responsabilité du Groupe » précise les pouvoirs de délégation, de signature et de responsabilité, de même que les processus à respecter en interne en fonction des différents engagements concernés. Cette directive fait l'objet d'une adaptation pays par pays afin de tenir compte notamment des contraintes juridiques locales.

Les projets de contrats dont les termes et conditions dérogent aux principes contractuels du Groupe font l'objet d'un contrôle des services juridiques. Toutefois, malgré le niveau élevé d'attention portée aux termes des contrats, il est impossible de garantir que tous les risques sont entièrement contenus et maîtrisés.

Les risques juridiques relatifs aux contrats peuvent être, notamment, liés à l'absence de plafond de responsabilité pour certains manquements.

1.7.6. Risques industriels

Ces risques sont décrits ci-dessous dans le paragraphe 1.7.8.

1.7.7. Risques liés à l'environnement

Exerçant son activité dans l'univers des services, le Groupe considère présenter un profil de risque environnemental modéré.

Steria conduit néanmoins une politique active en termes de responsabilité environnementale. Dans ce cadre, le Groupe mène de nombreuses actions pour réduire les impacts environnementaux directs de ses activités, tant en termes de consommations énergétiques que de recyclage (pour plus de détail, se référer au paragraphe 1.5).

1.7.8. Autres risques liés à l'activité de Steria

Risques liés aux ressources humaines

La réussite de Steria, dont les actifs sont avant tout intellectuels et humains, dépend dans une large mesure de la compétence, de l'expérience, de la performance et de l'engagement de ses collaborateurs et membres clés de son management.

En cas de difficultés de recrutement, d'attrition élevée, d'inadaptation des compétences des collaborateurs aux besoins des clients, la performance financière de Steria pourrait être affectée, du fait de son incapacité à délivrer certains contrats dans les conditions économiques prévues ou encore du fait de son incapacité à gagner de nouveaux contrats faute de ressources compétentes pour les exécuter.

Les principaux risques encourus par la société en matière de ressources humaines sont liés :

- au recrutement et à la sélectivité ;
- à l'implication des salariés et à leurs conditions de travail ;
- à la compétence des collaborateurs et à leur adéquation vis-à-vis des besoins des clients ;
- au maintien des personnes-clés, et au plan de remplacement de ces derniers ;
- à l'attrition.

La Direction des Ressources Humaines joue un rôle essentiel dans la maîtrise de ces risques, avec des Responsables Ressources Humaines proches des départements opérationnels afin de les assister dans le recrutement, le suivi, la formation et l'évolution des collaborateurs.

Un reporting Groupe mensuel centralisé recense les informations clés de chacune des entités opérationnelles en matière de Ressources Humaines, permettant ainsi de disposer des indicateurs nécessaires pour appréhender la situation et de mettre en œuvre avec réactivité les plans d'actions nécessaires.

Le recrutement est mené par les départements opérationnels selon des processus et avec des critères définis par les Ressources Humaines pour en garantir la qualité et l'adéquation à la stratégie du groupe.

L'ensemble des actions menées par la Direction des Ressources Humaines pour sécuriser les dits risques et répondre à la stratégie du groupe sont décrits de façon détaillée dans la partie 1.6 du présent document.

Risques sur projets (management et gestion des projets)

Steria, dans le cadre de son activité, signe des contrats de services informatiques (intégration de services et/ou infogérance et/ou de Business Process Outsourcing « B.P.O. ») dans lesquels la société prend des engagements de moyen et/ou de résultat. Le défaut ou la mauvaise qualité de l'exécution des services définis dans ces contrats peut engendrer un risque pour le Groupe (risques de pénalités, risques de réclamations client, risques de dommages et intérêts, risques de non-paiement, risques de surcoût, risques de résiliation anticipée des contrats, risque d'image). Il convient de souligner que les engagements contractuels et garanties demandés par les clients sont de plus en plus exigeants, notamment dans le cadre des contrats de BPO.

Malgré l'attention et les contrôles dans l'exécution des projets, ces derniers comportent toujours une part de risques. Afin d'encadrer ces risques et de les réduire au maximum, Steria dispose d'une organisation et de processus spécifiques :

- une gouvernance spécifique permet d'évaluer les risques dans les différentes phases de vie des projets :
 - avant la signature du contrat, une procédure de revue, selon des règles strictes, a pour objectif d'évaluer au mieux les risques techniques, humains, contractuels et financiers afin de mettre en place les actions adéquates,
 - pendant leur réalisation, les projets sont revus régulièrement au sein des entités opérationnelles en présence des équipes gestion des risques, finance et juridiques locales ; ces revues sont complétées par un Comité mensuel de synthèse en présence de ces différents acteurs ; les opérations majeures font en outre l'objet de revues ponctuelles par la Direction des « Risques Projets » du Groupe,
 - un mécanisme de revue et de reporting mensuel entre les entités opérationnelles et le Groupe donne lieu à un rapport de synthèse à la Direction Générale du Groupe,
- des directions opérationnelles proches des clients et des projets («Sector Units», «Profit Center ») permettent l'identification rapide des risques et la réactivité de la société dans leur traitement
- des directions fonctionnelles apportent un support actif aux directions opérationnelles :
 - la Direction des Ressources Humaines et la Direction des « Risques Projets » sont responsables des programmes de formation destinés aux directeurs de projets les plus expérimentés du Groupe,
 - la Direction des « Risques Projets » anime le processus global de contrôle des risques projets, son amélioration continue (outils, échanges de pratiques, programmes de formation) et s'assure de sa diffusion et de son application,
 - la Direction Juridique apporte son support aux directions opérationnelles pour encadrer et prévenir les risques au plan contractuel,

- La Direction du Contrôle Interne et de l'Audit évalue l'application des règles internes et notamment celles qui sont relatives aux opérations.

Risques liés aux opérations en Inde

Une part importante et croissante des activités de production du Groupe est effectuée en Inde.

L'Inde est un pays présentant différentes caractéristiques pouvant constituer des facteurs d'instabilité. Des perturbations politiques, économiques, sociales, des catastrophes naturelles ou certaines pandémies sur cette région du monde pourraient fortement complexifier, voire rendre temporairement très difficile, la réalisation d'opérations nécessaires à la bonne marche du Groupe et avoir des conséquences financières significatives.

Pour maîtriser ces risques, Steria a mis en place en Inde une gouvernance en charge de la continuité d'activité (Business Continuity Management) et de la gestion de crise, comprenant un manager dédié et des comités de continuité d'activité pour chaque site composés de représentants locaux du management, de la communication, de la finance, des ressources humaines, des moyens généraux et des systèmes d'information.

Il est à noter que le Groupe dispose en Inde de trois centres de production fortement éloignés les uns des autres et répartis dans trois régions distinctes (Noida, Pune, Chennai), caractéristique permettant de sensiblement réduire les conséquences liées à la survenance de certains incidents ou risques existants dans une région spécifique.

Malgré les mesures prises, le Groupe reste soumis à un risque résiduel qui pourrait, dans certaines conditions, éventuellement affecter significativement son fonctionnement.

Risques clients

Au 31 décembre 2009, aucun client ne représente plus de 6 % chiffre d'affaires du Groupe. Par ailleurs, 39 % du chiffre d'affaires est réalisé avec des administrations et des entités gouvernementales européennes. Une part marginale du chiffre d'affaires est faite avec des clients résidant hors de l'OCDE (moins de 1%) et une part prépondérante du chiffre d'affaires est réalisée, conformément à la stratégie commerciale du Groupe, avec des grands comptes. Les 20 premiers clients représentent, à ce jour, environ 39 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Le risque de contrepartie clients est suivi par la Direction Financière dans le cadre d'une procédure Groupe en régissant les principaux aspects, à savoir principalement les règles d'ouverture d'un nouveau compte, la définition de limites de crédit, la mise en place de sûretés quand nécessaire, les procédures de relance ou le traitement des litiges.

Pour les clients privés – hors grands comptes – des enquêtes financières sont menées préalablement à toute prise d'engagements et la mise en place d'un schéma financier sécurisant les flux de trésorerie est systématiquement mis en place quand nécessaire. Le Groupe dispose par ailleurs d'une Procédure Export encadrant strictement ces activités en fonction du risque politique, financier, juridique et humain.

La Direction financière Groupe réalise mensuellement, avec les entités opérationnelles, une revue détaillée des activités de trésorerie. Elle intègre une analyse spécifique des principaux paramètres clés relatifs à la gestion du poste clients (délais moyen de paiement, créances échues, évolution des provisions pour risques...) et la définition de plans d'actions spécifiques quand nécessaire.

Afin d'anticiper les risques de paiements éventuels, une liste de factures et de clients sous surveillance est également tenue à jour. Elle est établie sur la base de critères tels que : montant de la créance, historique de paiement, situation financière du client...

Le Groupe peut avoir à faire face au non renouvellement de certains contrats majeurs, pour des motifs commerciaux ou dans certains cas du fait de changement de contrôle actionnarial chez le client. Bien qu'aucun client ne représente plus de 6 % du chiffre d'affaires, cette problématique pourrait éventuellement affecter la performance économique de Steria.

Risques stratégiques

Le marché des prestations de services informatiques est un marché très compétitif et en permanente mutation.

Il se caractérise par :

- un niveau de consolidation des acteurs encore faible, bien que croissant, avec un certain nombre d'opérations de fusions/acquisitions ;
- l'émergence continue de nouveaux acteurs de référence, notamment indiens ;
- une évolution particulièrement rapide de l'environnement technologique ;
- une mutation constante des offres et du paysage capitalistique des industries du logiciel et du matériel ;
- une évolution continue des besoins et attentes clients et de l'organisation de leurs services informatiques.

Les concurrents de Steria sont multiples :

- des grands groupes internationaux disposant d'activités en Europe ;
- de grandes sociétés, implantées dans des pays à faibles coûts salariaux, et affichant des ambitions importantes sur le marché européen ;
- de nombreux acteurs locaux dans les différents pays, dont une proportion importante de sociétés de taille réduite, se positionnant soit sur des segments de niche à forte valeur ajoutée, soit sur des prestations banalisées.

Le marché des services informatiques a par ailleurs, historiquement, présenté une corrélation importante de son activité avec les cycles économiques, pouvant conduire les acteurs à procéder à des ajustements dans la mise en œuvre de leurs orientations stratégiques.

Dans ce contexte de mutation rapide et permanente de son environnement concurrentiel, source d'opportunités mais aussi de risques, Steria veille à adapter en continue sa stratégie et dispose pour ce faire d'une organisation Groupe qui s'articule autour :

- d'une équipe chargée de la veille et de la réflexion stratégique ;
- d'un Plan Stratégique à 3/5 ans révisé annuellement dans le cadre d'un processus formalisé, synthèse des travaux spécifiques des entités opérationnelles et des équipes Groupe de la Stratégie, puis discuté, amendé et validé par le Comité Exécutif du Groupe ;
- d'équipes intervenant sur les sujets de Fusion Acquisition assurant une veille continue des opportunités potentielles alignées avec les orientations stratégiques du Groupe ;
- du Comité Stratégique du Conseil de Surveillance, analysant et validant régulièrement les grandes orientations stratégiques du Groupe ;
- du Comité « pour une stratégie de croissance durable » du Conseil d'administration de Soderi qui débat des grandes orientations stratégiques du Groupe.

Risques de continuité d'activité (centres de production, réseaux de télécommunications)

Compte tenu de son modèle de développement intégrant des activités de production distantes du lieu de commercialisation (modèle "*nearshore*" et "*offshore*"), Steria est dépendant du bon fonctionnement de ses centres de production et des réseaux de télécommunications.

La défaillance éventuelle d'un centre de production informatique ou des réseaux de télécommunications pourrait affecter sensiblement les opérations du Groupe et les services rendus à ses clients, avec des conséquences possibles sur la réputation, les activités, le chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses perspectives.

En fonction de la criticité des activités qu'ils exercent, les centres de production disposent de la redondance des matériels, des logiciels et des données nécessaires. Les plans de reprise d'activité sont régulièrement testés.

En matière de réseaux de télécommunications, Steria dispose de réseaux virtuels à très haut débit (MPLS), dont chaque interconnexion avec le réseau Steria est doublée de manière à disposer de connexions de secours pour toutes les lignes principales en place. Un contrat de service a été passé avec un opérateur international de télécommunications qui sous-traite à des opérateurs locaux en fonction de leur couverture géographique.

Les centres d'appels du Groupe (France, Royaume Uni, Pologne...) sont interconnectés en voix et données, permettant ainsi à l'un quelconque des centres de reprendre les appels d'un autre centre en cas d'interruption momentanée du service.

Enfin, en matière de continuité d'activité, plusieurs entités du Groupe sont certifiées ISO 27001 (cette norme inclut un volet «*Business Continuity*»). Une procédure de gestion de crise a été diffusée à l'ensemble des entités opérationnelles du Groupe. En outre, suite à un audit conduit dans toutes les entités, il a été décidé de mettre en place un centre de services partagés pour assurer l'échange et la diffusion des meilleures pratiques de gestion de la continuité d'activité au sein du Groupe.

Risques liés aux systèmes d'information internes

La défaillance éventuelle des systèmes d'information de l'entreprise pourrait impacter le pilotage de l'entreprise et affecter sensiblement les opérations du Groupe, avec notamment des conséquences possibles sur l'efficacité de son fonctionnement et sur l'ensemble des processus comptables et financiers.

Les systèmes d'information internes (principalement Comptables et Financiers, Ressources Humaines, Commerciaux, Gestion de Projet) sont en quasi-totalité hébergés et exploités dans des centres de production du Groupe où sont appliquées, au même titre que pour des clients externes, les procédures standards de sécurité de Steria.

Concernant les aspects relatifs à la sécurité des accès et l'intégrité des données, ces différents applicatifs font l'objet de revues lors des missions d'Audit Interne du Groupe pour s'assurer de la conformité des pratiques avec les standards.

Le Groupe dispose d'un système Comptable et Financier unifié, déployé dans la quasi-totalité de ses entités opérationnelles. L'intégration au dit système des entités issues du rachat de Xansa en 2007 a été réalisée en 2009.

Malgré toutes les mesures prises pour maîtriser les risques relatifs à ses systèmes d'information internes et aux processus de migration, le Groupe reste soumis à un risque résiduel qui peut, dans certaines conditions, éventuellement altérer sensiblement son fonctionnement et sa performance.

Risques fournisseurs / partenaires

Tant les projets d'intégration que les contrats d'infogérance intègrent un niveau de complexité de plus en plus important et nécessitent de travailler avec de nombreux partenaires (éditeurs, constructeurs, sociétés de conseil, sociétés de services informatiques...).

En cas de défaillance de l'un de ses fournisseurs, Steria pourrait éventuellement ne pas être en mesure de respecter ses obligations contractuelles envers ses clients, ce qui pourrait avoir un effet significatif défavorable sur son chiffre d'affaires, ses activités, sa situation financière ou ses perspectives

Afin d'encadrer ce risque, des contrats cadre de partenariat ont été établis et sont suivis au niveau du Groupe ou au niveau local avec des partenaires choisis.

Projet par projet ensuite, les contrats de fourniture, de sous-traitance, et/ou de co-traitance sont négociés et signés avec les partenaires conformément au projet global sur la base des contrats standards Groupe ou après analyse.

En outre, le Groupe a mis en place des procédures de référencement et de contrôle des fournisseurs et des partenaires.

Le Groupe reste néanmoins soumis à un risque résiduel de défaillance éventuelle de ses fournisseurs.

Risques de fraude

Bien que l'activité de services informatiques ne mette pas en jeu d'argent liquide, les risques de fraude demeurent, tels que les détournements de fond, le détournement d'usage autorisé des équipements informatiques, la manipulation de données sensibles internes ou de clients, ou la fraude à l'éthique.

L'environnement de contrôle interne de Steria comprend notamment une charte éthique largement diffusée aux managers, un manuel de contrôle interne accessible à tous les collaborateurs sur l'intranet du Groupe, ainsi que des contrôles renforcés relatifs à la ségrégation des tâches et à l'accès aux systèmes d'informations.

Par ailleurs, des chartes informatiques conformes aux réglementations locales existent dans les différentes entités.

Malgré toutes ces précautions, le Groupe reste soumis à un risque résiduel de fraude éventuellement susceptible d'altérer sensiblement sa performance financière et son image.

1.7.9 Assurances

Afin d'optimiser sa politique de couverture des risques, le Groupe a mis en place des programmes d'assurances globaux négociés de façon centralisée auprès d'assureurs de premier plan au niveau international. Toutes les sociétés du groupe détenues à 50% ou plus bénéficient de garanties délivrées dans le cadre de polices « Master » souscrites pour leur compte par la société « Groupe Steria SCA » par l'intermédiaire d'un courtier international en assurances.

Les limites de garanties sont étudiées chaque année au regard de l'évolution de la taille du Groupe et des risques encourus et sont adaptées en conséquence. Les franchises sont variables en fonction des risques couverts. Le niveau de ces franchises est défini afin d'inciter à une bonne gestion des risques et une maîtrise du niveau des primes.

Dans certains cas et afin de répondre aux exigences réglementaires, des polices locales sont émises en place, la police « Master » étant alors appelée à jouer à travers un mécanisme dit « DIC/DIL » (différence de conditions/différence de limites) en complément de ces polices locales.

Les principaux programmes d'assurances mis en place par le Groupe sont :

- Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle : le programme d'assurance responsabilité civile couvre (sous réserve des exclusions applicables) l'ensemble des filiales du groupe détenues à 50% ou plus, dans le monde entier, pour les conséquences pécuniaires résultant de la mise en œuvre de leur responsabilité civile et professionnelle dans le cadre de leurs activités, du fait de dommages ou préjudices corporels matériels ou immatériels causés aux tiers. Ce programme mondial est organisé en plusieurs lignes d'assurances placées auprès de compagnies d'assurances de premier rang. La limite contractuelle d'indemnité globale est de 135 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance ;
- Dommages Directs et Pertes d'Exploitation : Ce programme couvre l'ensemble des sites du Groupe dans tous les pays pour les dommages matériels directs qu'ils pourraient subir et les pertes d'exploitation qui pourraient en résulter. La limite globale contractuelle d'indemnité (tous dommages et pertes d'exploitation confondus) est de 150 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance.
- Les risques concernant les actes de fraude et de malveillance notamment en matière informatique, l'assistance et le rapatriement des collaborateurs du groupe en déplacement sont également assurés par le biais de programmes d'assurances gérés au niveau du groupe. Il en est de même de la responsabilité de l'employeur vis à vis des salariés (*Employment Practice Liability*) et de la responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux.

2 Exercice 2009, évolutions récentes et perspectives

■ 2.1. *Activité Générale du Groupe*

2.1.1 *Situation du Groupe et son activité au cours de l'exercice 2009 – Progrès et transformations réalisées*

Dans un environnement économique difficile en 2009, le chiffre d'affaires et les résultats de Steria ont fait preuve d'un bon niveau de résistance, ce qui illustre la solidité du positionnement du Groupe.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2009 s'élève à 1 630,0 millions d'euros, en décroissance de 7,7% par rapport à l'exercice 2008. L'impact négatif de la variation des taux de change sur le chiffre d'affaires en 2009 est de 83,8 M€. Hors effet de périmètre et de change, la variation de chiffre d'affaires est de -3,1%.

Par zone géographique, hors effet de périmètre et de change, l'activité s'est contractée de -5,3% en France, de -3,6% au Royaume-Uni et de -2,3% en Allemagne. Sur la zone autre Europe, le chiffre d'affaires a progressé de 2,5%.

Le taux de marge opérationnelle¹ de l'exercice 2009 s'est établi à 7,3%, en contraction contenue de 0,4 point par rapport à 2008 grâce au nombreux programmes d'optimisation de coûts et d'amélioration de productivité.

La résistance du taux de marge opérationnelle¹ est à mettre en parallèle avec, d'importants investissements engagés par le Groupe Steria en 2009 sur l'industrialisation de ses lignes de métiers, sur l'harmonisation de ses outils et sur sa stratégie d'offres de façon à renforcer ses capacités de croissance organique.

Au Royaume-Uni, le taux de marge opérationnelle¹ a été maintenu à un niveau élevé de 11,3% (11,4% en 2008), ce qui reflète la qualité de l'intégration de Xansa, les synergies de coûts générées et l'efficacité du modèle offshore.

En France, le taux de marge opérationnelle¹ est demeuré quasiment stable sur l'année à 6,4% du fait d'une amélioration sensible sur le second semestre 2009 par rapport au second semestre 2008 (+0,6 point à 6,3%). Cette évolution, conjuguée à l'amélioration des performances commerciales fin 2009, constituent les signes tangibles et encourageants d'une nouvelle dynamique en France.

En Allemagne, le rebond de l'activité au second semestre où le chiffre d'affaires a crû de + 2,5 % par rapport au second semestre 2008 a permis de limiter le repli du taux de marge opérationnelle¹ à 2,2 points sur l'année par rapport à 2008 (7,1% contre 9,3%). Cette performance est à mettre en perspective avec un marché du Conseil en décroissance sensible en 2009 et constitue à ce titre une performance de qualité.

Dans la zone Autre Europe, malgré une situation difficile en Espagne, le chiffre d'affaires a progressé de 2,5 % à taux de change et périmètre constants et le taux de marge opérationnelle¹ s'est amélioré de 0,4 point grâce à la Scandinavie et Belux/Suisse dont les taux de marge opérationnelle¹ sont dorénavant similaires à celui du Groupe.

2.1.2 *Résultats de l'exercice*

La marge opérationnelle¹ 2009 du Groupe s'est établie à 118,9 M€, en contraction de 12,3% par rapport à 2008. Après imputation de l'amortissement des actifs incorporels identifiés lors du regroupement d'entreprise et des autres produits et charges d'exploitation, le résultat opérationnel 2009 s'établit à 92,0 M€.

⁽¹⁾ Avant amortissement d'actif incorporel lié au regroupement d'entreprises. La marge opérationnelle est l'indicateur clé du Groupe. Elle se définit comme la différence entre le chiffre d'affaires et les charges opérationnelles, celles-ci étant égales au total du coût des services rendus (charges nécessaires à la réalisation des projets), des frais commerciaux et des frais généraux et administratifs.

Les autres produits et charges opérationnels tiennent compte :

- de charges d'intégration et de restructurations nettes d'un montant de 20,2 M€ qui sont restées contenues à 1,2% du chiffre d'affaires annuel,
- d'un amortissement de survaleur résiduel en Espagne d'un montant de 7,6 M€ relatif à une situation macro-économique difficile dans ce pays,
- d'une provision non courante pour litige sur contrat d'un montant de 5,7 M€,
- d'un gain de 14,6 M€ correspondant à la réduction des obligations du Groupe dans le cadre de l'évolution des régimes de retraite.

Le résultat financier de -20,5 M€ intègre une diminution sensible du coût net du financement (-14,0 M€ à comparer à -20,1 M€).

La contribution des sociétés mises en équivalence est positive de 0,8 M€ contre -2,1 M€ en 2008. Elle s'explique principalement par la nette amélioration du résultat de la joint venture avec le NHS au Royaume-Uni qui devient positif pour un montant de 1,2 M€.

Au final, après une charge d'impôt de 23,6 M€ faisant ressortir un taux effectif de 32,6% proche du taux normatif, le résultat net part du groupe de l'exercice 2009 affiche une bonne résistance. A 48,2 M€ il représente une contraction limitée par rapport au résultat de l'exercice précédent (51,6 M€) et atteint 3 % du chiffre d'affaires du Groupe contre 2,9 % en 2008.

Le résultat net courant part du Groupe, qui exclut les autres produits et charges opérationnels, les amortissements d'actifs intangibles et des frais d'emprunts liés au regroupement d'entreprise ainsi que la charge d'impôt non récurrente de 3,7 M€ correspondant à la désactivation d'actifs d'impôts différés en Espagne, s'établit quant à lui à 70,4 M€ contre 75,9 M€ en 2008.

La génération de flux de trésorerie sur l'exercice 2009 a été supérieure aux attentes avec un flux net de 48,3 M€. Cette performance a été enregistrée en dépit de 17,9 M€ de décaissements liés aux restructurations et 37,8 M€ de contributions additionnelles aux fonds de retraites. Elle est notamment le résultat d'une amélioration structurelle du besoin en fonds de roulement qui représente 0,7% du chiffre d'affaires à fin 2009 et d'une optimisation du niveau d'investissement industriel qui ont été contenues à 1,4 % du chiffre d'affaires.

Au total, la dette financière nette qui s'est établie à 187,0 M€ au 31/12/2009 a été réduite de 20,5% au cours de l'exercice. A fin décembre 2009, la situation financière du Groupe est saine et solide. Le niveau d'endettement est limité (29,5% des capitaux propres, 1,2x l'Ebitda). La trésorerie disponible s'élève à 149,9 M€ et les facilités de tirage additionnelles disponibles, confirmées et non utilisées, s'établissent à 241 M€.

Les capitaux employés s'élèvent à 866,1 millions d'euros contre 850,2 millions d'euros au 31 décembre 2008. Cette évolution reflète principalement :

- un besoin en fonds de roulement resté contenu (11,9 M€ contre 6,7 M€ en 2008),
- la diminution des actifs d'impôts différés du fait de la désactivation et de la non reconnaissance d'impôts différés pour de 3,7 M€ en Espagne et de la diminution des déficits de fonds de pension,
- les effets de la variation des devises sur les actifs du bilan et notamment la hausse de la livre sterling au 31/12/2009 par rapport au 31/12/2008.

La hausse des capitaux propres du Groupe à 634,5 M€ millions d'euros (545,5 M€ en 2008) s'explique principalement par la hausse de la livre sterling (+7,3% entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009) et le résultat dégagé en 2009.

2.1.3 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'environnement demeure tendu et incertain. La fin de l'année 2009 et le début 2010 ont cependant montré quelques signes qui pourraient laisser envisager une amélioration de la situation au cours de l'année.

Dans ce contexte, Steria restera offensif en 2010. Tout en gérant rigoureusement ses coûts, le Groupe poursuivra les investissements significatifs qui ont commencé à porter leurs fruits en 2009 en termes d'industrialisation et d'évolution du portefeuille d'offres et dont un des objectifs principaux est d'accélérer durablement le niveau de croissance organique.

En dépit d'un premier semestre qui devrait être difficile, le Groupe devrait faire preuve sur l'ensemble de l'exercice 2010 d'une bonne résistance en termes de croissance organique et de taux de marge opérationnelle¹

2.1.4 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2009.

¹ (1) Avant amortissement d'actif incorporel lié au regroupement d'entreprises. La marge opérationnelle est l'indicateur clé du Groupe. Elle se définit comme la différence entre le chiffre d'affaires et les charges opérationnelles, celles-ci étant égales au total du coût des services rendus (charges nécessaires à la réalisation des projets), des frais commerciaux et des frais généraux et administratifs

■ 2.2. *Filiales et Participations*

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan des comptes annuels (Note 4.10). Pour plus d'informations, un renvoi est fait au paragraphe « 2.1 Activité générale du Groupe ».

3 Comptes de Groupe Steria SCA (Consolidés et Annuels)

■ 3.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2009

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/09	31/12/08
Chiffre d'affaires	4.17	1 629 977	1 765 678
Achats consommés et sous-traitances		(283 740)	(308 276)
Charges de personnel		(945 949)	(978 768)
Charges externes		(235 327)	(274 454)
Impôts et taxes		(23 938)	(37 383)
Variation des stocks		(19)	335
Autres produits d'exploitation	4.18	21 015	14 016
Autres charges d'exploitation	4.18	(265)	(5 264)
Dotations nettes aux amortissements		(35 608)	(43 117)
Dotations nettes aux provisions	4.19	(10 938)	(1 736)
Dotations nettes sur dépréciation des actifs circulants	4.19	(817)	(627)
Marge opérationnelle (*)		114 391	130 404
<i>Rentabilité opérationnelle</i>		7,0%	7,4%
Autres produits opérationnels	4.20	14 616	2 036
Autres charges opérationnelles	4.20	(36 978)	(22 434)
Résultat opérationnel		92 029	110 006
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		3 049	5 215
Coût de l'endettement financier brut		(17 065)	(25 307)
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	4.21	(14 016)	(20 092)
Autres produits financiers	4.21	12 685	8 090
Autres charges financières	4.21	(19 201)	(12 455)
Résultat financier		(20 532)	(24 457)
Charges d'impôt	4.7	(23 565)	(33 140)
Q-P de résultat des mises en équivalence	4.4	775	(2 057)
Résultat net des activités poursuivies		48 707	50 352
Résultat net des activités destinées à être cédées	4.22	-	771
Résultat net		48 707	51 123
Dont Part du groupe		48 189	51 601
Dont Part des minoritaires		518	(478)
Résultat par action (en euros) :			
- des activités poursuivies	4.23	1,56	1,67
- des activités destinées à être cédées		-	0,03
Résultat dilué par action (en euros) :			
- des activités poursuivies	4.23	1,52	1,62
- des activités destinées à être cédées		-	0,02

(*) Après amortissement des relations clientèle reconnues dans le cadre de l'acquisition de Xansa et représentant (4 550) milliers d'euros en 2009 et (5 090) milliers d'euros en 2008

**ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN
CAPITAUX PROPRES**

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/09	31/12/08
Résultat net de l'exercice		48 707	51 123
<i>Produits et charges non comptabilisés en résultat :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> • Ecart de conversion sur entités étrangères 		39 707	(166 449)
<ul style="list-style-type: none"> • Gains et pertes sur instruments financiers de couverture de flux de trésorerie 	4.24	(7 519)	(4 020)
<ul style="list-style-type: none"> • Effets fiscaux des couvertures de flux de trésorerie 		2 584	250
Total des produits et charges non constatés en résultat, net d'impôt		34 772	(170 219)
Résultat global de la période		83 479	(119 095)
Dont Part du groupe		83 006	(118 557)
Dont Part des minoritaires		473	(539)

BILAN CONSOLIDE

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/09	31/12/08
Ecarts d'acquisition	4.1	706 417	672 015
Immobilisations incorporelles	4.2	66 301	62 050
Immobilisations corporelles	4.3	74 004	85 453
Participations dans les entreprises associées	4.4	6 181	5 222
Actifs disponibles à la vente	4.5	1 809	2 203
Autres actifs financiers	4.6	3 977	12 466
Engagements de retraite - actif	4.12	42 230	3 440
Actifs d'impôts différés	4.7	10 560	15 310
Autres actifs non courants		2 900	2 189
Actif non courant		914 379	860 348
Stocks	4.8	9 194	6 201
Clients et comptes rattachés net	4.9	281 445	281 284
Montants dus par les clients	4.9	192 025	190 434
Autres actifs courants	4.9	36 017	26 186
Part <1 an des actifs non courants	4.9	2 963	2 838
Actifs d'impôts exigibles	4.9	27 340	15 837
Paiements d'avance	4.9	24 491	27 885
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.11	149 859	141 138
Actif courant		723 334	691 803
Actifs non courants destinés à être cédés			
Total Actif		1 637 713	1 552 151

BILAN CONSOLIDE

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/09	31/12/08
Capital émis		29 349	28 535
Prime d'émission		400 025	389 242
Actions propres		(35 259)	(35 788)
Obligations convertibles hybrides subordonnées	4.10	150 300	150 300
Ecart de conversion		(156 954)	(196 661)
Autres réserves		197 529	157 731
Résultat de l'exercice		48 189	51 601
Capitaux propres Part du Groupe		633 179	544 960
Intérêts minoritaires		1 283	555
Total des capitaux propres		634 462	545 515
Emprunts et dettes financières (> 1an)	4.11	270 001	325 837
Engagements de retraite – passif	4.12	33 698	39 898
Provisions pour risques et charges (> 1an)	4.13	17 529	13 688
Passifs d'impôts différés	4.7	16 750	14 293
Autres passifs non courants	4.14	5 466	18 146
Passif non courant		343 444	411 862
Emprunts et dettes financières (< 1 an)	4.11	66 866	50 583
Provisions pour risques et charges (< 1 an)	4.13	35 590	19 216
Fournisseurs et comptes rattachés nets	4.15	148 386	134 493
Montants bruts dus aux clients	4.15	78 024	76 928
Avances et acomptes reçus	4.15	30 833	36 774
Passifs d'impôt exigible	4.15	34 900	31 366
Autres passifs courants	4.15	265 208	245 414
Passif courant		659 807	594 774
Passifs liés à des actifs non courants destinés à être cédés			
Total Passif		1 637 713	1 552 151

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/09	31/12/08
Résultat net total consolidé (y compris intérêts minoritaires)		48 707	51 123
Ajustements :			
Elimination du résultat des sociétés mises en équivalence		(775)	2 057
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de l'actif circulant)		56 106	41 643
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		2 911	3 617
Profits et pertes de réévaluation à la juste valeur		(738)	(6 298)
Plus et moins values de cession		872	737
Dividendes de titres non consolidés			(1)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts		107 083	92 878
Coût de l'endettement financier net		14 016	20 092
Charge d'impôts (y compris impôts différés)		24 075	33 140
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		145 174	146 110
Moins impôts versés		(18 498)	(10 888)
Variation du BFR lié à l'activité		(2 348)	14 364
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		124 328	149 586
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		(12 576)	(11 627)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		(9 941)	(18 439)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		(50)	(400)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		135	270
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		118	390
Prêts et avances consentis		(424)	(2 529)
Remboursements reçus sur prêts et avances consentis (y compris affacturage)		5 048	2 407
Incidence de variations de périmètre			
-Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite			(393)
-Cession d'activités et de sociétés consolidées, sous déduction de la trésorerie cédée		(16)	1 770
Intérêts financiers nets reçus		117	167
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		74	428
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(17 515)	(27 956)
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital		11 523	3 549
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :			
-Dividendes versés aux actionnaires de la société mère et assimilés (*)		(12 629)	(13 343)
-Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(980)	169
Cessions / (acquisition) d'actions propres		351	(1 203)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		4 802	610
Remboursement d'emprunts (y compris contrats de location-financement)		(59 646)	(47 876)
Contributions additionnelles liées aux engagements de retraite		(37 797)	(28 542)
Intérêts financiers versés (y compris contrats de location-financement)		(13 066)	(19 121)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(107 442)	(105 757)
Incidence de la variation des taux de change		10 004	(19 549)
VARIATION DE LA TRESORERIE		9 375	(3 676)
Trésorerie d'ouverture		135 937	139 613
Trésorerie de clôture	Note 4.11	145 312	135 937

(*) Dont coupon versé en 2008 et 2009 au titre des obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles : (8 690) milliers d'euros

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes	Actions propres	Obligations convertibles hybrides subordonnées	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes constatés directement en capitaux propres	Capitaux propres - Part du Groupe	Capitaux propres - Part des minoritaires	Total Capitaux propres
Au 1er janvier 2008	28 155 419	28 156	382 623	(36 124)	150 300	178 488	(27 964)	675 479	2 021	677 500
Augmentation de capital	379 813	380	6 619					6 999		6 999
Dividendes versés (*)						(18 024)		(18 024)		(18 024)
Valorisation des paiements fondés en actions						(365)		(365)		(365)
Opérations sur actions propres				(1 643)				(1 643)		(1 643)
Autres						116		116	(927)	(811)
Gains et pertes sur instruments financiers de couvertures							(3 819)	(3 819)	49	(3 770)
Variation des écarts de conversion							(165 384)	(165 384)	(110)	(165 494)
Résultat net						51 601		51 601	(478)	51 123
Au 31 décembre 2008	28 535 232	28 536	389 242	(37 767)	150 300	211 816	(197 167)	544 960	555	545 515
Augmentation de capital	813 307	813	10 783			(74)		11 522		11 522
Dividendes versés (*)						(9 639)		(9 639)		(9 639)
Valorisation des paiements fondés en actions						2 914		2 914		2 914
Opérations sur actions propres				412				412		412
Autres						13		13	239	252
Gains et pertes sur instruments financiers de couvertures							(4 899)	(4 899)	(36)	(4 935)
Variation des écarts de conversion						39 707		39 707	7	39 714
Résultat net						48 189		48 189	518	48 707
Au 31 décembre 2009	29 348 539	29 349	400 025	(37 355)	150 300	292 926	(202 066)	633 179	1 283	634 462

(*) Dont coupon net d'impôt payé au titre des obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles : (5 698) milliers d'euros en 2008 et (5 698) milliers d'euros en 2009

Le capital social de Groupe Steria SCA est divisé en 29 348 539 actions d'une valeur nominale de un euro chacune.

Le dividende net par action versé en 2009 s'est élevé à 0,12 euro par action auquel il faut ajouter la quote-part de l'associé commandité correspondant à 0,02 euro par action.

Les augmentations de capital en 2009 sont dues à des levées de stock options pour un montant de 262 milliers d'euros et à des créations d'actions dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe pour un montant de 9 930 milliers d'euros. En outre, une partie du dividende de l'exercice 2008 a été versé en actions entraînant une augmentation de capital de 1 330 milliers d'euros.

Les actions propres sont détenues principalement par les trusts anglais intégrés dans le périmètre de consolidation à hauteur de 1 461 217 actions de Groupe Steria SCA et par l'entité mère du Groupe, Groupe Steria SCA, dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en 2006 (23 685 actions). Leur valeur de marché au 31 décembre 2009 est de 31,94 millions d'euros, calculée sur la base du dernier cours de bourse à la clôture (21,51 euros).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1: PRINCIPES COMPTABLES

N1.1 Normes appliquées

Les états financiers consolidés de Groupe Steria SCA au 31 décembre 2009 comprennent la société Groupe Steria SCA et ses filiales (l'ensemble désigné "Le Groupe") et la quote part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2009 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (IFRS) applicables au 31 décembre 2009 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice 2009 sont arrêtés par la gérance après consultation du conseil de surveillance en date du 12 mars 2010.

Les principes retenus pour l'établissement des informations financières résultent de l'application des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2009.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers
- IAS 23 révisée – Coûts d'emprunts
- IFRS 2 amendée – Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulation
- IFRS 7 amendée – Instruments financiers : informations à fournir
- IAS 32 – Instruments financiers : Présentation et IAS 1 – Instruments remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation
- IAS 39 et IFRIC 9 – Réexamen de dérivés incorporés
- IFRS 1 et IAS 27 amendée – Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée
- IFRIC 14 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction
- Améliorations des IFRS (en particulier IAS 38 – Immobilisations incorporelles et IFRS 7 – Instruments financiers : informations à fournir et à l'exception d'IFRS 5 -)

D'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009, IFRS 8 « Secteurs opérationnels » a été appliquée par le Groupe par anticipation à partir du 1^{er} janvier 2008.

A l'exception d'IAS 1 révisée, ces amendements et interprétations sont sans incidence sur les états financiers consolidés.

La principale modification de la norme IAS 1 porte sur la création de l'état du résultat global, également dénommé état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres. Comme le permet le § 81 d'IAS 1 révisée, celui-ci est présenté sous la forme de deux états : un état détaillant les composantes du résultat net (compte de résultat) et un deuxième, présenté immédiatement après le premier, commençant par le résultat net et détaillant les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres).

L'impact de l'application d'IFRIC 14 est détaillé en note 4.12 – Engagements de retraite.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes, obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2009 est sans incidence sur les comptes du Groupe :

- IFRIC 12 – Accords de concession de services publics
- IFRIC 15 – Contrats de construction de biens immobiliers
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 – Distributions d'actifs non-monétaires aux propriétaires
- IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2009, le Groupe Steria a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises
- IAS 27 amendée – Etats financiers consolidés et individuels
- IAS 39 – Amendements relatifs aux éléments éligibles à une opération de couverture
- Amendement d'IAS 32 – Classement des émissions de droit

En outre, le groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 :

- IFRS 9 – Instruments financiers
- IAS 24 révisée – Parties liées
- Amendement d'IFRS 2 – Group cash-settled share-based payment transactions
- IFRIC 19 – Extinguishing financial liabilities with equity instruments
- Amendement d'IFRIC 14 – Prepayments of minimum funding requirements

Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces nouvelles normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

Le Groupe a procédé au changement de présentation, au compte de résultat, du résultat des couvertures de change et des écarts de change sur éléments couverts pour les transactions relatives aux activités opérationnelles. Ces éléments sont constatés à présent en Autres produits et charges d'exploitation. Précédemment, ils étaient présentés en Autres produits et charges financiers et n'avaient pas d'effets matériels sur le résultat du Groupe (cf. note 4.18).

N1.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés, dans lesquelles Groupe Steria SCA exerce directement ou indirectement le contrôle, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés sont mises en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

N1.3 Regroupements d'entreprises et écart d'acquisition

Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition : les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition représente la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition inscrits au bilan ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation sur une base annuelle.

N1.4 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition

Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie. L'unité génératrice de trésorerie est le pays.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs après impôt. Ces calculs s'appuient sur un plan prévisionnel à 5 ans élaboré par le management du pays et revu par la Direction Générale et la Direction Financière du Groupe. Les flux de trésorerie au-delà de la période de 5 ans sont extrapolés avec un taux de croissance perpétuelle estimé à 1,75% (contre 2,0% utilisés au 31 décembre 2008). L'ensemble des flux est actualisé avec un taux d'actualisation de 8,6% correspondant au coût moyen pondéré du capital après impôt du Groupe Steria (contre 9,0% utilisé au 31 décembre 2008).

Les hypothèses utilisées pour ces calculs comportent, comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être éventuellement ajustées au cours des périodes ultérieures.

Si la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie excède la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat.

N1.5 Conversion des monnaies étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture. Les produits et les charges et les flux de trésorerie sont convertis en euro au taux de change moyen de l'exercice.

Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres (« Ecart de conversion »). Lors de la sortie d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

Tout écart d'acquisition et tout ajustement à la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés comme un actif ou un passif de la société acquise. Ils sont donc libellés dans la monnaie de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat, en autres produits et charges d'exploitation pour les transactions faisant l'objet d'une couverture de change et en autres produits et charges financiers pour les autres.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux décrits en note 1.22. En conséquence, les instruments dérivés de change sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

N1.6 Jugements et estimations significatifs

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations communiquées sur les passifs éventuels.

Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait éventuellement résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

L'utilisation de jugements et d'estimations revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- comptabilisation des contrats ;
- avantages postérieurs à l'emploi ;
- provisions pour risques (notamment pour pertes à terminaison, pour litiges) ;
- valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles et notamment des écarts d'acquisition ;
- actifs d'impôts différés ;
- juste valeur des instruments financiers dérivés.

N1.7 Immobilisations incorporelles

En conformité avec la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût dès lors que les avantages économiques futurs attribuables à l'immobilisation iront au Groupe et que ce coût a pu être évalué de façon fiable.

Dans le cadre de regroupement d'entreprises les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date du regroupement, séparément de l'écart d'acquisition si elles remplissent les conditions définies dans IFRS 3.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Les relations clientèle sont amorties sur une durée de 11 ans.

Les concessions, brevets, licences informatiques et logiciels sont amortis sur une durée de 2 à 4 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle qui consiste à comparer leur valeur recouvrable et leur valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat. Les immobilisations incorporelles amortissables font également l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

La méthode utilisée pour la dépréciation des actifs incorporels est basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les critères requis par la norme IAS 38 sont réunis, à savoir :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est établie ;
- le Groupe a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et a l'intention et la capacité de l'utiliser ou de la vendre ;
- l'immobilisation incorporelle générera probablement des avantages économiques futurs.

Dans le cas d'immobilisation destinée à être utilisée, en interne :

- son utilité doit être reconnue ;

- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, est assurée ;
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement sont évaluées de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charges de l'exercice où ils sont encourus.

Les coûts de production immobilisés au titre du développement de logiciels destinés à l'usage interne comprennent les seuls coûts liés à la conception détaillée de l'application, à la programmation, à la réalisation des tests et jeux d'essais et à l'élaboration de la documentation technique.

Les frais de développement inscrits en immobilisations incorporelles sont amortis au rythme de consommation des avantages économiques futurs qu'ils procurent, comme par exemple la durée de contrats clients.

N1.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs qui ont une durée d'utilité distincte, chaque élément étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif soit :

- Constructions 20 à 50 ans - linéaire
- Agencements 4 à 10 ans – linéaire
- Matériel de transport 4 à 5 ans – linéaire
- Matériel et mobilier de bureau 4 à 10 ans - linéaire
- Equipements informatiques 3 à 8 ans – linéaire

Les immobilisations financées par des contrats de location financement, sont inscrites à l'actif immobilisé du bilan et amorties suivant leurs durées d'utilité. La dette correspondant au principal à rembourser figure au passif du bilan au poste "Emprunts et dettes financières". Les frais financiers relatifs à cette dette sont enregistrés dans les charges financières.

N1.9 Participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence : elles sont enregistrées initialement au coût et ensuite ajustées pour prendre en compte les évolutions de la quote-part du Groupe dans l'actif net de ces entreprises. Le solde de cette quote-part apparaît à l'actif du bilan. Sa variation sur l'exercice est indiquée au compte de résultat (Q-P de résultat des mises en équivalence).

N1.10 Actifs financiers

Tous les investissements sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement.

- *Prêts et dépôts :*

Les prêts et dépôts sont comptabilisés au coût amorti. Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable et est comptabilisée en résultat. Une reprise de provision peut être réalisée en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable.

- *Actifs détenus à des fins de transaction :*

Les Valeurs mobilières de placements font partie de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont donc comptabilisées à leur juste valeur. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat.

- *Actifs disponibles à la vente :*

Conformément à la norme IAS 39, les actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers autres que :

- les prêts et créances émis par l'entreprise (autres actifs financiers),
- les placements détenus jusqu'à leur échéance
- ou les actifs financiers détenus à des fins de transaction (valeurs mobilières de placement).

Sont considérés comme tels les titres de participation dans des sociétés non consolidées. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans la catégorie "actifs disponibles à la vente" sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres, sur une ligne spécifique, jusqu'à ce que l'investissement soit vendu ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur, date à laquelle la variation de juste valeur cumulée enregistrée jusqu'alors en capitaux propres passe en résultat.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées, dont la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable (titres non cotés en bourse) sont comptabilisés à leur coût.

- *Décomptabilisation des actifs financiers :*

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » est décomptabilisé du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

N1.11 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices futurs.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont appréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur au 31 décembre 2009.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

N1.12 Stock et travaux en cours

Les stocks sont évalués au plus bas du coût (selon le principe du premier entré et premier sorti) et de la valeur nette de réalisation.

Des coûts engagés dans la phase de démarrage d'un contrat peuvent être différés sur la durée du contrat et reconnus au bilan comme travaux en cours quand ils sont liés à des activités futures et à condition qu'il soit probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs.

N1.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme et tous placements monétaires soumis à un risque négligeable de changements de valeur.

N1.14 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

N1.15 Comptabilisation des contrats

Les contrats de services se répartissent en trois familles :

- les contrats d'assistance technique et de maintenance qui sont facturés sur la base du temps passé, des achats et des dépenses effectués : le chiffre d'affaires est égal à la facturation et la marge est dégagée au prorata des coûts engagés ;
- les contrats au forfait qui sont facturés lors d'étapes prédéfinies et dont le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés suivant la méthode de l'avancement des travaux. Ce principe entraîne la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Si des incertitudes existent concernant l'acceptation par le client, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts engagés récupérables. Les travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût de production et n'incorporent ni frais administratifs ni frais commerciaux ;
- Les contrats au forfait qui sont facturés lors d'étapes prédéfinies et dont le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés sur la base de services rendus. Ce principe entraîne la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir lorsque la facturation n'est pas en phase avec les services rendus. Par ailleurs, des coûts engagés dans la phase de démarrage d'un contrat peuvent être reconnus au bilan comme travaux en cours quand ils sont liés à des activités futures du contrat et à condition qu'il soit probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs.

De façon plus générale, le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Si le résultat ré estimé d'un contrat est déficitaire, la perte à terminaison est systématiquement provisionnée dans le poste provisions pour risques et charges.

Les prestations réalisées mais non encore facturées sont comptabilisées en montant dû par les clients.

Les prestations facturées par le Groupe à ses clients mais non encore réalisées sont comptabilisées en montant bruts dus aux clients.

Les paiements partiels reçus sur contrats, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif.

Les prestations facturées au Groupe par des prestataires externes sont comptabilisées en paiements d'avance si elles ne sont pas encore réalisées.

Le chiffre d'affaires déterminé selon la méthode de l'avancement repose sur l'estimation des coûts à terminaison d'un contrat. Cette estimation est susceptible d'être modifiée lors des périodes ultérieures et d'entraîner des ajustements de chiffre d'affaires et éventuellement des provisions pour pertes à terminaison.

Par ailleurs, le Groupe comptabilise du chiffre d'affaires sur ses ventes de matériels informatiques et de logiciels dès lors qu'a été satisfait l'ensemble des conditions de reconnaissance de ventes de biens préconisées par la norme IAS 18.

N1.16 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Suivant les pays, le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations définies et à des régimes de retraite à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées ("projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale ;
- ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- la méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée de vie active moyenne attendue des salariés bénéficiant de ce régime ;
- la charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans la marge opérationnelle en charge de personnel à l'exception des charges d'intérêts sur la dette diminuées du rendement des actifs financiers qui sont comptabilisées dans les autres charges financières.
- en cas de réductions ou de liquidations de régimes, les pertes ou profits au titre de la réduction ou de la liquidation sont enregistrés au moment où se produit la liquidation ou la réduction. Lorsqu'une réduction concerne uniquement certains membres couverts par un régime, le profit ou la perte en résultant inclut un prorata du coût des services passés et des écarts actuariels non comptabilisés auparavant déterminé sur la base de la valeur actuelle de l'obligation avant et après la réduction ou la liquidation.

Les contributions au titre des régimes à prestations définies sont considérées comme charges de personnel pour la partie correspondant au coût des services rendus et comme provisions financières pour la différence entre le rendement des actifs et les intérêts sur obligations vis-à-vis des salariés. Toute contribution additionnelle au coût des services rendus est considérée comme un décaissement lié aux opérations de financement.

Les hypothèses de calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies comportent des incertitudes qui peuvent affecter la valeur des actifs financiers et des obligations vis à vis des employés. Ces hypothèses sont revues annuellement et peuvent entraîner des ajustements comptables.

N1.17 Provisions

Les obligations actuelles résultant d'événements passés à l'égard des tiers sont comptabilisées en provisions dès lors qu'il est probable qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et sont décrits en annexe lorsqu'ils sont significatifs, sauf dans le cas de regroupements d'entreprises où ils constituent des éléments identifiables.

L'impact de l'actualisation des provisions est pris en compte si celui-ci est significatif.

- *Provisions pour restructuration :*

Dans le cas spécifique des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de rupture de contrat, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Notamment, une provision est constituée pour le montant des loyers et frais annexes à payer, net des recettes estimées de sous-locations, sur tout bien immobilier, si le bien est sous-loué ou vacant et n'est pas destiné à être utilisé dans le cadre des activités principales.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stock et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

- *Provisions pour litiges :*

Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque lié à un procès ou litige de toute nature (commerciale, réglementaire, fiscale ou sociale) est identifié, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre ce risque et qu'une estimation fiable du coût lié à ce risque est possible. Dans de tels cas, le montant de la provision est déterminé sur la base de la meilleure estimation des coûts probables liés au procès ou litige.

Les provisions étant estimées sur la base de risques ou de charges futures, leurs montants comportent une part d'incertitude et sont susceptibles d'être ajustés au cours des périodes ultérieures.

N1.18 Emprunts

Les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts d'émission.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

N1.19 Stock-options et actions gratuites

La juste valeur des options et des actions gratuites attribuées au personnel est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels sur la période d'acquisition des droits.

Pour évaluer la juste valeur des options accordées, le modèle binomial d'évaluation d'options a été utilisé, modèle qui permet de valoriser des options pouvant être exercées à tout moment durant la vie de l'option. Les actions gratuites sont valorisées au cours du jour de l'attribution de l'action. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont frappés de conditions d'incessibilité, leur juste valeur prend en compte le coût de l'incessibilité. Le cas échéant, l'impossibilité de percevoir des dividendes est également prise en compte dans le calcul de juste valeur.

N1.20Présentation des états financiers

Le Groupe présente ses états financiers en conformité avec la norme IAS 1 et le cadre conceptuel des IFRS et s'appuie sur la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n°2009-R.03 en date du 2 juillet 2009 relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international. Il en résulte, notamment, les éléments suivants :

- Le compte de résultat est présenté par nature de produits et de charges afin de représenter au mieux le type d'activité du Groupe ;
- Le principal indicateur de performance du Groupe est la marge opérationnelle qui se définit comme la différence entre les revenus et les dépenses liés aux activités courantes ;
- Le résultat opérationnel est déterminé en retranchant à la marge opérationnelle la juste valeur estimée des paiements sur la base d'actions, l'impact des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et d'autres produits et charges opérationnels liés aux activités non courantes du Groupe (cession d'activités, restructurations,...) ;
- Le résultat financier présente séparément le coût de l'endettement financier du Groupe et les autres charges et produits financiers ;
- Le bilan présente une ventilation des actifs et des passifs courants et non courants.

N1.21Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de tous les instruments de capitaux propres potentiels dilutifs.

N1.22Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Tous gains et pertes provenant des variations de juste valeur de dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (excepté pour le risque de change) ;
- soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme ;
- soit de couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères IAS 39 de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

- *Couvertures de juste valeur*

Les variations de juste valeur d'un dérivé qualifié de couverture de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert ajustent la valeur comptable de l'élément couvert et sont aussi comptabilisées en résultat.

- *Couvertures de flux de trésorerie*

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le résultat.

Si le Groupe s'attend à ce que la transaction prévue ou l'engagement ne se réalise pas, les montants préalablement comptabilisés directement en capitaux propres sont enregistrés en résultat. Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue ou de l'engagement ferme.

- *Couvertures d'un investissement net*

Les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, y compris la couverture d'un élément monétaire comptabilisé comme faisant partie de l'investissement net, sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie.

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

Lors de la sortie de l'activité à l'étranger la valeur cumulée des profits ou des pertes qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est comptabilisée en résultat.

NOTE 2: PERIMETRE DE CONSOLIDATION

N2.1 Variations de périmètres et restructurations juridiques

En 2009, le Groupe a procédé à la restructuration juridique de son périmètre d'entités au Royaume-Uni en procédant principalement à des apports partiels d'actifs de la principale entité opérationnelle issue du périmètre Steria antérieur à l'acquisition de Xansa vers celle provenant du rachat du Groupe Xansa, mais aussi par la liquidation de sociétés sans activités issues de ce dernier. Il a également procédé à la liquidation de quatre de ses filiales nord-américaines sans activité opérationnelle.

En France, le Groupe a procédé à la fusion de la société Imelios avec Steria SA.

Pour mémoire, au cours de l'exercice 2008, le Groupe avait, en France, cédé la société Sysinter et acquis 35% des actions restantes de la société Imelios auprès des actionnaires minoritaires.

N2.2 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009

	<i>Localisation</i>	Méthode de consolidation au 31/12/09	% d'intérêt au 31/12/09	% de contrôle au 31/12/09	Méthode de consolidation au 31/12/08	% d'intérêt au 31/12/08	% de contrôle au 31/12/08
ENTITE MERE							
Groupe Steria SCA	<i>France</i>						
Secteur opérationnel France							
Steria	<i>France</i>	IG	100	100	IG	100	100
Diamis	<i>France</i>	ME	40	40	ME	40	40
Imelios	<i>France</i>	-	-	-	IG	100	100
Intest	<i>France</i>	ME	43,99	43,99	ME	43,99	43,99
Sternet	<i>France</i>	IG	100	100	IG	100	100
Stepar	<i>France</i>	IG	100	100	IG	100	100
U-Services	<i>France</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria Asia	<i>Singapour</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria Medshore SAS	<i>Maroc</i>	ME	50	50	ME	50	50
Xansa SAS	<i>France</i>	IG	100	100	IG	100	100

IG : Intégration Globale
ME : Mise en équivalence

	<i>Localisation</i>	Méthode de consolidation au 31/12/09	% d'intérêt au 31/12/09	% de contrôle au 31/12/09	Méthode de consolidation au 31/12/08	% d'intérêt au 31/12/08	% de contrôle au 31/12/08
Secteur opérationnel Royaume-Uni							
Steria Holding Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria Services Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
Caboodle	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	51	51
ASL Information Services Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
Druid Group Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
OSI group Holdings Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
Xansa Employee Trustee company Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
Xansa Trustee Company limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
FI Group Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
Druid Quest Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
OSI Group Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
Barclays Xansa Partnership Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
NHS Shared Employee Services Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	51	51	IG	51	51
NHS Shared benefit Services Limited	<i>Royaume-Uni</i>	ME	50	50	ME	50	50
Steria Holding Corporate UK	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
Mummert Partner UK Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
Zansa Limited	<i>Royaume-Uni</i>	IG	100	100	IG	100	100
Xansa Cyprus (n 1).Limited	<i>Chypre</i>	IG	100	100	IG	100	100
Xansa Cyprus (n 2).Limited	<i>Chypre</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria India Limited	<i>Inde</i>	IG	100	100	IG	100	100
Xansa Pte Ltd	<i>Singapour</i>	IG	100	100	IG	100	100
Xansa Holdings Inc.	<i>Etats-Unis</i>	IG	100	100	IG	100	100
Xansa NA Inc.	<i>Etats-Unis</i>	-	-	-	IG	100	100
Xansa Inc.	<i>Etats-Unis</i>	-	-	-	IG	100	100
Xansa NA Government Services Inc.	<i>Etats-Unis</i>	-	-	-	IG	100	100
Xansa Systems Inc.	<i>Etats-Unis</i>	-	-	-	IG	99.3	99.3
Xansa U.S Inc.	<i>Etats-Unis</i>	IG	100	100	IG	100	100
Secteur opérationnel Allemagne							
Steria Mummert Consulting GmbH Vienna	<i>Autriche</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria Mummert ISS GmbH	<i>Allemagne</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria Mummert Consulting.AG	<i>Allemagne</i>	IG	100	100	IG	100	100
Secteur opérationnel Autre Europe							
Steria Benelux	<i>Belgique</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria Luxembourg	<i>Luxembourg</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria A/S	<i>Danemark</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria Iberica	<i>Espagne</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria A/S	<i>Norvège</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria Poland	<i>Pologne</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria A.B	<i>Suède</i>	IG	100	100	IG	100	100
Iocore	<i>Suède</i>	IG	100	100	IG	100	100
Steria Schweiz Ag	<i>Suisse</i>	IG	100	100	IG	100	100

IG : Intégration Globale
ME : Mise en équivalence

NOTE 3: INFORMATION SECTORIELLE

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la gérance pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est la marge opérationnelle.

Groupe Steria SCA est géré selon huit secteurs opérationnels représentatifs de périmètres géographiques. Il exerce son activité dans trois pays majeurs : la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Les autres périmètres constitués de l'Espagne, de la Scandinavie (Norvège, Suède, Danemark), du Benelux (Belgique, Luxembourg), de la Suisse et de la Pologne sont regroupés dans une zone géographique commune dénommée « Autre Europe » pour les besoins de présentation d'IFRS 8. Les sociétés du Groupe exercent majoritairement leurs activités dans leurs pays de localisation. Toutefois, des activités en Afrique et en Asie sont exercées par Steria SA et d'autres en Autriche par Steria Mummert Consulting AG. Leur taille n'étant pas encore significative, celles-ci ont été conservées dans la zone géographique de rattachement de leur management.

L'Inde dont l'activité repose pour l'essentiel sur la fourniture de services industrialisés utilisant des ressources off-shore au profit principalement de clients gérés par le secteur Royaume-Uni est présentée avec ce dernier.

Chaque secteur exerce son activité sur deux métiers :

- l'Infogérance qui consiste à gérer tout ou partie de l'infrastructure informatique d'une entreprise ou de ses processus métier (« Business Process Outsourcing »)
- l'Intégration de Système (IS) dont l'activité vise à concevoir, développer et mettre en œuvre des projets d'intégration de systèmes et de développements d'applications informatiques. Ce secteur inclut la Tierce Maintenance Applicative, le Conseil et les éventuelles ventes de matériel.

Les colonnes du tableau ci-dessous reprennent les chiffres propres de chaque secteur. Ceux-ci sont représentatifs de composantes du Groupe indépendantes percevant des produits et supportant des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement suivis par la gérance et pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles.

La colonne « Eléments de rapprochements » regroupe les éliminations internes au Groupe et les frais de Groupe. Elle permet de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers du Groupe.

Exercice 2009

(en milliers d'euros)	France	Royaume- Uni	Allema- gne	Autre Europe	Eléments de rapprochement		Total Groupe
					Elimina- tions	Frais de Groupe	
Chiffre d'affaires externe	507 335	638 683	236 053	247 907			1 629 977
<i>% du Chiffre d'affaires</i>	31,1%	39,2%	14,5%	15,2%			100,00%
Ventes inter secteurs	1 633	4 854	3 046	8 695	(18 229)		0
Chiffre d'affaires Total	508 968	643 537	239 100	256 602	(18 229)		1 629 977
Marge opérationnelle (1)	27 466	60 201	14 537	11 224		964	114 391
<i>Taux de Rentabilité opérationnelle</i>	5,41%	9,43%	6,16%	4,53%			7,02%
Frais de Groupe	5 087	7 168	2 144	2 376		(16 775)	0
Marge opérationnelle (1) (2)	32 553	67 370	16 681	13 600		(15 812)	114 391
<i>Taux de Rentabilité opérationnelle</i>	6,42%	10,55%	7,07%	5,49%		(0,97%)	7,02%
Résultat opérationnel	18 553	69 561	14 427	(6 520)		(3 993)	92 029
Coût de l'endettement financier net							(14 016)
Autres produits et charges financiers							(6 516)
Charges d'impôts							(23 565)
QP de résultat des mises en équivalence							775
Résultat net des activités en cours de cession							-
Résultat net							48 707
Part du Groupe							48 189
Effectifs :							
Nombre moyen de collaborateurs	5 774	9 246	1 665	2 159		72	18 916
<i>Dont en Inde</i>		5 574					5 574
Nombre total de collaborateurs (en fin de période)	5 679	8 809	1 659	2 166		80	18 393
<i>Dont en Inde</i>		5 289					5 289

(1) Après amortissement des relations clientèle reconnues dans le cadre de l'acquisition de Xansa et représentant (4 550) milliers d'euros en 2009

(2) Avant frais de groupe

Exercice 2008

(en milliers d'euros)	France	Royaume- Uni	Allema- gne	Autre Europe	Eléments de rapprochement		Total Groupe
					Elimina- tions	Frais de Groupe	
Chiffre d'affaires externe	535 796	740 547	241 654	247 681			1 765 678
<i>% du Chiffre d'affaires</i>	30,3%	41,9%	13,7%	14,0%			100,0%
Ventes inter secteurs	1 912	5 693	4 043	6 550	(18 198)		
Chiffre d'affaires Total	537 708	746 240	245 697	254 231	(18 198)		1 765 678
Marge opérationnelle (1)	29 601	71 564	20 315	10 545		(1 621)	130 404
<i>Taux de Rentabilité opérationnelle</i>	5,52%	9,66%	8,41%	4,26%			7,39%
Frais de Groupe	5 136	7 462	2 119	2 113		(16 830)	
Marge opérationnelle (1) (2)	34 737	79 026	22 434	12 658		(18 451)	130 404
<i>Taux de Rentabilité opérationnelle</i>	6,48%	10,67%	9,28%	5,11%		(1,04%)	7,39%
Résultat opérationnel	30 765	57 068	20 285	9 345		(7 457)	110 006
Coût de l'endettement financier net							(20 092)
Autres produits et charges financiers							(4 365)
Charges d'impôts							(33 140)
QP de résultat des mises en équivalence							(2 057)
Résultat net des activités en cours de cession							771
Résultat net							51 123
Part du Groupe							51 601
Effectifs :							
Nombre moyen de collaborateurs	5 950	9 060	1 669	2 034		62	18 775
<i>Dont en Inde</i>		5 246					5 246
Nombre total de collaborateurs (en fin de période)	5 976	9 315	1 664	2 127		59	19 141
<i>Dont en Inde</i>		5 671					5 671

(1) Après amortissement des relations clientèle reconnues dans le cadre de l'acquisition de Xansa et représentant (5 090) milliers d'euros en 2008

(2) Avant frais de groupe

Sur chaque métier, les produits et services provenant de clients externes se répartissent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Chiffre d'affaires IS	1 043 372	1 084 288
Chiffre d'affaires Infogérance et BPO	586 605	681 390
Chiffres d'affaires du Groupe	1 629 977	1 765 678

Aucun des clients ne représente plus de 5,9% du chiffre d'affaires du Groupe.

NOTE 4: EXPLICATIONS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Remarque préliminaire : tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf précision contraire.

N4.1 Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Valeurs 31/12/08	Dépréciations	Ecarts de conversion	Autres	Valeurs 31/12/09
Royaume-Uni	526 752		38 197	248	565 196
France	10 336				10 337
Allemagne	88 274				88 273
Norvège	17 868		3 122		20 990
Suède	7 032		424		7 456
Danemark	2 202		3		2 206
Espagne	7 598	(7 598)			-
Benelux	5 581				5 581
Suisse	6 372		6		6 378
Total Ecarts d'acquisition	672 015	(7 598)	41 752	248	706 417

(en milliers d'euros)	Valeurs 31/12/07 retraité	Dépréciations	Ecarts de conversion	Autres	Valeurs 31/12/08
Royaume-Uni	684 162		(157 410)		526 752
France	10 336				10 336
Allemagne	88 273			1	88 274
Norvège	21 892		(4 024)		17 868
Suède	8 096		(1 064)		7 032
Danemark	2 200		2		2 202
Espagne	8 598	(1 000)			7 598
Benelux	5 581				5 581
Suisse	5 719		653		6 372
Total Ecarts d'acquisition	834 857	(1 000)	(161 843)	1	672 015

Le Groupe réalise des tests de valeur annuellement ou lorsque des indicateurs de perte de valeur se manifestent. Ceux-ci n'ont pas conduit le Groupe à reconnaître des pertes de valeur à l'exception de l'Espagne.

Pour cette dernière, le Groupe a décidé de déprécier en totalité l'écart d'acquisition de sa filiale dans ce pays, soit une charge non courante de 7 598 milliers d'euros, en complément du montant de 1 000 milliers d'euros déjà comptabilisé au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à des tests de sensibilité, sur l'ensemble des unités génératrices de trésorerie, par rapport aux hypothèses clefs de valorisation que sont le taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuelle. Une augmentation de 0,5 point du taux d'actualisation ou une

diminution de 0,5 point du taux de croissance perpétuelle n'engendrerait aucune charge additionnelle. Une augmentation de 0,5 point du taux d'actualisation et, concomitamment, une diminution de 0,5 point du taux de croissance perpétuelle n'entraîneraient aucune nouvelle dépréciation.

Les tests de valeur pratiqués montrent qu'une augmentation de 1,0 point du taux d'actualisation rendrait la valeur recouvrable des actifs de la Suède égale à leur valeur comptable. Une augmentation de 1,3 point du taux d'actualisation rendrait celle des actifs du Royaume-Uni égale à leur valeur comptable.

Pour les autres UGT, compte tenu de leur valeur d'utilité, la direction estime qu'il n'existe aucun changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé (taux d'actualisation ou taux de croissance perpétuelle) qui pourrait conduire à ce que la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable.

N4.2 Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Total	Frais de développement	Concessions, brevets, licences, informatique, logiciels	Autres immobilisations incorporelles
Valeurs brutes au 31/12/08	111 250	8 130	52 642	50 478
Acquisitions	13 070	3 160	6 072	3 838
Cessions – mises au rebut	(1 204)	(110)	(1 094)	
Autres mouvements	5 588		2 193	3 395
Valeurs brutes au 31/12/09	128 704	11 180	59 813	57 711
Amortissements au 31/12/08	49 200	1 293	42 093	5 814
Dotations	11 969	2 161	5 058	4 750
Reprises – sorties	(1 016)		(1 016)	
Autres mouvements	2 250	(110)	1 972	388
Amortissements au 31/12/09	62 403	3 344	48 107	10 952
Valeurs nettes au 31/12/08	62 050	6 837	10 549	44 664
Valeurs nettes au 31/12/09	66 301	7 836	11 706	46 759

Les immobilisations incorporelles sont toutes à durée d'utilité finie.

Les impacts de change sur les immobilisations incorporelles sont de 3 228 milliers d'euros. Ils sont inclus dans les autres mouvements.

L'augmentation des frais de développement est essentiellement liée au développement, en Allemagne, de solutions à destination des clients.

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées des relations clientèle reconnues suite à l'acquisition de Xansa d'une valeur brute de 50 220 milliers d'euros. Elles sont amorties sur une période de onze années.

N4.3 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Total	Installations techniques y compris en crédit bail	Terrains et constructions en crédit bail	Agencement et installations y compris en crédit bail	Autres immobilisations corporelles (1)
Valeurs brutes au 31/12/08	231 587	15 572	39 734	58 530	117 751
Acquisitions	11 627	168	376	1 373	9 710
Cessions – mises au rebut	(10 353)	(1 341)		(3 870)	(5 142)
Autres mouvements	6 693	(2 845)	(10)	1 366	8 182
Valeurs brutes au 31/12/09	239 554	11 554	40 100	57 399	130 501
Amortissements au 31/12/08	146 134	11 344	7 549	38 875	88 366
Dotations	23 637	968	703	5 298	16 668
Reprises	(9 450)	(1 319)		(3 390)	(4 741)
Autres mouvements	5 229	(2 109)	44	1 161	6 133
Amortissements au 31/12/09	165 550	8 884	8 296	41 944	106 426
Valeurs nettes au 31/12/08	85 453	4 228	32 185	19 655	29 385
Valeurs nettes au 31/12/09	74 004	2 670	31 804	15 455	24 075

(1) Les autres immobilisations corporelles comprennent le matériel de bureau et informatique, le mobilier, le matériel de transport et d'autres immobilisations corporelles.

Les impacts de change sur les immobilisations corporelles nettes sont inclus dans les autres mouvements pour un montant de 1 805 milliers d'euros et constituent la principale variation de la période avec les acquisitions, les mises au rebut et les dotations aux amortissements de l'exercice.

Aucune immobilisation corporelle n'est en cours de construction au 31 décembre 2009.

N4.4 Participation dans les sociétés mises en équivalence : entités associées

(en milliers d'euros)	Valeurs retraitées 31/12/08	Variations de périmètre	Résultat de la période	Ecart de conversion	Distribution	Valeur 31/12/09
Diamis	1 496		(29)		(74)	1 393
Intest	196		8			204
Steria Medshore	(70)		(400)	(5)		(475)
NHS Shared Business Services Ltd	3 600		1 194	265		5 059
Total sur les entités mises en équivalence	5 222		773	260	(74)	6 181

Le 1^{er} avril 2005, « la joint venture » NHS Share Business Services (NHS SBS) a été créée avec le Ministère de la Santé anglais. Elle assure les services comptables et financiers de certains organismes de santé publique anglais.

L'acquisition de cette activité a été réalisée par le Groupe par l'apport de services futurs gratuits évalués à leur juste valeur. Au 31 décembre 2009, le montant des services gratuits restant à fournir s'élève à 126 milliers d'euros.

La valeur de mise en équivalence de NHS SBS est le résultat de la somme de la quote-part du Groupe dans l'actif net de NHS SBS pour un montant de (7 722) milliers d'euros et de l'écart d'acquisition constaté à la date de création de la « joint venture » pour 12 781 milliers d'euros.

N4.5 Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres de participations non consolidés rentrent dans la catégorie bilancielle IFRS des actifs disponibles à la vente indépendamment de la volonté du Groupe de céder ces participations.

(en milliers d'euros)	Total	Travelsoft	Autres titres
Valeurs brutes au 31/12/08	2 266	1 781	485
Augmentations			
Diminutions	(402)		(402)
Valeurs brutes au 31/12/09	1 864	1 781	83
Dépréciations sur titres au 31/12/08	63		63
Augmentations			
Diminutions	(8)		(8)
Dépréciations sur titres au 31/12/09	55		55
Valeurs nettes au 31/12/08	2 203	1 781	422
Valeurs nettes au 31/12/09	1 809	1 781	28

Groupe Steria n'exerce pas d'influence notable sur la gestion de ces participations.

N4.6 Autres actifs financiers

(en milliers d'euros)	Total	Autres créances rattachées à des participations	Prêts	Dépôts et cautionnements et autres immobilisations financières	Instruments financiers dérivés – Change (1)	Instruments financiers dérivés – Taux (1)
Valeurs brutes au 31/12/08	12 466	3	1 356	4 625	5 031	1 451
Variations de périmètre						
Augmentations	1 433	29	1	93	1 197	113
Diminutions	(5 679)		(1 078)	(3 684)	111	(1 028)
Autres mouvements	(4 243)	332	84	(445)	(3 678)	(536)
Valeurs brutes au 31/12/09	3 977	364	363	589	2 661	0
Dépréciations au 31/12/08						
Diminutions						
Dépréciations au 31/12/09						
Valeurs nettes au 31/12/08	12 466	3	1 356	4 625	5 031	1 451
Valeurs nettes au 31/12/09	3 977	364	363	589	2 661	0

(1) Cf. note 4.16

Les impacts de change sur les autres actifs financiers sont de 434 milliers d'euros. Ils sont inclus dans les autres mouvements.

Les dépôts sont essentiellement constitués des disponibilités détenues par les trusts anglais inclus dans le périmètre de consolidation du Groupe. Les actifs détenus par ces trusts sont principalement destinés à des versements au profit des salariés du Groupe. La forme juridique de ces entités ne permet pas au Groupe de reconnaître les liquidités qu'elles détiennent comme de la trésorerie et équivalent de trésorerie au regard des normes IFRS. Le montant de ces disponibilités s'élève à 110 milliers d'euros au 31 décembre 2009

Les montants comptabilisés au titre des dépôts constituent une approximation raisonnable de leur juste valeur.

N4.7 Impôts sur le résultat

- Rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée et la charge théorique :

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Résultat net consolidé	48 707	51 123
Impôts sur les bénéfices	23 565	33 140
Résultat avant impôt	72 272	84 263
Taux d'imposition en vigueur en France	34,43%	34,43%
Charge d'impôt attendue théorique	24 883	29 012
Dépréciation des écarts d'acquisition	2 616	344
Prise en compte de déficits antérieurs nets des déficits non activés	2 371	7 142
Différences permanentes	(1 523)	(129)
Résultat mise en équivalence	(267)	709
Différentiel de taux d'imposition	(3 414)	(3 626)
Autres	(1 101)	(312)
Charge d'impôt effective	23 565	33 140
Taux d'imposition effectif	32,61%	39,33%

Les autres produits d'une valeur de 1 101 milliers d'euros représentent essentiellement l'effet de la neutralisation de la quote-part de frais et charges de 5% sur les distributions entre sociétés du groupe d'intégration fiscale en France.

Au 31 décembre 2009, les éléments relatifs à la « prise en compte de déficits antérieurs nets des déficits non activés » comprennent principalement les déficits reportables espagnols non reconnus. Par prudence, eu égard au contexte économique espagnol, il a été jugé qu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage d'une partie de ces déficits dont le report est limité dans le temps. L'impact sur la charge d'impôt s'élève à 3 711 milliers d'euros.

En ce qui concerne la composante CVAE de la Contribution Economique Territoriale (CET), nouvel impôt introduit en France par la Loi de finances pour 2010, le Groupe a décidé de la qualifier d'impôt sur le résultat afin d'assurer une cohérence avec le traitement comptable de taxes similaires dans d'autres pays étrangers. En conséquence, un impôt différé passif de 478 milliers d'euros a été comptabilisé au 31 décembre 2009.

- Ventilation entre les impôts exigibles et différés au compte de résultat :

(en milliers d'euros)	France 31/12/09	International 31/12/09	Total 31/12/09	Total 31/12/08
Impôt exigible	(3 988)	(10 180)	(14 168)	(18 620)
Impôt différé	6 001	(15 398)	(9 397)	(14 520)
Impôt	2 013	(25 578)	(23 565)	(33 140)

- Impôts différés comptabilisés au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)	31/12/08	Impact résultat	Impact réserves	Conversion et autres mvts	31/12/09
Immobilisations incorporelles	(15 181)	(395)		(951)	(16 527)
Immobilisations corporelles	2 550	1 113		2 443	6 106
Crédit bail sur immobilisations corporelles	(5 381)	(307)			(5 688)
Actifs financiers non courants	1 731	(88)		(2 005)	(362)
Stock, encours de service et encours de facturation	(3 539)	376		5	(3 158)
Autres actifs courants	2 656	1 193	2 543	(41)	6 351
Engagements de retraite	5 323	(12 020)	10	61	(6 626)
Provisions	1 268	748		85	2 101
Autres passifs courants	(3 165)	(1 814)	41	(175)	(5 113)
Reports fiscaux déficitaires	14 754	1 791		189	16 726
Total impôts différés actifs nets	1 017	(9 403)	2 594	(397)	(6 190)
Impôts différés actifs comptabilisés	15 310				10 560
Impôts différés passifs comptabilisés	14 293				16 750

L'impact de la conversion représente un montant de (391) milliers d'euros.

- Actifs d'impôts différés non comptabilisés au 31 décembre 2009

Le montant total d'impôts différés non activés au 31 décembre 2009 s'élève à 24 054 milliers d'euros :

- sur déficits : 22 295 milliers d'euros
- sur décalages temporaires : 1 759 milliers d'euros

Répartition des actifs d'impôts différés non comptabilisés par pays (en milliers d'euros)	Total au 31/12/08	Total au 31/12/09	Date d'expiration	
			< 2 ans	> 2 ans
Allemagne (2)	856	859		859
Autriche	950	930		930
Danemark	2 018	1 564		1 564
Espagne	5 792	9 503		9 503
France (2)	3 113	3 119		3 119
Grande Bretagne	799	773		773
Suède	3 660	4 511		4 511
Singapour (2)	803	844		844
Autres pays (1) (2)	2 166	1 951		1 951
Total impôts différés actifs non comptabilisés	20 157	24 054		24 054

(1) Canada, Chypre, Etats-Unis, Luxembourg

(2) Actifs d'impôts différés principalement issus du rachat de Xansa

N4.8 Stock et travaux en cours

(en milliers d'euros)

Valeurs brutes au 31/12/08	6 822
Variations nettes de l'exercice	3 013
Valeurs brutes au 31/12/09	9 835
Dépréciations sur stock au 31/12/08	621
Variations nettes de l'exercice	20
Dépréciations sur stock au 31/12/09	641
Valeurs nettes au 31/12/08	6 201
Valeurs nettes au 31/12/09	9 194

L'augmentation des stocks et travaux en cours est essentiellement liée aux encours de services engagés lors de la phase de démarrage d'importants contrats en France en 2009.

N4.9 Clients et autres débiteurs

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients, les soldes clients faisant également l'objet d'un suivi permanent. Par ailleurs, une revue des créances encours est menée mensuellement par la Direction Financière du Groupe où sont analysées les éventuelles créances à risques. Une dépréciation de la créance peut être décidée et comptabilisée quand il existe une indication objective (telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus selon les termes contractuels de la facture.

Les créances clients ne portent pas d'intérêts et sont généralement payables à échéance de 30 à 90 jours.

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Créances clients- Valeur brute	283 598	283 204
Dépréciations	(2 152)	(1 920)
Clients et comptes rattachés	281 445	281 284
Montants dus par les clients	192 025	190 434
Avances et acomptes versés	638	672
Créances sur personnel et organismes sociaux et fiscaux	20 540	12 844
Comptes courants	427	
Débiteurs – Valeur brute	6 107	2 439
Instruments financiers dérivés – Taux (1)	1 802	245
Instruments financiers dérivés – Change (1)	6 515	9 999
Dépréciations	(13)	(13)
Autres actifs courants	36 016	26 186
Prêts et cautionnements à 1 an	2 963	2 838
Parts à –1 an des actifs non courants	2 963	2 838
Actifs d'impôts exigibles	27 340	15 837
Paiements d'avance	24 491	27 885
Clients et autres débiteurs	564 281	544 464

(1) Cf. note 4.16

Au 31 Décembre 2009, les créances clients s'élevaient à 283 598 milliers d'euros dont l'échéancier est résumé ci dessous :

(en milliers d'euros)	TOTAL	Non échues et non dépréciées	< 30 jours	30 < 60 jours	60<90 jours	90<120 jours	> 120 Jours
Créances clients 2009	283 598	180 518	56 065	16 200	2 762	310	27 743
Créances clients 2008	283 204	224 672	33 641	7 441	3 642	2 079	11 729

Les créances non échues et non dépréciées représentent au 31 décembre 2009 un montant de 180 518 milliers d'euros soit 63,7% du montant total des créances clients.

Ces dernières, ajoutées au montant des créances <30 jours, soit 236 583 milliers d'euros, représentent 83,4% du montant total des créances clients.

Les créances présentant une indication objective, telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives, sont dépréciées.

Détail des dépréciations des créances clients :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Au 1er janvier	(1 920)	(2 599)
Variations de périmètre		
Dotations de l'année	(364)	(552)
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	894	1 116
Reprises non consommées		115
Reclassement	(735)	
Conversion	(27)	
Au 31 décembre	(2 152)	(1 920)

N4.10 Instruments de capitaux propres

Dans le cadre du financement de l'acquisition de XANSA, le Groupe a lancé le 12 novembre 2007 l'émission d'obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles. Au 14 novembre 2007, 4 080 549 obligations étaient émises pour un montant total de 152 449 milliers d'euros soit 150 300 milliers d'euros frais déduits.

Ces obligations sont classées en capitaux propres en IFRS. En effet, conformément aux termes contractuels de ces obligations présentés dans la note d'opération AMF n°07-394 en date du 12 novembre 2007, le Groupe n'a aucune obligation contractuelle de paiement vis à vis des porteurs puisque toutes les décisions de paiement sont à sa discrétion :

1. Le paiement des coupons peut être suspendu par le Groupe dès lors qu'aucune distribution de dividende ou d'acompte sur dividende n'a été décidée depuis la date de paiement d'intérêts précédente. Les intérêts dont le paiement a été suspendu sont cumulatifs et

portent eux mêmes intérêt. Toutefois, leur paiement reste à la discrétion du Groupe tant qu'aucune distribution de dividende n'est décidée par le Groupe.

2. En dehors des options de remboursement anticipé à la main du Groupe, les seuls cas d'amortissement / remboursement obligatoire sont la liquidation et l'échéance de la durée de vie indiquée dans les statuts de la société. Ces deux situations ne remettent pas en cause le classement en capitaux propres en IFRS.
3. Enfin, l'option de conversion en actions ordinaires à la main des porteurs ne remet pas en cause le classement en capitaux propres dans la mesure où la parité est fixe.

Sous réserve d'une décision de suspension de paiement par le Groupe, ces obligations portent intérêt à un taux d'intérêt de 5,70% jusqu'au 1er janvier 2013, puis à un taux Euribor trois mois majoré de 800 points de base ensuite. Ces taux sont majorés de 500 points de base en cas de changement de contrôle. Conformément au classement de l'instrument en capitaux propres, le coupon versé au titre de ces obligations est considéré comme un dividende et n'a pas d'impact sur le compte de résultat. Au 31 décembre 2009, net d'impôt, il s'élève à 5 698 milliers d'euros (5 698 milliers d'euros au 31 décembre 2008).

N4.11 Endettement financier net et gestion du risque de liquidité et de contrepartie

La trésorerie nette est déterminée de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Autres valeurs mobilières	108 189	86 241
Disponibilités	41 670	54 897
Trésorerie et équivalent de trésorerie	149 859	141 138
Concours bancaires courants	(4 304)	(5 053)
Intérêts courus non échus sur découverts bancaires	(242)	(149)
Trésorerie nette figurant au bilan	145 312	135 937
Dépôts et caisse liés aux activités abandonnées	-	-
Trésorerie nette figurant au tableau de flux de trésorerie	145 312	135 937

Les autres valeurs mobilières sont constituées de placements monétaires à court terme, de dépôts à court terme et d'avance de fonds dans le cadre du contrat de liquidité. Ces placements sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les emprunts et dettes financières figurant au bilan et l'endettement net sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/08	Variation de périmètre	Variations nettes de l'exercice	31/12/09
Emprunts auprès des établissements de crédit	324 486		(54 548)	269 938
Dettes financières de crédit-bail immobilier	1 273		(1 273)	0
Dettes financières de crédit-bail mobilier	-			
Participation des salariés				
Autres dettes financières	78		(15)	63
Total emprunts et dettes financières à + 1 an (a)	325 837		(55 836)	270 001
Concours bancaires courants	5 053		(749)	4 304
Emprunts auprès des établissements de crédit	42 765		17 672	60 437
Autres dettes assimilées	164		52	216
Dettes financières de crédit-bail immobilier et mobilier	2 452		(785)	1 667
Participation des salariés	0			
Intérêts courus non échus sur découverts bancaires	149		93	242
Total emprunts et dettes financières à - 1 an (b)	50 583		16 283	66 866
Total emprunts et dettes financières (c) = (a) + (b)	376 420		(39 553)	336 867
Total trésorerie et équivalent de trésorerie (d)	141 138		8 721	149 859
Endettement net (e) = (c) – (d)	235 282		(48 274)	187 008

Le montant des frais d'émission d'emprunt restant à amortir s'élève à 3 974 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

- Gestion du risque de liquidité :

La politique globale de couverture du Groupe a pour objectif de sécuriser et d'optimiser la liquidité. Les décisions de financement externes sont centralisées au niveau du Groupe sous la responsabilité de la Direction Financière. Une revue de la situation de trésorerie et des lignes de crédit disponibles est conduite mensuellement avec le Directeur Financier du Groupe et à chaque Comité d'audit avec ses membres.

La Société a conclu une convention de crédit multidevises le 29 juillet 2007, pour un montant d'environ 1 milliard d'euros auprès d'une banque de premier ordre, pour une durée de cinq ans. Ce crédit multidevises a été syndiqué fin 2007 auprès d'un pool de douze banques de premier plan. L'évolution des emprunts et dettes financières est essentiellement due à l'utilisation de ce crédit multi devises syndiqué.

Au 31 décembre 2009, le Groupe dispose de lignes de financement de 580,8 millions d'euros qui sont utilisées à hauteur de 59 %. Elles se décomposent comme suit :

	Montant autorisé au 31/12/2009		Utilisation au 31/12/2009		Taux d'utilisation au 31/12/2009	Échéance	Taux au 31/12/2009
	en M€	en M£	en M€	en M£			
Crédit syndiqué							
Facilité A1 A	212,2		212,2		100%	Amortissable 2012	1,12 %
Facilité A1 B		35,7		35,7	100%	Amortissable 2012	1,17 %
Facilité A2		41,9		41,9	100%	Amortissable 2012	1,17 %
Facilité C	31,0		31,0		100%	In Fine 2012	1,12 %
Crédit renouvelable	200,0		0,0		0%	In Fine 2012	N/A
Autres	1,7	3,4	1,7	3,4	100%	Amortissable 2012	0,92 %
Découvert	44,8		4,3		10%	N/A	0,92 %
Total par devises	489,7	80,9	249,2	80,9			
Total équivalent €	580,8		340,3		59%		1,13 %

Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la monnaie concernée au moment des tirages, plus une marge définie pour une période de six mois en fonction du ratio de levier (leverage).

Les conditions bancaires auxquelles est assujéti ce crédit syndiqué comprennent notamment l'engagement de respecter des covenants bancaires.

Deux ratios financiers, calculés semestriellement sur la base des comptes consolidés publiés, sur une base glissante de 12 mois, sont à respecter : le premier, dit ratio de levier (leverage) qui calcule le rapport dette nette / EBITDA, le second, dit ratio de couverture des intérêts (interest coverage) qui calcule le rapport Marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle / coût de l'endettement financier net.

Le premier ratio financier, dit ratio de levier (leverage) qui calcule le rapport dette nette / EBITDA ne doit pas dépasser à chaque date de calcul le niveau suivant :

Jun 2008	2,75
Décembre 2008 à Décembre 2012	2,25

La dette nette désigne sur une base consolidée, l'ensemble des emprunts et dettes financières assimilées (excluant les dettes intra-groupes), augmenté des déficits de fonds de pensions nets d'impôts et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles.

L'EBITDA est la marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle consolidée majorée des dotations aux amortissements et provisions courantes.

Au 31 décembre 2009 le ratio dette nette / EBITDA est respecté, à savoir 1,16 en regard du covenant de 2,25.

Il se calcule de la façon suivante :

	31/12/09	31/12/08
Dette nette (y compris engagements de retraite) en millions d'euros		
Emprunts & dettes financières (< 1 an)	66,9	50,6
Emprunts & dettes financières (> 1 an)	270,0	325,8
Trésorerie & équivalents de trésorerie	(149,9)	(141,1)
Engagement de retraite provisionné	(8,5)	36,5
IDA sur engagement de retraite	6,6	(5,3)
Total dette nette	185,1	266,4
EBITDA en millions d'euros		
Total EBITDA	159,6	172,5
Ratio Dette nette / EBITDA	1,16	1,54

Le second ratio financier, dit ratio de couverture des intérêts (interest coverage) qui calcule le rapport Marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle / Coût de l'endettement financier net, ne doit pas être inférieur, à chaque date de calcul, au niveau suivant :

Juin 2008	3,75
Décembre 2008	3,75
Juin 2009 à Décembre 2012	5,00

La marge opérationnelle définie dans les covenants est la marge opérationnelle consolidée avant amortissements des relations clientèle liées à l'acquisition, recalculée sur une base de douze mois glissants.

Le coût de l'endettement financier net est également recalculé sur une base de douze mois glissants.

Au 31 décembre 2009 le ratio Marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle / coût de l'endettement financier net est respecté, à savoir 8,49 en regard du covenant de 5,00. Il se calcule de la façon suivante :

	31/12/09	31/12/08
Marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle en millions d'euros		
Total marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle	118,9	135,5
Coût de l'endettement financier net en millions d'euros		
Total coût de l'endettement net	14,0	20,1
Ratio marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle / coût de l'endettement net	8,49	6,74

En sus du non respect des engagements financiers décrits ci-dessus, la convention de crédit contient également un certain nombre :

- d'engagements de faire, classiques pour ce genre de financement ;
- d'engagements de ne pas faire, tels que la restriction de la capacité du Groupe à procéder à des opérations de restructurations, acquisitions, joint ventures, constitution des sûretés, endettement additionnel.
- de cas de défaut tels que défaut de paiement, inexactitude d'une déclaration, défaut croisé, faillite, survenance d'un événement ayant un effet significatif défavorable.

Par ailleurs, la convention de crédit prévoit un certain nombre de cas de remboursement anticipé du prêt, en tout ou partie selon le cas, ou de renégociation avec les banques :

- remboursement anticipé en totalité en cas de changement de contrôle de la Société tel que défini, ou de cession de tous ou substantiellement tous les actifs de la Société ;
- remboursement à hauteur des produits des cessions d'actifs (au-delà d'un seuil) ;
- remboursement à hauteur de toute nouvelle dette souscrite par la Société (au-delà d'un seuil).
- renégociation des conditions de financement en cas de désorganisation des marchés financiers – i.e. *Clause de Market disruption* -. Cette clause ne peut être mise en œuvre que si un nombre minimum de banques se trouvent exceptionnellement dans l'impossibilité de se refinancer sur le marché des capitaux le jour où le tirage est demandé compte tenu de l'évolution des taux. Le but de cette clause est de trouver un taux de substitution.

Au 31 décembre 2009, l'échéancier de remboursement de la dette brute du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2010	2011	2012	Plus de 5 ans	Total
Dette à taux fixe	-	-	-	-	-
Dette à taux variable	65,8	67,1	204,0	0	336,9
Total	65,8	67,1	204,0	0	336,9

Au 31 décembre 2009, la répartition par nature et devise de l'endettement brut du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Devises d'origine			Total
	Euro	Livre Sterling	Autres	
Emprunts auprès établissements de crédit	202,1	71,8		273,9
Emprunts auprès établiss. de crédit - part < 1 an	41,1	19,3		60,4
Emprunts et intérêts liés au crédit-bail	1,5	0,2		1,7
Concours bancaires (trésorerie passive)	4,2		0,1	4,3
Autres	(3,4)			(3,4)
Endettement brut	245,4	91,3	0,1	336,9

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe se décompose de la façon suivante au 31 décembre 2009 :

(en millions d'euros)	Placements court terme	Avance de fonds contrat de liquidité	Total du portefeuille de valeurs mobilières
Position à l'actif	107,0	1,2	108,2
Hors bilan	-		-
Position nette globale	107,0	1,2	108,2

Les placements court terme sont soumis à l'approbation du Groupe et respectent les principes de prudence définis en interne.

A change constant par rapport au 31 décembre 2009 et tenant compte des placements à court terme en portefeuille à cette date, une diminution de 50 points de base des taux variables diminuerait les produits financiers annuels de 0,54 million d'euros.

- Gestion du risque de contrepartie :

Toutes les couvertures de change et de taux sont effectuées auprès d'établissements bancaires de premier plan, faisant partie du pool bancaire et avec lesquels ont été signées des conventions d'opérations de marché.

Les placements financiers éventuels sont effectués soit sur des dépôts bancaires court terme auprès d'établissements bancaires faisant partie du pool bancaire, soit sur des supports de nature monétaire gérés par des établissements financiers de premier plan, eux-mêmes filiales des établissements bancaires faisant partie du pool. Ces placements sont soumis à l'approbation du Groupe et respectent les principes de prudence définis en interne.

A titre d'exemple, chaque banque ne peut détenir plus d'un certain pourcentage des placements d'une filiale, sauf approbation exceptionnelle de la Trésorerie centrale. De même, les placements monétaires ne doivent pas contenir d'ABS (« Asset Back Securities ») et doivent être systématiquement approuvés par la Trésorerie centrale si leur montant dépasse un certain seuil.

Le Groupe privilégie des placements ayant une durée courte et analyse systématiquement la composition des portefeuilles des fonds proposés par les banques.

Grâce à ces différentes mesures, le Groupe considère avoir mis en place un cadre réduisant sensiblement son risque de contrepartie. Le Groupe reste néanmoins soumis à un risque résiduel qui pourrait, sous certaines conditions, éventuellement altérer sa performance.

N4.12 Engagements de retraite

Les provisions pour retraite couvrent les engagements de Groupe Steria vis-à-vis de ses employés au titre des Indemnités de Fin de Carrière en France (1,5% des obligations totales du Groupe) et au titre des régimes de retraite à prestations définies au Royaume-Uni (94,5%), en Allemagne (2%), au Benelux (1%) et en Norvège (1%). Au 31 décembre 2009, elles représentent un montant net de (8 532) milliers d'euros correspondant à un excédent des charges payées d'avance sur les charges futures à payer.

La valorisation des actifs et des obligations est réalisée annuellement en fin d'exercice.

Les montants comptabilisés en compte de résultat et bilan de l'année sont basés sur des projections effectuées en fin d'année précédente : coûts des services rendus, charges d'intérêts sur la dette et rendement attendu des actifs.

L'essentiel des engagements de retraite du Groupe se trouvant au Royaume-Uni, l'évolution des obligations et des actifs dans ce pays au titre des cinq dernières années est présentée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08	31/12/07 retraité	31/12/06	31/12/05
Valeur actualisée de l'obligation en début de période	640 914	940 295	556 596	532 317	442 445
Obligations issues d'un regroupement d'entreprise			426 874		
Ecart de conversion	47 244	(200 085)	(69 503)	11 142	12 594
Coût des services rendus	12 185	20 130	10 109	5 013	4 833
Coût des services passés			56		
Intérêts	43 591	51 206	32 574	26 123	23 592
Contributions des employés	249	696	237	3 219	2 689
(Gains) et pertes actuariels	219 845	(147 024)	2 121	(6 198)	60 472
Modification du régime	(17 367)				
Prestations servies	(27 089)	(24 304)	(18 769)	(15 020)	(14 307)
Valeur actualisée de l'obligation en fin de période	919 573	640 914	940 295	556 596	532 317
Juste valeur des actifs du régime en début de période	613 935	881 743	492 064	441 602	366 927
Actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprise			416 800		
Ecart de conversion	44 882	(189 883)	(64 606)	9 702	10 444
Rendement attendu	37 573	52 055	34 601	29 022	22 285
Gains et (pertes) actuariels	47 490	(155 162)	(615)	8 853	38 995
Cotisations de l'employeur	51 157	48 790	22 031	14 686	14 569
Contributions des employés	249	696	237	3 219	2 689
Prestations servies	(27 089)	(24 304)	(18 769)	(15 020)	(14 307)
Juste valeur des actifs du régime en fin de période	768 196	613 935	881 743	492 064	441 602

Les régimes à prestations définies au Royaume-Uni ne sont plus ouverts, depuis quelques années, aux nouveaux employés. Par ailleurs, le 17 décembre 2009, le Groupe a signé, avec les représentants des salariés britanniques et les syndicats, un accord mettant fin à l'acquisition de droits au titre de ses régimes à prestations définies (réductions de régime). Ils seront remplacés par des régimes à cotisations définies. Cet accord entre en application à partir du 1^{er} avril 2010. A partir de cette date, les plans à prestations définies ne seront maintenus que dans le cadre de projets d'externalisation concernant le secteur public.

Cette modification de régime a eu pour effet de réduire, au 31 décembre 2009, les obligations de retraites du Groupe au Royaume-Uni de 16 506 milliers de livres sterling. Le gain associé, soit 14 487 milliers d'euros (hors impact des écarts actuariels non reconnus), a été comptabilisé en « autres produits opérationnels » en raison de son caractère inhabituel.

D'autre part, l'application d'IAS 19 aboutit à la reconnaissance d'un actif pour chacun des régimes à prestations définies britanniques. Conformément à l'interprétation IFRIC 14 relative au « plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimum et à leur interaction » qui précise le paragraphe 58 d'IAS 19 « Avantages du personnel », le Groupe dispose d'un droit inconditionnel à remboursement sous la forme de réduction des cotisations futures et a par conséquent décidé de reconnaître cet actif en totalité. Il s'élève au 31 décembre 2009 à 42 397 milliers d'euros.

Enfin, compte tenu de l'évolution défavorable des paramètres actuariels en 2009 et des écarts actuariels qui en ont résulté, les limites du corridor, soit 10% du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements, ont été franchies. L'amortissement de cet écart actuariel sur la durée de vie active moyenne attendue des salariés (comprise entre 7,4 et 14 ans) bénéficiant des régimes concernés sera comptabilisé à partir de 2010 et représentera en 2010 une charge de 8 895 milliers de livres sterling. Cette charge inclut également l'amortissement des écarts actuariels des bénéficiaires du régime auquel il a été mis fin en décembre 2009, au motif que les bénéficiaires encore salariés ont un bénéfice supérieur à ceux qui ont quitté la société ou sont partis en retraite. Le Groupe présentera cet amortissement séparément et distinctement en 2010 au compte de résultat en « autres charges opérationnelles » afin de lui permettre de se comparer plus directement avec les concurrents ayant choisi la reconnaissance de leurs écarts actuariels directement en capitaux propres.

Les actifs des régimes de fonds de pension au Royaume-Uni se répartissent en quatre catégories :

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/08
Actions	342 265	298 254
Obligations	334 995	229 679
Immobilier	24 893	32 547
Autres actifs	66 044	53 455
Total	768 196	613 935

Une diminution de 0,5 point du taux d'actualisation aurait pour conséquence une augmentation des engagements de 85,2 millions d'euros. Une réduction de 10% du taux de rendement des actifs entraînerait une diminution de ceux-ci de 33,8 millions d'euros.

L'évolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2009 est présentée ci-dessous :

2009	Fonds de pension à prestations définies Royaume-Uni	Fonds de pension à prestations définies Allemagne	Indemnités de Fin de Carrière (IFC) France	Fonds de pension à prestations définies Norvège	Fonds de pension à prestations définies Belgique
Hypothèses de calcul des dettes actuarielle					
Taux d'actualisation	5,70%	5,75%	5,20%	4,40%	4,25%
Taux moyen de rendements des actifs	6,06%	-	-	5,60%	4,75%
Taux d'inflation	3,40%	-	2%	4%	2,50%
Augmentation des salaires	4,15%	2% / 0%	2%	-	-
Age de départ à la retraite	Variable	60/63 ans	63 ans	-	-
Montants comptabilisés au bilan					
Valeur actualisée de l'obligation financée avec corridor	919 573	20 850	13 312	11 087	10 609
Juste valeur des actifs du régime	768 196			8 672	8 313
Différentiel	151 377	20 850	13 312	2 415	2 296
(Pertes) / gains actuariels non comptabilisés	(193 607)	(3 390)	(326)	(264)	(646)
Coût non comptabilisé des services passés			(2 364)		
Passif net au bilan (provision après dotation de l'année)	(42 230)	17 459	10 623	2 151	1 650
Dont :					
Actifs	42 230	-	-		
Passifs		17 459	10 623	2 151	1 650
Montants enregistrés au compte de résultat					
Coût des services rendus au cours de l'exercice	12 185	33	1 027	413	381
Intérêts sur l'obligation	43 591	1 256	673	435	627
Rendement attendu des actifs du régime	(37 573)			(536)	(409)
Pertes (gains) actuariel(le)s net(te)s comptabilisées au titre de l'exercice	(212)	104	(10)	22	
Coût des services passés	1 157		220		
Gains sur modification de régime	(14 487)				105
Total des charges	4 662	1 393	1 911	334	705
Variations du passif					
Passif net à l'ouverture (avec corridor)	4 122	16 931	9 342	1 841	2 385
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	4 662	1 393	1 911	334	705
Cotisations	(51 157)	(865)	(630)	(346)	(1 440)
Différences de change	145			321	
Passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise					
Changements de méthode					
Passif net à la clôture	(42 230)	17 459	10 623	2 151	1 650
Dont :					
Actif	42 230	-	-		
Passif		17 459	10 623	2 151	1 650

Des engagements à court ou moyen terme de pré-pension sont également comptabilisés en Allemagne pour un montant de 1 085 milliers d'euros et en Belgique pour un montant de 730 milliers d'euros.

Pour rappel, l'évolution des engagements nets des principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au cours de l'exercice 2008 est présentée ci-dessous :

2008	Fonds de pension à prestations définies Royaume-Uni	Fonds de pension à prestations définies Allemagne	Indemnités de Fin de Carrière (IFC) France	Fonds de pension à prestations définies Norvège	Fonds de pension à prestations définies Belgique
Hypothèses de calcul des dettes actuarielle					
Taux d'actualisation	6,40%	5%	6,30%	4,50%	6,00%
Taux moyen de rendements des actifs	5,61%	-	-	6,50%	4,75%
Taux d'inflation	2,60%	-	2%	4,25%	2,50%
Augmentation des salaires	3,35%	N/A	2%	-	-
Age de départ à la retraite	Variable	60/63 ans	63 ans	-	-
Montants comptabilisés au bilan					
Valeur actualisée de l'obligation financée avec corridor	640 914	20 738	10 685	10 251	10 484
Juste valeur des actifs du régime	613 935			7 526	8 319
Différentiel	26 979	20 738	10 685	2 725	2 165
(Pertes) / gains actuariels non comptabilisés	(22 857)	(3 807)	1 241	(884)	220
Coût non comptabilisé des services passés			(2 584)		
Passif net au bilan (provision après dotation de l'année)	4 122	16 931	9 342	1 841	2 385
Dont :					
<i>Actifs</i>	3 440	-	-	-	-
<i>Passifs</i>	7 562	16 931	9 342	1 841	2 385
Montants enregistrés au compte de résultat					
Coût des services rendus au cours de l'exercice	20 130	25	1 070	333	397
Intérêts sur l'obligation	51 206	1 069	588	399	595
Rendement attendu des actifs du régime	(52 055)			(443)	(423)
Pertes actuarielles nettes comptabilisées au titre de l'exercice		216	6	15	
Coût des services passés			224		
Pertes (profits) sur réductions et liquidations					(32)
Total des charges	19 281	1 310	1 888	304	537
Variations du passif					
Passif net à l'ouverture (avec corridor)	37 704	16 343	8 225	2 345	2 600
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	19 281	1 310	1 888	304	537
Cotisations	(49 065)	(722)	(771)	(385)	(752)
Différences de change	(3 798)			(423)	
Passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise					
Changements de méthode					
Passif net à la clôture	4 122	16 931	9 342	1 841	2 385
Dont :					
<i>Actif</i>	3 440	-	-	-	-
<i>Passif</i>	7 562	16 931	9 342	1 841	2 385

Au 31 décembre 2008, des engagements à court ou moyen terme de pré-pension étaient également comptabilisés en Allemagne pour un montant de 1 161 milliers d'euros et en Belgique pour un montant de 675 milliers d'euros.

N4.13 Provisions pour risques et charges

En 2009, l'évolution des provisions pour risques et charges se décompose de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/08	Dotations	Reprises	Autres	Ecarts de conversion	31/12/09	Part non courante	Part courante
Provisions pour litiges	3 206	8 344	(1 312)	98	69	10 405	1 589	8 816
Provisions pour pertes sur contrats	2 987	953	(1 760)		125	2 305		2 305
Autres provisions pour risques	16 688	10 508	(2 881)	(609)	961	24 667	9 090	15 577
Provisions pour restructurations	6 458	10 374	(4 280)	22	422	12 996	6 850	6 146
Provisions pour impôt	3 565	566	(1 385)			2 746		2 746
Total provisions pour risques et charges	32 904	30 745	(11 618)	(489)	1 577	53 119	17 529	35 590

En 2008, elle se décomposait comme suit :

En milliers d'euros	31/12/07	Dotations	Reprises	Autres	Ecarts de conversion	31/12/08	Part non courante	Part courante
Provisions pour litiges	4 463	951	(1 910)		(298)	3 206	1 221	1 985
Provisions pour pertes sur contrats	7 532	1 336	(4 147)	(843)	(891)	2 987		2 987
Autres provisions pour risques	15 351	7 589	(2 634)	(1)	(3 617)	16 688	8 290	8 398
Provisions pour restructurations	8 219	3 178	(5 578)	2 269	(1 630)	6 458	4 177	2 281
Provisions pour impôt	3 204	3 565	(3 204)			3 565		3 565
Total provisions pour risques et charges	38 769	16 619	(17 473)	1 425	(6 436)	32 904	13 688	19 216

Les provisions pour litiges consistent en des litiges avec les salariés en France et au Royaume-Uni et en des litiges sur contrat de matérialité significative considérés comme non courants.

Les provisions pour pertes à terminaison sur contrats concernent essentiellement des contrats du Royaume-Uni dont la majeure partie provient de l'ex Groupe Xansa.

Les autres provisions pour risques sont essentiellement liées à des risques clients en France et au Royaume-Uni à hauteur de 15 223 milliers d'euros et aux coûts de remises en état des locaux au Royaume-Uni pour 8 569 milliers d'euros.

Les provisions pour restructurations correspondent essentiellement aux coûts des locaux laissés vacants au Royaume-Uni et en France suite à l'acquisition du Groupe Xansa et aux actions de réorganisation des infrastructures.

Steria SA a fait l'objet en 2008 et 2009 d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2005, 2006 et 2007. Les principaux chefs de redressement initialement notifiés ont été

formellement contestés et des discussions ont été entamées avec l'administration fiscale. A l'issue de ces discussions, certains d'entre eux ont été abandonnés. Ainsi, la provision pour risques initialement dotée à la clôture de l'exercice 2008 (3 565 milliers d'euros) a été ramenée à 2 232 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2009 et couvre l'intégralité des conséquences de la vérification des exercices 2005, 2006 et 2007, lesquelles n'avaient pas été mises en recouvrement à la clôture de l'exercice 2009.

Enfin, les reprises de provisions non utilisées sur l'ensemble des provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 734 milliers d'euros dont 1 333 milliers d'euros de reprises de provisions pour impôt.

N4.14Autres passifs non courants

En milliers d'euros	31/12/08	Variations nettes de l'exercice	31/12/09
Subvention Publique	19		19
Autres dettes part à plus d'un an	6 843	(2 320)	4 523
Instruments financiers dérivés – Taux (1)	11 014	(11 014)	0
Instruments financiers dérivés – Change (1)		900	900
Ajustement autres dettes		24	24
Produits constatés d'avance part à plus d'un an	270	(270)	0
Total	18 146	(12 680)	5 466

(1) Cf. note 4.16

Les autres dettes part à plus d'un an sont constituées notamment de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise en France à hauteur de 4 136 milliers d'euros.

N4.15 Fournisseurs et autres créiteurs

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Fournisseurs de biens et services et comptes rattachés	148 386	134 493
Montant brut dû aux clients	78 024	76 928
Avances et acomptes reçus	30 833	36 774
Passifs d'impôts exigibles, impôt société	34 900	31 366
Dettes sociales	150 012	142 352
Dettes fiscales	90 952	85 784
Compte courant		1 943
Intérêts à payer	3	18
Dividendes à payer	9 029	9 921
Instruments financiers dérivés – Taux (1)	11 044	-
Instruments financiers dérivés – Change (1)	25	-
Autres dettes diverses	4 143	5 396
Total des autres passifs courants	265 208	245 414
Total fournisseurs et autres créiteurs	557 351	524 975

(1) Cf. note 4.16

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont majoritairement payables entre 30 et 90 jours en fonction des conditions générales existantes dans les pays. A titre exceptionnel, des conditions de paiements inférieurs à 30 jours peuvent être accordées si elles répondent à des usages locaux.

N4.16 Instruments financiers et gestion des risques de taux et de change

Les instruments financiers inscrits au bilan se répartissent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/09		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs disponibles à la vente	1 809	1 809		1 809			
Autres actifs financiers	3 977	3 977			1 316		2 661
Autres actifs non courants	1 059	1 059			1 059		
Clients et comptes rattachés nets	281 445	281 445			281 445		
Autres actifs courants	36 016	36 016			27 699		8 316
Part <1 an des actifs non courants	2 963	2 963			2 963		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	149 859	149 859	149 859				
Total des actifs	477 129	477 129	149 859	1 809	314 483		10 978
Emprunts et dettes financières (>1 an)	270 001	270 001				270 001	
Autres passifs non courants	1 328	1 328			428		900
Emprunts et dettes financières (<1 an)	66 866	66 866				66 866	
Fournisseurs et comptes rattachés nets	148 386	148 386			148 386		
Avances et acomptes reçus	30 833	30 833			30 833		
Autres passifs courants	265 209	265 209			254 141		11 069
Total des passifs	782 624	782 624			433 788	336 867	11 968

En milliers d'euros	31/12/08		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs disponibles à la vente	2 203	2 203	2 203				
Autres actifs financiers	12 466	12 466			5 984		6 482
Autres actifs non courants							
Clients et comptes rattachés nets	281 284	281 284			281 284		
Autres actifs courants	26 186	26 186			15 942		10 244
Part <1 an des actifs non courants	2 838	2 838			2 838		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	141 138	141 138	141 138				
Total des actifs	466 115	466 115	141 138	2 203	306 048		16 726
Emprunts et dettes financières (>1 an)	325 837	325 837				325 837	
Autres passifs non courants	11 102	11 102			88		11 014
Emprunts et dettes financières (<1 an)	50 583	50 583				50 583	
Fournisseurs et comptes rattachés nets	134 493	134 493			134 493		
Avances et acomptes reçus	36 774	36 774			36 774		
Autres passifs courants	245 414	245 414			245 414		
Total des passifs	804 203	804 203			416 769	376 420	11 014

Les éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que les instruments dérivés de couverture sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor ...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne. Tous les instruments financiers de cette catégorie sont des actifs et passifs financiers désignés comme tels dès l'origine.

Les actifs disponibles à la vente sont, conformément à la norme IAS 39, comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Ces passifs peuvent faire l'objet d'une comptabilité de couverture.

L'impact au compte de résultat de ces instruments financiers est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/09	Ventilation par catégorie d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Total des produits d'intérêts	2 907			2 907		
Total des charges d'intérêts	(8 915)				(8 915)	
Réévaluation	(8 008)	198				(8 206)
Gains nets ou (pertes nettes)	(14 016)	198		2 907	(8 915)	(8 206)

En milliers d'euros	31/12/08	Ventilation par catégorie d'instruments				
		Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Total des produits d'intérêts	1 493			1 493		
Total des charges d'intérêts	(27 769)				(27 769)	
Réévaluation	6 184	3 741				2 443
Gains nets ou (pertes nettes)	(20 092)	3 741		1 493	(27 769)	2 443

Dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques et en raison de la taille significative des activités de production en Inde et en Pologne, le Groupe a conclu et continue à mettre en œuvre des opérations visant à couvrir son exposition aux risques de change par l'utilisation d'instruments dérivés, instruments fermes ou optionnels cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang.

Le Groupe se prémunit également contre les fluctuations de taux d'intérêts en swappant à taux fixe une partie de la dette financière à taux variable.

En application d'IAS 39, les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs inscrits au bilan consolidé, les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert sont enregistrées en résultat sur la même période.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est constatée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la variation de valeur de la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement en compte de résultat.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période.

La valeur des instruments financiers de couverture de taux et de change se détaille de la façon suivante :

- Gestion du risque de taux :

L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêts en couvrant une partie de la dette financière à taux variable.

Les instruments financiers dérivés autorisés afin de couvrir la dette sont des contrats de swap ou des options, éligibles ou non à la comptabilité de couverture, pris auprès d'établissements financiers de premier plan. Ils sont gérés par le département Trésorerie du Groupe.

Toutes les couvertures de taux du Groupe ont été réalisées par l'intermédiaire de la société mère Groupe Steria SCA.

Au regard des contrats de couverture de taux existant au 31 décembre 2009, le total des dettes financières brutes soumises à un risque de taux d'intérêt s'élève à 336,9 millions d'euros.

Le Groupe a souscrit à plusieurs contrats d'échange de conditions d'intérêts, dont le détail est présenté ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Justes valeurs 31/12/09				Notionnel	Échéances		
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swap de couverture de flux de trésorerie				7 001	247 000	247 000		
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise				2 606	67 560	67 560		
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture								
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture en devise								
Options éligibles à la comptabilité de couverture				791	28 000	28 000		
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise				646	16 890	16 890		
Options non éligibles à la comptabilité de couverture		1 801			70 000	70 000		
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devise								
Total couverture risques de taux		1 801		11 043	429 450	429 450		

(en milliers d'euros)	Justes valeurs 31/12/08				Notionnel	Échéances		
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swap de couverture de flux de trésorerie			6 483		222 000		222 000	
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise			3 060		62 992		62 992	
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture		57			100 000	100 000		
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture en devise		189			52 494	52 494		
Options éligibles à la comptabilité de couverture	24		690		56 000		56 000	
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	14		776		31 496		31 496	
Options non éligibles à la comptabilité de couverture	1 413				70 000		70 000	
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devise			5		20 997		20 997	
Total couverture risques de taux	1 451	245	11 014		615 979	152 494	463 485	

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers est comptabilisée en autres produits et charges financiers.

Les impacts en compte de résultat et en capitaux propres des instruments de couverture de taux se présentent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs au bilan (1)			Variations de justes valeurs (2)		
	31/12/08	Variation	31/12/09	Impact en capitaux propres	Impact sur le résultat	
					Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur
Swap de couverture de flux de trésorerie	(6 483)	(518)	(7 001)	(518)		
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise	(3 060)	454	(2 606)	454		
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture	57	(57)	-			(57)
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture en devise	189	(189)	-			(189)
Options éligibles à la comptabilité de couverture	(665)	(125)	(790)	(143)	18	
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	(762)	117	(646)	103	14	
Options non éligibles à la comptabilité de couverture	1 413	388	1 801			502
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devise	(5)	5				5
Impact total avant impôt	(9 317)	75	(9 242)	(104)	32	262

- (1) Les valeurs négatives correspondent à des éléments de passif, celles positives à des éléments d'actif
- (2) Les valeurs de marché sont des éléments bilanciaux convertis au cours de clôture et les impacts au compte de résultat et en capitaux propres sont convertis au cours moyen. En outre, ces éléments sont présentés hors primes versées.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs au bilan (1)			Variations de justes valeurs (2)		
	31/12/07	Variation	31/12/08	Impact en capitaux propres	Impact sur le résultat	
					Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur
Swap de couverture de flux de trésorerie	3 514	(9 997)	(6 483)	(9 997)		
Swap de couverture de flux de trésorerie en devise	(363)	(2 697)	(3 060)	(2 697)		
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture		57	57			57
Swaps non éligibles à la comptabilité de couverture en devise		189	189			189
Options éligibles à la comptabilité de couverture	269	(934)	(665)	(911)	(23)	
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise		(762)	(762)	(745)	(17)	
Options non éligibles à la comptabilité de couverture		1 413	1 413			1 186
Options non éligibles à la comptabilité de couverture en devise		(5)	(5)			(5)
Impact total avant impôt	3 420	(12 737)	(9 317)	(14 350)	(40)	1 426

(1) Les valeurs négatives correspondent à des éléments de passif, celles positives à des éléments d'actif

(2) Les valeurs de marché sont des éléments bilanciaux convertis au cours de clôture et les impacts au compte de résultat et en capitaux propres sont convertis au cours moyen. En outre, ces éléments sont présentés hors primes versées.

La sensibilité du portefeuille de dérivés de taux à une variation de plus ou moins 50 points de base sur les courbes de taux euro et sterling au 31 décembre 2009 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	-50 bp		+50 bp	
	Impact capitaux propres	Impact résultat (inefficacité taux d'intérêt de la couverture)	Impact capitaux propres	Impact résultat (inefficacité taux d'intérêt de la couverture)
Swaps de couverture CFH	-0,88	0,00	0,87	0,00
Swaps de couverture CFH en devise	-0,26	0,00	0,26	0,00
Options éligibles à la comptabilité de couverture	-0,11	0,00	0,11	0,00
Options éligibles à la comptabilité de couverture en devise	-0,06	0,00	0,06	0,00
Options non éligibles à la comptabilité de couverture	0,00	0,26	0,00	-0,25
TOTAL	-1,31	0,26	1,30	-0,26
<i>Soit</i>	-1,05		1,04	

L'évaluation en juste valeur des dérivés de couverture de taux est effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

- données cotées : 0 % ;
- données observables : 100 % ;
- modèles internes : 0 %

- Gestion du risque de change :

Le Groupe est soumis à deux grandes catégories de risques liés à l'évolution des taux de change. Premièrement, le risque de conversion dans les différents états financiers des comptes consolidés du Groupe d'activités réalisés dans les pays ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro. Deuxièmement, le risque transactionnel relatif à des flux opérationnels d'achat ou de ventes de prestations dans des devises différentes de celle du pays où la prestation est comptabilisée.

Dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques, le Groupe a pour pratique de systématiquement couvrir les risques commerciaux présentant un caractère significatif à l'échelle du Groupe. Ces risques commerciaux résultent pour l'essentiel de prestations intra groupe entre des pays ayant des monnaies fonctionnelles différentes dont la destination est des clients externes. Certains contrats export peuvent aussi donner lieu à des facturations hors Groupe dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle du pays assurant la prestation.

Ainsi, la taille significative des activités de la plateforme de production en Inde induit un risque de change transactionnel lié à la refacturation en euro et en livre sterling de prestations aux différents pays du Groupe. Ce risque est couvert localement, sous la supervision de la Direction Financière Groupe.

Le Groupe utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux risques de change. Les couvertures sont effectuées par la Direction Financière Groupe en utilisant les instruments fermes ou optionnels cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang.

La politique du Groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

Enfin, la structure de l'endettement financier du Groupe, dont une partie est tirée en livre sterling, constitue une couverture naturelle, bien que partielle, contre le risque de conversion sur la situation nette, constatée directement au bilan.

La couverture du risque de change concerne essentiellement les couvertures GBP / INR et EUR / PLN des plateformes de production du Groupe en Inde et en Pologne. Ces couvertures portant conjointement sur des éléments facturés et des flux de trésorerie futurs, la variation de juste valeur correspondante est enregistrée en compte de résultat pour la partie facturée et en capitaux propres pour les flux de trésorerie futurs.

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers trouve sa contrepartie dans la revalorisation des créances en devises sur la période.

La valeur des instruments de couverture de change se présente de la façon suivante au bilan, accompagnée de l'information sur les notionnels couverts :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Justes valeurs 31/12/09				Notionnel	Échéances		
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Couverture de juste valeur								
Contrats de change à terme		4 251			31 168	31 168		
Couverture de flux futurs								
Contrats de change à terme	484	1 760			47 490	34 129	13 361	
Options de change	2 177	36	900	25	46 836	3 200	43 636	
Trading		468			8 355	8 355		
Total couverture risques de change	2 661	6 515	900	25	133 848	76 851	56 997	

<i>(en milliers d'euros)</i>	Justes valeurs 31/12/08				Notionnel	Échéances		
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Couverture de juste valeur								
Contrats de change à terme		4 633			37 795	37 795		
Couverture de flux futurs								
Contrats de change à terme	4 987	5 356			61 102	30 551	30 551	
Options de change	44	10			3 300	1 200	2 100	
Total couverture risques de change	5 031	9 999			102 197	69 546	32 651	

La revalorisation en compte de résultat de ces instruments financiers est comptabilisée en autres produits et charges d'exploitation, à l'exception de la valeur temps classée en autres produits et charges financiers et du trading.

Les impacts en compte de résultat et en capitaux propres des instruments de couverture de change se présentent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs au bilan (1)			Variations de justes valeurs (2)			
	31/12/08	Variation	31/12/09	Impact en capitaux propres	Impact sur le résultat		
					Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur	Trading
Couverture de juste valeur							
Contrats de change à terme	4 633	(383)	4 251			(462)	
Couverture de flux futurs							
Contrats de change à terme	10 343	(8 098)	2 245	(8 280)			
Options de change	54	1 234	1 288	866	263		
Trading		468	468				466
Impact total avant impôt	15 030	(6 779)	8 251	(7 414)	263	(462)	466

(1) Les valeurs négatives correspondent à des éléments de passif, celles positives à des éléments d'actif

(2) Les valeurs de marché sont des éléments bilanciaux convertis au cours de clôture et les impacts au compte de résultat et en capitaux propres sont convertis au cours moyen. En outre, ces éléments sont présentés hors primes versées.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs au bilan (1)			Variations de justes valeurs (2)			
	31/12/07	Variation	31/12/08	Impact en capitaux propres	Impact sur le résultat		
					Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de juste valeur	Trading
Couverture de juste valeur							
Contrats de change à terme	2 220	2 413	4 633			2 886	
Couverture de flux futurs							
Contrats de change à terme		10 343	10 343	10 343			
Options de change		54	54	(12)		(17)	
Impact total avant impôt	2 220	12 810	15 030	10 331		2 869	

(1) Les valeurs négatives correspondent à des éléments de passif, celles positives à des éléments d'actif

(2) Les valeurs de marché sont des éléments bilanciaux convertis au cours de clôture et les impacts au compte de résultat et en capitaux propres sont convertis au cours moyen. En outre, ces éléments sont présentés hors primes versées.

L'exposition au risque de change est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	EUR	PLN	GBP
Créances	-0,2	0,0	27,9
Dettes	42,3	0,0	-42,3
Position bilantielle	42,1	0,0	-14,4
Position hors-bilan	8,2	-8,2	65,3
Position nette avant gestion	50,3	-8,2	50,9
Couvertures	8,2	-8,2	104,4
Position nette après gestion équivalent EUR	42,1	0,0	-53,5
Position nette après gestion en devises	42,1	0,0	-47,5
Exposition globale	-53,5		

La sensibilité du portefeuille de dérivés de change à une variation de plus ou moins 5% au 31 décembre 2009 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	-5% défavorable		+5% favorable	
	Impact capitaux propres	Impact résultat	Impact capitaux propres	Impact résultat
Position Bilantielle	-2,11	1,35	1,91	-1,22
Dérivés de change	3,62	1,97	-3,05	-1,97
Total sensibilité au risque de change	1,51	3,32	-1,14	-3,20
<i>Soit</i>	4,83		-4,34	

L'évaluation en juste valeur des dérivés de couverture de change est effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

- données cotées : 0 % ;
- données observables : 100 % ;
- modèles internes : 0 %

N4.17 Ventes et prestations de services

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Ventes de biens	21 804	24 686
Prestations de services	1 608 173	1 740 992
Ventes et prestations de services	1 629 977	1 765 678

N4.18 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent notamment 9 539 milliers d'euros liés aux écarts de change sur les créances commerciales et aux couvertures de change de l'entité Steria India. Au 31 décembre 2008, ces impacts de change n'avaient pas d'effets matériels sur le compte de résultat.

N4.19 Dotations nettes aux provisions

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Dotations aux provisions	(16 358)	(11 537)
Reprises des provisions	5 420	9 801
Dotations nettes aux provisions opérationnelles	(10 938)	(1 736)
Dotations sur actif circulant	(840)	(685)
Reprises sur actif circulant	23	57
Dotations nettes sur actif circulant	(817)	(627)
Dotations nettes aux provisions	(11 755)	(2 363)

N4.20 Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Stock-options et autres paiements en action	(2 911)	(3 617)
Cessions d'activités	(28)	1 000
Dépréciations d'actifs	(7 598)	(1 000)
Coûts nets de restructuration et d'intégration	(20 222)	(17 964)
Amortissement des écarts actuariels et modification des régimes de retraite	14 610	
Provision pour litige sur contrats non courante	(5 700)	
Autres produits opérationnels	6	1 183
Autres charges opérationnelles	(520)	
Autres produits et charges opérationnels	(22 362)	(20 398)
- dont autres produits opérationnels	14 616	2 036
- dont autres charges opérationnelles	(36 978)	(22 435)

- Paiements en actions :

Les plans de stocks options et d'actions gratuites de performance pris en compte au 31 décembre 2009 sont les suivants :

- Le 13 septembre 2006 le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites de performance au profit de certains salariés. Au terme du plan, soit le 19 septembre 2009, 65 673 actions ont été attribuées. Ces actions sont frappées d'une période d'indisponibilité, jusqu'au 19 septembre 2011, pendant laquelle le salarié perçoit les dividendes liés aux titres mais ne peut pas les céder. Au titre de ce plan, une charge de 630 milliers d'euros a été comptabilisée en 2009.
- Le 1^{er} juin 2007 le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites de performance au profit de certains de ses salariés français. Au terme du plan, à savoir le 1^{er} juin 2009, 13 416 actions ont été attribuées. Ces actions sont frappées d'une période d'indisponibilité, jusqu'au 31 mai 2011, pendant laquelle le salarié perçoit les dividendes liés aux titres mais ne peut pas les céder. Au titre de ce plan, une charge de 102 milliers d'euros a été comptabilisée en 2009.
- Le 19 décembre 2007 le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites de performance au profit de certains de ses salariés. Au maximum, 115 600 actions seront attribuées aux salariés présents dans le Groupe au terme de la période d'acquisition, à savoir le 19 décembre 2010, et sous condition d'atteinte de critères de performance liés à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe sur une période de trois années. Ces actions sont frappées d'une période d'indisponibilité, jusqu'au 19 décembre 2012, pendant laquelle le salarié perçoit les dividendes liés aux titres mais ne peut pas les céder. La juste valeur des actions gratuites de performance à la date d'attribution s'élève à 22,09 € et la charge 2009 à 724 milliers d'euros.
- Le 16 décembre 2008 le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites de performance au profit de certains de ses salariés. Au maximum, 96 900 actions seront attribuées aux salariés présents dans le Groupe au terme de la période d'acquisition, à savoir le 16 décembre 2011, et sous condition d'atteinte de critères de performance liés à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe sur une période de trois années. Ces actions sont frappées d'une période d'indisponibilité, jusqu'au 16 décembre 2013 pendant laquelle le salarié perçoit les dividendes liés aux titres mais ne peut pas les céder. La juste valeur des actions gratuites de performance à la date d'attribution s'élève à 6,70 € et la charge 2009 à 184 milliers d'euros.
- Le 29 juillet 2009 le Groupe a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites de performance au profit de certains de ses salariés dans différents pays. Au maximum, 110 550 actions seront attribuées aux salariés présents dans le Groupe au terme de la période d'acquisition, à savoir le 29 juillet 2011 pour l'Espagne, le 29 juillet 2012 pour la France et le 29 juillet 2013 pour les autres, et sous condition d'atteinte de critères de performance liés à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe en 2009 et au respect des covenants bancaires apprécié sur une période de deux ans à compter de l'attribution. Ces actions sont frappées d'une période d'indisponibilité courant jusqu'au 29 juillet 2014 pour la France et l'Espagne pendant laquelle le salarié perçoit les dividendes liés aux titres mais ne peut pas les céder. Pour les pays ayant une période d'acquisition de quatre ans, les actions ne sont frappées d'aucune période d'indisponibilité. Selon ces paramètres, la juste valeur des actions gratuites de performance à la date d'attribution s'élève à 12,44€ pour la France, 12,75€ pour l'Espagne et 12,43€ pour les autres pays, et la charge 2009 à 75 milliers d'euros.

Les caractéristiques de valorisation des plans de souscriptions d'actions et d'actions gratuites de performance sont les suivantes :

	Actions gratuites de performance 29/07/2009	Actions gratuites de performance 16/12/2008	Actions gratuites de performance 19/12/07	Actions gratuites de performance 01/06/07
Cours de l'action	14,63	8,14€	23,71 €	48,00 €
Prix d'exercice				
Taux sans risque	2,69% / 2,37%	2,77%	3,92%	4,43%
Dividendes	4%	4%	1%	1%
Volatilité	NA	45,0%	N/A	N/A

L'évolution de l'intégralité des plans de souscriptions d'actions et d'actions gratuites de performance est résumée dans le tableau ci-dessous :

	2009		2008	
	Nombre	Prix moyen d'exercice	Nombre	Prix moyen d'exercice
Actions pouvant être souscrites en début de période	1 070 211	18,80	1 167 694	23,66
Options et actions annulées durant la période	(481 518)	0,85	(216 707)	33,91
Actions souscrites durant la période	(117 380)	2,23	(64 002)	0,20
Actions gratuites conditionnelles créées durant la période	110 550	-	96 900	-
Actions ajustées au cours de la période	-	-	86 326	-
Actions pouvant être souscrites en fin de période	581 863	8,51	1 070 211	18,80

Par décision du 15 décembre 2009, la Gérance a procédé à une augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan Epargne Groupe dans le cadre d'un Plan d'actionnariat salarié (« Group Employees Share Plan ») comportant une formule classique et une formule à effet de levier. La formule à effet de Levier offerte en 2009 a permis aux salariés ayant souscrit des actions selon celle-ci de bénéficier d'un complément bancaire permettant au FCPE (investi en actions du Groupe) d'investir 10 fois l'apport personnel des salariés. Selon cette formule, les salariés sont assurés de récupérer leur apport personnel majoré soit d'un pourcentage par actions achetées de la hausse moyenne protégée de l'action soit d'un rendement minimum garanti annuel. Pour les deux formules, les salariés ont bénéficié d'un prix de souscription assorti d'une décote de 20% par rapport au prix de référence soit 16,61 €. Le montant total de l'augmentation de capital s'est élevé à 611 milliers d'euros. La valeur de l'avantage accordé au salarié correspond à la valeur de marché de l'action attribuée diminuée du coût d'incessibilité et s'élève à 1 086 milliers d'euros.

Par décision du 29 juillet 2008, la Gérance avait procédé à une augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan Epargne Groupe. Celle-ci s'élève à 198 milliers d'euros. Le plan avait permis aux salariés d'acheter, par l'intermédiaire du FCPE, des actions à un prix décoté de 20% par rapport au prix de référence, soit 16,23 € et de bénéficier des dividendes éventuellement versés dans le FCPE et réinvesti en action Groupe Steria SCA. Les actions souscrites sont incessibles pendant une période de cinq ans. La valeur de l'avantage économique accordé diminuée du coût d'incessibilité s'élève à 505 milliers d'euros.

- Coûts de restructuration et d'intégration :

L'effort de restructuration et d'intégration du Groupe en 2009 a continué de porter sur la réorganisation des activités suite à l'acquisition de XANSA, en particulier l'optimisation des infrastructures. Ces coûts s'élèvent à 9 961 milliers d'euros.

D'autre part, le Groupe a procédé à l'adaptation de ses ressources eu égard à l'environnement macro-économique 2009. Ces charges s'élèvent à 9 938 milliers d'euros.

- Cessions d'activité

En 2009, le Groupe s'est engagé dans la liquidation de certaines de ses entités sans activité. Cette opération a dégagé une charge de 28 milliers d'euros.

En 2008, le Groupe avait cédé ses activités liées à la gestion de la Paye en France générant une plus-value de 1 000 milliers d'euros.

- Dépréciations d'actifs

Les dépréciations d'actifs sont représentées par la perte de valeur de l'écart d'acquisition espagnol à hauteur de 7 598 milliers d'euros (cf. note 4.1).

- Autres

Suite à l'accord obtenu au Royaume-Uni pour mettre fin à l'acquisition de droits au titre des régimes de retraites à prestations définies, le Groupe a constaté un gain non courant de 14 487 milliers d'euros relatif à la réduction de ses obligations (cf. note 4.12).

Une provision pour litige sur contrat de matérialité significative et inhabituelle a été comptabilisée et représente une charge non courante de 5 700 milliers d'euros (cf note 4.13).

Les autres charges opérationnelles comprennent essentiellement le versement d'une indemnité de sortie liée à la détention de titres de participation à hauteur de 360 milliers d'euros.

N4.21 Résultat financier

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	3 049	5 215
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3 049	5 215
Charges d'intérêts sur opérations de financement	(8 859)	(27 750)
Résultat des couvertures de taux et de change sur équivalent de trésorerie	(8 206)	2 443
Coût de l'endettement financier brut	(17 065)	(25 307)
Coût de l'endettement financier net	(14 016)	(20 092)
Gains de changes sur gestion de trésorerie	10 857	4 507
Pertes de changes sur gestion de trésorerie	(7 184)	(3 929)
Escomptes accordés	(1 168)	(1 049)
Cession de titres de participation (non consolidés)	(402)	(2 028)
Variation de juste valeur des dérivés Taux - Produits	294	1 426
Variation de juste valeur des dérivés Taux - Charges	-	(40)
Variation de juste valeur des dérivés Change - Produits	777	-
Variation de juste valeur des dérivés Change - Charges	(49)	(17)
Charge d'intérêts nette sur engagements de retraite	(8 140)	(796)
Charge d'actualisation des provisions pour risques et charges	(873)	(631)
Autres produits financiers	757	2 158
Autres charges financières	(1 385)	(3 966)
Total autres produits et charges financières	(6 516)	(4 365)
- dont autres produits financiers	12 685	8 090
- dont autres charges financières	(19 201)	(12 455)
Résultat financier	(20 532)	(24 457)

Les autres charges financières comprennent essentiellement l'amortissement des frais d'émission d'emprunt.

N4.22 Activités abandonnées

En 2008, le Groupe avait cédé sa participation dans la société Sysinter pour un montant de 829 milliers d'euros générant une plus-value de 771 milliers d'euros. Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », celle-ci est présentée séparément au compte de résultat du 31 décembre 2008.

N4.23 Résultat par action

Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les actions gratuites de performance, les stock-options et les 4 080 549 obligations à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles émises le 14 novembre 2007 et considérées comme des instruments de capitaux propres.

Par ailleurs, le coupon versé au titre de ces obligations est déduit du résultat Groupe pour déterminer le résultat attribuable aux actionnaires.

	31/12/09	31/12/08
Numérateur (en milliers d'euros)		
Résultat net part du groupe Groupe (a)	48 189	51 601
Résultat net attribuable aux actionnaires (b)	42 491	45 903
<i>Dont résultat net des activités destinées à être cédées</i>	-	771
Dénominateur		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (c)	28 634 002	28 389 401
Nombre moyen pondéré d'actions détenues en auto-contrôle (d)	(1 453 928)	(1 407 433)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation hors auto-contrôle (e) = (c)+(d)	27 180 075	26 981 968
Nombre moyen pondéré d'obligations convertibles hybrides subordonnées	4 202 965	4 202 965
Effet dilutif des stock-options	17 164	29 649
Effet dilutif des bons de souscription d'actions Mummert		-
Effet dilutif des actions gratuites réservées à des salariés	253 411	195 663
Nombre moyen pondéré de titres de capitaux propres théorique (f)	31 653 615	31 410 244
Résultat par action (euros) (b/e)	1,56	1,70
- <i>dont résultat par action sur activités poursuivies</i>	1,56	1,67
- <i>dont résultat par action sur activités destinées à être cédées</i>	-	0,03
Résultat par action dilué (euros) (a/f)	1,52	1,64
- <i>dont résultat par action sur activités poursuivies</i>	1,52	1,62
- <i>dont résultat par action sur activités destinées à être cédées</i>	-	0,02

N4.24 Information sur les produits et charges non comptabilisés en résultat

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
<i>Gains et pertes sur instruments financiers de couverture de flux de trésorerie :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Gains / (Pertes) encourus au cours de la période • Moins : ajustement de reclassement des (gains) / pertes en compte de résultat 	3 106 (10 625)	(4 020)
Total	(7 519)	(4 020)

NOTE 5: ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan du Groupe donnés et reçus correspondent à :

En milliers d'euros	au 31/12/09	au 31/12/08	En milliers d'euros	au 31/12/09	au 31/12/08
Engagements donnés			Engagements reçus		
Avals et cautions bancaires	7 035	30 057	Avals		
Engagements donnés au titre des contrats clients	228 419	123 022	Cautions bancaires sur contrat (cotraitant)		
Garantie de passif	187	0	Facilité de caisse (concours bancaires courants)		
Droit Individuel de Formation	3 586	3 049	- autorisé	44 682	41 053
Autres engagements donnés	4 479	816	- utilisé (bilan)	4 304	3 527
			- non utilisé (hors bilan)	40 378	37 526
			Crédit moyen terme		
			- autorisé	200 000	200 000
			- utilisé (bilan)	0	0
			- non utilisé (hors bilan)	200 000	200 000
Total des engagements donnés	243 706	156 944	Total des engagements reçus	240 378	237 526

En garantie de ses obligations au titre de la convention de crédit, Groupe Steria SCA avait consenti aux banques prêteuses le nantissement des actions de Xansa acquises tant que le leverage ratio était supérieur à 2,0. Dans le courant de l'exercice 2009, la main levée de ce nantissement a été obtenue.

Engagements donnés à des clients dans le cadre de prestations informatiques

Dans le cadre des contrats de prestations informatiques qu'il conclut avec ses clients, le Groupe est amené, sur demande formelle des clients, à souscrire des engagements de garantie vis-à-vis de ses filiales eu égard aux engagements pris par ces dernières dans les contrats qui les lient directement aux clients (lettre de garantie, ou "parent company garantie").

De telles garanties sont principalement demandées par les clients gouvernementaux anglais et les clients publics scandinaves.

A ce jour, aucune garantie de ce type n'a été appelée.

Autres engagements hors-bilan :

La valeur nominale des loyers futurs au titre de contrats de location simple s'élève à 101 823 milliers d'euros pour les contrats immobiliers et 15 237 milliers d'euros pour les contrats mobiliers. Par ailleurs, la valeur nominale des loyers futurs à recevoir sur les sous-locations du Groupe est de 20 944 milliers d'euros.

Les risques d'exigibilité des dettes financières ont été décrits dans la note 4.11.

Il convient de rappeler que depuis le 17 octobre 2007, date de l'acquisition de Xansa, toutes les sociétés du Groupe bénéficient d'une police Master Responsabilité civile générale et professionnelle. Cette police prévoit une limite contractuelle d'indemnité générale de 135.000.000 euros par sinistre et par année.

De même depuis cette date, toutes les sociétés du Groupe bénéficient d'une police dommages et pertes d'exploitation « Master » prévoyant une limite contractuelle d'indemnité générale (tous dommages et pertes d'exploitation confondus) de 150 000 000 euros par an et pour l'année 2009.

Engagements complexes :

➤ ***Engagements liés à des transmissions d'entreprises : garanties***

- **Garanties reçues par Groupe Steria SCA et Steria SA pour l'acquisition de Mummert Consulting:**

Groupe Steria SCA a conclu en sa faveur une garantie de passif à des conditions usuelles.

La garantie de passif a pris fin le 11 janvier 2007, excepté pour les sujets relevant du droit des sociétés et les sujets fiscaux pour lesquels elle expirera en janvier 2015.

Groupe Steria SCA a désigné Steria SA comme « nommée » ; en conséquence les titres Mummert sont désormais détenus par Steria SA qui est subrogée dans tous les droits et obligations souscrits par Groupe Steria SCA dans le cadre du contrat d'acquisition. Groupe Steria SCA reste tenue solidairement au titre des obligations qui incombent désormais à Steria SA.

- **Garanties données dans le cadre de la cession de la société SYSINTER**

Stepar a cédé la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans Sysinter, le 4 janvier 2008, et consenti dans ce cadre à l'acquéreur, la société Kobaltt Groupe, une garantie d'actif et de passif portant sur un montant maximum de 500 milliers d'euros assortie d'un seuil de déclenchement de 15 milliers d'euros. Cette garantie expirera le 31 décembre 2010 excepté pour les sujets d'ordre fiscal, parafiscal, douanier ou social pour lesquels elle est consentie pour une durée égale à celle de la prescription légale.

➤ ***Engagements liés à des pactes d'actionnaires***

- **Engagements donnés et reçus par Stepar dans le cadre de Travelsoft :**

Différents engagements ont été donnés pour garantir la valorisation de la participation détenue par Stepar dans Travelsoft (actuellement 23,3 % du capital) notamment en cas d'augmentation du capital et pour permettre la sortie de Stepar.

Les autres engagements donnés ou reçus sont non significatifs.

NOTE 6 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions significatives avec les parties liées sont constituées des rémunérations versées aux dirigeants, à savoir le Gérant et les membres du Conseil de surveillance, et des relations avec la société NHS SBS comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence (cf. note 4.4).

Rémunérations des dirigeants :

Les avantages à court terme accordés aux dirigeants en 2009 et en 2008 sont de :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Gérant	612	613
Membres du Conseil de surveillance	228	240
Total	840	853

Au 31 décembre 2009, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun engagement au titre de la cessation de leurs fonctions.

Le Gérant et les membres du Conseil de surveillance ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi spécifique ni d'autres avantages à long terme.

Le montant des honoraires facturés au titre des conventions de prestations de services s'élève à 200 milliers d'euros (165 milliers d'euros au 31 décembre 2008).

Les options d'achat et les actions gratuites de performance attribuées aux dirigeants dans l'exercice et au cours des exercices précédents ainsi que les charges associées sont les suivants :

	2009	2008
Options d'achat d'actions ou actions gratuites de performance attribuées dans l'exercice	-	-
Options d'achat d'actions ou actions gratuites de performance attribuées à la clôture	58 389	142 633
Actions gratuites attribuées sous condition dans l'exercice	-	10 000
Actions gratuites attribuées sous condition à la clôture	20 000	28 172
Charge résultant de l'évaluation des options d'achats et des actions gratuites (en milliers d'euros)	96	174

Relations avec la société NHS SBS :

Les créances et dettes vis-à-vis de la société NHS SBS sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Prêts – Part à plus d'un an	-	931
Créances d'exploitation	4 171	3 410
Dettes d'exploitation	(976)	(24)

Les transactions de ventes et d'achats réalisées par le Groupe avec la société NHS SBS sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Ventes	33 948	33 743
Achats	(17)	-

Par ailleurs, toutes les transactions sont conclues à des conditions normales de concurrence à l'exception des services gratuits à fournir dans le cadre de la réalisation de l'apport à NHS SBS (cf. note 4.4).

NOTE 7 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros	Ernst & Young				Pimpaneau & Associés			
	Montant		%		Montant		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit	1 621	1 933	76%	80%	207	257	98%	100%
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés annuels et semestriels	1 595	1 923	71%	80%	207	257	98%	100%
<i>Emetteur</i>	220	367	10%	15%	99	123	47%	48%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	1 375	1 555	61%	65%	108	134	51%	52%
• Autres missions accessoires et autres missions d'audit	26	10	5%	0%				
<i>Emetteur</i>								
<i>Filiales intégrées globalement</i>	26	10	5%	0%				
Autres prestations	524	471	24%	20%	5		2%	
• Juridique, fiscal, social	321	299	15%	12%	5		2%	
• Autres (*)	203	172	9%					
TOTAL	2 145	2 404	100%	100%	212	257	100%	100%

(*) Ces prestations concernent principalement des missions effectuées dans le cadre de projet clients et conformément à la norme SAS 70 qui vise les applications maintenues pour des clients soumis à la loi Sarbanes-Oxley.

■ 3.2 *Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009*

PIMPANEAU ET ASSOCIES
NEXIA INTERNATIONAL
23, rue Paul-Valéry
75116 Paris
S.A.S. au capital de € 120.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Groupe Steria S.C.A.

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Steria S.C.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe applique la méthode dite « à l'avancement » dans le cadre de la reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat des contrats au forfait, comme cela est exposé en note 1.15 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la correcte application de cette méthode par la revue des procédures existantes au sein de votre groupe et par la revue, par sondages, de contrats avec les responsables financiers et opérationnels.
- Votre groupe retient pour les tests d'évaluation des écarts d'acquisition, l'actualisation des flux de trésorerie d'exploitation attendus sur la base des données prévisionnelles, comme cela est exposé en note 1.4 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis et des estimations retenues par votre groupe, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour les données prévisionnelles et de l'évaluation des écarts d'acquisition qui en résulte.
- Un montant d'actif d'impôt différé de M€ 10,6 figure au bilan consolidé dont les modalités de reconnaissance sont décrites dans la note 1.11 de l'annexe. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons validé la cohérence d'ensemble des données et des hypothèses retenues ayant servi à l'évaluation de l'actif d'impôt différé.
- Le groupe provisionne son obligation au titre des engagements de retraite envers ses salariés sur la base de la méthode des unités de crédit projetées comme cela est indiqué dans la note 1.16 de l'annexe. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses actuarielles retenues, vérifié la cohérence d'ensemble de ces hypothèses et des évaluations qui en résultent ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans ladite note.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

PIMPANEAU ET ASSOCIES
NEXIA INTERNATIONAL

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Lelong

Denis Thibon

Groupe Steria S.C.A.
Exercice clos le 31 décembre 2009

2

■ 3.3 Comptes annuels au 31 décembre 2009

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Montant brut	Amortissements	31/12/09	31/12/08
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	8 863	3 036	5 828	4 534
Autres immobilisations incorporelles	5 488		5 488	2 021
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	728	214	513	612
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence	920 953		920 953	853 687
Autres titres immobilisés	740	255	485	751
Prêts	48 081		48 081	53 011
Autres immobilisations financières	1 213		1 213	576
Total Actif immobilisé	986 067	3 505	982 562	915 191
Avances et acomptes versés sur commande	63		63	115
Créances d'exploitation				
Créances clients et comptes rattachés	15 553		15 553	11 699
Autres créances d'exploitation	44 202		44 202	74 065
Divers				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) :				2 853
Disponibilités	145		145	0
				310
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	285		285	407
Total Actif circulant	60 248		60 248	89 449
Ecart de conversion actif	14 318		14 318	17 453
Total Actif	1 060 632	3 505	1 057 127	1 022 093

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Capital social ou individuel (dont versé : 29 349)	29 349	28 535
Primes d'émission, de fusion, d'apport	400 025	389 242
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence : 17 886)	17 886	
Réserve légale	2 816	2 816
Réserves réglementées	240	240
Autres réserves	2 600	2 673
Report à nouveau	1 242	9 008
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	63 015	-3 825
Provisions réglementées	3 536	1 933
Capitaux propres	520 708	430 621
Produits des émissions de titres participatifs	161 139	161 139
Autres fonds propres	161 139	161 139
Provisions pour risques	0	205
Provisions pour charges	2 838	2 792
Provisions pour risques et charges	2 838	2 997
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	330 554	372 374
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 490	8 689
Dettes fiscales et sociales	4 800	6 130
Autres dettes d'exploitation	126	3 449
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 649	728
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	72	176
Total dettes	347 691	391 545
Ecart de conversion passif	24 751	35 790
Total Passif	1 057 127	1 022 093

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Chiffre d'affaires net	26 507	22 024
Production immobilisée	2 619	
Reprise sur amortissements et provisions	85	68
Transferts de charges	2 081	
Autres produits	(22)	
Total produits d'exploitation	31 269	22 092
Autres achats et charges externes	21 524	17 060
Impôts, taxes et versements assimilés	286	730
Salaires et traitements	6 875	7 033
Charges sociales	2 850	2 641
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 221	1 572
Dotations aux provisions pour risques et charges	91	0
Autres charges	771	493
Total charges d'exploitation	33 619	29 529
Résultat d'exploitation	(2 349)	(7 437)
Produits financiers de participation	64 039	39 996
Produits des autres VMP et créances de l'actif immobilisé	1 293	3 902
Autres intérêts et produits assimilés	12 933	26 452
Reprises sur provisions et transferts de charges	16 403	217
Différences positives de change	9 096	2 024
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	2	148
Total Produits financiers	103 765	72 740
Dotations financières aux amortissements et provisions	255	16 633
Intérêts et charges assimilées	35 467	53 047
Différences négatives de change	4 546	901
Total Charges financières	40 268	70 581
Résultat financier	63 497	2 159
Résultat courant avant impôts	61 148	-5 278
Produits exceptionnels sur opérations en capital	346	372
Produits exceptionnels	346	372
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 090	33
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	523	1 913
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 655	3 650
Charges exceptionnelles	4 267	5 596
Résultat exceptionnel	(3 922)	(5 225)
Impôts sur les bénéfices	(5 789)	(6 678)
Total produits	135 380	95 203
Total charges	72 365	99 029
Bénéfice / (Perte) de l'exercice	63 015	(3 825)

TABLEAU DE FINANCEMENT

EMPLOIS	31/12/09	31/12/08	RESSOURCES	31/12/09	31/12/08
Distrib. mises en paiement au cours de l'exercice	3 940	12 325	Capacité d'autofinancement de l'exercice	49 750	17 744
Acquisitions éléments actif immobilisé			Cessions éléments actif immobilisé		
- Immobilisations incorporelles	5 833	442	- Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles	50	2 629	- Immobilisations corporelles		
- Immobilisations financières	34 513	100	- Immobilisations financières	8 855	41 429
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Réduction des capitaux propres			Augmentation des capitaux propres		
- Capital ou apports			- Capital ou apports	813	380
- Autres capitaux propres		5 706	- Autres capitaux propres	10 709	12 325
Remboursements des dettes financières			Augmentations des dettes financières		
- Emprunt moyen long terme	60 985	70 244	- Emprunt moyen long terme	8 690	8 690
- Compte Courant associé		10 324	- Compte Courant associé		13 982
Total Emplois	105 321	101 771	Total Ressources	78 817	94 550
Ressources Nettes			Emplois Nets	26 504	7 221

Variation du fonds de roulement net global	Besoins (B)	Dégagement (D)	31/12/09 (D) - (B)	31/12/08
Variations d'exploitation				
Variations des actifs d'exploitation				
- Stocks et encours				
- Avances et acomptes versés sur commandes		52		
- Créances clients, comptes rattachés et autres créances		25 949		
Variations des dettes d'exploitation				
- Avances et acomptes reçus sur commandes				
- Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	2 215			
Totaux	2 215	26 001		(1 643)
A - Variations nettes d'exploitation			23 786	(1 643)
Variations hors exploitation				
- Variations des autres débiteurs		15		
- Variations des autres créditeurs	5			
Totaux	5	15		
B - Variations nette "Hors exploitation"			10	(1 084)
TOTAL (A) + (B) Dégagement net de fonds de roulement			23 796	(2 727)
Variations trésorerie				
- Variations des disponibilités		3 017		
- Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banques	309			
Totaux	309	3 017		
C - Variation nette de trésorerie			2 708	9 947
Variation du fonds de roulement net global (A+B+C) : Ressource nette			26 504	7 221

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2009, le bilan avant répartition présente un total de 1 057 127 450 euros, le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, fait apparaître un total des produits de 135 379 833 euros, un total des charges est de 72 365 055 euros et un bénéfice de 63 014 778 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

NOTE 1: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES ET FAITS CARACTERISTIQUES

N1.1 Principes comptables

Les principes comptables généralement admis ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques sauf pour les titres de participation.

Il est établi un bilan et un compte de résultat consolidés au niveau de Groupe Steria SCA.

Les principales méthodes utilisées sont détaillées dans les notes suivantes :

N1.2 Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis par le groupe sont amortis sur une période de 3 ans en linéaire.

Les brevets et autres immobilisations incorporelles sont amortis sur une période de 3 ans en linéaire.

Les frais de recherche sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Les Frais de développement internes sont activés s'ils répondent aux critères donnés par l'article 311-3 du PCG ; Sinon, ils sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les frais d'enregistrement liés à l'acquisition d'un fonds de commerce sont imputés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

Les coûts externes engagés pour la réalisation du système d'information sont amortis sur 8 ans en linéaire.

N1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés uniquement sur le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité prévue et de la nature du bien.

Les durées d'amortissement retenues pour les immobilisations acquises sont généralement les suivantes :

- Agencements 7 à 10 ans – linéaire
- Matériel informatique 3 ans – linéaire
(micro-ordinateurs type PC, petit matériel de bureau)
- Autres équipements informatiques 5 ans – linéaire

N1.4 Participations

Dans le souci d'homogénéisation des comptes sociaux et consolidés de Groupe Steria SCA, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont comptabilisés pour la quote-part des capitaux propres que ces titres représentent.

L'option pour cette méthode d'évaluation par équivalence est prévue par l'article L. 232-5 du Code de commerce, introduit par la loi du 3 janvier 1985 et le décret d'application du 17 février 1986.

- Le périmètre d'application de la méthode correspond aux sociétés consolidées par intégration globale ;
- Les capitaux propres de ces sociétés sont déterminés sur la base des principes comptables retenus pour la consolidation ;
- Pour l'évaluation d'une filiale, les titres que celle-ci détient dans la société contrôlée de façon exclusive par le Groupe sont valorisés selon la même méthode.
- Lorsque la valeur d'équivalence est inférieure au coût d'acquisition des titres, une provision pour risque financier est comptabilisée.
- Les titres de participation des sociétés non contrôlées de façon exclusive figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'utilité si elle est inférieure.
- Les frais d'acquisition sont incorporés au coût d'entrée des titres.

N1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure.

N1.6 Produits financiers

Les dividendes des filiales sont constatés dans le résultat financier de l'exercice dès lors que l'Assemblée générale de ces sociétés s'est tenue avant la date de clôture de l'exercice de Groupe Steria SCA et a décidé de la mise en distribution d'un dividende.

N1.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur d'inventaire. Toute moins-value latente est comptabilisée sous forme d'une provision pour dépréciation.

Dans le cas de titres cotés et d'actions propres, la valeur d'inventaire est déterminée sur la base du cours moyen de bourse du dernier mois de clôture de l'exercice.

N1.8 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours du jour de la clôture de l'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les écarts de conversion actifs donnent lieu à une provision pour risques et charges du même montant, à l'exception des opérations dont les termes sont suffisamment voisins. Dans ce cas, les pertes et les gains latents sont considérés comme concourant à une position globale de change, le montant de la dotation est alors limité à l'excédent des pertes sur les gains.

N1.9 Comptabilisation des engagements de retraite

Les cotisations versées dans le cadre des régimes à cotisations définies sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les engagements résultant des conventions collectives applicables au sein du groupe sont comptabilisés sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ». Ils sont calculés, salarié par salarié, en tenant compte de l'actualisation des salaires, de la probabilité d'espérance de vie et de la présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite. Le régime est un régime de retraite avec salaires fin de carrière.

L'engagement est calculé par la méthode des Unités de crédits Projetées.

En application de la recommandation 2003-R01 du CNC, les écarts actuariels font l'objet d'un étalement systématique sur la durée résiduelle moyenne d'activité des participants au régime.

Au 31 décembre 2009, les hypothèses de calcul de la dette actuarielle des indemnités de fin de carrière et médailles du travail sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Taux
Taux d'actualisation	5,2%
Taux d'inflation	2,00%
Augmentation des salaires	2,00%
Age de départ à la retraite	63 ans

N1.10 Faits significatifs

- **Augmentation de capital en 2009 de 813 milliers d'euros et augmentation de la prime d'émission de 10 783 milliers d'euros dues à :**

- Paiement d'une partie du dividende de l'exercice 2008 entraînant l'émission de 106 132 actions pour un montant de 1 330 milliers d'euros dont 1 224 milliers d'euros de prime d'émission.
- Attribution définitive d'actions gratuites entraînant l'émission de 65 673 actions pour un montant de 66 milliers d'euros, par prélèvement sur les autres réserves.
- Des levées de stock options entraînant l'émission de 21 953 actions pour un montant de 262 milliers d'euros dont 240 milliers d'euros de prime d'émission.
- L'émission de 611 377 actions dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe pour un montant de 10 155 milliers d'euros dont 9 544 milliers d'euros de prime d'émission.
- Attribution définitive d'actions gratuites entraînant l'émission de 8 172 actions pour un montant de 8 milliers d'euros, par prélèvement sur les autres réserves.
- Les frais liés aux augmentations de capital pour un montant de 224 milliers d'euros net d'impôt ont été imputés sur la prime d'émission.

- **Augmentation de capital de filiales :**

- Acquisition de titres de Steria SA pour un montant total de 30 263 milliers d'euros en date du 19 novembre 2009 par augmentation de capital.
- Acquisition de titres de Steria Polska pour un montant total de 3 614 milliers d'euros en date du 6 novembre 2009, par augmentation de capital.

N1.11 Autres informations

Steria SA a fait l'objet en 2008 et 2009 d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2005, 2006 et 2007. Les principaux chefs de redressement initialement notifiés ont été formellement contestés et des discussions ont été entamées avec l'administration fiscale. A l'issue de ces discussions, certains chefs de redressement ont été abandonnés. Ainsi, la provision pour risques dans les comptes de Groupe Steria SCA, seule redevable de l'impôt sur les sociétés pour le groupe d'intégration fiscale qu'elle a constitué avec Steria SA, s'établit à 2 179 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2009 et couvre l'intégralité des conséquences de la vérification des exercices 2005, 2006 et 2007, lesquelles n'avaient pas été mises en recouvrement à la clôture de l'exercice 2009.

NOTE 2 : NOTES SUR LE BILAN

Tous les tableaux sont présentés en milliers d'euros et les tableaux obligatoires ne sont fournis que dans la mesure où ils donnent une information complémentaire significative par rapport au bilan et au compte de résultat.

Aucune réintégration ne porte sur les catégories de frais généraux visés à l'article 27 de la loi du 12 juillet 1965.

N2.1 Actif immobilisé

- **Tableau de variation des immobilisations**

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes 31/12/08	Acquisitions ou augmentations	Cessions, mises au rebut ou diminutions	Valeurs brutes 31/12/09
Concessions, brevets, logiciels	6 498	2 365		8 863
Immobilisations en cours	2 021	3 467		5 488
Immobilisations incorporelles	8 519	5 833		14 351
Immobilisations corporelles	678	50		728
Participations évaluées par mise en équivalence	869 190	51 763		920 953
Autres titres immobilisés	1 583		842	740
Prêts	53 011	48 081	53 011	48 081
Autres immobilisations financières	576	637		1 237
Immobilisations financières	924 360	100 481	58 853	970 988
Valeurs brutes au 31/12/09	933 556	106 364	53 853	986 067

- **Tableau de variation des amortissements**

(en milliers d'euros)	Amortissements 31/12/2008	Augmentations et dotations	Diminutions et reprises	Amortissements 31/12/2009
Immobilisations incorporelles	1 964	1 071		3 035
Immobilisations corporelles	66	148		214
Total amortissements	2 030	1 220		3 250

- **Tableau de variation des provisions sur postes d'actif**

(en milliers d'euros)	Dépréciations 31/12/08	Augmentations et dotations	Diminutions et reprises	Dépréciations 31/12/09
Participations évaluées par mise en équivalence	15 503		15 503	0
Actions propres	832	255	832	255
Total provisions sur postes d'actif	16 335	255	16 335	255

- **Participation évaluée par mise en équivalence**

(en milliers d'euros)	31/12/08	Augmentations	Diminutions	31/12/09
Coût d'acquisition	869 190	33 878		903 068
Ecart de réévaluation				
Valeur d'équivalence	853 687	67 267		920 953
Ecart d'équivalence	(15 503)	33 389		17 886

La variation des participations évaluées en mise en équivalence est essentiellement liée à la variation du taux de change de la livre sterling, la distribution de dividendes des filiales et les résultats contributifs des sociétés mises en équivalence.

La valeur d'équivalence étant supérieure au coût d'acquisition des titres, la provision pour risque financier 2008 a été reprise en totalité, soit un montant de 15 503 milliers d'euros. L'écart d'équivalence 2009 d'un montant de 17 886 milliers d'euros a été comptabilisé en capitaux propres.

N2.2 Créances d'exploitation

- **Echéancier des créances d'exploitation**

(en milliers d'euros)	31/12/09	A moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes Fournisseurs versés	63	63		
Clients et comptes rattachés	15 397	15 397		
Clients – Produits non facturés	155	155		
Fournisseurs débiteurs	68	68		
Créances sur le personnel	26	26		
Créances sur organismes sociaux	7	7		
Créances sur Etat et collectivités	5 990	5 990		
Comptes courants	38 096	38 096		
Débiteurs divers	14	14		
Autres créances	44 202	44 202		

- **Produits à recevoir rattachés aux postes de créances**

(en milliers d'euros)	Montant brut	A moins d'1 an
Avoirs à recevoir	68	68
Intérêts courus à recevoir sur comptes courants	120	120
Intérêts courus à recevoir sur Swaps	14	14
Total	201	201

N2.3 Ecart de conversion actif

(en milliers d'euros)	31/12/09
Immobilisations financières	14 316
Créances d'exploitation	1
Dettes d'exploitation	2
Total	14 318

L'écart de conversion actif de 14 318 milliers d'euros porte principalement sur un prêt d'un montant de 41 629 milliers de livres à notre filiale au Royaume-Uni.

N2.4 Eléments fongibles de l'Actif

- **Actions auto-détenues**

(en nombre d'actions)	31/12/08	Augmentations	Diminutions	31/12/09
Contrat de liquidité (SG Securities)	57 995	309 552	367 129	418
Autres (BNP)	36 677		13 416	23 267
Total actions propres	94 678	309 552	380 545	23 685

Conformément à l'avis 98-D du CNC, s'agissant d'opérations de courte durée, les actions propres détenues par Groupe Steria SCA en vue de régulariser son marché boursier sont comptabilisées en titres de placement.

(en milliers d'euros)	Actions auto-détenues
Valeur d'acquisition	740
Valeur de marché	485

- **Contrat de liquidités avec la Société Générale Securities SAS**

En date du 31 octobre 2006, Groupe Steria SCA a signé un contrat de liquidités avec la Société Générale Securities SAS en vue de favoriser sur le Marché la liquidité des transactions, la régularité des cotations des titres et la réduction de la volatilité de la cotation du titre ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. A cet effet, l'émetteur Groupe Steria SCA a mis à disposition de l'Intermédiaire Société Générale Securities SAS une somme de 735 milliers d'euros et 22.500 titres.

Au 31 décembre 2009, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 418 titres Groupe Steria
- des liquidités pour 1 212 952 euros.

N2.5 Capitaux Propres

• **Variation des capitaux propres**

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes	Réserves et Report à nouveau	Ecart de réévaluation (mise en équivalence des titres)	Résultat	Provisions réglementée	Total Capitaux propres
Au 31 décembre 2008	28 535 232	28 536	389 242	14 737	0	(3 825)	1 933	430 622
Affectation résultat 2008 et dividendes versés				(7 766)		3 825		(3 940)
Variation	813 307	813	10 783	(74)	17 886		1 603	31 012
Résultat net 2009						63 015		63 015
Au 31 décembre 2009	29 348 539	29 349	400 025	6 897	17 886	63 015	3 536	520 708

• **Composition du capital social**

Au 31 décembre 2009, le capital social de GROUPE STERIA SCA est de 29 348 539 euros, soit une augmentation de 813 307 actions sur l'exercice 2009. Il est divisé en 29 348 539 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

• **Opérations intervenues sur le capital social durant l'exercice**

- Décision de la Gérance du 7 juillet 2009 : augmentation de capital de 106 132 euros de nominal (prime d'émission de 1 223 702 euros) par émission de 106 132 actions nouvelles de 1 euro de nominal chacune en conséquence de la distribution d'une partie du dividende de l'exercice 2008 en actions.
- Décision de la gérance du 18 septembre 2009 : augmentation de capital de 65 673 euros de nominal en conséquence de l'attribution définitive de 65 673 actions gratuites de performance par prélèvement sur les autres réserves.
- Décision de la gérance du 15 décembre 2009 : augmentation de capital de 611 377 euros de nominal (prime d'émission de 9 543 595 euros) en conséquence de l'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe sur délégation consentie par l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2008 et 29 mai 2009 par émission de 611 377 actions nouvelles de 1 euro de nominal.
- Décision de la gérance du 15 décembre 2009 : augmentation de capital de 21 953 euros de nominal (prime d'émission de 239 946 euros) par émission de 21 953 actions nouvelles de 1 euro de nominal chacune en conséquence de la levée d'options de souscription d'actions.
- Décision de la gérance du 15 décembre 2009 : augmentation de capital de 8 172 euros de nominal en conséquence de l'attribution définitive de 8 172 actions gratuites de performance par prélèvement sur les autres réserves.
- Les frais liés aux augmentations de capital pour un montant de 224 milliers d'euros net d'impôt ont été imputés sur la prime d'émission.

N2.6 Autres fonds propres

- **Émission d'Obligations Hybrides Subordonnées à durée indéterminée.**

Le 12 novembre 2007, Groupe Steria a lancé l'émission d'obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles ayant pour objet de participer au remboursement partiel d'une des deux tranches du prêt relais mis en place pour l'acquisition de XANSA. Cette opération a été concomitante à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription consistant en l'émission de 8 663 204 actions

nouvelles au prix de souscription par action de 23,2 euros (soit une augmentation de capital de 197 786 milliers d'euros).

La valeur unitaire des Obligations a été fixée à 37,36 euros avec une prime d'émission de 25% et un intérêt annuel jusqu'au 31/12/12 de 5,7%, à partir du 1^{er} janvier 2013, les Obligations non converties en actions ou non remboursées par anticipation cesseront d'être convertibles et porteront des intérêts trimestriels au taux annuel Euribor 3mois + 8%.

Au 14 novembre 2007, 4 080 549 obligations ont été émises pour un montant total de 152,4 millions d'euros. Afin de tenir compte de cette modification du capital de la société, en date du 27 décembre 2007 la Gérance a décidé, conformément aux dispositions légales, d'ajuster les conditions de conversions des 4 080 549 obligations subordonnées à durée déterminée et à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes jusqu'au 31 décembre 2012, à compter du 11 décembre 2007 selon les bases suivantes : 1,03 action Steria de 1,00 euro de nominal pour 1 obligation subordonnée à durée déterminée et à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles ou existantes jusqu'au 31 décembre 2012.

Le montant du coupon pour l'exercice s'élève à 8 689 milliers d'euros. L'emprunt obligataire et le coupon sont comptabilisés en « Autres fonds propres ».

Au 31 décembre 2009 aucune obligation n'a été remboursée.

N2.7 Provisions pour Risques et Charges

En milliers d'euros	31/12/08	Dotations	Reprises	31/12/09
Provisions pour perte de change	55		55	0
Provisions indemnité fournisseur	150		150	0
Total provisions pour risques	205		205	0
Provision pour redressement fiscal (1)	2 140	52	13	2 179
Provision retraites	652	91	85	659
Total provisions pour charges	2 792	143	98	2 838
Total provisions pour risques et charges	2 997	143	302	2 838

(1) Steria SA a fait l'objet en 2008 et 2009 d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2005, 2006 et 2007. Les principaux chefs de redressement initialement notifiés ont été formellement contestés et des discussions ont été entamées avec l'administration fiscale. A l'issue de ces discussions, certains chefs de redressement ont été abandonnés. Ainsi, la provision pour risques dans les comptes de Groupe Steria SCA, seule redevable de l'impôt sur les sociétés pour le groupe d'intégration fiscale qu'elle a constitué avec Steria SA, s'établit à 2 179 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2009 et couvre l'intégralité des conséquences de la vérification des exercices 2005, 2006 et 2007, lesquelles n'avaient pas été mises en recouvrement à la clôture de l'exercice 2009.

N2.8 Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/09	A moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts à 1 an maximum à l'origine	0	0	0	0
Emprunts à plus d'1 an et à 5 ans au plus à l'origine	330 499	57 968	272 531	0
Intérêts courus sur emprunt auprès des établissements de crédit	10	10	0	0
Soldes bancaires créditeurs	5	5	0	0
Commission de non utilisation	40	40	0	0
Total des emprunts et dettes financières	330 554	58 053	272 531	0

En vue de l'acquisition de Xansa, la Société a conclu une convention de crédit multidevises le 29 juillet 2007, pour un montant d'environ 1 milliard d'euros auprès d'une banque de premier ordre, pour une durée de cinq ans. Ce crédit multidevises a été syndiqué fin 2007 auprès d'un pool bancaire de premier plan.

L'évolution des emprunts et dettes financières est essentiellement due à l'utilisation de ce crédit multi devises syndiqué.

Décomposition des lignes de financement :

(en millions de devises)	Montant autorisé au 31/12/2009		Utilisation au 31/12/09		Taux d'utilisation au 31/12/09	Échéance	Taux ** au 31/12/09
	en M€	en M£	en M€	en M£			
Crédit syndiqué							
Facilité A1 A	212,2		212,2		100%	Amortissable 2012	1,12 %
Facilité A1 B		35,7		35,7	100%	Amortissable 2012	1,17 %
Facilité A2		41,9		41,9	100%	Amortissable 2012	1,17 %
Facilité C	31,0		31,0		100%	In Fine 2012	1,12 %
Crédit renouvelable	200,0		0,0		0%	In Fine 2012	N/A
Total par devises	443,2	77,6	243,2	77,6			
Total équivalent €* 	530,6		330,6		62%		1,13 %

* au 31 déc. 2009 : 1 EUR = 0,8881 GBP

** taux : taux d'utilisation de la ligne = taux interbancaire de la monnaie de tirage concernée + marge fixe

Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la monnaie concernée au moment des tirages, plus une marge définie pour une période de six mois en fonction du ratio de levier (leverage).

Les conditions bancaires auxquelles est assujéti ce crédit syndiqué comprennent notamment l'engagement de respecter des covenants bancaires.

Deux ratios financiers, calculés semestriellement sur la base des comptes consolidés publiés, sur une base glissante de 12 mois sont à respecter : le premier, dit ratio de levier (leverage) qui calcule le rapport dette nette / EBITDA, le second, dit ratio de couverture des intérêts (interest coverage) qui calcule le rapport Marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle / coût de l'endettement financier net.

Le premier ratio financier, dit ratio de levier (leverage) qui calcule le rapport dette nette / EBITDA ne doit pas dépasser à chaque date de calcul le niveau suivant :

Décembre 2008 à Décembre 2012 2,25

La dette nette désigne sur une base consolidée, l'ensemble des emprunts et dettes financières assimilées (excluant les dettes intra-groupes), augmenté des déficits de fonds de pensions nets d'impôts et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles.

L'EBITDA est la marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle consolidée majorée des dotations aux amortissements et provisions courantes.

Au 31 décembre 2009 le ratio dette nette / EBITDA est respecté, à savoir 1,16 en regard du covenant de 2,25.

Il se calcule de la façon suivante :

	31/12/09	31/12/08
Dette nette (y compris engagements de retraite) en millions d'euros		
Emprunts & dettes financières (< 1 an)	66,9	50,6
Emprunts & dettes financières (> 1 an)	270,0	325,8
Trésorerie & équivalents de trésorerie	(149,9)	(141,1)
Engagement de retraite provisionné	(8,5)	36,5
IDA sur engagement de retraite	6,6	(5,3)
Total dette nette	185,1	266,4
EBITDA en millions d'euros		
Total EBITDA	159,6	172,5
Ratio Dette nette / EBITDA	1,16	1,54

Le second ratio financier, dit ratio de couverture des intérêts (interest coverage) qui calcule le rapport Marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle / Coût de l'endettement financier net, ne doit pas être inférieur, à chaque date de calcul, au niveau suivant :

Décembre 2008	3,75
Juin 2009 à Décembre 2012	5,00

La marge opérationnelle définie dans les covenants est la marge opérationnelle consolidée avant amortissements des relations clientèle liées à l'acquisition, recalculée sur une base de douze mois glissants.

Le coût de l'endettement financier net est également recalculé sur une base de douze mois glissants.

Au 31 décembre 2009 le ratio Marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle / coût de l'endettement financier net est respecté, à savoir 8,49 en regard du covenant de 5,00. Il se calcule de la façon suivante :

	31/12/09	31/12/08
Marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle en millions d'euros		
Total marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle	118,9	135,5
Coût de l'endettement financier net en millions d'euros		
Total coût de l'endettement net	14,0	20,1
Ratio marge opérationnelle avant amortissement des relations clientèle / coût de l'endettement net	8,49	6,74

En sus du non respect des engagements financiers décrits ci-dessus, la convention de crédit contient également un certain nombre :

- d'engagements de faire, classiques pour ce genre de financement ;
- d'engagements de ne pas faire, tels que la restriction de la capacité du Groupe à procéder à des opérations de restructurations, acquisitions, joint ventures, constitution des sûretés, endettement additionnel.
- de cas de défaut tels que défaut de paiement, inexactitude d'une déclaration, défaut croisé, faillite, survenance d'un événement ayant un effet significatif défavorable.

Par ailleurs, la convention de crédit prévoit un certain nombre de cas de remboursement anticipé du prêt, en tout ou partie selon le cas, ou de renégociation avec les banques :

- remboursement anticipé en totalité en cas de changement de contrôle de la Société tel que défini, ou de cession de tous ou substantiellement tous les actifs de la Société ;
- remboursement à hauteur des produits des cessions d'actifs (au-delà d'un seuil) ;
- remboursement à hauteur de toute nouvelle dette souscrite par la Société (au-delà d'un seuil).
- renégociation des conditions de financement en cas de désorganisation des marchés financiers – i.e. *Clause de Market disruption* -. Cette clause ne peut être mise en œuvre que si un nombre minimum de banques se trouvent exceptionnellement dans l'impossibilité de se refinancer sur le marché des capitaux le jour où le tirage est demandé compte tenu de l'évolution des taux. Le but de cette clause est de trouver un taux de substitution.

N2.9 Dettes d'exploitation

• Echancier des dettes d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/09	A moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs de biens et services et comptes rattachés	10 490	10 490		
Personnel et comptes rattachés	3 095	3 095		
Dettes sociales	677	677		
Dettes fiscales	1 028	1 028		
Dettes fiscales et sociales	4 800	4 800		
Dettes sur immobilisations	1 649	1 649		
Autres dettes diverses	126	126		
Total fournisseurs et autres créiteurs	17 065	17 065		

- **Charges à payer rattachées aux postes de dettes**

En milliers d'euros	Montant brut 31/12/09	A moins d'1 an
Intérêts courus sur emprunt auprès des établissements de crédit	10	10
Commissions de non utilisation	40	40
Emprunts et dettes auprès des Etab. de crédit	50	50
Fournisseurs et comptes rattachés	1 932	1 932
Dettes sur personnel et comptes rattachés	2 995	2 995
Dettes sociales	21	21
Dettes fiscales	203	203
Dettes fiscales et sociales	3 219	3 219
Dettes sur immobilisations	1 043	1 043
Autres dettes diverses	42	42
Total fournisseurs et autres créiteurs	6 286	6 286

N2.10 Ecart de conversion passif

(en milliers d'euros)	31/12/09
Dettes financières	24 708
Créances d'exploitation	4
Dettes d'exploitation	39
Total	24 751

L'écart de conversion passif de 24 751 milliers d'euros porte principalement sur le crédit multi-devises auprès d'un pool bancaire de premier plan pour sa partie en livres sterling d'un montant de 77 500 milliers de livres

N2.11 Politique de couverture de change et de taux

Le Groupe a souscrit à plusieurs contrats d'échange de conditions d'intérêts, swaps et options de taux, afin de se prémunir contre les fluctuations de taux d'intérêts.

La société n'utilise ni couverture de change, ni couverture de matières premières au 31 décembre 2009.

La juste valeur des dérivés de taux s'élève à (9 242) milliers d'euros.

N2.12 Evènement postérieur à la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture de l'exercice n'est intervenu.

NOTE 3 : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

N3.1 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/09
Moins value sur attribution définitive d'actions gratuites	(421)
Mali sur rachats d'actions propres liées au contrat de liquidité	(101)
Dotation de la provision liée au contrôle fiscal	(52)
Coûts d'intégration et coûts démarrage GIS*	(2 081)
Amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition Xansa	(1 603)
Pénalités, amendes fiscales et dons	(9)
Charges exceptionnelles	(4 267)
Mali sur rachats d'actions propres liées au contrat de liquidité	346
Produits exceptionnels	346
Résultat exceptionnel	(3 922)

* GIS : Global Information Services

N3.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés (I.S.)

- **Intégration fiscale**

Groupe Steria SCA fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont elle est tête de groupe.

Les sociétés concernées sont : Steria SA, Stepar, U-Services, Sternet.

Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assises sur le résultat de l'ensemble du Groupe :

Conformément aux dispositions de l'article 223A du CGI, Groupe Steria SCA est seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe formé par elle-même et ses filiales.

Les filiales doivent verser à Groupe Steria SCA à titre de participation le montant de l'IS, des contributions additionnelles à l'IS, IFA dont elles auraient dû s'acquitter auprès du Trésor public si elles n'avaient pas été membres du groupe intégré.

Ces charges d'IS et de contributions additionnelles à l'IS sont déterminées à partir de l'état 2058-A bis c'est-à-dire en particulier après imputation, dans les conditions de droit commun, des déficits, crédits d'impôts, créances sur le Trésor, etc.

- **Ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et exceptionnel**

(en milliers d'euros)	Global	Courant	Exceptionnel
Résultat avant impôt et participation	57 226	61 148	(3 922)
Participation des salariés			
Résultat avant impôt	57 226	61 148	(3 922)
Impôt brut de Groupe Steria SCA	(48)	(48)	
Produit d'intégration fiscale sur redressement fiscal Steria SA	2 387		2 387
Incidence de l'intégration fiscale sur l'impôt	3 450	3 450	
Impôt sur les bénéfices	5 789	3 402	2 387
Résultat net	63 015	64 550	(1 535)

- **Situation fiscale différée ou latente**

(en milliers d'euros)	Montant en base	Montant de la créance future d'impôt
Impôts différés passifs (dette future)	0	0
Provision pour retraites	659	
Organic	24	
Ecart de conversion	10 433	
Déficits reportables fiscalement	20 353	
Impôts différés actifs (créance future)	31 469	10 835
Solde net allègements / (accroissements) futurs d'impôts	31 469	10 835

- **Nature et contenu de l'impôt sur les bénéfices**

(en milliers d'euros)	31/12/09
Produit d'IS sur redressement fiscal Steria SA	2 387
Contribution versée par Steria SA et Stepar	3 450
Charges d'impôt sur frais d'augmentation de capital	(118)
Mécénat	70
Total de l'économie d'impôt	5 789

L'économie nette d'impôts sur les sociétés, qui résultera de l'application du régime de fiscalité de groupe pour un exercice donné, sera immédiatement acquise à Groupe Steria SCA à la clôture de cet exercice.

- **Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt supporté si absence d'intégration fiscale**

(en milliers d'euros)	31/12/09
Produit d'impôt comptabilisé suite à l'intégration fiscale	5 789
Charge d'impôt supporté si absence d'intégration fiscale	(48)
Total effet intégration fiscale	5 837

- **Déficits reportables**

(en milliers d'euros)	31/12/09
Déficits reportables au 31/12/2008	-
Imputation des déficits	-
Déficits nés au titre de l'exercice 2009	(20 353)
Total des déficits fiscaux reportables	(20 353)

N3.3 Production immobilisée et transferts de charge

(en milliers d'euros)	31/12/09
Production immobilisée	2 619
Total Production immobilisée	2 619
Coûts d'intégration	1 848
Coût démarrage GIS	233
Total Transfert de charges d'exploitation	2 081

Les coûts ayant transité par le compte de transfert de charges d'exploitation ont été transférés au poste de charges exceptionnelles.

NOTE 4 : AUTRES INFORMATIONS

N4.1 Effectif moyen

	31/12/09	31/12/08
Cadres	65	59
Non cadres	5	3
Total	70	62

N4.2 Droit individuel à la formation

Les dépenses liées au DIF ne sont pas provisionnées puisque, comme le précise l'avis rendu sur la question par le Conseil National de la Comptabilité le 13 octobre 2008, l'entreprise par l'accord qu'elle passe avec son salarié va pouvoir retirer de la formation un avantage futur. Le crédit DIF disponible est de 499 heures pour un montant de 110 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

N4.3 Rémunération organes de direction

La rémunération versées au gérant en 2009 s'élève à 612 milliers d'euros, dont 400 milliers d'euros de rémunération fixe, 210 milliers d'euros de rémunération variable (au titre de l'exercice 2008) et 2 milliers d'euros d'avantages en nature.

Le montant des jetons de présence versé en 2009 aux membres du Conseil de surveillance s'élève à 100 milliers d'euros.

Le gérant et les membres du conseil de surveillance ne bénéficient en 2009 d'aucune avance, d'aucun crédit alloué et d'aucun engagement de cessation de fonctions.

N4.4 Solde des opérations réalisées avec les sociétés du Groupe

(en milliers d'euros)	31/12/09
Immobilisations financières	951 148
Clients	15 546
Comptes courants débiteurs	38 095
Fournisseurs	4 740
Comptes courants créditeurs	
Produits constatés d'avance	72
Produits financiers (y compris dividendes reçus)	67 367
Charges financières	450

N4.5 Engagements de retraite

- **Montants comptabilisés au bilan**

(en milliers d'euros)	31/12/09
Valeur actualisée de l'obligation financée avec corridor	686
Juste valeur des actifs du régime	-
Différentiel	686
Valeur actualisée de l'obligation financée :	
Pertes actuarielles non comptabilisées (différence)	(27)
Coût non comptabilisé des services passés	-
Passif net au bilan (provision après dotation de l'année)	659
Montants au bilan :	
Passifs	659
Actifs	
Obligation nette au bilan	659

- **Montants comptabilisés au compte de résultat**

(en milliers d'euros)	31/12/09
Coût des services rendus au cours de l'exercice	41
Intérêts sur l'obligation	38
Pertes actuarielles nettes comptabilisées au titre de l'exercice	-
Coût des services passés	-
Pertes (profits) sur réductions et liquidations	-
Total porté en « frais de personnel »	79
Rendement réel sur actifs du régime	
Passif net à l'ouverture (avec corridor)	652
Charge nette comptabilisée dans le compte de résultat	79
Cotisations	(84)
Transfert intra-groupe	12
Passif net à la clôture	659

N4.6 Historique des attributions de toutes natures en faveur des salariés au 31 décembre 2009

• Options de souscriptions d'actions

Date d'assemblée générale	15/12/1998	28/05/2002	
Date d'attribution par la Gérance	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7
	14/05/2002	11/04/2003	20/04/2004
Nombre total d'options pouvant être souscrites :	741 100	230 000	200 000
Actions additionnelles suite à l'ajustement liée à l'augmentation de capital du 11/12/2007	36 113	8 702	13 770
Nombre d'options pouvant être souscrites par :			
- les mandataires sociaux(1)	48 000	14 500	11 000
- les dix premiers attributaires salariés(2)	143 000	77 500	75 200
Point de départ d'exercice des options	14/05/2005	12/04/2006	21/04/2007
Date d'expiration	13/05/2009	11/04/2010	20/04/2011
Prix de souscription (en €)	33,04	11,93	26,16
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)			
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009	105 992	116 823	11 500
Options de souscription d'actions annulées à la date du 31/12/2009	671 221	44 303	48 381
Options de souscription d'actions restantes	0	77 576	153 889

- (1) mandataires de Groupe Steria SCA
(2) du Groupe

Il n'existe pas d'options d'achats d'actions.

• Attribution d'actions gratuites de performance

	Plan n°2 (1)	Plan n°3 (2)	Plan n°4 (1)	Plan n° 5 (1)	Plan n° 6
Date d'Assemblée Générale		15/06/2005		06/06/2008	06/06/2008
Date d'attribution par la Gérance	13/09/2006	01/06/2007	19/12/2007	16/12 2008	29/07/2009
Nombre total d'actions attribuées	107 500	30 102	115 600	96 900	110 550
Actions additionnelles suite à l'ajustement lié à l'augmentation de capital du 11/12/2007	9 621	-	-	-	-
Nombre d'actions attribuées aux :					
- mandataires sociaux	7 500	0	10 000	10 000	0
- 10 premiers salariés	26 100	60	35 500	30 300	33 000
Date d'attribution définitive	13/09/2009	01/06/2009	19/12/2010	16/12/2011	(3)
Expiration de la période de conservation	13/09/2011	01/06/2011	19/12/2012	16/12/2013	(4)
Droits annulés au 31/12/2009	51 448	16 686	18 350	3 500	-
Attributions définitives au 31/12/2009	65 673	13 416	-	-	-
Actions restantes au 31/12/2009	0	0	97 250	93 400	110 550

(1) Plan avec attribution conditionnelle liée à la présence du bénéficiaire ainsi qu'à des conditions de performance en fonction à l'évolution de la marge opérationnelle appréciée sur une période de trois années.

(2) Plan avec attribution conditionnelle liée à la présence du bénéficiaire.

(3) Date d'attribution définitive :
- Espagne : 29/07/2011
- France : 29/07/2012
- Autres pays : 29/07/2013

(4) Expiration de la période de conservation :
- France et Espagne : 29/07/2014
- Autres pays : pas de période d'indisponibilité

- **Bons de souscription d'actions**

Dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe réalisée le 27 août 2007, il a été créé 49 198 bons de souscription d'actions (BSA) souscrits par les salariés allemands dans le cadre du FCPE en substitution de la décote.

N4.7 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe donnés et reçus correspondent à :

En milliers d'euros	31/12/09	En milliers d'euros	31/12/09
Engagements donnés		Engagements reçus	
Avals et cautions bancaires		Avals	
Garanties non bancaires	113 904	Facilité de caisse (concours bancaires courants)	
Droit Individuel de Formation	110	- autorisé	
Valeur nominale des loyers futurs de location mobilière simple	205	- utilisé (bilan)	
		- non utilisé (hors bilan)	
		Crédit moyen terme	
		- autorisé	200 000
		- utilisé (bilan)	0
		- non utilisé (hors bilan)	200 000
Total des engagements donnés	114 219	Total des engagements reçus	200 000

En garantie de ses obligations au titre de la convention de crédit, Groupe Steria SCA avait consenti aux banques prêteuses le nantissement des actions de Xansa acquises tant que le leverage ratio était supérieur à 2,0. Dans le courant de l'exercice 2009, la main levée de ce nantissement a été obtenue.

- **Engagements complexes :**

Garanties reçues par Groupe Steria SCA et Steria SA pour l'acquisition de Mummert Consulting:

Groupe Steria SCA a conclu en sa faveur une garantie de passif à des conditions usuelles.

La garantie de passif a pris fin le 11 janvier 2007, excepté pour les sujets relevant du droit des sociétés et les sujets fiscaux pour lesquels elle expirera en janvier 2015.

Groupe Steria SCA a désigné Steria SA comme « nommée » ; en conséquence les titres Mummert sont désormais détenus par Steria SA qui est subrogée dans tous les droits et obligations souscrits par Groupe Steria SCA dans le cadre du contrat d'acquisition. Groupe Steria SCA reste tenue solidairement au titre des obligations qui incombent désormais à Steria SA.

- **Autres engagements hors-bilan :**

Il convient de rappeler que depuis le 17 octobre 2007, date de l'acquisition de Xansa, toutes les sociétés du Groupe bénéficient d'une police Master Responsabilité civile générale et professionnelle et prévoyant une limite contractuelle d'indemnité générale de 85 000 000 euros par sinistre et pour l'année 2009.

De même depuis cette date, toutes les sociétés du Groupe bénéficient d'une police dommages et pertes d'exploitation « Master » prévoyant une limite contractuelle d'indemnité générale (tous dommages et pertes d'exploitation confondus) de 150 000 000 euros par an et pour l'année 2009.

N4.8 Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Ernst & Young	Pimpaneau & Associés
Audit		
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés annuels et semestriels	220 145	99 314
• Autres missions accessoires et autres missions d'audit		
Autres prestations		
• Juridique, fiscal, social		
• Autres		
TOTAL	220 145	99 314

N4.9 Résultat des cinq derniers exercices

(en euros)	31/12/09	31/12/08	31/12/07	31/12/06	31/12/05
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	29 348 539	28 535 232	28 155 419	18 623 257	18 121 652
Nombre d'actions ordinaires	29 348 539	28 535 232	28 155 419	18 623 257	18 121 652
<i>Nombre maximum d'actions à créer</i>	581 863	1 070 211	1 167 694	1 459 275	1 918 585
OPERATIONS ET RESULTATS					
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	43 961 266	11 066 512	18 495 069	6 203 226	5 265 239
Impôts sur les bénéfices	(5 788 908)	(6 677 508)	(5 350 821)	8 408 209	(164 019)
Dotations aux amortissements provisions	(13 264 604)	21 569 356	1 724 827	(78 086)	(398 648)
Résultat net	63 014 778	(3 825 336)	22 121 063	(2 126 897)	5 827 906
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	1,70	0,63	0,85	(0,12)	0,30
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	2,15	(0,13)	0,79	(0,11)	0,32
PERSONNEL					
Masse salariale	6 874 797	7 032 824	2 179 373	111 278	191 089
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales,)	2 849 927	2 640 588	929 363	987	44 289

N4.10 Liste des filiales et participations

En milliers d'euros	Capital Capitaux propres	Quote-part Dividendes	Valeur brute titres Valeur équivalence	Prêts, Avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (+ de 50 %)					
STERIA SA	14 877	99,99%	199 890	36 347	523 684
12 rue Paul Dautier 78140 VELIZY	286 354	64 039	321 360		25 338
STEPAR	950	99,99%	1 141	1 629	0
12 rue Paul Dautier 78140 VELIZY	(750)	0	118		(8)
XANSA UK CORPORATE LTD *	20 080	100,00%	698 322	46 874	36
Three Cherry Trees Lane	126 942	0	595 643		(4 354)
Hemel Hempstead, HP27AH / Grande-Bretagne					
STERIA POLSKA **	4 100	100,00%	3 714	1 206	6 837
Ul. Uniwersytecka 13 40-007 Katowice / Pologne	4 491	0	3 832		861

Les données en devises locales ont été converties au cours de clôture, soit :

* : cours de conversion au 31/12/2009 : 1 € = 0,8881 GBP

** : cours de conversion au 31/12/2009 : 1 € = 4,1045 PLN

■ 3.4 *Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2009*

PIMPANEAU ET ASSOCIES
NEXIA INTERNATIONAL
23, rue Paul-Valéry
75116 Paris
S.A.S. au capital de € 120.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Groupe Steria S.C.A.

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Steria S.C.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société applique la méthode dite « d'évaluation par équivalence » prévue par l'article L. 232-5 du Code de commerce pour la comptabilisation des titres de participation, comme exposé dans la note 1.4 de l'annexe. L'évaluation des valeurs d'équivalence de ces titres est établie sur la base des règles et des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes consolidés du groupe.

Pour apprécier cette évaluation, nous nous sommes appuyés sur le résultat des diligences que nous avons mises en œuvre dans le cadre de l'audit des comptes consolidés du groupe pour l'exercice 2009.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes, et le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

PIMPANEAU ET ASSOCIES
NEXIA INTERNATIONAL

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Lelong

Denis Thibon

■ 3.5 *Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés*

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Versailles

PIMPANEAU & ASSOCIES
NEXIA International
23, rue Paul-Valéry
75116 Paris
S.A.S. au capital de € 120.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Paris

GROUPE STERIA S.C.A.

*Société en commandite par actions au Capital de € 29.343.539
Siège social : 12, rue Paul-Dautier
78140 Vélizy Villacoublay*

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 226-10 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

➤ **AVEC MONSIEUR FRANCOIS ENAUD**, gérant de votre société

Nature et objet

Votre société a décidé de permettre à Monsieur François ENAUD de bénéficier d'un droit à indemnisation dans certains cas de cessation de son mandat de gérant de la société. Cette convention décrite dans le rapport de gestion prendra effet à compter de son approbation par votre assemblée générale.

L'indemnité sera due au gérant suite à un départ non volontaire (révocation ou non renouvellement du mandat de gérant) ou une démission consécutive à un changement de contrôle, sauf cas de faute grave ou lourde. Elle ne sera pas due dans les hypothèses d'un départ en retraite non contraint ou de démission non consécutive à un changement de contrôle.

Modalités

Le versement de l'indemnité est fonction de trois critères de performance du groupe appréciés sur toute la durée du mandat du gérant, dont la période de référence (« Période de Référence ») commence en septembre 1997, et basés sur le respect des trois critères suivants :

- ⇒ La croissance moyenne du chiffre d'affaires de votre groupe devra être supérieure à la croissance du chiffre d'affaires des sociétés de services informatiques en Europe sur la « Période de Référence ».
- ⇒ La progression du taux moyen de marge opérationnelle (EBIT) (moyenne sur les trois dernières années) devra être supérieure à 5 % par an en moyenne sur la « Période de Référence ».
- ⇒ La progression du résultat net courant dilué par action (« Current Fully diluted EPS ») (moyenne sur les trois dernières années) devra être supérieure à 10 % par an en moyenne sur la « Période de Référence ».

Si ces trois critères de performance sont respectés : l'intégralité de l'indemnité sera versée ; si deux critères sont respectés : 66 % de l'indemnité sera versé, si seul un critère est respecté : 33 % de l'indemnité sera versé. Si aucun des critères n'est respecté, aucune indemnité ne sera versée.

Le montant de l'indemnité est fixé à deux années de la rémunération brute, fixe et variable en cas de réalisation de tous les critères de performance. La base de calcul d'une année de rémunération sera la rémunération fixe annuelle de l'année au cours de laquelle interviendra le départ non volontaire et la moyenne des deux dernières rémunérations variables annuelles versées antérieurement à cette date.

Dans l'hypothèse d'une cessation de fonctions consécutive à un changement de contrôle de votre société, et sauf cas de faute grave ou lourde, l'indemnité ne pourra être inférieure à une année de rémunération, quelle que soit l'atteinte des critères de performance, afin notamment d'indemniser l'ancienneté du gérant dans votre société.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

➤ **AVEC LA SOCIETE TECNET PARTICIPATIONS**

1. *Nature et objet*

Votre société a conclu une convention de prestations de services par laquelle la société Tecnet Participations dont Monsieur Jacques Bentz est gérant, assiste votre société et ses filiales dans son développement, en particulier à l'international lors des acquisitions et des conclusions de partenariat.

Modalités

La société Tecnet Participations a facturé à votre société un montant de € 57.116 hors taxes au cours de l'exercice 2009.

2. *Nature et objet*

La société Steria S.A. (filiale contrôlée par votre société) a conclu une convention de domiciliation par laquelle elle fournit à la société Tecnet Participations des locaux à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) et un ensemble de services liés au travail de bureau.

Modalités

La société Steria S.A. a consenti cette convention de domiciliation à titre gracieux au cours de l'exercice 2009.

➤ **AVEC LA SOCIETE ERIC HAYAT CONSEIL**

Nature et objet

La société Steria S.A. (filiale contrôlée par votre société) a conclu en date du 1er février 2008 une convention de prestations de services avec la société Eric Hayat Conseil, dont Monsieur Eric Hayat est gérant, par laquelle ce dernier effectue des prestations de conseil en stratégie, et en particulier en politique d'acquisition de l'Area Unit France et d'assistance au développement de l'activité « grands clients » en particulier du secteur public, tertiaire et télécom.

Modalités

La société Eric Hayat Conseil a facturé à la société Steria S.A. un montant de € 139.000 hors taxes au cours de l'exercice 2009.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 15 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

PIMPANEAU & ASSOCIES
NEXIA International

DENIS THIBON

OLIVIER LELONG

■ 3.6. Responsables du contrôle des comptes

3.6.1 Mandats

	Date de première nomination	Date de fin de mandat (Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au)
Titulaires		
Pimpaneau & Associés Nexia International Représenté par Monsieur Olivier Lelong 23 rue Paul Valéry 75116 PARIS	18 décembre 1998	31 décembre 2011
Ernst & Young & Autres¹ Représenté par Monsieur Denis Thibon 41 rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex	17 juin 1993	31 décembre 2010
Suppléants		
Monsieur Roger Pihet² 23 rue Paul Valéry 75016 PARIS	14 juin 2006	31 décembre 2011
Madame Brigitte Geny Tour Franklin 92042 PARIS LA DEFENSE CEDEX	4 juin 2003	31 décembre 2010

¹ Continuation du mandat attribué le 17 juin 1993 à PGA sous le nom de Barbier Frinault & Associés puis sous le nom de Barbier Frinault & Cie puis Barbier Frinault et Autres puis Ernst & Young & Autres.

² Le remplacement de Monsieur Roger Pihet par la société IdF – Expertise et Conseil, 23 rue Paul Valéry – 75016 Paris est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte Annuelle du 28 mai 2010.

4 Gouvernance d'Entreprise et Contrôle Interne

Groupe Steria, société holding du Groupe a, depuis 1996, le statut juridique de Société en Commandite par Actions (SCA) où coexistent deux types d'associés : les associés commanditaires (les actionnaires) et l'associé commandité qui, chez Steria, est unique et représenté par la société SODERI SAS regroupant la collectivité des salariés actionnaires du Groupe.

Groupe Steria a, choisi d'utiliser le cadre juridique de la Société en Commandite par Actions comme moyen de mettre en œuvre un **système de gouvernance participative** de nature à renforcer l'implication des collaborateurs dans la vie de leur entreprise et à promouvoir leur esprit entrepreneurial.

L'originalité de la structure du Groupe repose notamment sur :

- **un Gérant, non commandité, nommé par l'assemblée des actionnaires** sur proposition du Conseil de surveillance et après accord du Commandité pour 6 ans maximum, renouvelable. Il est révocable selon la procédure fixée par les Statuts annexés au présent document.

Le Gérant assure la direction de Groupe Steria SCA. Il dirige le Groupe et agit dans l'intérêt général de la Société, et ce, tant dans la limite de son objet social, que dans le respect des pouvoirs qui sont attribués par la loi ou les Statuts au Conseil de surveillance, aux Assemblées générales des Actionnaires et à l'Associé Commandité. Les orientations stratégiques et les décisions majeures du Gérant telles que définies dans les Statuts (acquisitions, cessions, investissements importants) sont soumises à l'accord préalable du Conseil de surveillance et du Commandité. Ce point est détaillé au paragraphe 4.1.1, ci-après.

La gérance de Groupe Steria est assurée par François Enaud.

La rémunération du Gérant est présentée et approuvée par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires. Ce principe légal permet non seulement d'assurer une grande transparence vis-à-vis des actionnaires sur la rémunération versée au Gérant mais encore de leur attribuer un réel pouvoir de décision à cet égard.

Dans tous les cas de vacance de la Gérance qui résulteraient des cas visés par les Statuts, la Gérance est assurée, de plein droit, par le Commandité qui peut alors déléguer tout ou partie des pouvoirs nécessaires pour la gestion de la Société jusqu'à la nomination du ou des nouveaux Gérants, étant entendu que dès sa prise de fonction à la Gérance de la Société, le Commandité devra mettre en œuvre au plus tôt la procédure de nomination ou de renouvellement.

Outre les cas de vacance, des délégations de pouvoirs sont mises en place par fonction afin d'assurer la gestion quotidienne de la société.

- **un Commandité unique, Soderi SAS, société à capital variable qui regroupe l'ensemble des salariés actionnaires de Groupe Steria.** Soderi SAS est dirigée par un Président assisté d'un Conseil d'administration composé à ce jour de 17 membres, dont 6 femmes, élus par les associés de Soderi (tout salarié de Steria qui achète une action Steria devient actionnaire également de Soderi en acquérant une action miroir). Tout salarié actionnaire peut se présenter comme candidat au poste d'administrateur de Soderi s'il détient un nombre de titres suffisant et s'il est salarié depuis plus de 2 ans. Les candidatures sont soumises au vote des associés selon le principe une action, une voix, étant entendu que le nombre de voix par associé est, dans cette hypothèse, plafonné à 15 000 voix. A ce jour, le Conseil d'administration de Soderi est composé d'administrateurs scandinaves, anglais, indiens, allemands et français. Les mandats des administrateurs de Soderi sont renouvelables par moitié tous les 2 ans. Le Conseil d'administration élit en son sein un Président pour le représenter. Depuis le 1^{er} février 2007, Yves Rouilly est le Président de Soderi.
- **une procédure de gestion des différends pouvant naître entre le Conseil de surveillance et l'associé commandité, organisée par les statuts.** En cas de divergences de vues entre ces deux organes, un congrès composé à parts égales de membres non salariés du Conseil de surveillance, de la société et de membres désignés par l'associé commandité est constitué et se réunit afin de permettre à ses membres d'arriver à un accord, par voie de consensus. Le congrès peut également être saisi par le Gérant sur des questions particulières.

■ 4.1 Rapport du Président du Conseil de surveillance

Conformément aux dispositions de l'article L 226-10-1 du code de commerce nous vous présentons le rapport du Président du Conseil de surveillance. L'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, des informations relatives au gouvernement d'entreprise et des modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales de la Société.

Le présent rapport a été préparé par le Président du Conseil de surveillance en collaboration avec les directions fonctionnelles concernées. Il a été approuvé par le Conseil de surveillance dans sa séance du 12 mars 2010.

Ainsi que cela a été décidé par le Conseil de surveillance dans sa séance du 19 décembre 2008 et porté à la connaissance du public par voie d'un communiqué publié et déposé sur le site internet de la société le 22 décembre 2008, la société se réfère au code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008 résultant de la consolidation des rapports AFEP/MEDEF d'octobre 2003, janvier 2007 et octobre 2008 (les « Recommandations AFEP/MEDEF »). Ce code peut notamment être consulté sur le site internet du MEDEF (www.medef.fr).

4.1.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

4.1.1.1 Composition du Conseil

Au 31 décembre 2009, le Conseil de surveillance est composé de :

	Titre Expérience Secteur	Membre Indépendant (*)	Nombre de mandats au sein de sociétés cotées	Membre du Comité	première nomination	Renouvellement	échéance du mandat	actions nominatives détenues	Age
Jacques Bentz (Président)	Gérant de Tecnet Participations Conseil en technologies de l'information	non	2	- Stratégique - Audit - Nominations & Rémunérations	08/2000	06/2008	06/2012	13 284	68 ans
Eric Hayat (Vice Président)	Président du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Modernisation des déclarations sociales »	non	1	Stratégique	03/1999	06/2008	06/2012	155 378	69 ans
Patrick Boissier	Président Directeur Général DCNS	non	2	Stratégique	06/2004	06/2006	06/2010	302	60 ans
Elie Cohen	Economiste Directeur de recherches au CNRS	oui	3	Stratégique	05/2000	06/2008	06/2012	5 540 ¹	60 ans
Pierre-Henri Gourgeon	Directeur Général du Groupe Air France KLM	oui	2	Nominations & Rémunérations	06/2004	06/2006	06/2010	150	64 ans
Charles Paris De Bollardière	Secrétaire du Conseil de Tota SA	oui	1	- Audit - Nominations & Rémunérations	05/2000	06/2008	06/2012	220	54 ans
Séverin Cabannes	Directeur Général Délégué du Groupe Société Générale	non	3	Audit	02/2007	----	06/2011	6 593	50 ans
Jacques Lafay	Président du FCPE du Groupe	non	1	----	06/2006	06/2008	06/2012	2 556	62 ans

(*) Selon critères d'indépendance définis par les recommandations AFEP/MEDEF, revus chaque année, par le Conseil de surveillance sur avis du Comité des nominations et des rémunérations.

Groupe Steria SCA a choisi d'avoir un Conseil pluridisciplinaire, composé de personnalités ayant des compétences et des expériences complémentaires. Les membres dudit Conseil sont donc choisis pour leur compétence, leur expertise, leur diversité et leur disponibilité. L'apport d'expertise financière et industrielle est apparu notamment clef.

Un membre du Conseil de surveillance est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction.

Les critères d'indépendance appliqués sont ceux définis par les recommandations AFEP/MEDEF, à savoir :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou mandataire social de sa société mère ou salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société contrôlée où dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être lié ou avoir été lié au cours du dernier exercice directement ou indirectement à un client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche (au sens de l'article R 621-43-1 du code monétaire et financier) avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

Chaque année, le Comité des nominations et rémunérations puis le Conseil de surveillance vérifient la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance. Suite à cette revue, le Conseil de surveillance a retenu que 3 membres sur 8 membres sont indépendants.

La durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance est fixée par les statuts à 6 années maximum.

En pratique, chacun des membres du Conseil a été nommé ou renouvelé pour une durée de 4 années. Leur renouvellement est échelonné sur les années 2010, 2011 et 2012.

Il n'existe pas de limite statutaire au renouvellement des mandats.

En vertu des dispositions statutaires, les membres du Conseil doivent détenir au minimum 150 actions de la société. La moitié au moins des membres doit être âgée de moins de 65 ans.

Les mandats exercés par chacun figurent dans la partie « 4.3 – *Mandataires sociaux et Dirigeants* » du présent document de référence.

4.1.1.2 Missions

Le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la société.

Il peut, à cet effet, se faire communiquer par la Gérance, toute information ou tout document utile pour l'exercice de sa mission générale de contrôle.

Il fait à l'Assemblée générale ordinaire annuelle un rapport sur la conduite des affaires sociales et sur les comptes de l'exercice. Il fait également un rapport à toute Assemblée générale extraordinaire.

Il peut convoquer l'Assemblée générale des Actionnaires.

Il intervient également dans les circonstances suivantes :

- il examine les comptes sociaux et les comptes consolidés, ainsi que le budget ; il auditionne les commissaires aux comptes ;
- il émet un avis sur toute augmentation ou réduction de capital proposée par la Gérance aux actionnaires ;

- il peut proposer au cours de l'existence de la société, sauf cas de vacance, la nomination ou le renouvellement de tout gérant qui sera décidée par l'Assemblée générale ordinaire, après accord de l'Associé commandité ;
- il peut avoir l'initiative de la demande de révocation de tout gérant, demande qui doit alors être notifiée à l'Associé commandité et suivre les règles et procédures prévues aux statuts ;
- il propose, sur avis du Comité des nominations et rémunérations, la rémunération de la Gérance à l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires, qui approuve ou non la proposition ;
- il émet un avis préalable auprès de la Gérance, sur :
 - a) les grandes orientations stratégiques de la Société : plans à moyen et long terme, budgets consolidés, politique d'acquisition, acquisitions significatives, investissements significatifs ;
 - b) les opérations ayant une incidence notable sur le capital, les financements et la trésorerie de la Société et de ses filiales ;
 - c) les opérations affectant significativement la répartition du capital social de la Société.
- il donne son accord préalable avant tous les engagements importants tels qu'énumérés ci-après :
 - a) tout emprunt de la société dès lors que la totalité des emprunts excède 50 % du montant de la situation nette comptable consolidée du groupe Steria, telle qu'elle résulte des comptes consolidés établis à partir des derniers comptes approuvés (la "Situation Nette") ;
 - b) la constitution de toutes cautions, avals et garanties et de tous gages et hypothèques sur les biens de la société, dès lors que l'ensemble des créances garanties représentent plus de 50% du montant de la Situation Nette consolidée du Groupe,
 - c) toute constitution de société ou prise de participation dans toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, sous quelle que forme que ce soit, dès lors que le montant de l'investissement en cause représente plus de 20 % du montant de la Situation Nette consolidée du Groupe,
 - d) toute décision ayant pour objet ou pour effet d'entraîner, immédiatement ou à terme, la perte de la majorité dans le capital d'une filiale, directe ou indirecte, de la société représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Groupe Steria SCA, tel que ce chiffre d'affaires résulte des derniers comptes consolidés du Groupe.

Il vérifie que les conditions prévues par l'article 1 des statuts, pour que la Société Soderi soit ou reste Associé commandité de la société Groupe Steria SCA sont remplies.

4.1.1.3 Fonctionnement

Le Conseil de surveillance a adopté une Charte et un Règlement Intérieur décrivant tant la déontologie et les règles à respecter par ses membres (loyauté, bonne foi, confidentialité, assiduité, professionnalisme), que la mission, les obligations et les règles de fonctionnement du Conseil (conditions de nomination des membres, information, description des trois comités créés au sein du conseil). Lesdits documents définissent également la notion de « membre indépendant » et rappellent les règles liées aux informations privilégiées. Les membres du Conseil sont soumis aux règles de déontologie boursière reprises, avec le calendrier de communication financière de l'année et les dates des périodes de fenêtre négatives, dans un code interne de « Déontologie Boursière » (« *Insider Code* »).

La Charte et le Règlement Intérieur du Conseil de surveillance peuvent être consultés sur le site internet de la société (www.steria.com)

Le Conseil s'est réuni sept fois au cours de l'année écoulée. Afin de permettre à chaque membre du Conseil une disponibilité maximale, le planning des réunions est fixé en fin d'année pour l'année suivante.

Les convocations ont été adressées au moins 8 jours avant chaque réunion, sauf circonstances exceptionnelles justifiant d'un délai de convocation plus court.

Le taux de participation, au cours de l'année 2009, a été de 94,6 %. Ce taux a été de 94 % en ce qui concerne les membres indépendants. L'identité des membres absents figure dans chaque procès verbal.

Les commissaires aux comptes assistent aux réunions du Conseil de surveillance portant notamment sur l'examen des comptes annuels et semestriels.

Depuis le 13 octobre 2005, date d'entrée de Groupe Steria SCA dans l'Unité Economique et Sociale (U.E.S.) du Groupe, deux représentants du Comité d'Entreprise sont invités à participer aux réunions, conformément à la réglementation en vigueur.

La durée, en 2009, des réunions de Conseil a été en moyenne de 4 heures.

La société a communiqué aux membres du Conseil, préalablement aux réunions, le procès verbal de la séance précédente, de même que les éléments nécessaires à l'examen des différents points figurant l'ordre du jour proposé.

Le Conseil est assisté d'un secrétaire permanent en la personne du Directeur Juridique du Groupe.

Chaque réunion, en fonction de la période à laquelle elle a lieu, fait l'objet d'un ordre du jour standard minimum.

En 2009, le Conseil de surveillance a eu à traiter des principaux sujets suivants :

- Point sur l'activité du Groupe,
- Examen des comptes sociaux et consolidés 2008,
- Revue de conformité des pratiques de gouvernance du groupe aux recommandations AFEP/MEDEF, notamment en matière de rémunération des dirigeants,
- Préparation de l'assemblée générale annuelle - examen du rapport de gestion – approbation du rapport du Président sur le contrôle interne,
- Proposition de rémunération du Gérant sur avis du comité des nominations et rémunérations,
- Examen des comptes semestriels et du rapport financier semestriel,
- Examen des comptes rendus des comités,
- Plan d'actions gratuites de performance 2009,
- Opération d'augmentation de capital réservée aux salariés 2009,
- Examen de la situation financière- trésorerie,
- Auto-évaluation du Conseil,
- Examen du plan stratégique du groupe,
- Examen du budget 2010

Le Conseil est particulièrement attentif à la stratégie du Groupe aux résultats, au suivi de la trésorerie, à l'élaboration du budget, aux projets de croissance externe et aux risques.

Le Conseil a créé en son sein 3 Comités :

- Le Comité stratégique,
- Le Comité des nominations et rémunérations,
- Le Comité d'audit.

Chaque Comité a nommé un Président et un secrétaire de séance. Les comptes-rendus sont rédigés par le secrétaire. Ils sont approuvés, remis au Président et conservés à la Direction juridique du Groupe.

En 2009, le Conseil de surveillance a procédé à une auto-évaluation de son fonctionnement à travers un questionnaire destiné à recueillir auprès de chacun de ses membres son appréciation sur les missions et l'étendue des pouvoirs du Conseil de surveillance, l'organisation des réunions du Conseil et leur suivi ainsi que le fonctionnement des comités. Le résultat de cette auto-évaluation a été formalisé par le Président du Conseil de surveillance. Il a été présenté au Conseil et débattu dans le cadre d'un point spécifique porté à l'ordre du jour du Conseil de surveillance du 18 décembre 2009. Le point majeur d'amélioration relevé par le Conseil de surveillance concerne sa composition, qui selon l'avis général de ses membres devrait évoluer afin de mieux refléter la diversité du groupe

Le Conseil de surveillance examinera en 2010 l'opportunité de confier cette auto-évaluation à un cabinet extérieur.

▪ **Comité stratégique**

Pour faciliter ses travaux, le Conseil a créé un Comité stratégique le 8 avril 2002.

Il est, au 31 décembre 2009, constitué des membres du Conseil de surveillance suivants :

- Eric Hayat, Président du Comité,
- Jacques Bentz,
- Patrick Boissier,
- Elie Cohen.

Les membres de ce Comité ont été renouvelés par le Conseil de surveillance du 12 mars 2010 pour une durée de 3 années, sous réserve de la durée de leur mandat au Conseil.

Ce Comité examine les orientations de développement et de positionnement du Groupe à moyen et long terme :

- Projet d'acquisitions/cessions,
- Lignes de Métiers,
- Stratégie d'offres,
- Evolution technologique,
- « *Business model* ».

Cet examen tient effectivement compte, pour autant qu'on les connaisse ou qu'on puisse les estimer, des hypothèses de développement de la concurrence, ainsi que des perspectives d'évolution des marchés concernés. Il examine et évalue les conséquences financières des hypothèses étudiées.

Le Comité stratégique ne dispose d'aucun pouvoir de décision et ne rend compte qu'au Conseil de surveillance sous la forme de recommandations ou d'informations.

Le Comité stratégique s'est réuni à trois reprises en 2009 et a eu à traiter les sujets suivants :

- La vision à moyen et long terme pour le Groupe ;
- Les objectifs d'une nouvelle stratégie de croissance ;
- Les axes de croissance retenus pour les 5 prochaines années ;
- L'implémentation de la stratégie de croissance ;
- Les évolutions de l'environnement concurrentiel, les technologies et les conséquences pour le Groupe.

Le taux de participation à ces réunions a été de 83,3%.

Chaque compte rendu de réunion du Comité stratégique est remis au Président du Conseil de surveillance et commenté lors du Conseil de surveillance suivant.

▪ **Comité des nominations et rémunérations**

Le Comité des nominations et rémunérations a été créé lors de la réunion du Conseil de surveillance du 9 juin 2004.

Les membres de ce Comité ont été renouvelés et/ou nommés par le Conseil de surveillance du 12 mars 2010 pour une durée de 3 années, sous réserve de la durée de leur mandat au Conseil.

Ce Comité est, au 31 décembre 2009, constitué de :

- Pierre-Henri Gourgeon (Président du Comité),
- Jacques Bentz,
- Charles Paris De Bollardièrè,

Le Comité des nominations et rémunérations ne dispose d'aucun pouvoir de décision et ne rend compte qu'au Conseil de surveillance sous la forme de recommandations ou d'informations.

Il se réunit aussi souvent que nécessaire. Il peut entendre le Gérant, tout membre du comité exécutif, en particulier le Directeur des Ressources Humaines du Groupe, tout dirigeant de filiale. Il peut également entendre toute personne susceptible de l'aider dans sa mission. Il rend compte au Conseil de surveillance de ses travaux en temps utile pour permettre au Conseil de délibérer utilement et lui

présenter ses avis, propositions et recommandations. Il peut engager des frais externes avec l'accord de la Gérance et du Conseil de surveillance.

La mission du Comité est de :

- i) éclairer le Conseil de surveillance sur les rémunérations globales et avantages de toutes natures des membres du Comité exécutif du Groupe et formuler toutes recommandations utiles pouvant être transmises au Président du Conseil de surveillance ;
- ii) éclairer, faire toutes propositions au Conseil de Surveillance sur la rémunération de la gérance ;
- iii) étudier toute candidature au poste de membre du Conseil de surveillance de la société, s'assurer de leur compétence et de leur disponibilité, comme de leur honorabilité, formuler des avis et recommandations au Conseil ;
- iv) faire toutes propositions au Conseil sur la composition et le fonctionnement des autres Comités ;
- v) étudier les plans de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que les plans d'attributions d'actions gratuites de performance de la société et formuler toutes propositions, recommandations et avis au Conseil.

En 2009, ces missions ont été étendues à l'examen du plan de succession du groupe.

La société met à la disposition du Comité des nominations et rémunérations les moyens nécessaires à la tenue de l'organisation des réunions et lui assure, si nécessaire, le concours des différents services du Groupe.

Au cours de l'année 2009, ce comité s'est réuni à trois reprises en vue de traiter les principaux sujets suivants :

- Revue des éléments de rémunérations du Gérant au regard des recommandations AFEP/MEDEF sur les rémunérations des dirigeants des sociétés cotées :

Dans ses séances des 28 janvier et 6 mars 2009 il a procédé à une analyse des recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008 reprises dans le code consolidé de décembre 2008 ainsi qu'à une revue de conformité des éléments de la rémunération du Gérant avec ces différentes recommandations. Il a constaté que le Gérant ne bénéficiait d'aucune indemnité de cessation de fonctions ni d'aucun régime de retraite complémentaire. En accord avec le Gérant, il a souhaité que la question de la cessation du contrat de travail liant ce dernier à la société Steria SA soit examinée avant la renouvellement du mandat du Gérant prévu en 2012. Il a proposé qu'en contrepartie de cet abandon, le Gérant puisse bénéficier d'une indemnité de cessation de fonction.

Le détail de ces différents éléments figure au paragraphe 4.3.3 ci-après.

- Rémunération (fixe et variable) de la Gérance : Le Comité des nominations et rémunérations a vérifié la conformité de la part variable versée au Gérant au titre de 2008 avec les décisions de l'assemblée générale du 6 juin 2008 et les objectifs fixés par le Conseil de surveillance. Il a pris acte de la décision du Gérant de ne pas faire évoluer sa rémunération fixe pour 2009. Il a par ailleurs émis au Conseil un avis sur les objectifs du Gérant pour 2009.

- Nomination et rémunération des membres du Comité Exécutif : Il a examiné la proposition de désignation du Directeur des Ressources Humaines, nouvellement investi de cette fonction en tant que membre du Comité Exécutif, ainsi que les principes de rémunération des membres de ce Comité.

- Plan d'attribution d'actions gratuites de performance 2009 :

Le Comité des nominations et rémunérations a examiné le projet de plan d'actions de performance 2009, et particulièrement ses critères de performance. Il a pris acte de la décision du Gérant de renoncer à l'attribution d'actions gratuites de performance au titre de ce plan pour 2009.

- Opération d'augmentation de capital réservée aux salariés 2009 :

Le « Group Employee Share Plan –GESP- 2009 » mis en place par Steria au profit de l'ensemble de ses collaborateurs français et étrangers a été soumis à son examen préalable.

- Point sur l'indépendance des membres du Conseil de surveillance :

Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF le Comité des nominations et rémunérations, dans sa séance du 28 janvier 2009 a fait un point sur l'indépendance des membres du Conseil au regard des critères précisés par le code AFEP/MEDEF et constaté la présence de 3 membres indépendants sur les 8 membres composant le Conseil.

- Examen du plan de succession du groupe :

A la demande du Conseil de surveillance, le plan de succession du groupe, incluant le gérant et les membres du Comité Exécutif, a été présenté au Comité et examiné par ce dernier.

- Recherche, sélection d'un nouveau membre du Conseil de surveillance en vue de faire évoluer la composition du Conseil comme souhaité par ce dernier.

Le taux de participation à ces réunions a été de 100%.

Les comptes rendus des réunions du Comité des rémunérations et des nominations sont remis au Président du Conseil de surveillance et commentés lors du prochain Conseil de surveillance.

▪ **Comité d'audit**

Un Comité d'audit a été créé par décision du Conseil de surveillance du 5 avril 2004.

Sa composition a été fixée lors du Conseil de surveillance du 9 juin 2004 eu égard aux compétences particulières de ses membres en matière comptable et financière : Charles Paris de Bollardière et Séverin Cabannes en raison des fonctions et responsabilités exercées dans ses domaines au sein de grands groupes.

Ses règles de fonctionnement sont précisées dans un règlement intérieur spécifique au Comité d'audit.

Ce Comité est, au 31 décembre 2009, constitué de :

- Charles Paris De Bollardière, Président du Comité,
- Jacques Bentz,
- Séverin Cabannes.

La composition et les missions du Comité d'audit ont été examinées par le Conseil de surveillance dans sa séance du 12 mars 2009 dans le cadre des nouvelles dispositions de l'article L 823-19 nouveau du code de commerce issu de l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008. Le Conseil de surveillance a constaté la conformité aux dispositions de cet article concernant la présence d'au moins un membre présentant des compétences en matière comptable et financière et répondant aux conditions d'indépendance au regard des critères définis dans le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, en la personne du Président du Comité.

Le Conseil de surveillance, dans ses séances des 12 mars 2009 et 12 mars 2010 a constaté qu'un membre sur les trois membres composant le comité d'audit avait la qualité de membre indépendant, appréciée au regard des critères fixés dans les Recommandations AFEP/MEDEF et que la société n'était pas totalement conforme sur ce point, aux-dites Recommandations

Les membres de ce Comité ont été renouvelés et/ou nommés par le Conseil de surveillance du 12 mars 2010 pour une durée de 3 années, sous réserve de la durée de leur mandat au Conseil.

Le Comité d'audit ne dispose d'aucun pouvoir de décision et ne rend compte qu'au Conseil de surveillance sous la forme de recommandations ou d'informations.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent que nécessaire, à l'initiative de son Président, et au moins deux fois par an pour examiner les comptes semestriels et annuels avant que ces comptes ne soient soumis au Conseil de surveillance.

Le Comité d'audit peut entendre la Gérance, ainsi que les membres du Comité exécutif, le directeur financier et les membres de la direction financière du Groupe et des filiales. Il peut également entendre tout membre de la direction des filiales de la société Groupe Steria SCA. Il recueille les observations des commissaires aux comptes éventuellement hors la présence de la Gérance ou des dirigeants des filiales. Il peut se faire communiquer et discuter avec eux du programme de vérification des comptes sociaux et consolidés.

Le Comité d'audit rend compte au Conseil de surveillance de ses travaux en temps utile pour permettre au Conseil d'examiner les comptes et lui présente ses avis, propositions et recommandations.

Le Comité d'audit ne peut engager de frais externes sans l'accord de la Gérance et il doit également recueillir l'accord du Conseil de surveillance.

Lors du Comité d'Audit du 21 janvier 2009, le Comité a décidé d'étendre ses missions aux nouvelles missions visées dans l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 et de modifier son règlement intérieur.

Ses missions sont principalement de :

- i.) assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ii.) s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du groupe, examiner le périmètre des comptes consolidés et, le cas échéant, les raisons conduisant à ne pas y inclure certaines sociétés ;
- iii.) assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels, sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- iv.) vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci ; examiner le programme d'audit interne du groupe et le plan des interventions des commissaires aux comptes ;
- v.) approfondir les connaissances du Conseil de Surveillance en matière d'identification, de traitement et d'évaluation raisonnable des principaux risques encourus par le groupe, examiner les risques et les engagements hors bilan significatifs ;
- vi.) assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- vii.) donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes, la fixation de leurs honoraires, proposer les candidatures et veiller au respect des règles visant à préserver l'indépendance des commissaires aux comptes, se faire communiquer le montant de l'ensemble des honoraires de toutes natures versés aux commissaires aux comptes et, le cas échéant, aux réseaux auxquels ils appartiennent ;
- viii.) vérifier la fiabilité des prévisions de trésorerie du groupe et des systèmes de gestion de trésorerie, le suivi des engagements financiers significatifs et la politique d'endettement ;
- ix.) examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil de Surveillance, ainsi que toute question de conflit d'intérêt dont il a connaissance, donner un avis sur les conventions visées par l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Au cours de l'exercice 2009, le Comité d'audit s'est réuni six fois pour traiter notamment des sujets suivants :

- Etude des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et des comptes semestriels ;
- Montant des dividendes à verser au titre de l'exercice 2008 ;
- Suivi des plans d'actions d'audit et de contrôle interne ;
- Examen du plan d'audit interne 2009 ;
- Examen de la cartographie des risques avec un point particulier sur les risques liés au fonds de pension, aux grands projets (notamment sur l'activité « BPO ») et aux risques de fraude,
- Mise en conformité des missions du Comité d'audit avec les dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008,
- Examen du processus d'élaboration de l'information financière et du plan d'actions en résultant ;
- Examen de la situation de trésorerie du groupe et notamment des covenants bancaires et des couvertures de taux de change ;

Le taux de participation à ces réunions a été de 100%.

Les comptes rendus des réunions du Comité d'audit sont remis au Président du Conseil de surveillance.

4.1.1.4 Principes et règles de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

La Gérance :

Eu égard aux règles de gouvernance mises en œuvre par la société, tous les éléments de la rémunération de François Enaud, Gérant non commandité, sont fixés par l'Assemblée générale des actionnaires, sur proposition du Conseil de surveillance après avis du Comité des nominations et rémunérations.

- Rémunération, part fixe et variable :

La rémunération fixe et variable du Gérant est fixée par l'assemblée générale, sur proposition du Conseil de surveillance après avis du Comité des nominations et rémunérations.

Les objectifs liés à la partie variable, fixés par le Conseil de surveillance, après avis du Comité des nominations et rémunérations, se répartissent comme suit pour 2009 :

- 70 % du montant de la part variable est lié à la performance du groupe (chiffre d'affaires, marge opérationnelle, génération de flux de trésorerie), pondéré par un coefficient fonction de l'évolution relative du cours de l'action Steria sur l'année 2009 par rapport à un indice composé de cours d'actions de sociétés cotées du secteur informatique européen.
- 30 % du montant de la part variable est lié à des objectifs qualitatifs à savoir la stratégie du groupe.

- Régime de retraite complémentaire :

François Enaud ne bénéficie d'aucun régime de retraite complémentaire.

- Indemnité de cessation de fonctions

François Enaud, ne bénéficie, au jour de la rédaction du présent rapport, d'aucun engagement de versement d'une indemnité en cas de cessation de ses fonctions ou d'une indemnité de non concurrence.

- Attribution d'actions gratuites de performance ou de stock-options :

L'attribution d'actions gratuites de performance au Gérant, quant à son principe et au nombre d'actions susceptible d'être attribué, est décidée par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les actions gratuites allouées au Gérant sont soumises à des conditions de performance liées à l'évolution de la marge opérationnelle du groupe sur une période trois ans à compter de l'attribution.

La rémunération du Gérant est détaillée au paragraphe « 4.3.3 » du présent document de référence.

Les Membres du Conseil de surveillance :

Jetons de présence

L'enveloppe des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance est votée en Assemblée Générale. La répartition des jetons de présence est décidée par le Conseil de surveillance sur avis du Comité des rémunérations.

Les jetons de présence sont constitués d'une partie fixe, différente selon les membres et d'une partie variable liée à la présence au Conseil de surveillance et aux comités.

Le montant des jetons de présence perçu par chacun des membres du Conseil de surveillance est détaillé au paragraphe 4.3.3 du présent document de référence.

Autres rémunérations perçues par les membres du conseil de surveillance

Monsieur Jacques Lafay, membre du Conseil de surveillance représentant le FCPE du groupe, est titulaire d'un contrat de travail avec la société STERIA SA, en qualité de Directeur du Développement Tréansport et perçoit une rémunération à ce titre.

La société Eric Hayat Conseil dont Monsieur Eric Hayat est gérant, a conclu un contrat de prestations de services avec Steria SA, renouvelé en 2009, portant sur des prestations d'assistance au développement de l'activité de grands clients, en particulier du secteur public.

La société Tecnet Participations dont Monsieur Jacques Bentz est gérant, a conclu une convention de prestation de services avec Groupe Steria SCA portant sur des prestations d'assistance à la société et à ses filiales dans leur développement et en particulier à l'international lors des acquisitions et des conclusions de partenariats.

Le montant des rémunérations exposées ci-dessus est indiqué dans le rapport de la Gérance ainsi que dans le document de référence (paragraphe 4-3-3).

4.1.1.5 : Conformité à un code de gouvernement d'entreprise

Ainsi que cela a été décidé par le Conseil de surveillance dans sa séance du 19 décembre 2008 et porté à la connaissance du public par voie d'un communiqué publié et déposé sur le site internet de la société le 22 décembre 2008, la société se réfère au code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008 résultant de la consolidation des rapports AFEP/MEDEF d'octobre 2003, janvier 2007 et octobre 2008 (les « Recommandations AFEP/MEDEF »). Ce code peut notamment être consulté sur le site internet du MEDEF (www.medef.fr).

Dans le cadre de l'examen et l'approbation du présent rapport, le Conseil de surveillance, dans sa séance du 12 mars 2010, a procédé à une revue de conformité aux Recommandations AFEP/MEDEF et rappelé que ces recommandations étaient mises en œuvre, à l'exception de celle suivant laquelle le comité d'audit doit comporter au moins 2/3 de membres indépendants. En effet, comme précisé au 4-1-1-3 ci-dessus, un membre du Comité d'audit sur les trois membres composant ce Comité est indépendant.

Il est précisé que les Recommandations AFEP/MEDEF ont été élaborées par référence aux sociétés anonymes et que par conséquent la société les applique dans la mesure où elles sont applicables et transposables de manière pertinente et efficace à une Société en Commandite par Actions.

4.1.1.6 : Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

Les modalités de participations des actionnaires aux assemblées générales sont décrites à l'article 17 (assemblées d'actionnaires) des Statuts figurant en dernière partie du présent document de référence.

4.1.2. Procédures de contrôle interne

4.1.2.1 Périmètre et référentiel du contrôle interne

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne du Groupe (incluant la société Groupe Steria SCA, holding, et les sociétés qu'elle contrôle et qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale).

Le groupe Steria retient la définition du contrôle interne du «Cadre de Référence de l'Autorité des Marchés Financiers en matière de contrôle interne» publié en janvier 2007.

Selon la définition de l'Autorité des Marchés Financiers, le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

4.1.2.2 Méthodologie d'élaboration du contrôle interne

Le groupe se réfère à la fois au cadre conceptuel défini par le COSO, ainsi qu'au Cadre de Référence de l'AMF pour élaborer son système de contrôle interne.

4.1.2.3 Actions de progrès en matière de contrôle interne

Dans le cadre de l'amélioration continue de son système de contrôle interne et de respect du cadre de référence de l'AMF, Steria a sensiblement renforcé depuis 2008 son dispositif, grâce notamment à :

- la publication d'un manuel de contrôle interne Groupe (« Book of Internal Control Rules », BOICR) à destination de ses entités opérationnelles. Sa mise en œuvre, débutée en 2008, s'est poursuivie en 2009, notamment au travers d'une procédure d'auto-évaluation, initiée dans la majorité des entités opérationnelles du groupe,
- la diffusion en 2008 d'un code d'éthique, en sus du Code de déontologie des règles boursières, traduit dans la langue de chacune des filiale, adressé à une large communauté de managers et mis à disposition sur l'intranet du Groupe et les intranets locaux,
- la mise en place en 2008 d'une nouvelle charte d'audit interne du Groupe,
- l'augmentation de la fréquence et du nombre de ses missions grâce à l'externalisation de certaines missions d'audit interne auprès d'un prestataire indépendant de renommée internationale.

4.1.2.4 Description synthétique du dispositif de contrôle interne mis en place

Cette section vise à décrire brièvement l'organisation du système de contrôle interne de l'entreprise, autour des 5 principes clés définis par le COSO, que sont : l'environnement de contrôle, les activités de gestion des risques, les activités de contrôle, les processus d'information et de communication, et le pilotage des activités de contrôle.

Organisation et responsabilités

En cohérence avec l'organisation de Steria, les principaux acteurs responsables du contrôle interne au sein du groupe sont :

- La Gérance assistée du Comité Exécutif du Groupe.
- Les Directions fonctionnelles Groupe (Ressources Humaines, Finances, Opérations...) en charge, dans leurs domaines respectifs, de formaliser les procédures de contrôle interne en accord avec le cadre Groupe et d'animer leur mise en application.
- Les entités opérationnelles locales chargées, sous la responsabilité du Directeur financier local, assisté de correspondants « contrôle interne » locaux, de mettre en place une politique de contrôle interne cohérente avec le cadre défini par le Groupe.

La Direction du Contrôle et de l'Audit Interne est en charge du pilotage global, de la cohérence et respect du dispositif de contrôle interne du Groupe.

Le Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA est également un acteur du contrôle interne du Groupe eu égard à sa mission en tant qu'organe social, supporté par le Comité d'audit créé en son sein.

Environnement de contrôle

Les procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe s'inscrivent dans un environnement de contrôle interne dont les éléments fondamentaux sont :

- Le code d'éthique du Groupe. Ce document précise les grands principes éthiques auxquels adhère le Groupe. Il traite notamment de la manière dont Steria envisage les affaires et des comportements à adopter en cas de situation de conflit d'intérêt. Ce document est sous la responsabilité du Gérant Exécutif du Groupe,

- Une politique de formation visant à sensibiliser tout nouveau salarié aux politiques et procédures du Groupe et à s'assurer que les salariés disposent à tout moment d'un niveau de compétence en adéquation avec leurs responsabilités,
- Une politique de rémunération équitable, basée sur des objectifs atteignables,
- Une allocation claire des responsabilités, qui se traduit par la mise en place de procédures de délégation de pouvoir et de responsabilité, établies par la Direction Générale sous le pilotage de la Direction Juridique, en relation avec les autres directions fonctionnelles compétentes, dont la Direction des Ressources Humaines. Ces procédures définissent les limitations de pouvoirs et de responsabilités des différents niveaux de management du Groupe, notamment en matière d'engagements vis-à-vis des clients, des fournisseurs, des partenaires et des collaborateurs ;
- Une politique de recrutement exigeante,
- Une politique d'évaluation régulière des performances, et de sanction en cas de non respect des règles édictées par le Groupe,
- Des Systèmes de Management par la Qualité au niveau des Area Units, qui mettent en oeuvre les bonnes pratiques professionnelles de l'activité de Steria et les directives de la Direction Générale en les traduisant en procédures locales adaptées.

Gestion des risques

La cartographie des risques majeurs du groupe a été révisée en 2009 et présentée au Comité d'Audit. En application de la méthodologie du COSO :

- Les objectifs de l'entreprise ont été formulés sur la base des publications externes de Steria et des messages internes de la direction générale ;
- Les événements susceptibles d'empêcher l'atteinte de ces objectifs ont été identifiés lors de réunions avec les différents responsables de processus ;
- Les risques ont été évalués, avec une approche qualitative essentiellement basée sur l'impact financier du risque ;
- La réponse aux risques panache les méthodes d'évitement des opérations risquées (décision d'arrêt sur une avant-vente par exemple), de partage des risques (assurance, partenariat), et de renforcement des dispositifs de contrôle ;

En matière d'information et de communication, le groupe suit notamment l'ensemble des risques sur projets, des risques juridiques, des risques financiers et des risques ressources humaines, ainsi que des litiges clients lors de Comités Risques mensuels rassemblant les directeurs fonctionnels Groupe (Contrôle de Gestion, Finance, Juridique, Ressources Humaines, Opérations, Système d'Information, Contrôle interne).

Sur la base d'un modèle commun, chaque entité opérationnelle locale établit un rapport de risques en amont de la réunion du Comité Risques Groupe. Chaque directeur fonctionnel analyse les risques de son champ fonctionnel et les partage lors du Comité. Le Comité transmet une synthèse à la Direction Générale accompagnée de plans d'action.

Enfin, en matière de pilotage d'ensemble du dispositif, la liste des risques du Groupe, ainsi que les plans d'action associés, sont actualisés notamment par les évaluations relatives à la mise en oeuvre du contrôle interne, et par les rapports des missions d'audit internes conduites dans le Groupe.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont formalisées au sein des politiques et procédures émises au sein du Groupe.

Le Groupe dispose d'un référentiel commun (le BOICR, pour « Book of Internal Control Rules ») en matière de contrôle interne, définissant précisément les activités de contrôle interne minimum qui sont transposées ensuite dans les politiques et procédures des entités opérationnelles du groupe. Ce document a fait l'objet d'un processus d'auto-évaluation en 2009. Le département d'audit interne du groupe réalise également de manière régulière des tests afin d'évaluer le caractère effectif des procédures de contrôle interne. L'ensemble des résultats de ces tests, et les plans d'action afférents, sont documentés dans un outil spécifique (la base GIAMS – Group Internal Audit Management System) développé par le Groupe.

Au niveau de la gestion des projets, il convient de signaler que le Système Qualité de chaque entité opérationnelle joue également un rôle important en matière de définition des contrôles communs obligatoires. A ce titre, toutes les entités opérationnelles du Groupe sont certifiées ISO 9001.

La majeure partie de ces activités de contrôle est effectuée au niveau des entités opérationnelles, sous la responsabilité conjointe du Directeur Général et du Directeur Financier de l'entité. Cette responsabilité se traduit notamment par la signature d'une lettre d'affirmation portant sur la sincérité des comptes de leur entité.

Information et Communication

Les outils d'information et de communication interne du Groupe sont notamment constitués :

- de l'intranet du Groupe ;
- de l'intranet local de chaque pays ;
- des espaces collaboratifs facilitant les synergies et le partage d'information entre entités opérationnelles ;

L'intranet du Groupe constitue un portail d'information homogène pour l'ensemble des collaborateurs du groupe. Il permet un accès facile aux outils courants tels que politiques et procédures Groupe (incluant le manuel de contrôle interne), les informations groupe, l'annuaire interne, les messages de la direction... Il est doté d'un moteur de recherche sur l'ensemble des intranets des entités opérationnelles.

Chaque pays possède en outre un intranet local sur lequel sont en général accessibles le Système de Management par la Qualité du pays ainsi que les politiques et procédures locales.

Le Groupe rassemble par ailleurs, en général deux fois par an ses principaux managers. Ces événements sont mis à profit pour partager les principales valeurs du groupe, travailler les grandes orientations stratégiques, faire adhérer aux enjeux et objectifs de développement du Groupe et procéder à la diffusion des messages relatifs au respect et à l'application des règles groupe.

Pilotage et surveillance du contrôle interne

Le pilotage et la surveillance du contrôle interne de Steria repose :

- sur une information des principaux acteurs de l'entreprise des règles existantes à travers la disponibilité de l'information sur les intranets et d'échanges lors de réunions de coordination organisées par la Direction du Contrôle et de l'Audit Interne et par les Directions fonctionnelles du groupe,
- le reporting régulier des actions de progrès auprès notamment du comité d'audit et du Directeur Financier du groupe. En 2009, la société a notamment mis en place un processus d'auto-évaluation de son système de contrôle interne (basé sur le manuel de contrôle interne),
- un contrôle indépendant de la qualité du contrôle interne à l'occasion de missions d'audit internes.

L'animation de ce processus est assurée et coordonnée par la Direction du Contrôle et de l'Audit Interne.

4.1.2.5 Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable du groupe Steria

Cette section a pour objectif de décrire de manière détaillée les procédures de contrôle interne comptable et financier mises en place au sein de Steria, et prenant en compte le cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers, d'une manière adaptée au contexte décentralisé du Groupe.

Dispositions générales

Le pilotage de l'organisation comptable et financière de Steria est assuré par le Directeur Financier du Groupe, qui reporte directement au Gérant-

Chaque entité opérationnelle comprend une Direction financière décentralisée, rattachée hiérarchiquement au Directeur Général de l'entité opérationnelle et reportant fonctionnellement au Directeur Financier Groupe.

Le Directeur Consolidation et Contrôle de Gestion Groupe, rattaché au Directeur Financier du Groupe, anime fonctionnellement les équipes comptables et du contrôle de gestion des entités opérationnelles. Il dispose de contrôleurs de gestion Groupe dédiés par zone géographique qui s'assurent de la cohérence des informations reçues et de l'application des principes de gestion.

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe utilisent un manuel de principes et de procédures comptables unique élaboré par la Direction du Contrôle de Gestion et de la Consolidation Groupe.

L'ensemble des filiales effectue une clôture semestrielle et des arrêtés mensuels. Le calendrier des arrêtés et clôtures est défini annuellement par la Direction Consolidation et Contrôle de Gestion Groupe.

Le Groupe dispose d'un processus de prévisions structuré, au cours duquel chaque entité opérationnelle revoit mensuellement sa vision du déroulement de l'exercice et ses implications sur les principaux indicateurs financiers de l'entreprise. Ces informations, une fois discutées et validées lors d'une revue mensuelle de performance, sont ensuite agrégées au niveau Groupe et communiquées à la Direction Générale.

Le Système d'information comptable et financière du Groupe s'appuie sur des progiciels du marché :

- un PGI (Progiciel de Gestion Intégrée) commun à l'ensemble des entités du groupe, à l'exception de la filiale allemande Steria Mummert, pour la saisie, le calcul et la restitution des informations comptables et de gestion. Ce système traite les données liées aux projets, aux clients et aux fournisseurs. Cette solution permet d'avoir un paramétrage unique pour toutes les règles de gestion, les contrôles et les états du groupe.
- un outil de reporting dont une part importante des données est interfacée avec le PGI.
- un outil de consolidation des comptes.
- Le plan de compte utilisé dans le système d'information Groupe est commun à l'ensemble des entités opérationnelles, à l'exception de l'entité Steria Mummert Consulting. Cette dernière utilise cependant dans son PGI un plan de compte et des règles comptables en cohérence avec les données IFRS utilisées pour le reporting et la consolidation Groupe de façon à assurer une homogénéité des informations financières et comptables au niveau du Groupe.

Les différents acteurs impliqués dans les processus d'élaboration des informations comptables et financières sont en premier lieu les responsables de la production de l'information financière au niveau de chaque entité juridique, c'est-à-dire les Directeurs financiers des entités opérationnelles qui sont pleinement responsables du respect des procédures et règles comptables du Groupe, et de la réglementation comptable, juridique et fiscale locale.

Les informations financières de chaque entité, traitées sur le système d'information comptable et financier du Groupe, sont disponibles et accessibles à l'ensemble des acteurs du Groupe dûment habilités.

Application et maîtrise des règles comptables

Les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe se doivent, sous la responsabilité de leurs Directeurs financiers, d'appliquer les principes et de procédures comptables du Groupe.

Des échanges réguliers ont lieu entre les équipes comptables centrales et les équipes des entités opérationnelles pour s'assurer de la bonne compréhension et d'une juste application des normes. En cas d'évolutions majeures du référentiel, le Groupe met en place des modules spécifiques de formation.

Le Système d'informations du Groupe intègre des contrôles applicatifs permettant de garantir l'application de certaines normes, soit par automatisation complète de certaines entrées, soit par la génération d'alertes en cas d'incohérence.

Le système de contrôle interne du Groupe, qui donne lieu à des auto-évaluations régulières complétées par des missions d'audit interne, comporte des contrôles spécifiques portant sur l'application des règles comptables les plus sensibles.

Les Directeurs financiers et les Directeurs généraux des entités opérationnelles cosignent, par ailleurs, annuellement, un document certifiant de l'application des normes comptables du Groupe et de l'exactitude des informations fournies.

Organisation et sécurité du système d'information comptable et financière

Une équipe de maîtrise d'ouvrage, rapportant au Directeur Consolidation et Contrôle de Gestion Groupe, a pour objectif d'assurer que le système d'information comptable et financière répond en permanence aux besoins et aux exigences fonctionnelles du Groupe et au référentiel comptable IFRS.

La maîtrise d'œuvre, qui reporte au Directeur Financier du Groupe, a en charge la réalisation des évolutions fonctionnelles et la maintenance et l'exploitation opérationnelle du système.

Aucune modification ne peut être apportée au système directement par les entités opérationnelles du groupe sans la validation préalable de l'équipe maîtrise d'ouvrage et sans l'implication de l'équipe de maîtrise d'ouvrage.

La maîtrise d'œuvre réunit mensuellement un comité de pilotage des évolutions, auquel participent la maîtrise d'ouvrage et les Directeurs financiers des principaux pays du Groupe. Tous les trimestres, ce même comité fait le point sur les adaptations nécessaires, l'avancement des chantiers annuels et sur la qualité de service.

Trois types d'évolutions peuvent être nécessaires :

- Les corrections d'anomalies relevées en exploitation, qui sont livrées au fil de l'eau après une phase de test sur un environnement informatique différent du système en exploitation ;
- Les évolutions, qu'elles soient liées à des demandes des utilisateurs, à l'évolution du Groupe ou de la réglementation, font l'objet d'un processus de demande d'évolution et de traitement. Un outil logiciel soutient et documente ce processus.
- Les expressions de besoin en terme d'évolutions fonctionnelles sont produites par l'équipe de maîtrise d'ouvrage de la Direction Contrôle de Gestion et Consolidation (pour veiller notamment à ce que les contrôles clés nécessaires au respect des règles comptables soient intégrés dans le système), en collaboration avec les représentants des utilisateurs des entités opérationnelles.
- Ces éléments sont ensuite pris en compte par la maîtrise d'œuvre qui en assure la traduction technique sous forme de spécifications (pour garantir la cohérence technique du système). Le paramétrage du PGI, ainsi que les éventuels développements, sont assurés par une équipe de maintenance applicative de l'organisation industrielle de Steria. Les livraisons sont organisées en paliers et font l'objet d'une recette utilisateurs sur un environnement informatique différent du système en exploitation avant de passer en production informatique.
- Les projets de grande ampleur, tels les migrations d'entités opérationnelles, font l'objet d'une organisation ad hoc associant la maîtrise d'ouvrage et les pays concernés.

L'exploitation du système est confiée à l'organisation industrielle globale de Steria, de manière à bénéficier des facilités liées à l'environnement de sécurité physique, à la conservation des données et à la continuité de l'exploitation.

La procédure d'exploitation pour les clôtures mensuelles comprend un certain nombre d'étapes avec des points de contrôle et des alertes sur le déroulement du processus, ceci afin de respecter le calendrier de clôture et les contrôles fixés par la maîtrise d'ouvrage.

Le Groupe porte une attention particulière au renforcement continu de la maîtrise des droits d'accès à son système d'information comptable et financier. Au niveau des entités opérationnelles, la gestion des accès est sous la responsabilité du Directeur financier.

Une revue et une mise à jour systématique des droits d'accès est faite annuellement en début d'exercice en complément des évolutions permanentes réalisées en cours d'année pour répondre aux mouvements opérés dans les équipes.

Par ailleurs, toute intervention sur le système est horodatée dans un journal avec l'identification de l'utilisateur.

Contrôle budgétaire et de gestion

Le contrôle budgétaire et de gestion interne s'appuie sur un processus de revues mensuelles (« *Reporting Reviews* ») aux différents niveaux opérationnels de l'organisation :

- Au niveau entités opérationnelles, organisé par le Directeur Général et le Directeur Financier pour analyser avec les responsables des secteurs la situation de leur activité ;
- Au niveau Groupe, organisé par le Directeur du Contrôle de Gestion et de la Consolidation Groupe, en présence du Directeur Général CEO et du Directeur financier d'entité, du Directeur Financier Groupe et du Gérant afin de faire une revue de la marche des affaires de l'entité. La situation des différentes entités opérationnelles est synthétisée chaque mois au niveau Groupe dans un rapport établi par le Directeur du Contrôle de Gestion Groupe.

Lors de ces revues de performances, les indicateurs clés de pilotage de l'activité sont systématiquement analysés et comparés aux objectifs budgétaires :

- Le détail de la situation financière de l'entité considérée et sa comparaison au budget ;
- L'évolution du chiffre d'affaires, des marges et de la rentabilité ;
- Le taux d'emploi des ressources facturables et le taux de structure ;
- La synthèse de l'activité commerciale ;
- Le suivi des risques ;
- La génération de flux de trésorerie, les investissements industriels et le besoin en fonds de roulement.

Le suivi des indicateurs de trésorerie et de gestion du cash donnent lieu à une revue détaillée complémentaire mensuelle pour chaque entité opérationnelle, en présence du Directeur Corporate Finance Groupe, du responsable de la trésorerie Groupe, du Directeur Financier de l'entité opérationnelle et de son trésorier.

Ces différentes revues intègrent systématiquement un processus de réestimation des projections.

Procédures d'élaboration de la consolidation des comptes

La Direction du Contrôle de Gestion et de la Consolidation réalise des comptes consolidés trimestriels.

- Les procédures comptables communes à toutes les filiales intégrées conformément aux règles IFRS et le « mapping » des plans de compte avec le plan de compte unique de consolidation garantissent la fiabilité et l'homogénéité de l'information financière et comptable ;
- La remontée de l'information et son traitement en consolidation s'appuient sur des solutions informatiques du marché. Les filiales du Groupe complètent leur liasse de consolidation. Cette liasse standard leur permet de contrôler la cohérence de leurs états financiers, de détailler les flux comptables de l'exercice et de fournir des informations complémentaires (échéanciers, engagements hors bilan, effectifs, informations fiscales...);
- Des instructions de consolidation sont envoyées trimestriellement : elles détaillent le planning de consolidation de la période, les travaux que doivent effectuer les filiales lors des arrêtés et rappellent le fonctionnement de la liasse de consolidation. Les travaux de consolidation à effectuer par le service de consolidation sont détaillés dans un manuel de procédure de consolidation.

Intervention des commissaires aux comptes

La Direction du Contrôle de Gestion et de la Consolidation valide le calendrier et le plan d'audit (procédure et points d'audit) des commissaires aux comptes du Groupe :

- Elle assure le suivi des travaux d'audit externe des commissaires aux comptes, la coordination des travaux des commissaires aux comptes locaux et examine le compte rendu de ces travaux,
- Elle coordonne les missions accessoires en s'assurant de leur cohérence avec les réglementations en vigueur ;
- Elle centralise les budgets d'intervention.

Ces missions sont assurées en étroite collaboration avec la Direction de l'Audit Interne du groupe.

Le Comité d'Audit procède également à la revue du budget des commissaires aux comptes du Groupe.

Contrôles des comptes consolidés avant publication

En préparation de la publication des comptes consolidés, la Direction Générale :

- Valide les options de clôture prises par la Direction Financière,
- Prend connaissance, auprès des Commissaires aux Comptes, de leurs travaux et de leurs conclusions et définit la stratégie de communication financière et les termes des communiqués financiers.

Le Conseil de surveillance prend connaissance de l'ensemble des éléments ci-dessus qu'il valide avant publication des comptes. Il s'appuie sur les travaux préparatoires du Comité d'Audit.

4.1.2.6 Perspectives – suite des travaux

Steria est engagé dans un processus d'amélioration continue de son contrôle interne et de son dispositif de gestion des risques. Dans ce cadre, la société prévoit essentiellement en 2010 :

- d'accroître ses effectifs d'Audit Interne en Inde ;
- de « challenger » la cartographie des risques établie en 2008.
- de renforcer les actions de communication autour des politiques et procédures du Groupe ;

Le Président du Conseil de surveillance
Jacques Bentz

■ 4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

PIMPANEAU ET ASSOCIES
NEXIA INTERNATIONAL
23, rue Paul-Valéry
75116 Paris
S.A.S. au capital de € 120.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Groupe Steria S.C.A.

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Groupe Steria S.C.A.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Steria S.C.A. et en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de cet article au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

PIMPANEAU ET ASSOCIES
NEXIA INTERNATIONAL

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Lelong

Denis Thibon

■ 4.3 Mandataires sociaux et dirigeants

4.3.1 Mandats et fonctions

La Gérance

François Enaud

50 ans

Mandats et fonctions actuels :

Au sein du Groupe :

Gérant de Groupe Steria SCA

Président Directeur Général et administrateur de Steria SA

Président et Administrateur de Steria Holdings Limited (Royaume-Uni)

Administrateur de Steria Limited (Royaume-Uni)

Administrateur de Steria Services Limited (Royaume-Uni)

Administrateur de Steria UK Limited (Royaume-Uni)

Membre du conseil de surveillance de Steria Mummert Consulting AG (Allemagne)

Hors Groupe :

Administrateur d'Arkema (France)

Président du Conseil d'administration de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (France)

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Au sein du Groupe :

Président et administrateur de Steria Iberica (Espagne)

Président et administrateur de Steria Solinsa (Espagne)

Cogérant de Steria GmbH Langen (Allemagne)

Hors Groupe :

Administrateur de Harrison & Wolf SA

Cursus :

Diplômé de l'École Polytechnique et ingénieur civil des Ponts et Chaussées – Chevalier de la Légion d'Honneur – François Enaud est Président directeur général de Steria depuis 1998.

Après deux années passées au sein de la société Colas comme ingénieur de travaux (1981-1982), François Enaud a rejoint la société Steria SA en 1983 où il a occupé différentes fonctions de direction (Technique et Qualité, directeur général de filiale, division Transports, division Télécoms) avant de prendre la direction générale de la Société.

Le Conseil de surveillance

Jacques BENTZ

68 ans

Mandats et fonctions actuels :

Au sein du Groupe :

Président du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA ;
Membre du Conseil de surveillance de Steria Mummert Consulting AG ;

Hors Groupe :

Gérant de Tecnet Participations EURL (depuis 1996),
Administrateur d'Ipanema Technologies SA
Administrateur de TDF SA
Président du Conseil de surveillance de Linedata Services
Membre du Comité directeur de l'Institut Montaigne.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Au sein du Groupe :

Hors Groupe :

Président du Conseil de surveillance de Danet GmbH
Gérant de SAI-Danet GmbH [groupe Danet]
Membre du Conseil d'administration de Danet SA,
Vice-Président et membre du Conseil de Ineum Conseil et Associés
Administrateur de SVP Management & Participations

Cursus :

Ancien élève de l'école Polytechnique – Chevalier de la Légion d'Honneur – Jacques Bentz est gérant de Tecnet Participations depuis 1996. Il a occupé différentes fonctions de direction : Président de Tecsi (1996-2000), Président de GSI (1993-1995), Directeur Général de GSI (1986-1993).

Patrick BOISSIER

60 ans

Mandats et fonctions actuels :

Au sein du Groupe :

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

Hors Groupe :

Président Directeur Général de DCNS

Membre du Conseil de surveillance de Vallourec, SA à directoire et Conseil de surveillance
Membre du Conseil d'administration de l'Institut Français de la Mer, association reconnue d'utilité publique par décret du 15/06/1979

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Au sein du Groupe :

Hors Groupe :

Directeur Général de CEGELEC
Membre du Directoire de Cegelec Holding SAS
Membre du Conseil d'administration de l'Ecole des Mines de Nantes
Président de la Chambre des Constructeurs de Navires
Membre du Conseil d'administration d'AKER YARD SA
Président Directeur Général des Chantiers de l'Atlantique, Alstom Leroux Naval et Ateliers de Montoir, filiales du Groupe Alstom.
Membre du Conseil d'administration de SPERIAN Protection (ex Bacou Dalloz)

Cursus :

Ancien élève de l'école Polytechnique – Patrick Boissier est, depuis le 14 janvier 2009, Président de DCNS. Il était précédemment Directeur Général de CEGELEC (de 01/09/2007 au 31/12/2008) ; Président-Directeur Général des Chantiers de l'Atlantique (de 1997 à 2007) ; Vice-Président Directeur Général de Tréfimétaux (1987-1993) ; Directeur Général de la branche chauffage et climatisation d'Elf (1994-1997) ; Président du Conseil de surveillance de Chaffoteaux & Maury (1994-1997).

Séverin CABANNES

50 ans

Mandats et fonctions actuels :

Au sein du Groupe :

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

Hors Groupe :

Directeur Général Délégué du Groupe Société Générale
Président du Comité d'audit et Membre du Conseil de surveillance de la Komerčni Banca (République Tchèque)
Administrateur de GENEFIMMO,
Administrateur du CREDIT DU NORD,
Administrateur de AMUNDI
Administrateur de TCW

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Au sein du Groupe :

Directeur Général délégué de Steria SA	Administrateur de Steria A/S (Danemark)
Président et administrateur de Steria Iberica (Espagne)	Administrateur d'Imelios
Président et administrateur de Steria Solinsa (Espagne)	Représentant permanent de Steria SA au conseil d'administration d'Imelios
Président et administrateur de Steria Suisse	Représentant permanent de Steria SA au conseil d'administration de BSGL CONSEIL
Administrateur de Steria SA/NV (Belgique)	Représentant titulaire de Steria SA aux assemblées générales du GIE EUROCIS
Administrateur de Steria Benelux SA/NV (Belgique)	Administrateur de Steria SA
Administrateur de Steria Infogérance	Membre du Conseil de surveillance de Steria Mummert Consulting AG
Administrateur de Steria A/S (Norvège)	Administrateur de Steria Holdings Limited
Administrateur de Steria A/B (Suède)	Administrateur de Steria Limited

Hors Groupe :

Administrateur de NAPAC SA.
Administrateur de FIDITALIA (Italie),
Administrateur de la Société Générale Globale Solution Centre (Inde)
Administrateur de GENEFIMMO.

Cursus :

Acien élève de l'Ecole Polytechnique, Ingénieur civil des Mines – Séverin Cabannes a précédemment exercé les fonctions de Directeur Général délégué de Steria SA et Directeur Général du Groupe Steria (2002 à fin 2006) ; Directeur Financier et membre du Comité de Direction générale du Groupe Société Générale (2001-2002) ; Directeur de la Stratégie, puis Directeur Général Adjoint, Directeur Financier du Groupe La Poste (1997-fin 2001) ; Séverin Cabannes a également occupé différentes fonctions chez Elf et au Crédit National.

Elie COHEN

60 ans

Mandats et fonctions actuels :

Au sein du Groupe :

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

Hors Groupe :

Chercheur scientifique, Directeur de recherche au CNRS
Professeur à-Sciences PO
Directeur de recherche (1991) au groupe d'analyse des politiques publiques puis au Cevipof du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),
Administrateur de Pages Jaunes
Administrateur d'EDF Energies Nouvelles

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Au sein du Groupe :

Hors Groupe :

Membre du Conseil d'analyse économique du Premier Ministre (1997).
Administrateur d'A.R.E.S.
Administrateur de Vigeo
Administrateur d'Orange
Membre du Conseil d'administration de France Télécom (1991-1995)

Cursus :

Diplômé lauréat de l'IEP Paris (Section Economique et financière - 1972), Docteur en Gestion (Université Paris Dauphine) et Docteur en Science Politique (titulaire d'une HDR), Elie COHEN a entrepris une double carrière de chercheur et d'enseignant du supérieur. Maître de Conférences puis Professeur, Elie COHEN a enseigné

- ▀ à l'IEP (Macro-Eco, Micro-Eco, Economie Publique, Politiques publiques, Gestion publique)
- ▀ à l'ENS Ulm (Sociologie des Organisations) à l'ENA (Economie industrielle)
- ▀ à Harvard (Political Economy)
- ▀ au Collège des Ingénieurs (Stratégies industrielles et financières).

Auteur de multiples articles dans des revues scientifiques, Elie Cohen a publié plusieurs ouvrages d'Economie industrielle et de Politiques Publiques.

Pierre-Henri GOURGEON

63 ans

Mandats et fonctions actuels :

au sein du Groupe :

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

Hors Groupe :

Directeur Général du groupe Air France KLM

Administrateur d'Air France-KLM au Conseil d'administration d'Air France

Vice Président d'Amadeus GTD (Société Espagnole).

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

au sein du Groupe :

Administrateur de Steria SA

Hors Groupe :

Président du Conseil de surveillance d'Amadeus France SNC

Président Directeur Général et Administrateur d'Amadeus de France Service SA

Administrateur des Autoroutes du Sud de la France

Cursus :

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique ; Ingénieur de l'Ecole nationale supérieure de l'aéronautique – Pierre-Henri Gourgeon a exercé précédemment les fonctions de Directeur des programmes militaires (1985-1988) à la Société nationale d'études et de constructions de moteurs d'avions (Snecma) ; Conseiller pour l'aéronautique civile du cabinet de Michel Delebarre (Ministre de l'Equipement, du Logement, des Transports et de la Mer) (1988-1990) ; Directeur Général de l'aviation civile (DGAC) (1993) ; Au sein du groupe Air France, Pierre-Henri Gourgeon a successivement été Président-Directeur Général du groupe Servair (1993-1996), d'Estereel (1996-1997) ; Conseiller du Président-Directeur Général (1996-1997) ; Directeur Général adjoint, chargé des affaires internationales et du développement (1997-1998) ; Directeur Général exécutif (depuis 1998).

Eric HAYAT

69 ans

Mandats et fonctions actuels :

Au sein du Groupe :

Vice Président et Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

Administrateur de Steria SA

Hors Groupe :

Président du Groupement d'Intérêt Public (GIP) «Modernisation des déclarations sociales» (depuis 2000),

Membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP)

Président du Centre d'Observation Economique de la CCIP (depuis 2001)

Administrateur de Rexecode

Vice-Président du CODIL (Comité d'habilitation) de la FNTC (Fédération Nationale des Tiers de Confiance)

Membre du Conseil de surveillance de l'ACOSS

Administrateur de l'Agence Nationale des Services à la Personne

Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Au sein du Groupe :

Président du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

Représentant permanent de Steria SA au Conseil d'administration de Medsoft (Tunisie)

Hors Groupe :

Président de la Fédération Syntec

Administrateur de Syntec Informatique représentant Steria SA

Président du Groupe de propositions et d'actions « Innovation Recherche et nouvelles technologies » du MEDEF

Membre du Conseil exécutif du MEDEF

Président d'I-Space (association pour l'innovation, la promotion et le développement des utilisations de l'espace)

Administrateur puis Censeur au Conseil d'administration de France Télécom

Cursus :

Ingénieur diplômé de l'Ecole Supérieure d'Aéronautique – Eric Hayat a été Vice-Président (1989), puis Président (1991 – 1997) de la Fédération Syntec (Conseil, management, ingénierie, formation, informatique) ; Président du Groupe de propositions et d'actions (GPA) innovation (depuis 1999) du Conseil national du patronat français (CNPFP) devenu (1998) Mouvement des entreprises de France (Medef). Eric Hayat a été Cofondateur (1969), Directeur commercial (1976), puis Directeur général adjoint (1979) de Steria SA.

Jacques LAFAY

62 ans

Mandats et fonctions actuels :

Au sein du Groupe :

Directeur du Développement Transport de Steria SA

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA
Président du Conseil de surveillance du Fond Commun de Placement Entreprise Steria (depuis mars 2006)
Membre du Conseil d'administration de SODERI (Associé commandité de Groupe Steria)

Hors Groupe :

Président de PROAVIA (French Airport & ATC Technology Trade Association).

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Au sein du Groupe :

Hors Groupe :

Cursus :

Ingénieur Electronicien (ISEP) – 1970 ; Ingénieur spécialisé de l'ENSAE (Ecole Supérieure Nationale de l'Aéronautique et de l'Espace) – 1971 ; Master of Science Engineering Economics Systems Dept, Stanford University (USA) – 1973. Jacques Lafay est salarié du groupe Steria depuis 1973.

Charles Paris de Bollardière

54 ans

Mandats et fonctions actuels :

Au sein du Groupe :

Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria SCA

Hors Groupe :

Secrétaire du Conseil de Total SA (15/09/2009)
Président de SOCAP SAS (01/12/2006)
Administrateur de la Société Financière d'Auteuil (28/06/2004)
Administrateur de Petrofina (26/06/2009)
Administrateur de Total Pensions Belgium (04/06/2008)

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :

Au sein du Groupe :

Hors Groupe :

Membre du Conseil d'administration de Socap SAS (01/12/2006)
Président de Total Treasury SAS (01/09/2009)
Président de la Financière Haussmann Messine (30/12/2007)
Président de Total Finance (01/09/2009)
Président de Total Finance Exploitation (01/09/2009)
Président du Conseil d'administration de Total Capital (01/09/2009)
Directeur Général de Total Capital (01/09/2009)
Administrateur de Total Capital (01/09/2009)
Administrateur au Conseil d'administration de Total Capital Canada Ltd (01/09/2009)
Directeur Général de Sofax Banque (01/09/21009)
Président du Conseil d'administration de Sofax Banque (31/08/2009)
Administrateur de Sofax Banque (31/08/2009)
Gérant de Constance International SARL (28/12/2007)
Président de Petrofina International Group SA (18/11/2009°)
Administrateur au Conseil d'administration de Petrofina International Group SA (18/11/2009)
Gérant de Rouvray Immobilier (30/11/2007)
Trésorier du Groupe Total

Cursus :

Ingénieur diplômé de l'Ecole Supérieure d'Electricité –

4.3.2 Renseignements particuliers concernant les mandataires sociaux et dirigeants.

Liens familiaux

François Enaud, Gérant de Groupe Steria SCA et Patrick Boissier, Membre du Conseil de Surveillance sont cousins germains.

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite, d'incrimination et/ou de sanction publique

A la connaissance de la société, aucun membre de la gérance ou du Conseil de surveillance n'a :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des 5 dernières années ;
- été associé à une faillite mise sous séquestre ou liquidation ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Absence de Conflits d'intérêts

A la connaissance de la société, au jour de la rédaction du présent document, aucun des membres de la Gérance ou du Conseil de surveillance n'est en conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la société, des membres du Conseil de surveillance et de la Gérance et leurs intérêts privés ou d'autres intérêts.

Absence d'arrangements ou d'accords avec les principaux actionnaires, clients ou fournisseurs

A la connaissance de la société, et au jour de la rédaction du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, les clients ou les fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil de surveillance ou la Gérance a été sélectionné en cette qualité.

Absence de restriction à la cession de participation dans le capital

A la connaissance de la société, et au jour de la rédaction du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil de surveillance ou la Gérance concernant la cession de leur participation dans le capital de la société, autre que celle attachée aux actions qui leur ont été attribuées gratuitement, comme indiqué au paragraphe 4.3.3 ci-après.

Conventions passées entre la société et l'un des membres du Conseil de surveillance ou la Gérance

A l'exception des conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, aucune convention n'a été passée entre la société et les membres du Conseil de surveillance ou la Gérance.

4.3.3 : Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux et principaux dirigeants du Groupe

L'associé commandité (Soderi SAS)

En contrepartie de la responsabilité indéfinie et solidaire de SODERI, Associé commandité et afin de lui permettre d'animer et d'encourager l'esprit entrepreneurial au sein de l'entreprise en s'appuyant sur l'actionnariat salarié et une gouvernance innovante, une rémunération spécifique est prévue par les Statuts (l'article 19). Cette rémunération est fixée à 1% du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Groupe Steria SCA pour l'exercice jusqu'à ce que ce prélèvement atteigne six cent mille euros (600 000 euros), et à 0,5 % au-delà. Pour l'exercice 2008 cette rémunération s'est élevée à 516 009,56 euros. Pour l'exercice 2009 cette rémunération s'élève ainsi à 481 885,55 €.

Le Gérant.

- Rémunération, part fixe et variable :

La rémunération du Gérant au titre de l'année 2009 n'a subie aucune évolution par rapport à celle de 2008. Elle est donc restée fixée conformément aux principes votés par les actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 6 juin 2008 à savoir :

- une rémunération fixe de 400 000 euros ,
- une rémunération variable de 300 000 euros, pour 100 % des objectifs annuels atteints, ces objectifs étant fixés par le Conseil de surveillance, sur avis du Comité des nominations et rémunérations.

En cas de dépassement des objectifs, le montant de la rémunération fixe et variable est plafonné à 850 000 euros.

Les objectifs liés à la partie variable pour 2009, fixés par le Conseil de surveillance, se répartissent comme suit :

- 70 % du montant de la part variable est lié à la performance du groupe (chiffre d'affaires, marge opérationnelle, génération de flux de trésorerie), pondéré par un coefficient fonction de l'évolution relative du cours de l'action Steria sur l'année 2009 par rapport à un indice composé de cours d'actions de sociétés cotées du secteur informatique européen.
- 30 % du montant de la part variable est lié à des objectifs qualitatifs basés sur la stratégie du groupe.

La rémunération perçue par le Gérant au titre de 2009 s'est élevée à 732 000 euros dont 400.000 euros de rémunération fixe et 332 000 euros de rémunération variable (soit 111 % du montant nominal de la part variable tel que validé par le Conseil de Surveillance du 12 mars 2010 et après avis du Comité des nominations et rémunérations).

François Enaud a également perçu des avantages en nature pour un montant de 1 508 euros correspondant au dépassement de la limite d'exonération des cotisations prévoyance (part patronale).

- Attribution d'actions gratuites ou de stock-options :

François Enaud a renoncé à l'attribution d'actions gratuites de performance en 2009.

Aucune autorisation d'attribution de stocks options n'est en vigueur.

- Régime de retraite complémentaire :

François Enaud ne bénéficie d'aucun régime de retraite complémentaire.

- Indemnité de cessation de fonctions

François Enaud, ne bénéficie, à ce jour, d'aucun engagement de versement d'une indemnité en cas de cessation de ses fonctions ou d'une indemnité de non concurrence.

Il est titulaire d'un contrat de travail avec la société Steria SA, filiale de la société Groupe Steria SCA, dont les effets ont été suspendus par décision du Conseil d'administration du 18 septembre 1997 lors de sa nomination en tant que dirigeant.

Le Conseil de surveillance, dans sa séance du 13 avril 2010, a pris acte du souhait de François Enaud de mettre fin à ce contrat de travail afin de se conformer à la recommandation AFEP/MEDEF relative au principe de non cumul entre contrat de travail et mandat social sans attendre le renouvellement de ce dernier.

Après avoir pris en compte le long parcours de François Enaud au sein du groupe avant d'accéder aux fonctions de Gérant du groupe qu'il occupe aujourd'hui et en contrepartie de l'abandon des avantages liés à son contrat de travail au cas de résiliation de ce dernier, le Conseil de surveillance a décidé de permettre au Gérant de bénéficier d'un droit à indemnisation dans certains cas de cessation de son mandat de Gérant de la Société, et ce dans les conditions suivantes :

L'Indemnité serait due à François ENAUD suite à un départ non volontaire (révocation ou non renouvellement du mandat du Gérant) ou une démission consécutive à un changement de contrôle, sauf cas de faute grave ou lourde. Elle ne serait pas due dans les hypothèses d'un départ en retraite non contraint ou de démission non consécutive à un changement de contrôle.

Le montant de l'Indemnité serait calculé en fonction des trois critères de performance suivants appréciés sur toute la durée du mandat de Monsieur François Enaud. Ce mandat ayant débuté en 1997, les indices de référence à prendre en compte pour le calcul des critères de performance sont ceux de septembre 1997, la période de référence commençant à cette date.

1^{er} critère : Croissance :

La croissance du chiffre d'affaires du Groupe devra être supérieure à la croissance moyenne du chiffre d'affaires des sociétés de services informatiques en Europe (référence Gartner) sur la Période de référence.

2^{ème} critère : Marge opérationnelle :

La progression du taux moyen de la marge opérationnelle (EBIT), (moyenne sur les 3 dernières années), devra être d'au moins 5% par an en moyenne sur la Période de référence.

3^{ème} critère : Résultat net courant dilué par action (« *Current Fully diluted EPS* ») :

La progression du Résultat net courant dilué par action (moyenne sur les 3 dernières années) devra être supérieure à 10% par an en moyenne sur la Période de référence.

Si les 3 critères ci-dessus sont respectés : 100% de l'indemnité sera versé

Si 2 des 3 critères ci-dessus sont respectés : 66% de l'indemnité sera versé

Si 1 critère est respecté : 33% de l'indemnité sera versé

Si aucun critère n'est respecté : aucune indemnité ne sera versée.

Sous réserve de la réalisation des conditions de performance, l'indemnité versée ne pourrait excéder deux années de la rémunération brute, fixe et variable, du Gérant. La base de calcul de « l'année de rémunération » serait (i) la rémunération fixe annuelle de l'année au cours de laquelle interviendra la cessation de ses fonctions et (ii) la moyenne des deux dernières rémunérations variables annuelles versées antérieurement à la date de cessation des fonctions.

Dans l'hypothèse d'une cessation de fonctions consécutive à un changement de contrôle de la société, et sauf cas de faute grave ou lourde, l'indemnité ne pourra être inférieure à une année de rémunération, quelle que soit l'atteinte des critères de performance, afin notamment d'indemniser l'ancienneté de François Enaud dans la société.

Cette convention sera soumise au vote de l'assemblée générale du 28 mai 2010 au titre des conventions réglementées en application de l'article L 225-42-1 du Code de commerce et fera l'objet d'une mention dans le rapport spécial des commissaires aux comptes. Elle prendra effet à cette date. La résiliation du contrat de travail liant François Enaud à Steria SA est subordonnée au vote favorable de ladite assemblée générale sur cette convention.

Cette indemnité de cessation de fonctions est conforme aux recommandations AFEP/MEDEF, à l'exception des deux points suivants :

- Conformément à ces recommandations, l'indemnité n'est due qu'en cas de départ contraint du gérant. Toutefois la règle du cumul du départ contraint et consécutif à un changement de contrôle ou de stratégie n'est pas retenue,
- Le montant de l'indemnité versée en cas de départ consécutif à un changement de contrôle est, dans tous les cas, sauf faute grave ou lourde, fixée à un montant minimum d'une année de rémunération.

Ces exceptions ont été retenues par le Conseil de surveillance afin de compenser la cessation du contrat de travail de François Enaud, jusqu'alors suspendu, et de tenir compte de son ancienneté et de son long parcours au sein du groupe avant sa nomination en qualité de mandataire social.

François Enaud, gérant non commandité, a perçu en 2008 et 2009 les éléments de rémunérations suivants :

Tableau récapitulatif des rémunérations du Gérant				
François Enaud	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants calculés au titre de 2008	Montants versés en 2008*	Montants calculés au titre de 2009	Montants versés en 2009*
Rémunération fixe (brute avant impôts)	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €
Rémunération variable	210 000 €	211 131 €	332 000 €	210 000 €
Jetons de présence	néant	néant	néant	néant
Avantages en nature	1 482 €	1 482 €	1 528 €	1 528 €
TOTAL	611 482 €	612 613 €	733 528 €	611 528 €

* Rémunération fixe de l'année - Part variable de l'année N-1 versée en année n.

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non concurrence
François Enaud	Oui *	Non	Non	Non

* Contrat de travail avec la société Steria SA suspendu par décision du Conseil d'administration du 18 septembre 1997.

Actions gratuites de performance attribuées au Gérant en 2008					
Actions gratuites de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice au Gérant	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (*)	Date d'acquisition (*)	Date de disponibilité
Assemblée générale du 6 juin 2008	Plan n° 6 du 16/12/2008	10 000 (*)	67 000 €	16/12/2011	16/12/2013

(*) Sous réserve des conditions de performance.

Les actions gratuites attribuées au Gérant au titre de ce plan 2008 sont soumises à des conditions de performance liées à l'évolution de la marge opérationnelle sur une période de 3 ans à compter de l'attribution. Elles sont allouées sans décote avec une obligation pour le Gérant de conserver 30 % de ces actions pendant toute la durée de son mandat.

Aucune action gratuite de performance n'a été attribuée au Gérant en 2009.

Aucune action gratuite de performance attribuée antérieurement au Gérant n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2009.

Après constatation de la réalisation des conditions de performance attachées au plan d'action gratuites mis en place en 2006 liées à l'évolution de la marge opérationnelles du groupe sur les 3 années suivant l'attribution des actions, 8 172 actions gratuites de performance ont été attribuées définitivement au gérant le 15 décembre 2009. Ces actions sont soumises à une période d'indisponibilité de deux ans.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée au Gérant au cours de l'exercice 2009.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions attribuée antérieurement n'a été levée par le Gérant au cours de l'exercice 2009.

Les Membres du Conseil de surveillance :

Jetons de présence

L'enveloppe des jetons de présence est votée en Assemblée Générale. L'enveloppe autorisée par l'Assemblée Générale du 6 juin 2008, applicable pour 2009, est de 170 000 euros. La répartition des jetons de présence est décidée par le Conseil de surveillance sur avis du Comité des nominations et rémunérations.

Les jetons de présence sont constitués d'une partie fixe, différente selon les membres, et d'une partie variable liée à la présence aux séances du Conseil de surveillance et des comités spécialisés, fixée à 1 000 € par séance.

Jacques Bentz, Président du Conseil de surveillance, Eric Hayat, ancien salarié de Groupe Steria et Jacques Lafay, salarié de Steria SA ne perçoivent pas de jetons de présence.

Au titre d'un contrat de prestations de services conclu avec la société Tecnet Participations, dont Monsieur Jacques Bentz est gérant, cette dernière a facturé la somme totale hors taxes de 57 116,17 euros pour les prestations réalisées au titre de l'exercice 2009.

Au titre d'un contrat de prestations de services conclu avec la société Eric Hayat Conseil, dont Monsieur Eric Hayat est gérant, cette dernière a facturé la somme totale hors taxes de 139 000 euros au titre des prestations réalisées au titre de l'exercice 2009.

Monsieur Jacques Lafay, membre du Conseil de surveillance représentant les salariés a perçu, en 2009, du fait de son contrat de travail avec Steria SA, au titre de ses fonctions de Directeur du Développement Transport, une rémunération fixe de 103 756 euros et une rémunération variable 24 614 euros.

Aucune action de performance n'a été attribuée aux membres du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2009. Aucune action de performance attribuée antérieurement n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2009.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les membres du conseil de surveillance		
Membres du conseil de surveillance	Montants versés au cours de l'exercice 2008	Montants versés au cours de l'exercice 2009
Jacques Bentz		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations ¹	77 427,14 €	57 116,17 €
Séverin Cabannes		
Jetons de présence	17 500 €	18 500 €
Autres rémunérations	-	-
Elie Cohen		
Jetons de présence	25 000 €	25 000 €
Autres rémunérations	-	-
Patrick Boissier		
Jetons de présence	16 500 €	17 500 €
Autres rémunérations	-	-
Pierre-Henri Gourgeon		
Jetons de présence	17 500 €	14 500 €
Autres rémunérations	-	-
Eric Hayat		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations ²	88 000 €	139 000 €
Jacques Lafay (représentant le FCPE)		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations ³	140 364 €	128 370 €
Charles Paris de Bollardière		
Jetons de présence	23 500 €	24 500 €
Autres rémunérations	-	-

¹ Au titre de la convention de services entre Technet Participation et Groupe Steria SCA

² Au titre de la convention de services entre Eric Hayat Conseil et Steria SA

³ Au titre de son contrat de travail avec Steria SA

5 Renseignements de caractère général concernant Groupe Steria SCA et son capital

■ 5.1 Renseignements juridiques concernant la société

Dénomination et siège social

Groupe Steria SCA
12, rue Paul Dautier - 78140 Vélizy-Villacoublay.

Forme juridique (article 1 des statuts)

Société en commandite par actions de droit français (SCA).

La société existe sous la forme de société en commandite par actions entre :

- ses associés commanditaires, et
- son Associé commandité, la société Soderi, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est au 46 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy les Moulineaux immatriculée sous le n° 404 390 486 RCS Nanterre, représentée, conformément à ses statuts, soit par son Président, soit par son Directeur Général. Les associés de Soderi s'engagent à posséder directement ou par l'entremise du ou des Fonds communs de placement d'Entreprise un nombre d'actions de Groupe Steria SCA représentant ensemble au moins 5 % du capital de la société Groupe Steria SCA. Si cette condition cessait à être respectée les modalités prévues à la clause 14.2 des statuts seraient appliquées.

Objet social

L'objet social est décrit à l'article 2 des statuts figurant en Annexe au présent document de référence.

Date de création de la société

La société Groupe Steria a été constituée le 18 février 1988 sous forme de Société anonyme. Elle a été transformée en Société en commandite par actions par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 18 juillet 1996.

Durée

La durée de la société est de 99 ans à compter de la date de création, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Registre du commerce et des sociétés

RCS Versailles 344 110 655 (88 B 00 665)

Code Ape – Code Naf

6202 A

Acte constitutif et Statuts

Une copie des Statuts de la société Groupe Steria SCA dans sa dernière version du 29 Juillet 2008 figure en Annexe du présent Document de Référence.

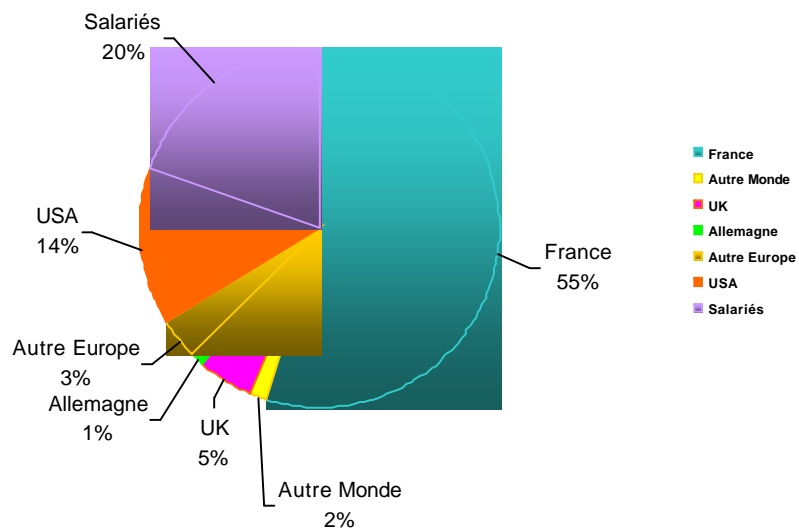
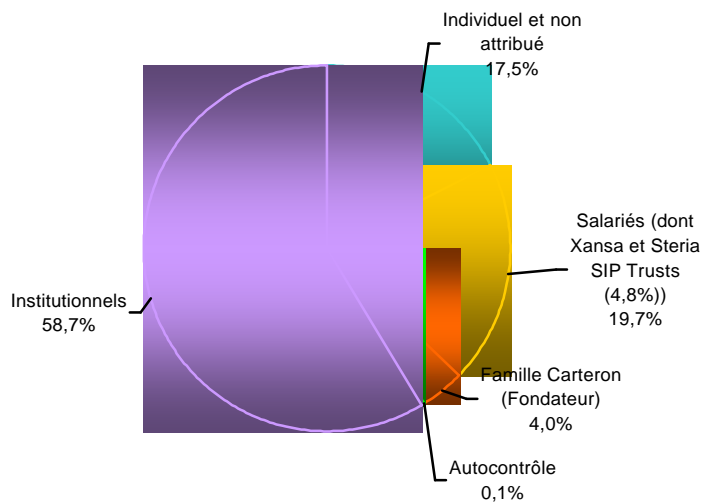
■ 5.2 Renseignements concernant le capital

5.2.1 Capital social

Au 26 janvier 2010, le montant du capital social est de 29 348 539 euros divisé en 29 348 539 actions de 1 euro de nominal chacune.

5.2.2 Répartition du capital social

a) Répartition du capital social au 26 janvier 2010





5.2.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote ; évolution au cours des trois dernières années

Actionnariat	Situation au 26/01/2010			Situation au 06 /02/2009			Situation au 28/02/2008		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote (1)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote(1)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote(1)
Actionnariat salarié	5 767 475	19,65	23,40	4 942 218	17,32	21,20	3 646 635	12,88	15,97
Famille CARTERON (fondateur) (2)	1 160 508	3,95	6,85	1 224 584	4,29	7,34	1 184 642	4,18	7,38
Financière de l'Echiquier	1 681 200(3)	5,73	5,00	2 167 220 (4)	7,59	6,65	2 465 892(5)	8,71	7,87
Groupe Steria SCA (auto détention)	32 768	0,11	0	91 716	0,32	0	110 505	0,39	0,34
Public	20 706 588	70,55	64,75	20 109 494	70,47	64,78	20 893 335	73,82	65,15
TOTAL	29 348 539	100,00	100,00	28 535 232	100,00	100,00	28 301 009	100,00	100,00

- (1) total droits de vote (hors actions d'autocontrôle) :
 (2) titres détenus en pleine propriété et en nue-propriété (famille).
 (3) TPI 26/02/2010
 (4) TPI 06/02/2009
 (5) TPI 28/02/2008

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Au cours de l'exercice 2009, les avis de franchissement de seuils suivants ont été déclarés et publiés par l'AMF :

- La société Nobel, contrôlée par HSBC Holding Plc, a déclaré par courrier du 4 juin 2009 (ref 209C0790) avoir franchi à la hausse, le 3 juin 2009, le seuil de 5% du capital,

- En conséquence de la souscription par les salariés du groupe à l'augmentation de capital qui leur a été réservée, réalisée en date du 15 décembre 2009, (offre classique et offre levier), le Crédit Agricole Asset Management (CAAM), agissant pour le compte du FCPE Groupe Steriactions a déclaré par courriers des 18 et 21 décembre 2009 (ref 209C1531) avoir franchi à la hausse les seuils de 10% du capital et de 15% des droits de vote en conséquence de la souscription à l'augmentation de capital réservée aux salariés du 15 décembre 2009. Elle a par ailleurs déclaré que l'acquisition de titres et de droits de votes de la société Groupe Steria SCA s'inscrivait « dans le cadre normal de son activité de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre pour le compte du FCPE Groupe Steriactions une stratégie particulière à l'égard de la société Groupe Steria, ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière ».

Un droit de vote double est conféré aux actions inscrites nominativement au nom du même actionnaire depuis 2 ans au moins.

Le nombre total de droits de vote (hors actions d'autocontrôle) exerçables en assemblée générale ordinaire et extraordinaire au 26 janvier 2010 s'élevait à 33 640 832 droits de vote.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun pacte d'actionnaire ni aucune clause de convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions portant sur au moins 0,5% du capital ou des droits de vote.

5.2.4. Historique : Evolution du capital social de Groupe Steria SCA depuis 5 ans

Date de réalisation	Type d'opération Augmentation du capital par	Nominal	Prime de l'opération par action	Nombre de titres créés	Nombre cumulé d'actions	Evolution du capital
7 janvier 2005	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	25 500	17 978 373	17 978 373 €
15 juin 2005	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	17 050	17 995 423	17 995 423 €
12 août 2005	Souscription du FCPE et par souscription directe des salariés	1€	24 €	96 501	18 091 924	18 091 924 €
	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	3 150	18 095 074	18 095 074 €
17 octobre 2005	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	26 578	18 121 652	18 121 652 €
16 janvier 2006	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1€	6,62 €	7 650	18 129 302	18 129 302 €
16 juin 2006	Exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1 €	6,62 €	5 850	18 139 452	18 139 452 €
		1 €	42,33 €	300		
		1 €	35 €	4 000		
	exercice de bons de souscription d'actions émis au profit de certains titulaires	1 €	au nominal	136 839		
25 août 2006	exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1 €	42,33 €	138	18 278 201	18 278 201 €
		1 €	35 €	1 772		
	réserve aux salariés du Groupe (via FCPE et par souscription directe)	1 €	31,70 €	334.556		
23 octobre 2006	exercice des options de souscription d'actions émises au profit des salariés	1 €	35 €	7 500	18.623.257	18.623.257 €
		1 €	12 €	3 000		
18 avril 2007	suite à la levée d'options de souscription consenties aux collaborateurs	1 €	42,33 €	58.122	18.746.104	18.746.104 €
		1 €	42,33 €	5.550		
		1 €	35 €	48.995		
		1 €	12 €	10.180		
28 Mai 2007	suite à la levée d'options de souscription consenties aux collaborateurs	1 €	42,33 €	25.445	18.785.932	18.785.932 €
		1 €	42,33 €	258		
		1 €	35 €	625		
		1 €	12 €	13.500		
29 juin 2007	Augmentation du capital par exercice de bons de souscription d'actions émis au profit de certains titulaires	1 €	26,50 €	133.400	18.919.332	18.919.332 €
27 août 2007	Augmentation de capital suite à la levée d'options de souscription consenties aux collaborateurs	1 €	42,33 €	476	19.416.984	19.416.984 €
		1 €	42,33 €	4.310		
		1 €	35 €	23.000		
		1 €	12 €	34.400		
	Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (formule classique)	1 €	37,38 €	70.285		
		1 €	37,38 €	18.353		
		1 €	37,38 €	1.180		
		1 €	37,38 €	840		
	Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (formule levier)	1 €	37,38 €	227.949		
		1 €	37,38 €	12.476		
		1 €	37,38 €	22.324		
		1 €	37,38 €	2.678		
	Augmentation de capital réservée à Calyon	1 €	37,38 €	24.102		
31 octobre 2007	Augmentation de capital suite à la levée d'options de souscription consenties aux collaborateurs	1 €	42,33 €	10.931	19.492.215	19.492.215 €
		1 €	35 €	20.100		
		1 €	12 €	31.200		
		1 €	27,50 €	11.500		
		1 €	12 €	1.500		
11 décembre 2007	Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	1 €	22,20 €	8.663.204	28.155.419	28.155.419 €
31 janvier 2008	Augmentation de capital suite à l'exercice de BSA	1 €	26,50 €	145 590	28 301 009	28 301 009 €
27 juin 2008	Augmentation de capital suite à la levée d'options de souscription consenties aux collaborateurs	1 €	10,93 €	1 090	28 302 099	28 302 099 €
29 juillet 2008	Augmentation de capital réservée aux salariés	1 €	15,23 €	197 853	28 535 232	28 535 232 €
7 juillet 2009	Augmentation de capital suite au paiement du dividende en actions	1 €	11,53 €	106 132	28 641 364	28 641 364 €
18 septembre 2009	Augmentation de capital suite à l'attribution d'actions gratuites par création d'actions nouvelles	1 €	0 €	65 673	28 707 037	28 707 037 €
15 décembre 2009	Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (formule classique)	1 €	15,61 €	67 548 20 721 1 985	67 548 20 721 1 985	28 797 291 €
	Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (formule levier)	1 €	15,61 €	521 123	521 123	29 318 414 €
	Augmentation de capital suite à la levée d'options de souscription d'actions consenties aux collaborateurs	1 €	10,93 €	21 953	21 953	29 340 367 €
	Augmentation de capital suite à l'attribution d'actions gratuites par création d'actions nouvelles	1 €	0 €	8 173	8 172	29 348 539 €

5.2.5 Capital potentiel

Options de souscription d'actions, Actions gratuites, Bons de souscription d'actions

L'ensemble des informations concernant le capital potentiel, y inclus les options de souscription d'actions octroyées ou exercées, les actions gratuites et/ou bons de souscription d'actions durant l'exercice 2009, figurent aux Annexes des comptes sociaux et comptes consolidés.

Obligations à Options de Conversion et/ou d'échange en Actions nouvelles ou existantes.

Par décisions en date des 12, 13 et 16 novembre 2007, le Gérant, faisant usage des délégations de compétence qui lui ont été conférées par l'Assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2006, a émis 4 080 549 obligations subordonnées à durée indéterminée à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes, pour une valeur unitaire nominale de 37,36 euros, soit un montant nominal total de l'emprunt de 152 449 310,64 euros.

L'ensemble des éléments concernant ladite obligation figure en Annexe des comptes sociaux et en note 4.10 des comptes consolidés de la société.

Il n'existe pas d'autre titre donnant accès au capital.

Synthèse des informations relatives à la dilution potentielle du capital à la date du 31 décembre 2009

Capital : 29 348 539 euros

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'attribution ou d'émission (a)/date d'autorisation (A) si non encore attribuées	Conditions de performance	Prix d'exercice	Identité des détenteurs de ces instruments	Période d'exercibilité par détenteur	Solde du Nb d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments
			En euros				En % du capital actuel
1. Options de souscription d'actions attribuées	11/04/2003	---	11,93	Certains salariés et mandataires du Groupe	Du 12/04/2006 au 11/04/2010	77 576	0,26
	20/04/2004	---	26,16	Certains salariés et mandataires du Groupe	Du 21/04/2007 au 20/04/2011	153 889	0,52
Total 1		---				231 465	0,78
2. Bons de souscription d'actions	27/08/2007	---	47,97	Groupe Steriactions (salariés)	Du 27/08/2007 au 03/09/2012	49 198	0,16
Total 2		---				49 198	0,16
3. Actions gratuites de performance	19/12/2007	Evolution de la marge opérationnelle sur une période de 3 ans à compter de l'attribution	Gratuit	Certains salariés et mandataires du Groupe	- date d'attribution : 20/12/2010 - Durée de conservation : 2 ans (libre disponibilité à partir du 20/12/2012)	97 250	0,33
	16/12/2008	Evolution de la marge opérationnelle sur une période de 3 ans à compter de l'attribution			- date d'attribution : 16/12/2011 - durée de conservation : 2 ans à compter du 16/12/2011	93 400	0,31
	29/07/2009	- Evolution de la marge opérationnelle sur l'exercice 2009 - - Respect des covenants bancaires sur une période de 2 ans à compter de l'attribution			- date d'attribution : 29/07/2011 (Espagne), 29/07/2012 (France) ou 20/07/2013 (autres pays) - durée de conservation : 2 ans (France), 3 ans (Espagne), absence de conservation (autres pays)	110 550	0,37
Total 3						301 200	1,02
4. Obligations subordonnées à durée indéterminée et à option de conversion et/ou d'échange d'actions	12 novembre 2007	---	1,03 action pour 1 obligation			4 202 965	14,32
Total 4						4 202 965	14,32
Dilution potentielle totale						4 784 828	16,30

5.2.6 Capital autorisé mais non émis

Le tableau, ci-après, récapitule les délégations d'autorisation d'augmentation de capital en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires à la Gérance dans le domaine des augmentations de capital et faisant apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice.

Décision	Échéance	Montant ou pourcentage du capital autorisé	Utilisation faite au cours de l'exercice	Autorisation résiduelle au 31/12/2009
AG mixte du 29/05/2009				
Délégation de compétence à la gérance pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	29/07/2011	14M€ (valeur nominale) au titre de l'émission de valeurs mobilières 150M€ (valeur nominale) au titre de l'émission de titres d'emprunt	Néant	Totalité
AG mixte du 29/05/2009				
Délégation de compétence à la gérance pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (y inclus par placement privé)	29/07/2011	4,2M€ (valeur nominale) au titre de l'émission de valeurs mobilières 50M€ (valeur nominale) au titre de l'émission de titres d'emprunt	Néant	Totalité
AG mixte du 29/05/2009				
Autorisation à la gérance d'augmenter le nombre de titres en cas d'augmentation de capital réalisée en vertu des autorisations ci-dessus	29/07/2011	15% de l'émission initiale	Néant	Totalité
AG mixte du 29/05/2009				
Délégation de compétence à la gérance pour augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	29/07/2011	10% du capital social	Néant	Totalité
AG mixte du 29/05/2009				
Délégation de compétence à la gérance pour augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange	29/07/2011	4,2M€ (valeur nominale)	Néant	Totalité
AG mixte du 06/06/08				
Autorisation donnée à la gérance d'attribuer des actions gratuites	06/08/2010	250 000 actions (0,88% du capital)	110 550	42 550
AG mixte du 06/06/08				
Délégation de compétence à la gérance pour procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés	01/11/2010	750 K€	611 377 €	138 623 €
AG mixte du 06/06/08				
Délégation de compétence à la gérance de procéder à des augmentations de capital réservées dans le cadre de l'actionnariat salarié	01/11/2010	750 K€	611 377 €	138 623 €
AG mixte du 06/06/08				
Délégation de pouvoirs à la gérance pour procéder à des augmentations de capital réservées à toute entité ayant pour objet exclusif de détenir et céder des actions de la société ou autres instruments financiers dans le cadre de l'actionnariat salarié	01/11/2010	750 K€	611 377 €	138 623 €

5.2.7 Programme de rachat d'actions

5.2.7.1 : Descriptif du programme de rachat d'actions

I – Cadre juridique

Conformément aux articles 241-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 28 mai 2010.

II – Nombre de titres et part du capital détenus par la société

Au 28 février 2010 le capital de la société était composé de 29 348 539 actions.

A cette date, la société détenait 31 413 actions propres, représentant 0,10 % du capital.

III- Répartition par objectif des titres détenus par la société.

Au 28 février 2010, les actions propres détenues par la société étaient réparties comme suit par objectif:

mise en œuvre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de tout plan d'épargne Groupe conformément aux articles L. 3332-2 et suivants du Code du travail ou de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce	16 602
Attribution d'actions aux titulaires de titres de créances convertibles en actions de la société	6 507
Achat d'actions par Groupe Steria SCA pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe	158
Animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe Steria SCA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF*	23 000
TOTAL	46 267

* ne prend pas en compte les achats et ventes effectués dans le cadre du contrat de liquidité

IV- Objectifs du nouveau programme de rachat d'actions :

Les objectifs de ce nouveau programme sont, par ordre de priorité décroissante :

- La mise en œuvre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de tout plan d'épargne groupe conformément aux articles L 3332-2 et suivants du code de travail et de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution d'actions aux titulaires de titres de créances convertibles en actions de la Société ;
- l'achat d'actions par Groupe Steria SCA pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe Steria SCA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- l'annulation éventuelle des actions acquises sous réserve de l'approbation de la résolution figurant à l'ordre du jour de la présente Assemblée ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

V- Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital :

Part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée – caractéristiques des titres du capital

La part maximale susceptible d'être rachetée est égale à 10 % du capital de la société Groupe Steria SCA existant au moment de l'utilisation du programme de rachat.

Le capital social est de 29 348 539 € réparti en 29 348 539 actions de 1 € de valeur nominale. Sur cette base, la société Groupe Steria SCA serait autorisée à acquérir au maximum 10 % de son capital, soit 2 934 853 actions, compte non tenu des actions déjà détenues

Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés

Le montant maximal cumulé des opérations d'achat d'actions propres que la société Groupe Steria SCA serait susceptible de payer dans le cadre du programme de rachat, ne pourra excéder la somme de 117 394 120 € (hors frais), sur la base d'un prix maximal d'achat par action de 40 euros.

Modalités des rachats

L'achat, la cession ou le transfert par la Société de ses propres actions pourra s'opérer à tous moments (hors périodes d'offres publiques) et par tous moyens, y compris de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés en une ou plusieurs fois et dans les proportions et aux époques qu'il plaira à la Gérance.

VI- Durée du programme de rachat

Le programme a une durée de 18 mois à compter de l'approbation de la résolution présentée à l'assemblée générale soit jusqu'au 28 novembre 2011.

5.2.7.2 : Mise en œuvre du programme de rachat d'actions

Contrat de liquidité

Par contrat en date du 30 octobre 2006 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, le Groupe Steria a confié à SG Securities (Paris) SAS, société par actions simplifiée au capital de 2.400.000 euros, dont le siège social est Tour Société Générale, 17 cours Valmy, 92987 Paris La Défense Cedex, immatriculée sous le numéro d'identification unique 784 198 483 RCS Nanterre, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions ordinaires conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI datée du 14 mars 2005 et approuvée par l'AMF par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1er avril 2005.

Au 31 décembre 2009, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité 418 titres Groupe Steria SCA,
Des liquidités pour un montant de 1 212 952,237 €.

Attribution d'actions gratuites

Au cours de l'exercice 2009 il a été décidé par la Gérance de faire usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale mixte du 29 mai 2009 dans sa sixième résolution d'opérer sur les actions de la société, en vue notamment de la « mise en œuvre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de tout plan d'épargne Groupe conformément aux articles L. 3332-2 et suivants du Code du travail ou de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ». 13 416 actions ont été attribuées au profit de 2 236 bénéficiaires du plan d'attribution d'actions de performance du 1er juin 2007 moyennant une période de conservation de 2 ans.

■ 5.3 Groupe Steria SCA et la Bourse

5.3.1 Données boursières

Groupe Steria SCA est une société cotée depuis le 4 juin 1999, actuellement cotée sur Euronext Paris, sur le compartiment B d'Eurolist.

- Codes et classification du titre Groupe Steria SCA

Code ISIN : FR 0000072910
Mnemo : RIA
Code Euronext : FR 0000072910
Marché : Euronext Paris - Eurolist - Valeurs locales
CFI : ES (E=equity ; S=shares)
Type : Action - Action ordinaire – Continu
Compartiment B (Mid-caps)

- Caractéristiques du titre Groupe Steria SCA

Industrie: 9000, Technologie
Super secteur: 9500, Technologie
Secteur: 9530, Logiciels et services informatiques
Sous secteur: 9533, Services informatiques

Eligibilité au PEA (Plan d'Epargne en Actions) : Oui
Eligibilité au Service à Règlement Différé (SRD) : Oui
local : 7291

- Principaux tickers du titre Groupe Steria SCA

Euronext : RIA
Bloomberg : RIA FP
Reuters : TERI.PA

- Principaux indices auxquels appartient le titre Steria

CAC ALL SHARES,
CAC MID&SMALL 190,
CAC MID 100,
CAC Soft&CS,
CAC Technology,
EURONEXT FAS IAS,
Indice Général SBF 120,
SBF 250,
SBF 80,
IT CAC,
NEXT 150

L'évolution du cours de bourse de Groupe Steria SCA depuis juin 2002 est indiquée ci-après.

DONNÉES BOURSIERES

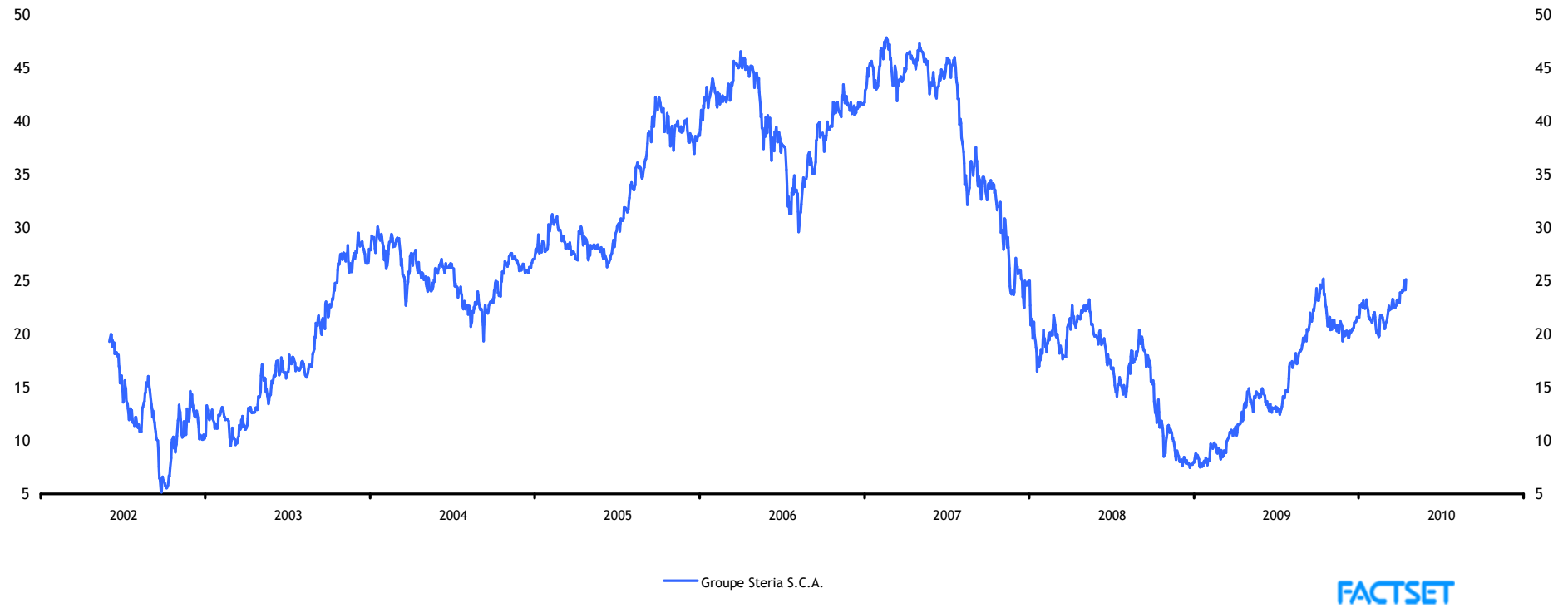
2005 - Mois	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Volume moyen échangé/jour	45 577	145 965	48 238	71 328	30 031	75 103	66 839	62 480	91 471	58 095	60 816	41 301
Plus haut €	32,17	34,30	32,11	33,00	31,00	32,33	35,71	39,50	46,50	46,19	43,85	44,05
Plus bas €	29,70	31,12	28,41	28,85	29,32	28,62	31,71	36,00	38,00	39,41	39,75	40,20
Capitaux en millions d'euros (1)	29,43	94,24	31,19	46,76	20,15	49,77	47,58	54,60	86,02	53,03	56,57	36,31
2006 - Mois	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Volume moyen échangé/jour	62 383	50 451	56 998	36 784	67 928	55 815	64 894	59 416	48 429	49 928	60 879	46 734
Plus haut €	48,05	47,33	50,65	50,45	48,74	43,99	41,71	40,95	43,45	46,25	48,38	45,99
Plus bas €	42,10	44,50	45,25	45,00	40,27	39,10	31,37	31,33	38,01	40,20	43,51	43,80
Capitaux en millions d'euros (1)	62,77	46,29	63,18	32,50	66,85	50,86	50,27	49,32	41,64	47,80	61,33	39,83
2007 - Mois	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Volume moyen échangé/jour	70 119	85 106	76 706	58 367	92 319	93 154	89 976	146 575	68 210	101 585	346 597	276 844
Plus haut €	49,67	47,87	46,33	46,72	47,27	45,42	46,02	41,01	37,77	35,18	30,84	27,33
Plus bas €	45,51	43,14	41,76	44,15	42,27	41,85	37,69	31,30	32,45	29,42	23,25	22,37
Capitaux en millions d'euros (1)	74,39	85,61	81,22	55,25	99,5	92,98	93,37	130,88	51,37	82,06	201,72	131,28
2008 - Mois	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Volume moyen échangé/jour	257 798	201 115	145 657	141 753	110 412	141 370	224 774	192 173	198 183	282 509	229 775	156 552
Plus haut €	25,20	21,99	21,20	23,00	23,38	21,50	17,71	18,60	20,65	16,10	11,55	8,88
Plus bas €	15,53	17,65	17,40	20,30	19,55	16,91	13,43	13,91	14,80	8,22	8,08	7,35
Capitaux en millions d'euros (1)	107,63	84,0	52,9	67,0	49,58	56,88	82,38	68,33	79,51	76,05	45,70	26,04
2009 - Mois	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Volume moyen échangé/jour	102 938	117 192	97 906	123 742	113 867	112 512	104 808	80 508	165 503	130 481	95 397	64 014
Plus haut €	8,81	10,32	11,30	14,83	15,65	15,10	17,00	19,35	25,19	25,29	21,50	21,60
Plus bas €	7,30	7,61	8,10	10,29	12,60	12,50	12,08	16,21	18,62	20,15	18,42	19,50
Capitaux en millions d'euros (1)	17,52	21,50	21,04	30,24	32,00	34,20	33,26	29,98	77,02	66,59	41,13	28,65
2010 - Mois	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Volume moyen échangé/jour	59 878	57 974	65 065									
Plus haut €	23,33	22,37	23,45									
Plus bas €	21,00	19,52	20,74									
Capitaux en millions d'euros (1)	26,65	24,42	33,74									

Source EURONEXT

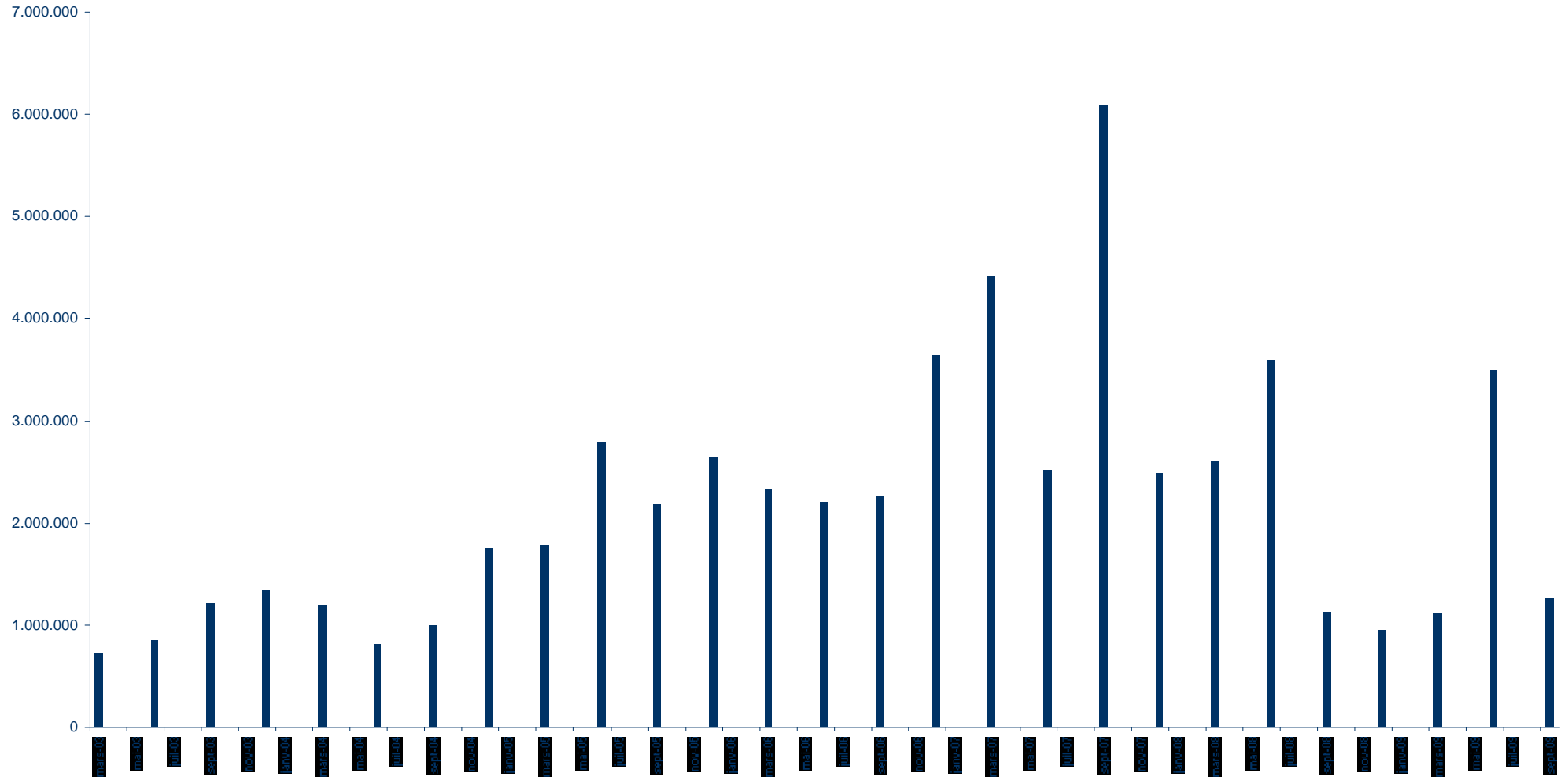
(1) Montant des capitaux échangés dans le mois

Evolution du cours du titre Steria depuis juin 2002 (cours au 14 avril 2010)

Source :
Facset

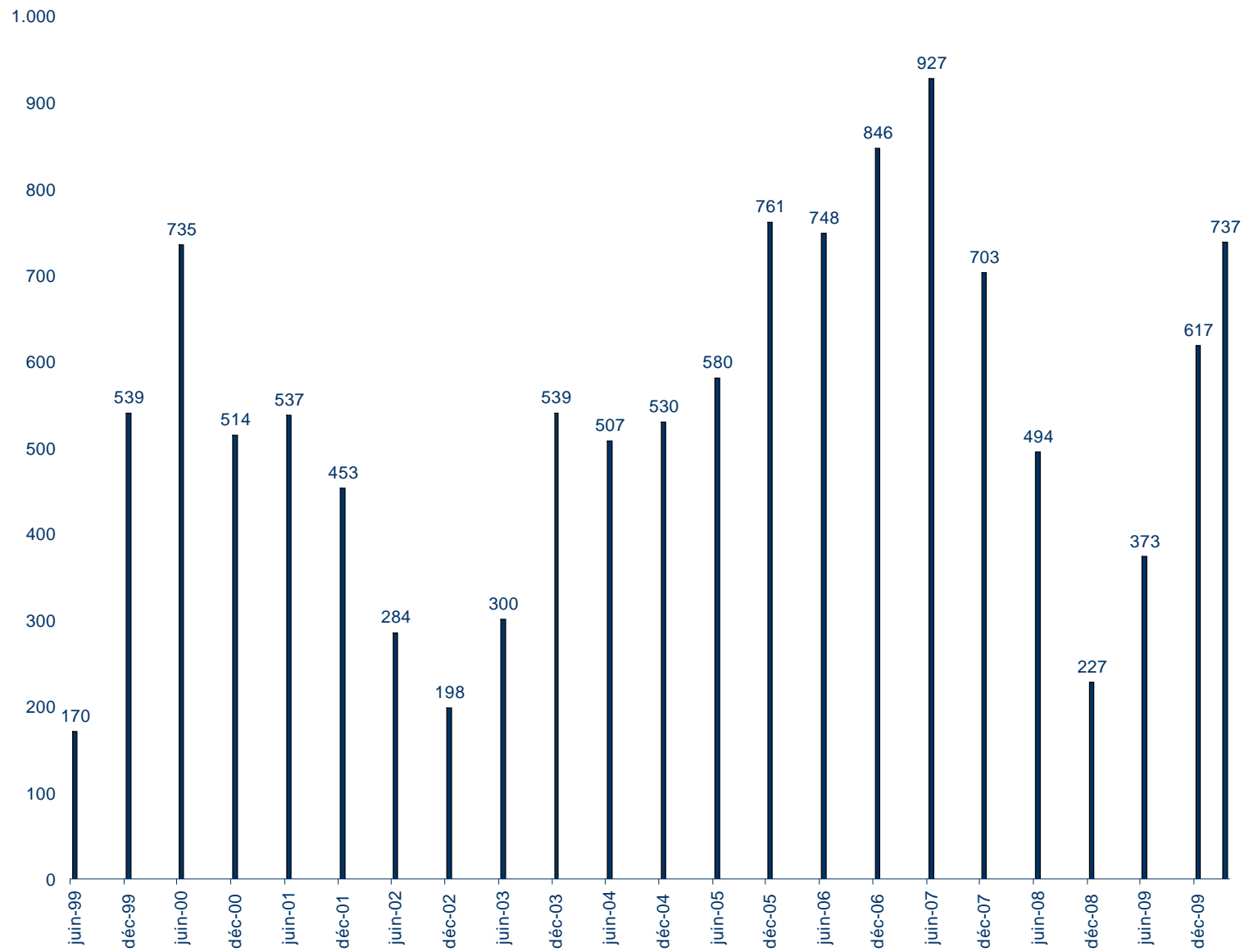


Evolution des capitaux moyens échangés par jour (en €)



Source : Facset

Evolution de la capitalisation boursière (en M€) depuis juin 1999



Source : Facset

5.3.2 Politique de distribution de dividendes

5.3.2.1 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Montants versés aux actionnaires commanditaires (en euros) :

Exercice	Dividende net par action	Avoir fiscal/réfaction
2006	0,42 €	Réfaction au taux en vigueur à cette date
2007	0,42 €	Réfaction au taux en vigueur à cette date
2008	0,12 €	Réfaction au taux en vigueur à cette date

5.3.2.2 Proposition de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 – sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 28 mai 2010.

Proposition de dividende aux associés commanditaires qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 28 mai 2010:

Exercice	Dividende net par action	Réfaction
2009	0,12 €	Réfaction au taux en vigueur à cette date

Option pour le paiement du dividende ou numéraire ou en actions

Il sera proposé aux actionnaires, sous réserve de l'approbation de cette proposition par l'assemblée générale du 28 mai 2010, une option en vue du paiement en numéraire ou en action du dividende. Cette option portera sur la totalité du dividende mis en paiement soit 0,12 € par action.

Le prix d'émission des actions nouvelles est fixé à 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédent l'assemblée générale, diminué du montant net du dividende. La gérance aura la faculté d'arrondir ce prix, jusqu'au centime d'euro immédiatement supérieur.

Les actionnaires qui souhaiteraient obtenir le paiement de leur dividende en actions, disposeront d'un délai compris entre le 9 juin et le 25 juin 2010 pour en faire la demande auprès des intermédiaires habilités.

A défaut d'option à l'expiration de cette période, le dividende sera payé en numéraire à compter du 7 juillet 2010.

5.3.3 Information financière

Responsable de l'information financière :

Monsieur Olivier Psaume

Direction des Relations Investisseurs et du Corporate Développement

Steria – 46 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy les Moulineaux

Tél. : +33 1.34.88.55.60

Fax : +33 1.34.88.62.00

E-mail : olivier.psaume@Steria.com

Site Internet : www.Steria.com

Calendrier de l'information financière :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| ● 14 & 15 janvier 2010 | <i>Analyst Day</i> |
| ● 15 février 2010 (après bourse) | Chiffre d'affaires 4ème trimestre 2009 |
| ● 15 mars 2010 (après bourse) | Résultats annuels 2009 |
| ● 16 mars 2010 à 11h30 | Réunion SFAF |
| ● 11 mai 2010
(après bourse) | Chiffre d'affaires 1er trimestre 2010 |
| ● 28 mai 2010 | Assemblée Générale annuelle (à 14h00) |
| ● 29 Juillet 2010 (après bourse) | Chiffre d'affaires 2ème trimestre 2009 |
| ● 29 Juillet 2010 (après bourse) | Résultats semestriels 2010 |
| ● 30 Juillet 2010 à 11h30 | Réunion SFAF |
| ● 15 novembre 2010 (après bourse) | Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2010 |

■ 5.4 Responsable du document de référence

Responsable du document de référence

Monsieur François Enaud, Gérant de Groupe Steria SCA.

Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 62 du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 66 et 135 dudit document.

Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont attiré l'attention des actionnaires sur la note 1.1 de l'annexe qui expose le changement de méthode lié à la première application de la norme IFRS 8 – Information sectorielle. Il convient de rappeler que les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont attiré l'attention des actionnaires sur la note 2.1 bis de l'annexe qui expose le changement de méthode de consolidation de Diamis et le retraitement de l'information comparative 2006.

François ENAUD

Gérant

6 Documents accessibles au public

Les documents juridiques (statuts, procès verbaux d'assemblées générales, rapports des commissaires aux comptes...) peuvent être consultés à la Direction Juridique Groupe, 46 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy les Moulineaux.

Communiqués de presse

Résultats annuels 2009	15/03/2010	Site internet Steria/ Site AMF
Chiffre d'affaires 4eme trimestre 2009	15/02/2010	Site internet Steria/ Site AMF
Chiffre d'affaires du 3è trimestre 2009	12/11/2009	Site internet Steria/ Site AMF

Assemblée Générale Mixte : résultats des votes	03/06/2009	Site internet Steria/ Site AMF
Résultats semestriels 2009	31/08/2009	Site internet Steria/ Site AMF
Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre 2009	31/08/2009	Site internet Steria/ Site AMF
Document préparatoire à l'Assemblée générale mixte du 29 Mai 2009	30/04/2009	Site internet Steria/ Site AMF
Avis de convocation de l'Assemblée Générale mixte du 29 Mai 2009	22/04/2009	Site internet Steria/ Site AMF
Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe	09/09/2009	Site internet Steria/ Site AMF
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2009	14/05/2009	Site internet Steria/ Site AMF
Résultat annuels 2008	16/02/2009	Site internet Steria/ Site AMF

Autres documents déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers

Bilan semestriel du contrat de liquidité	12/01/2010	Site internet Steria/ Site AMF
Calendrier communication financière 2010	27/01/2010	Site internet Steria/ Site AMF
Nomination de Johan Vermeule en qualité de Directeur des Ressources Humaines Groupe	15/10/2009	Site internet Steria/ Site AMF
Augmentation de capital réservée aux salariés	09/09/2009	Site internet Steria/ Site AMF
Rapport financier semestriel 2009	31/08/2009	Site internet Steria/ Site AMF
Dividende de l'exercice 2008	06/07/2009	Site internet Steria/ Site AMF
Bilan semestriel du contrat de liquidité	03/07/2009	Site internet Steria/ Site AMF
Option pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 2008	11/06/2009	Site internet Steria/ Site AMF
Document de référence 2008	29/04/2009	Site internet Steria/ Site AMF
Bilan semestriel du contrat de liquidité	08/01/2009	Site internet Steria/ Site AMF

Déclarations de franchissement de seuil	22/12/2009	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclarations de franchissement de seuil	04/06/2009	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclaration d'opérations sur titres par les dirigeants	23/04/2009	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclaration d'opérations sur titres par les dirigeants	23/04/2009	Site AMF/Siège administratif STERIA
Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions (article L. 225-209 du code de commerce)	30/01/2009	Site AMF/Siège administratif STERIA

Autres documents déposés sur le site Steria

Droits de vote mensuels mars 2010	08/04/2010	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels février 2010	05/03/2010	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels janvier 2010	08/02/2010	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels décembre 2009	12/01/2010	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels novembre 2009	07/12/2009	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels octobre 2009	05/11/2009	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels septembre 2009	07/10/2009	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels août 2009	08/09/2009	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels juillet 2009	07/08/2009	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels juin 2009	03/07/2009	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels mai 2009	08/06/2009	Site Internet Steria
Droits de vote Assemblée générale du 29 Mai 2009	03/06/2009	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels avril 2009	11/05/2009	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels mars 2009	06/04/2009	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels février 2009	10/03/2009	Site Internet Steria
Droits de vote mensuels janvier 2009	06/02/2009	Site Internet Steria

Bilan semestriel H2 du Contrat de liquidité
Bilan semestriel H1 du Contrat de liquidité

12/01/2010
03/07/2009

Site Internet Steria
Site Internet Steria

**Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales
Obligatoires**

Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale
mixte du 29 Mai 2009 (Balo n°48)

22/04/2009

7 Table de concordance

■ 7.1 Tableau de concordance du Document de Référence

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations visées à l'annexe 1 du règlement (CE) n° 809 : 2004.

INFORMATIONS	RAPPORT ANNUEL Pages
PERSONNES RESPONSABLES	217
CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	132 - 167
INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	3 et s, 26, 62 et s
FACTEURS DE RISQUE	43 et s
INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
▪ Histoire et évolution de la société	12 et 13
▪ Investissements	27
APERCU DES ACTIVITES	24 et s
▪ Principales activités	24 et s
▪ Principaux marchés	19 et s
ORGANIGRAMME	17
PROPRIETE IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
▪ Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée (propriétés immobilières louées, charges majeures pesant dessus)	27 et s, 91 et s
▪ Questions environnementales influençant l'utilisation des immobilisations corporelles	N/A
EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	62 et s
▪ Situation financière	62 et s
▪ Résultat d'exploitation	62 et s
TRESORERIE ET CAPITAUX	97 et s
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	28
INFORMATION SUR LES TENDANCES	63
PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	N/A
ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	168 et s
▪ Informations concernant les membres des organes de direction, de surveillance et l'associé commandité	189 et s,
○ Nom, adresse et fonction dans la société émettrice	7
○ lien familial existant entre ces personnes.	194
○ expertise et expérience en matière de gestion	169
○ Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices	189 et s
○ Toute condamnation pour fraude au cours des 5 dernières années	194
○ Déclaration de toute faillite, incrimination et/ou sanction publique	194

INFORMATIONS	RAPPORT ANNUEL Pages
▪ Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	194
REMUNERATIONS ET AVANTAGES	177-178, 189 et s
FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	168 et s
○ Date d'expiration du mandat actuel	169
○ Information sur les contrats de services liant l'émetteur	178,198-199
○ Informations sur le Comité d'audit et le Comité des nominations et rémunérations	173 et s
○ Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	179
SALARIES	5, 38 et s
○ Effectifs	5
○ Participations et options des organes d'administration et de gestion dans le capital de l'émetteur	169,198-199
○ Participation des salariés dans la capital de l'émetteur	201,202
PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	201, 202
○ Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote	202
○ Information sur les droits de vote	203
○ Informations sur la détention ou le contrôle de l'émetteur	202
○ Informations sur tout accord connu de l'émetteur pouvant entraîner un changement de contrôle	203
OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	18
INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
▪ Informations financières historiques	66 et s, 135 et s
▪ Informations financières pro forma	N/A
○ Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux de comptes	N/A
▪ Etats financiers annuels consolidés	66 et s
▪ Vérification des informations financières historiques annuelles	2
▪ Dates des dernières informations financières	66 et s, 135 et s
▪ Informations financières intermédiaires et autres	N/A
▪ Politique de distribution des dividendes	215
▪ Procédures judiciaires et d'arbitrage	55
▪ Changement significatif de la situation financière ou commerciale	64
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
▪ Capital social	201 et s
▪ Acte constitutif et statuts	200, 223 et s
CONTRATS IMPORTANTS	27
INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATION D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	N/A
DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	218, 219
INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	91-92, 160

■ 7.2 Tableau de concordance du Rapport Financier Annuel

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du Rapport Financier Annuel visé aux articles L. 451-1-2 I du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF. La table de concordance suivante renvoie aux extraits du Document de référence correspondant aux différentes rubriques du Rapport Financier Annuel.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL	DOCUMENT de REFERENCE Pages
I. Comptes annuels de la Société	135 et s
II. Comptes consolidés du Groupe	66 et s
III. Rapport de gestion	43 et s, 62 et s, 175 et s, 200 et s
IV. Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel	217
V. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	161 et s
VI. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	133 et s
VII. Honoraires des Commissaires aux comptes	132 – 167
VIII. Rapport du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance, sur les principes et les règles de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.	169 et s
IX. Rapport des Commissaires aux comptes sur Le Rapport du Président du Conseil de surveillance	187,188

STATUTS

DE

GROUPE STERIA SCA

(Statuts mis à jour
le 15 Décembre 2009)

TITRE I

LA SOCIÉTÉ

ARTICLE 1 – FORME

La société anonyme dénommée « Groupe Steria », dont le siège social est à Vélizy-Villacoublay (78140) – 12, rue Paul Dautier, constituée par acte sous seing privé en date du 18 février 1988, a été transformée en société en commandite par actions (« SCA »), par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 18 juillet 1996. Elle a adopté les présents statuts par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} février 2007.

La société existe sous la forme de société en commandite par actions entre :

- ses associés commanditaires (désignés aux présentes les « Actionnaires »), et
- son Associé commandité (désigné aux présentes l'« Associé commandité » ou le « Commandité »), la société Soderi, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est au 46 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy les Moulineaux, immatriculée sous le n° 404 390 486 RCS Nanterre, représentée, conformément à ses statuts, soit par son Président, soit par son Directeur Général. Les associés de Soderi s'engagent à posséder directement ou par l'entremise du ou des Fonds communs de placement d'Entreprise un nombre d'actions de Groupe Steria SCA représentant ensemble au moins 5 % du capital de la société Groupe Steria SCA. Si cette condition cessait à être respectée les modalités prévues à la clause 14.2 des présents statuts seraient appliquées.

Il est ici précisé que les termes les « Associés » désigne aux présentes collectivement le Commandité et les Actionnaires commanditaires.

Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives aux sociétés en commandite par actions et par les présents statuts.

ARTICLE 2 – OBJET

La société a pour objet, dans tous pays, directement ou indirectement :

- la promotion, la gestion, la recherche et l'application des projets et des services dans le domaine des technologies de l'information et de la gestion d'entreprises, ainsi que l'acquisition et la gestion de toutes participations dans des sociétés de même nature ;
- la direction, l'animation du Groupe, y inclus des prestations de conseil et d'assistance notamment dans les domaines juridique, social, financier, administratif ;
- la participation de la société dans toutes opérations

commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet précité par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandites, souscriptions, ou rachats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou autrement ;

- et, généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant, même indirectement, à l'objet ci-dessus et pouvant contribuer à son développement.

ARTICLE 3 – DÉNOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale de la société est : « Groupe Steria ».

Cette dénomination devra, dans tous actes ou documents émanant de la société, être précédée ou suivie immédiatement des mots « société en commandite par actions », ou des initiales « S.C.A. » et de l'indication du montant de son capital.

ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

4.1. Siège

Le siège social est fixé à Vélizy-Villacoublay (78140), 12 rue Paul Dautier.

4.2. Transfert

Il pourra être transféré en tout autre lieu du même département ou d'un département limitrophe, par décision de la Gérance, qui pourra modifier en conséquence le texte du présent article, sous réserve de ratification de cette décision par l'Assemblée générale ordinaire suivante, et partout ailleurs, par décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

4.3. Établissements secondaires

Des agences, succursales, bureaux ou autres établissements secondaires pourront être créés, transférés ou supprimés sur simple décision de la Gérance.

ARTICLE 5 – DURÉE

La durée de la société reste de 99 ans à compter de la date de sa création, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Le commandité et les commanditaires devront être consultés sur la prorogation éventuelle de la société un an au moins avant l'expiration de cette dernière.

TITRE II

LE CAPITAL – LES ASSOCIÉS

ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

6.1. Montant

Le montant du capital social est de 29.348.539 euros, et est divisé en 29.348.539 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

6.2. Modifications

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti, dans les conditions prévues par la loi, soit par l'émission d'actions ordinaires ou d'actions de préférence, soit par majoration du montant nominal des titres de capital existant, par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, après avoir reçu l'accord de l'Associé Commandité. L'Assemblée générale peut déléguer cette compétence à la Gérance. L'Assemblée générale qui a décidé d'une augmentation de capital peut également déléguer à la Gérance le pouvoir de fixer les modalités de l'émission.

La Gérance a tous pouvoirs pour procéder à la modification des statuts résultant d'une augmentation ou d'une réduction de capital et aux formalités consécutives.

Dans le cadre des décisions de l'Assemblée générale, la Gérance procède aux appels de fonds nécessaires à la libération des actions.

Tout versement en retard sur le montant des actions porte intérêt de plein droit en faveur de la société au taux d'intérêt légal majoré de 3 points, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice ou d'une mise en demeure, sans préjudice de l'action personnelle que la société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcées prévues par la loi.

6.3. L'Associé commandité, Soderi SAS a fait apport de son industrie à la société, en contrepartie de sa quote part dans les bénéfices.

ARTICLE 7 – FORME DES ACTIONS

7.1. Les actions émises par la société sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi. Notamment les actions des membres du Conseil de surveillance sont obligatoirement nominatives.

7.2. La société peut, à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander au dépositaire central, ou à tout organisme chargé de la compensation des titres, des renseignements lui permettant d'identifier les détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

ARTICLE 8 – TRANSMISSION DES ACTIONS

La transmission des actions est libre. Elle s'opère dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

ARTICLE 9 – DROITS ATTACHÉS À CHAQUE ACTION

9.1. Droits sur l'actif et les bénéfices

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux Actionnaires, en vertu de l'article 19, à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal des actions, des droits des actions de catégories différentes ; notamment et sous ces réserves, toute action donne droit, en cours de société comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse entre toutes les actions indistinctement de toute exonération fiscale, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société.

9.2. Regroupements

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque – notamment en cas d'échange ou d'attribution de titres provenant d'une opération telle que : regroupement ou division des actions, réduction du capital, augmentation du capital par incorporation de réserves, fusion, scission, apport partiel, etc... donnant droit à un titre nouveau contre remise ou justification de la propriété de plusieurs actions anciennes - les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les Actionnaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement du nombre des actions nécessaires ou des droits y attachés, de la cession ou de l'acquisition des actions ou des droits formant rompus.

9.3. Droits de vote

Sous réserve du droit de vote double ci-après prévu, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Un droit de vote double, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Excepté en ce qui concerne le droit de vote ou la date de jouissance, toutes les actions nouvelles créées au cours de vie de la Société seront entièrement assimilées aux actions anciennes de même catégorie, les différents impôts et taxes qui pourront devenir exigibles en cas de remboursement total ou partiel du capital effectué en cours de Société ou lors de sa liquidation devant être supportés uniformément, compte tenu de leur valeur nominale respective, par toutes les actions existantes lors du remboursement et y participant, de sorte que chacune d'elles reçoive de la Société, pour une même valeur nominale, une même somme nette, et ce quelle que soit son origine ou la date de sa création.

9.4. Amortissement

Les actions pourront être amorties en totalité ou en partie, suivant décision de l'Assemblée générale ordinaire, et tant qu'elles ne seront pas entièrement amorties, elles continueront à être inscrites en compte comme actions de capital ; il sera fait mention sur ce compte du remboursement opéré. Lorsqu'elles auront été amorties en totalité, elles seront inscrites en compte comme actions de jouissance.

9.5. Indivisibilité

Chaque action de la société est indivisible vis-à-vis de la société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont tenus de se faire représenter auprès de la société et aux Assemblées générales par l'un d'eux, par son conjoint ou par un mandataire unique actionnaire.

En cas de désaccord entre co-indivisaires, le mandataire choisi parmi les Actionnaires est désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

9.6. Démembrements

Sauf convention contraire notifiée à la société, les usufruitiers d'actions représentent valablement les nus-propriétaires à l'égard de la société.

Toutefois, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires ou spéciales.

ARTICLE 10 – INFORMATION SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES – FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

En sus des obligations d'information de franchissement des seuils visés à l'article L 1233-7-I alinéa 1 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à franchir, à la hausse ou à la baisse, le seuil de 2,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société, devra satisfaire à l'obligation d'information prévue à l'article L 233-7 du Code de commerce. Cette obligation devra également être satisfaite chaque fois qu'un multiple de 2,5 % du capital ou des droits de vote sera franchit à la hausse ou à la baisse.

TITRE III

LA GERANCE

ARTICLE 11 – GÉRANCE

11.1. Les Gérants

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, personne physique ou personne morale, Associé commandité ou étrangers à la société. Dans le cas de plusieurs gérants, toute disposition des présents statuts visant « le gérant » ou « la Gérance » s'applique à chacun d'eux qui peuvent agir ensemble ou séparément, sauf lorsqu'il est prévu leur accord unanime par d'autres dispositions des présents statuts.

11.2. Durée des fonctions

Les fonctions de gérant sont d'une durée maximum de six années qui prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et qui se tiendra dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

11.3. Nomination, renouvellements

Au cours de l'existence de la société, et sauf cas de vacance, la nomination ou le renouvellement de tout gérant est décidé(e) par l'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil de surveillance, après accord de l'Associé commandité.

11.4. Cessation des fonctions, révocation

Les fonctions du gérant prennent fin par l'arrivée du terme de son mandat, le décès, l'incapacité, l'interdiction, le redressement ou la liquidation judiciaire, la révocation, la démission ou le dépassement de l'âge de 65 ans.

La société n'est pas dissoute en cas de cessation des fonctions d'un gérant pour quelque cause que ce soit.

Le gérant qui démissionne doit prévenir l'Associé commandité et le Conseil de surveillance six mois au moins à l'avance, par lettre recommandée, sauf accord donné par l'Associé commandité, après avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance pour réduire le délai de ce préavis.

La révocation de tout gérant peut être demandée à l'initiative soit du Conseil de surveillance, soit de l'Associé commandité soit d'un ensemble d'actionnaires conformément à l'article 17.3 des présents statuts.

Dans le cas d'une initiative de l'Associé commandité, celui-ci ne peut prendre sa décision sans avoir recueilli l'avis du Conseil de surveillance, qui doit être donné dans les vingt jours de la notification du projet de révocation faite par le Commandité au président du Conseil de surveillance.

Dans le cas d'une initiative du Conseil de surveillance, celui-ci

saisit l'Associé commandité.

En cas de désaccord, le Congrès, tel que défini à l'article 18 des présents Statuts, devra être réuni afin de rechercher un consensus.

Si le désaccord perdure dans les quarante jours à compter de la notification du projet de révocation, la décision finale revient à l'Associé commandité.

11.5. Vacance de la Gérance

Dans tous les cas de vacance de la Gérance qui résulteraient des cas visés à la clause 11.4 des statuts, la Gérance est assurée de plein droit par le Commandité qui peut alors déléguer tout ou partie des pouvoirs nécessaires pour la gestion de la Société jusqu'à la nomination du ou des nouveaux gérants. Dès sa prise de fonction à la Gérance de la société, le Commandité devra mettre en œuvre au plus tôt la procédure de nomination et/ou de renouvellement visée à la clause 11.3 des Statuts.

11.6. Rémunération

La rémunération de la Gérance est fixée sur proposition du Conseil de surveillance par l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires. Les gérants ont également droit au remboursement de leurs frais et débours et frais de représentation.

ARTICLE 12 – POUVOIRS DE LA GÉRANCE

12.1. Rapports avec les tiers

Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux Assemblées générales d'Actionnaires, comme sous réserve des avis ou accords nécessaires du commandité et/ou du Conseil de surveillance selon ce qui est prévu aux présents statuts.

12.2. Rapports entre les associés

Dans les rapports entre les associés, la Gérance détient les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes de gestion mais seulement dans l'intérêt de la société et dans le respect des pouvoirs attribués par les présents statuts à l'Associé commandité et au Conseil de Surveillance.

En particulier, la Gérance devra recueillir l'avis préalable et/ou l'accord préalable du Commandité et du Conseil de surveillance pour les décisions visées aux clauses 14.9 et 14.10 des présents statuts, et dans les conditions prévues aux clauses et à la clause 13.10.

12.3. Délégations

La Gérance peut procéder, sous sa responsabilité, à toutes délégations de pouvoirs qu'elle juge nécessaire au bon fonctionnement de la société et de son Groupe, notamment pour les périodes d'indisponibilités temporaires. Elle peut également procéder à une délégation générale, comportant ou non des limitations, à un ou plusieurs cadres de la société qu'elle peut également autoriser à faire usage du titre de Directeur général

ou de celui de Directeur général délégué.

12.4. Rapports

La Gérance devra présenter au Commandité et au Conseil de surveillance, aussi souvent que l'intérêt de la société le requiert et au moins quatre fois par an, un rapport sur l'activité de la société et du Groupe au cours de la période écoulée.

TITRE IV LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

ARTICLE 13 – CONSEIL DE SURVEILLANCE

13.1. Composition

Il est institué un Conseil de surveillance, composé d'au moins trois membres, personnes physiques ou personnes morales.

Aucun membre du Conseil de surveillance ne peut avoir la qualité de commandité, de gérant ou de représentant légal de la Société, Associée commanditée du Groupe Steria SCA.

La moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance doivent être âgés de moins de 65 ans à la date de l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes du dernier exercice clôturé.

Chaque membre du Conseil devra être propriétaire d'au moins cent cinquante actions de la société. Les actions des membres du Conseil de surveillance sont obligatoirement nominatives.

13.2. Nomination – Durée des fonctions

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire, pour une durée maximum de six années prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et qui se tiendra dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout membre du Conseil de surveillance est rééligible sans limitation.

13.3. Révocation

Les membres du Conseil de surveillance sont révocables à tout moment par décision de l'Assemblée générale ordinaire, statuant soit à l'initiative des Actionnaires selon les conditions de l'article 17 des présents statuts, soit sur proposition faite par le Conseil de surveillance. La révocation peut être décidée même si elle ne figure pas à l'ordre du jour de la réunion. Un Actionnaire ayant la qualité de Commandité ne peut participer ni à leur élection, ni à leur révocation.

13.4. Représentant permanent

Toute personne morale nommée membre du Conseil de surveillance doit, lors de sa nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était membre du Conseil de surveillance en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

13.5. Vacance

Si un ou plusieurs sièges de membres du Conseil deviennent vacants, le Conseil de surveillance peut pourvoir provisoirement à la nomination de nouveaux membres ; il est tenu de le faire dans les quinze jours si le nombre de ses membres est devenu inférieur à trois. Ces nominations provisoires sont soumises à ratification lors de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil de surveillance n'en demeurent pas moins valables.

Le membre remplaçant ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

13.6. Bureau et réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil nomme un Président parmi ses membres et un secrétaire qui peut être pris en dehors de son sein. Il peut également élire un ou deux vice-présidents. En l'absence du Président, le vice-président présent le plus âgé préside le Conseil, à défaut celui-ci élit son président de séance.

Le Conseil se réunit sur la convocation de son Président, de la moitié de ses membres, de la Gérance, ou de l'Associé commandité, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins quatre fois par an, pour entendre le rapport de la Gérance, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation.

Les convocations sont adressées par lettres simples, ou par tout moyen établissant preuve en matière commerciale, huit jours au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf cas d'urgence où le Conseil pourra être convoqué par tout moyen et avec un délai moindre. Dans toute la mesure du possible, l'auteur de la convocation envoie préalablement au Conseil les documents sur lesquels le Conseil sera amené à délibérer ou qui sont nécessaires à ses délibérations.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié, au moins, de ses membres est présente.

Tout membre du Conseil de surveillance peut se faire représenter par un autre membre du Conseil, chaque membre du Conseil ne pouvant recevoir qu'un seul mandat.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

La Gérance doit être convoquée et peut assister aux séances du Conseil, mais sans voix délibérative.

Le fondateur de la Société est également invité et peut assister aux séances du Conseil, sans voix délibérative.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion au travers de moyens de communication permettant aux membres de suivre les débats et d'y participer de vive voix, telle que communication téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de télétransmission permettant leur identification. Lorsqu'un membre n'est pas physiquement présent, il appartient au Président de vérifier l'identité du membre participant à la réunion.

Lorsque des membres ont participé à la réunion sans être présents physiquement, mention expresse en est faite au procès-verbal.

Le Conseil de surveillance peut s'entourer et désigner en son sein des Comités spécialisés tels que prévus à l'article 13.8 des présents statuts.

13.7. Procès-verbaux

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, signés par le Président et le secrétaire ou par la majorité des membres présents.

13.8. Règlement intérieur

Le Conseil de surveillance peut établir un règlement intérieur pour préciser les modalités de son fonctionnement et, s'il en juge ainsi, établir tous comités qui seraient utiles.

13.9. Jetons de présence

Il peut être alloué par l'Assemblée générale au Conseil de surveillance une rémunération fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant est porté en frais généraux. La répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil de surveillance est décidée par le Conseil.

13.10. Pouvoirs du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la société.

13.10.1. Il peut, à cet effet, se faire communiquer par la Gérance, toute information ou tout document utile pour l'exercice de sa mission générale de contrôle.

13.10.2. Avis préalables

Le Conseil de Surveillance, de par son rôle de contrôle, émet un avis préalable auprès de la Gérance, sur :

- les grandes orientations stratégiques de la Société : plans à moyen et long terme, budgets consolidés, politique d'acquisition, acquisitions significatives, investissements significatifs ;
- les opérations ayant une incidence notable sur le capital, les financements et la trésorerie de la Société et de ses filiales ;
- les opérations affectant significativement la répartition du capital social de la Société.

13.10.3. Accord préalable sur certaines décisions

La Gérance doit requérir, outre l'accord préalable de l'Associé commandité, celui du Conseil de surveillance avant tout engagement important tels qu'énumérés ci-après :

- a) tout emprunt de la société dès lors que la totalité des emprunts excède 50 % du montant de la situation nette comptable consolidée du Groupe Steria, telle qu'elle résulte des comptes consolidés établis à partir des derniers comptes approuvés (la "Situation Nette") ;
- b) la constitution de toutes cautions, avals et garanties et de tous gages et hypothèques sur les biens de la société, dès lors que l'ensemble des créances garanties représentent plus de 50% du montant de la Situation Nette ;
- c) toute constitution de société ou prise de participation dans toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, sous quelque forme que ce soit, dès lors que le montant de l'investissement en cause représente plus de 20 % du montant de la Situation Nette ;
- d) toute décision ayant pour objet ou pour effet d'entraîner, immédiatement ou à terme, la perte de la majorité dans le capital d'une filiale, directe ou indirecte, de la société représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Groupe Steria SCA, tel que ce chiffre d'affaires résulte des derniers comptes consolidés du Groupe.

Il fait à l'Assemblée générale ordinaire annuelle un rapport sur la conduite des affaires sociales et sur les comptes de l'exercice. Il fait également un rapport à toute Assemblée générale extraordinaire.

Il peut convoquer l'Assemblée générale des Actionnaires.

Il vérifie que les conditions prévues par l'article 1 des présents statuts, pour que la Société Soderi soit ou reste Associée commandité de la société Groupe Steria SCA sont remplies.

13.11. Responsabilité

Les fonctions du Conseil de surveillance n'entraînent aucune immixtion dans la Gérance, ni aucune responsabilité à raison

des actes de la gestion et de leurs résultats.

TITRE V

L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

ARTICLE 14 – RESPONSABILITÉ, NOMINATION, COMPOSITION ET POUVOIRS DE L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

14.1. Responsabilité et droits

L'Associé commandité est tenu indéfiniment et solidairement des dettes sociales envers les tiers.

Les droits attachés à la qualité d'Associé commandité sont attribués intuitu personae. Ils ne sont pas cessibles.

14.2. Composition

L'Associé commandité est la société Soderi SAS, dont les associés doivent à tout moment, à titre de condition déterminante du statut d'Associé commandité, respecter (I) l'ensemble des conditions posées à l'article 1^{er} des statuts de Soderi SAS et (II) la condition posée à l'article 1 des présents statuts de détention directement ou par l'entremise du ou des Fonds communs de placement d'Entreprise d'un nombre d'actions de Groupe Steria SCA représentant ensemble au moins 5 % du capital de la société Groupe Steria SCA, et ce sauf à perdre de plein droit la qualité d'Associé commandité.

La société Groupe Steria SCA pourra à tout moment demander à la Société Soderi SAS de rapporter la preuve que ses associés répondent à cette double condition.

Si cette preuve n'est pas rapportée dans un délai de deux mois de la demande formulée, la Gérance sera tenue de convoquer, dans un délai d'un mois, une Assemblée générale extraordinaire ayant pour objet : soit la modification de la condition définie à l'article 1, soit la désignation d'un nouvel Associé commandité, soit la transformation de la forme juridique de la société Groupe Steria SCA.

Faute par la Gérance de procéder à la convocation de ladite Assemblée dans le délai prévu, celle-ci pourra être convoquée par le Conseil de Surveillance ou un mandataire nommé à cet effet par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé.

14.3. Nomination

La nomination d'un ou plusieurs nouveaux Associés Commandités est décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires sur proposition du commandité, sauf les cas prévus à l'article 23, lorsqu'il n'y a plus d'Associé commandité.

14.4. Retrait

Tout Associé commandité peut à tout moment se retirer de la société et perdre ainsi sa qualité de commandité, sans préjudice de ses droits éventuels en qualité de commanditaire. Pour ce faire, il doit notifier sa décision avec un préavis de trois mois à la Gérance, et au président du Conseil de Surveillance.

14.5. Le commandité non gérant, ne participe pas directement à la gestion de la société. Il exerce les prérogatives prévues par la loi et les présents statuts. Notamment, il peut obtenir de la Gérance toutes informations et documents qu'il estimerait nécessaires.

14.6. Pouvoir de nomination et de révocation du gérant

L'Associé commandité donne son accord sur la nomination du gérant conformément aux dispositions prévues à l'article 11 des présents statuts. L'Associé commandité a le pouvoir de révoquer tout gérant, dans les conditions prévues au même article.

14.7. Vacance de la Gérance

En cas de vacance de la Gérance, le commandité non gérant devient de plein droit gérant de la société, pendant le temps nécessaire à la nomination du ou des nouveaux gérants, selon ce qui est prévu à l'article 11 des présents statuts.

14.8. Décisions collectives

Une délibération en Assemblée Générale de la Société ne peut entrer en vigueur qu'avec l'accord du Commandité.

A ce titre, le Commandité donne son accord, si possible préalable, à toute décision relevant d'une Assemblée générale des Actionnaires, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire, telle que visée à l'article 17 des présents Statuts, sauf pour celles relatives à la nomination des membres du Conseil de surveillance, à la nomination des Commissaires aux comptes, à leur révocation et à la fixation ou modification de la rémunération du Gérant.

14.9. Avis préalables

L'Associé commandité :

- a) peut émettre des avis auprès de la Gérance sur toutes questions d'intérêt général pour le Groupe ;
- b) est l'interlocuteur de la Gérance pour tout ce qui concerne l'actionariat salarié ;
- c) émet un avis préalable auprès de la Gérance sur :
 - les grandes orientations stratégiques de la Société : plans à moyen et long terme, budgets consolidés, politique

d'acquisition, acquisitions significatives, investissements significatifs ;

- les opérations ayant une incidence notable sur le capital, les financements et la trésorerie de la Société et de ses filiales ;
- les opérations affectant significativement la répartition

14.10. Accord préalable sur certaines décisions

La Gérance doit préalablement à tout engagement important tel qu'énuméré ci-après, outre l'accord du Conseil de surveillance, recueillir l'accord de l'Associé commandité :

- a) tout emprunt de la société dès lors que la totalité des emprunts excède 50 % du montant de la situation nette comptable consolidée du Groupe Steria, telle qu'elle résulte des comptes consolidés établis à partir des derniers comptes approuvés (la "Situation Nette") ;
- b) la constitution de toutes cautions, avals et garanties et de tous gages et hypothèques sur les biens de la société, dès lors que l'ensemble des créances garanties représentent plus de 50 % du montant de la Situation Nette ;
- c) toute constitution de société ou prise de participation dans toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, sous quelque forme que du capital social de la Société.

ce soit, dès lors que le montant de l'investissement en cause représente plus de 20 % du montant de la Situation Nette ;

- d) toute décision ayant pour objet ou pour effet d'entraîner, immédiatement ou à terme, la perte de la majorité dans le capital d'une filiale, directe ou indirecte, de la société représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Groupe Steria SCA, tel que ce chiffre d'affaires résulte des derniers comptes consolidés du Groupe.

14.11. Procès-verbaux

Toute décision de l'Associé commandité est constatée par un procès-verbal reporté sur un registre.

14.12. Droit du Commandité sur les résultats

Du fait de ses missions et responsabilités, l'Associé Commandité perçoit la quote-part des bénéfices sociaux fixée à l'article 19 des présents Statuts.

TITRE VI

ACTIONNAIRES - ASSEMBLÉES DES ACTIONNAIRES

ARTICLE 15 – DROITS ET RESPONSABILITÉ DES ACTIONNAIRES

Les droits des Actionnaires sont proportionnels au nombre d'actions qu'ils détiennent. En leur qualité de commanditaires, ils ne sont tenus des pertes qu'à concurrence de leurs apports.

ARTICLE 16 – DÉCISIONS COLLECTIVES, RÈGLES GÉNÉRALES

Les décisions des associés ne sont opposables aux associés, à la société et aux tiers qu'après constatation de la concordance de la volonté exprimée par le Commandité avec le vote de l'Assemblée générale des Actionnaires.

Cette concordance résulte soit d'un procès-verbal dressé, soit simplement de la signature du commandité sur le procès-verbal de l'Assemblée générale. Toutefois, cette concordance de la volonté du Commandité avec les décisions de l'Assemblée générale n'est pas requise pour les nominations et révocations des membres du Conseil de surveillance, la nomination, la révocation des commissaires aux comptes, et la fixation ou modification de la rémunération du gérant.

Les procès-verbaux des décisions du Commandité et de l'Assemblée des Actionnaires, ainsi que le certificat de concordance établi par la Gérance, comme il est dit ci-dessus, sont établis les uns à la suite des autres sur le registre spécial des

délibérations d'associés, conformément à l'article 10 du décret du 23 mars 1967.

Toutes les décisions des Actionnaires sont prises en Assemblée.

ARTICLE 17 – ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Les dispositions applicables aux Assemblées d'Actionnaires sont celles prévues par la loi pour les assemblées générales d'actionnaires des sociétés anonymes.

17.1. Nature des Assemblées

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts. L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère valablement sur toute modification des statuts, y inclus notamment, sans que cette liste soit limitative :

- toute modification du capital social de la société ;
- la modification des conditions de cession des titres émis par la société ;
- la modification de l'objet social, de la durée, du siège social sous réserve des pouvoirs conférés au Gérant, la transformation de la société en une forme différente ;
- la dissolution de la société ;

- la fusion ou la scission de la société.

Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les Actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

17.2. Convocation

Les Actionnaires sont réunis chaque année, dans les six mois de la clôture de l'exercice social en Assemblée Générale Ordinaire. Les Assemblées Générales, soit ordinaires réunies extraordinairement, soit extraordinaires, peuvent en outre être réunies à toute époque de l'année.

Les Assemblées Générales sont convoquées au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation par la Gérance, le Conseil de surveillance, l'Associé commandité ou, à défaut par le ou les commissaires aux comptes ou un mandataire désigné par le Président du Tribunal de commerce statuant en référé et à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs Actionnaires réunissant le minimum du capital social requis par la réglementation en vigueur, soit d'une association d'Actionnaires répondant aux conditions légales requises.

La convocation est faite quinze jours avant la date de l'Assemblée, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire, soit par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social. En cas de convocation par insertion, chaque actionnaire doit également être convoqué par lettre simple ou sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

17.3. Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs Actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

17.4. Admission – Tenue des Assemblées

Sauf dans les cas expressément prévus par la loi, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance, ou par tous moyens de télécommunication ou télétransmission, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres. Ce droit de participer aux Assemblées générales ou délibérations est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, ce dont il est justifié conformément à la réglementation.

Ce délai peut être abrégé par le Conseil de surveillance.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Peuvent également assister aux Assemblées toutes personnes invitées par la Gérance ou le président du Conseil de surveillance, et l'Associé commandité.

La Gérance assiste et participe à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil de Surveillance. En cas d'absence du Président du Conseil de Surveillance, l'Assemblée désigne elle-même son président.

Toutefois, dans le cas de convocation par une autre personne spécialement habilitée par la loi, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée, présents et acceptants, qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne un secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des Actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence, dûment émarginée par les participants et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les procès-verbaux constatant les délibérations de l'Assemblée sont signés par les membres du bureau.

Les copies ou extraits des procès-verbaux sont certifiés par l'un des gérants ou par un membre du Conseil de Surveillance.

17.5. Quorum, majorité et vote

17.5.1. Assemblée Générale Ordinaire

Sur décision de la Gérance, les actionnaires peuvent participer à l'Assemblée générale ordinaire par voie de visioconférence, ou voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (B.A.L.O.).

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent le nombre minimum d'actions ayant le droit de vote prévu par l'article L. 225-98 du Code de commerce. Pour le calcul de ce quorum, il est tenu compte des formulaires de vote par correspondance ainsi que, le cas échéant des formulaires électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée, reçus par la Société avant réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par les textes réglementaires en vigueur. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Gérant et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code Civil, à savoir

l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, sera considéré comme un écrit non révocable et opposable à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Les décisions sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission. En cas de vote par correspondance, les formulaires de vote ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

A l'exception des délibérations concernant les décisions visées à l'article 14, une délibération ne peut être adoptée lors d'une assemblée générale ordinaire, qu'avec l'accord unanime et préalable du ou des commandités. Ledit accord doit être recueilli par la gérance, préalablement à la réunion de ladite assemblée générale ordinaire.

17.5.2. Assemblée Générale Extraordinaire

Sur décision de la Gérance, les actionnaires peuvent participer à l'Assemblée générale extraordinaire par voie de visioconférence, ou voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (B.A.L.O.).

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent, sur première et sur seconde convocation, le nombre minimum d'actions ayant le droit de vote prévu par l'article L. 225-96 du Code de commerce.

Pour le calcul du quorum, il est tenu compte des formulaires de vote par correspondance, ainsi que, le cas échéant, des formulaires électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par les textes réglementaires en vigueur. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Gérant et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code Civil, à savoir l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est

donné, sera considéré comme un écrit non révocable et opposable à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Les décisions sont prises à la majorité des deux-tiers dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou ayant votés par correspondance ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission. En cas de vote par correspondance, les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs. S'il s'agit de décider ou d'autoriser la gérance à réaliser l'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le quorum nécessaire n'est que du quart sur première convocation. La délibération est valable sur seconde convocation, quel que soit le nombre des actions représentées.

Une délibération ne peut être adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire qu'avec l'accord unanime et préalable du ou des commandités ; toutefois, en cas de pluralité de commandités, les délibérations requises pour décider la transformation de la société en société anonyme ou en société à responsabilité limitée ne nécessiteront l'accord préalable que de la majorité de ceux-ci.

L'accord du ou des commandités devra être recueilli par la Gérance, préalablement à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire concernée.

17.5.3. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix que lui confèrent les actions qu'il possède ou représente.

TITRE VII

LE CONGRÈS

ARTICLE 18 – CONGRÈS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE L'ASSOCIÉ COMMANDITÉ

18.1. Composition et convocation

Il est institué un congrès du Conseil de surveillance de la société et de l'Associé Commandité (le « Congrès »).

Dans tous les cas où les présents statuts prévoient que le Congrès, doit être réuni ou à chaque fois que cela sera nécessaire dans l'intérêt de la société, la Gérance, ou le président du Conseil de surveillance ou le Commandité convoquent ou peuvent décider de convoquer le Congrès.

Les convocations sont faites par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, 7 jours ouvrables au moins avant la réunion. Ce délai peut être réduit avec accord unanime du président du Conseil de surveillance ou du Commandité.

Le Congrès est composé à parts égales de membres du Conseil de surveillance, non salarié, de la société et de membres désignés par le Commandité, et est convoqué selon des modalités décidées d'un commun accord par le représentant légal du commandité et le président du Conseil de surveillance. Ces modalités sont, en tant que de besoin, précisées par le règlement intérieur de la société.

18.2. Réunion et bureau

Le Congrès se réunit au lieu indiqué sur l'avis de convocation. Il est présidé par le président du Conseil de surveillance de la

société ou, en cas de son absence, par un vice-président du Conseil de surveillance de la société ou, à défaut, par le membre du Conseil de surveillance présent le plus âgé.

Le gérant peut être convoqué et participer sans voix délibératives aux réunions du Congrès, sur décision commune du Conseil de surveillance et du Commandité.

Le Congrès désigne en son sein un secrétaire.

18.3. Rôle

Le Congrès est un organe qui permet l'échange entre Associé commandité et Conseil de surveillance, de même qu'il peut être le lieu de consensus.

Il connaît de toutes questions qui lui sont soumises par l'auteur de la convocation ou dont il se saisit, sans pouvoir pour autant se substituer en matière de prises de décisions aux organes auxquels ces pouvoirs sont attribués par la loi ou les statuts de la Société.

Il peut à ce titre être saisi par la Gérance de questions particulières.

18.4. Procès-verbaux

Les délibérations des réunions du Congrès sont consignées dans un procès-verbal signé par les présidents des deux Conseils qui le composent et son secrétaire, lequel est reporté dans un registre spécial.

TITRE VIII

COMPTES – AFFECTATION DU RÉSULTAT – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ARTICLE 19 – ANNÉE SOCIALE – COMPTES SOCIAUX – BÉNÉFICES

19.1. Chaque exercice social commence le premier janvier et expire le trente et un décembre.

19.2. A la clôture de chaque exercice, les comptes annuels et leurs annexes sont arrêtés et établis dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

19.3. Sur le bénéfice distribuable tel que défini ci-après, l'Associé commandité a droit à un prélèvement égal à 1% du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Groupe Steria SCA pour l'exercice clos jusqu'à ce que ce prélèvement atteigne six cent mille euros (600 000 euros), et 0,5 % au-delà.

Les droits des actionnaires portent sur le solde du bénéfice distribuable de l'exercice après ce prélèvement.

Le solde est réparti entre les actionnaires au prorata du nombre de leurs actions.

19.4. Affectation du résultat

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué du report à nouveau déficitaire, augmenté du report à nouveau bénéficiaire et, en tant que de besoin, diminué des sommes nécessaires pour constituer le fonds de réserve légale en application de la loi.

Sur ce bénéfice distribuable, il est d'abord prélevé la somme revenant aux commandités es-qualités tel que défini à l'article 19.3 ci-dessus.

Le solde est réparti entre les actionnaires au prorata du nombre de leurs actions.

Il peut être accordé à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement de celui-ci en numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée générale peut, sur proposition de la Gérance, décider le prélèvement sur la part revenant aux propriétaires d'actions dans le solde des bénéfices, des sommes qu'elle juge convenables de fixer pour être reportées à nouveau au profit desdits Actionnaires sur l'exercice suivant, ou pour être portées

à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels l'Associé commandité n'a, en cette qualité, aucun droit.

L'Assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de toutes sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes des réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Cette distribution sera effectuée dans la mesure où les réserves distribuées auront été constituées au moyen de prélèvements effectués sur la part de bénéfices revenant aux seuls Actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux Actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

ARTICLE 20 – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce sont autorisées ou approuvées dans les conditions prévues par la loi.

TITRE IX COMMISSAIRES AUX COMPTES

ARTICLE 21 – COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les comptes de la société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes et ce, dans les conditions prévues par la loi.

TITRE X DISPOSITIONS FINALES TITRE X DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 22 – DISSOLUTION – LIQUIDATION

La société est dissoute et liquidée dans les conditions prévues par la loi.

Le produit net de la liquidation après règlement du passif, est

employé à rembourser le capital libéré et non amorti des actions.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre l'Associé commandité et les Actionnaires, dans les proportions fixées à l'article 19 ci-dessus. La part de l'Associé commandité étant

prélevée sur le boni de liquidation, déduction faite du report à nouveau positif, s'il existe, et de toutes autres réserves.

ARTICLE 23 – DÉCÈS, INTERDICTION, FAILLITE PERSONNELLE, REDRESSEMENT OU LIQUIDATION JUDICIAIRE D'UN ASSOCIÉ

23.1. Actionnaires

Le décès, l'interdiction la faillite personnelle, le redressement ou la liquidation judiciaire d'un Actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la société.

23.2. Associé commandité

23.2.1. L'interdiction d'exercer une profession commerciale, la faillite personnelle, le redressement ou la liquidation judiciaire de l'Associé commandité, qui perd alors automatiquement et de plein droit sa qualité d'Associé commandité, n'entraîne pas la dissolution de la société.

23.2.2. Dans tous les cas où la société ne comporte plus d'Associé commandité, elle n'est pas dissoute. L'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires doit néanmoins être réunie dans les meilleurs délais, soit pour désigner un ou plusieurs Associés commandités nouveau, soit pour modifier la forme de la société. Cette modification n'emporte pas création d'un être moral nouveau.

L'Associé commandité qui perd cette qualité a droit, au versement par la société, prorata temporis, de son droit aux bénéfices jusqu'au jour de la perte de sa qualité.

ARTICLE 24 – CONTESTATIONS

Les contestations relatives aux affaires sociales survenant pendant la durée de la société au cours de sa liquidation, soit entre les Actionnaires, l'Associé commandité, la Gérance et la société, soit entre les Actionnaires et/ou l'Associé commandité lui-même, sont soumises au Tribunal de Commerce compétent.